L'Economie : agricole a cent ans

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris C

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15448 – 7 F

MARDI 27 SEPTEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Haïti : le fantôme somalien

TOUTE intervention militaire engendre sa propre dynamique, qui dément souvent les prévisions des stratèges. Une nouvelle fois, l'Amérique redécouvre cette vieille évidence, à ses dépens. La sérieuse « bavure » de Cap-Haïtien, où la nervosité d'un « marine » entraîna samedi 24 septembre la mort de dix policiers locaux, met en lumière les risques de « dérapage » encourus par l'opération « Soutenir la démocratie », à mesure qu'elle se déploie.

Le fait qu'aucun soldat américain n'ait péri pendant la fusillade réduit, bien sûr, la gravité de l'incident aux yeux d'une administration et d'une population désormais obsédées par l'impératif militaire du « zéro tué ». Il n'empêche : le fantôme somalien hante de plus en plus les esprits. Pour la plupart des élus du Congrès, comme pour la majorité des Américains, il est grand temps de clarifier la mission des « marines » et de fixer dès maintenant, selon le vœu de l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, la date à laquelle ces derniers devront avoir plié bagages.

CELA suppose que les Etats-Unis ne se laissent pas, peu à peu, détourner de leur objectif initial : déloger la junte haïtienne et remettre en selle le président Jean-Bertrand Aristide. Oui, dit-on à Washington, l'Amérique doit permettre puis garantir le passage de la dictature à l'état de droit ; non, elle n'est pas censée se mêler de « reconstruire » la nation haïtienne. Pas question, donc, de rééditer, à Port-au-Prince, la faute politique commise à Mogadiscio.

Dans l'immédiat, l'accrochage de samedi pourrait, paradoxalement, faciliter la tâche des « marines ». Leurs « règles d'engagement » ayant été précisées, ils ont désormais les mains libres non seulement pour maintenir – voire rétablir – l'ordre public, mais aussi pour « désarmer » en douceur tous les séides de la junte, une action entreprise pendant le week-end avec la neutralisation du seul régiment blindé de l'île. Il s'agit, là aussi, d'éviter l'erreur commise en Somalie, où les divers clans paradaient, armés jusqu'aux dents, à la barbe des troupes américaines.

LES prochaines semaines exigeront pourtant du commandement américain la plus grande vigilance. Les miliciens et autres « attachés », serviteurs de la junte, qui redoutent la vengeance populaire, pourraient succomber à la tentation d'une surenchère sanglante.

La majorité des Haïtiens, sympathisants du Père Aristide, réprimeront de plus en plus mal leur impatience. Confortés par l'attitude résolue de l'armée américaine, ils seront tentés de s'enhardir et, par des manifestations de rue, de précipiter les échéances. La misère et l'ignorance, la peur teintée d'espérance, ont créé en Haïti, en cette délicate période transitoire, une situation politique volatile. Il est de l'intérêt de l'Amérique qu'elle prenne fin au plus vite.

page 3

Redoutant une recrudescence de la guerre en Bosnie

Sarajevo ne souhaite plus la levée immédiate de l'embargo sur les armes

Changeant radicalement de politique, les responsables bosniaques ont demandé aux Etats-Unis de ne plus œuvrer en faveur d'une levée immédiate de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie-Herzégovine, a-t-on appris de source bosniaque à New-York. Cette question a été au cœur de l'entretien qu'ont eu, dimanche 25 septembre, les présidents Clinton et Izetbegovic. Les autorités de Sarajevo, qui avaient fait de la suppression de cet embargo leur cheval de bataille, semblent mesurer aujourd'hui les risques auxquels eux-mêmes s'exposeraient en cas de levée trop rapide. D'autre part, les Serbes bosniaques ont réitéré dimanche leurs menaces contre la Force de protection des Nations unies stationnée en Bosnie.



Lire nos informations page 6

La morale des affaires

La mise en cause de M. Longuet pose aux dirigeants politiques et économiques la question de la responsabilité éthique

En clamant haut et fort que, même mis en examen dans l'affaire de sa villa de Saint-Tropez, il ne démissionnerait pas du gouvernement, Gérard Longuet s'est sans doute trompé de pronostic, mais il n'en a pas moins ouvert un vrai débat.

L'erreur de pronostic tient au fait que, l'ouverture de l'information judiciaire réclamée par le conseiller Renaud Van Ruymbeke étant l'hypothèse la plus probable, Edouard Balladur semble déterminé à faire jouer la règle qu'il avait oralement énoncée à ses ministres dès avril 1993 : dès qu'il sera mis en examen, au vu des charges déjà accumulées par le magistrat rennais, le ministre de l'industrie devra se démettre de ses fonctions et sera remplacé par un nouveau membre du gouvernement, issu des rangs de l'UDF. La jurisprudence instituée par Pierre Bérégovoy, en 1992, dans l'une des affaires Tapie, puis reconduite sous l'actuel gouvernement avec la récente démission d'Alain Carignon, sera donc appliquée.

Mais, en faisant tout son possible pour l'éviter, dans un bras-de-fer peu discret avec le premier ministre, M. Longuet n'en a pas moins posé une question que l'on ne saurait balayer d'un revers de main : les juges sont-ils en droit de défaire des gouvernements ? Après tout, une personne mise en examen étant présumée innocente, pourquoi des ministres ou des chefs de partis devraient-ils se comporter comme de présumés coupables en renonçant, fût-ce provisoirement, à leurs responsabilités et à leur carrière ? L'interrogation – et le familier du monde patronal qu'est le ministre de l'industrie, ancien trésorier du parti qu'il préside aujourd'hui, n'est pas sans y avoir pensé – vaut également pour les chefs d'entreprise qui, à leur tour, sont aujourd'hui la cible des juges. Mis en examen, devraient-ils eux aussi démissionner ?

En fait, ces questions sont au cœur du débat, non seulement français mais international, sur la corruption.

EDWY PLENEL

Lire la suite page 13 et nos informations pages 12 et 13

Jean Schwœbel est mort

Le fondateur de la Société des rédacteurs du « Monde » s'est éteint, le 25 septembre, à Courbevoie, à 82 ans

Jean Schwœbel était un journaliste libre, allergique à toutes les soumissions. Hubert Beuve-Méry lui-même avait pu mesurer l'aiguillon de sa généreuse intransigeance chaque fois qu'il s'agissait, au-delà du *Monde*, de combattre sur tous les fronts pour la liberté de la presse et de l'information. Il était un pionnier. Notre pionnier. Président-fondateur de notre Société des rédacteurs, il incarnait depuis 1951 les valeurs fondatrices de notre titre, devenu grâce à lui – et à quelques autres de nos anciens sortis du même moule pour l'honneur de notre profession – un symbole de l'émancipation des journalistes vis-à-vis des pouvoirs. Il avait exprimé ses idées dans un livre qui faisait autorité, *la Presse, le Pouvoir et l'Argent*.

« Le combat des associations de journalistes est aussi celui des citoyens pour une vraie démocratie », écrivait Paul Ricœur dans la préface qu'il avait donnée à cet ouvrage. A ce combat, Jean Schwœbel avait consacré toute sa vie. Fervent animateur, en compagnie de Denis Périer-Daville, de la Fédération française des sociétés de journalistes, il nous exhortait à l'audace, il y a quelques semaines encore, en rêvant d'une presse française au seul service du public et de la vertu, libérée des empires, mobilisée *« en faveur de grands projets de démocratisation et de solidarité »*. Il ressourçait son énergie passionnée aux cimes de Cerdagne et n'en redescendait, ces derniers temps, que pour nous rappeler à nos devoirs. Il nous a quittés avant d'avoir achevé le livre testamentaire dans lequel il voulait rappeler aux jeunes générations que la liberté de l'information n'a de sens que si elle participe à l'épanouissement des consciences. Que ses trois filles et tous les siens reçoivent ici l'expression de notre affliction. Nous n'oublierons pas ses leçons.

J.-M. C.

Lire aussi page 23 l'article de PIERRE DROUIN

Qui paiera la protection sociale ?

On ne luttera pas contre l'exclusion sans réformer profondément un système fiscal obsolète

Plus de trois millions de chômeurs recensés ; cinq millions d'exclus ; un RMI dont le coût progresse de façon vertigineuse ; des banlieues sous tension permanente ; des quartiers laissés à eux-mêmes par la police. Arrêtons-là. C'est peu dire que le tissu social de ce pays se déchire. La chose est si évidente que l'exclusion est subitement devenue le thème central des programmes des candidats, virtuels, réels ou naturels, de la prochaine élection présidentielle. Encore l'abordent-ils avec autant d'emphase que d'imprécision. Jacques Chirac et ses amis évoquent un nouvel *« élan social »*. Edouard Balladur planche sur un *« contrat social »*. La gauche, adepte de la course de fond, s'est lancée avec obstination dans des Assises de la transformation sociale.

Elan, contrat, transformation : le vocabulaire est riche. Il pourrait l'être moins si les différents protagonistes consentaient à présenter clairement à l'opinion le grand chantier du prochain septennat : la remise à plat totale du financement de notre système de protection sociale. Difficile évidemment de dire les choses ainsi, tant les Français lui sont attachés. Pourtant chacun sent et sait bien que ce dispositif mis en place voilà cinquante ans est à bout de souffle. Les assurés sociaux le perçoivent, qui sont de moins en moins bien remboursés ; les exclus plus encore, qui sont laissés pour compte sur le bord de la route.

L'explication qui vient immédiatement à l'esprit lorsqu'on évoque cette usure a un nom : la crise. Le fait est que la fin des « trente glorieuses », la mondialisation de l'économie, le développement d'une sphère financière de plus en plus incontrôlable ont pesé lourd. Il reste que certains systèmes sociaux mis en place dans des pays comparables au nôtre ont mieux résisté : c'est le cas de la Grande-Bretagne, plus encore de l'Allemagne.

PHILIPPE LABARDE

Lire la suite page 10

Des sociologues contre la consultation des jeunes

Après la publication par *le Monde* des résultats de la consultation des 15-25 ans lancée en avril dernier par le gouvernement, des sociologues, parmi lesquels Pierre Bourdieu, Christian Baudelot et Catherine Lévy, dénoncent une opération qui a, selon eux, concerné *« moins d'un jeune sur cinq »*.

page 16

La CSU garde les commandes en Bavière

Les chrétiens-sociaux bavarois, élément de l'alliance que dirige le chancelier Kohl, ont remporté la majorité absolue aux élections régionales dimanche 25 septembre. Le chancelier peut aussi se féliciter, à trois semaines des élections générales, du faible score réalisé par l'extrême droite en Bavière.

page 7

Un entretien avec un chef de file des démocrates algériens

Dans un entretien accordé au *Monde*, Saïd Sadi, secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui combat l'intégrisme au nom d'un projet « républicain », dénonce le rôle « d'une partie de l'armée, prête à passer un marché avec les islamistes sur le dos des démocrates ». Il appelle à la reprise, « dès que possible », du processus électoral, avec l'organisation d'un scrutin présidentiel.

page 8



A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

DÉBATS

Un entretien avec Shuichi Kato

« Si le Japon redevient une grande puissance militaire, cela se fera aux dépens de la démocratie »

Ecrivain, essayiste, historien des idées, Shuichi Kato, né en 1919, fait partie de cette catégorie assez exceptionnelle d'intellectuels japonais possédant une profonde connaissance à la fois de leur propre culture et de celle de l'Occident.
Cet homme à l'intelligence à facettes, qui fut d'abord médecin puis s'orienta dans les années 50 vers la philosophie et la littérature, est l'auteur de nombreux ouvrages (dont certains ont été traduits en anglais. Ainsi « Form, Style, Tradition », une réflexion sur les arts et la société japonaise), d'essais et d'articles. Il a notamment rédigé une monumentale « Histoire de la littérature japonaise » en trois volumes (Fayard). Ses écrits, jusqu'au début des années 80, composent un ensemble de quinze volumes. Ayant enseigné à l'étranger (Berlin, Cambridge, Munich, Yale, Venise, Pékin), actuellement professeur à l'université Ritsumeikan de Kyoto et directeur de la bibliothèque municipale de Tokyo, il s'exprime ici avant la prochaine visite en France du couple impérial japonais (1).



« Quelles ont été les transformations sociales et l'évolution des valeurs au cours de ces cinquante ans au Japon ?

– On peut diviser cette période en trois phases. Une première va de 1945 à 1955, la deuxième correspond à la forte croissance des années 60, la troisième s'est ouverte au début des années 70. La démocratisation sous l'occupation américaine, qui a duré jusqu'en 1952, a entraîné des bouleversements politiques et sociaux (Constitution, situation de l'empereur, etc.). Matériellement, ce fut une période très dure, en raison d'une extrême pénurie.

Qu'il s'agisse des partis politiques ou des simples citoyens, cette période fut dominée par une valeur majeure, le « pacifisme » : lassitude et rejet de la guerre, sensibilité antinucléaire très forte. Elle connut en outre une intense activité des mouvements sociaux, animés notamment par les syndicats de gauche. Ecrivains et cinéastes s'enivraient de la parole recouvrée, après des années de répression des libertés. Nous n'avons pu réaliser tous nos rêves, mais, jusqu'à un certain point, l'après-guerre fut une « belle époque », l'apogée notamment du cinéma avec Kurosawa, Ozu, Mizoguchi.

Cette période s'achève en 1960 avec le dernier des grands mouvements sociaux d'ampleur nationale : la lutte contre le renouvellement du traité de sécurité avec les Etats-Unis.

La deuxième phase, celle des années 60, fut marquée par le fameux projet du premier ministre Ikeda : doubler le revenu national en dix ans. Une extraordinaire expansion économique commençait. La vie quotidienne des Japonais fut transformée en profondeur. Tous ces bouleversements suscitent alors un désintérêt accru pour la politique. Tout le monde paraissait certain que demain serait meilleur qu'aujourd'hui. Désormais, le cours de l'histoire semblait fixé. Tous les efforts se concentraient sur la croissance économique : la course au PNB devenait la nouvelle religion. Et l'esprit critique s'affaiblissait. En politique étrangère, le pacifisme fit place à un suivisme docile à l'égard de Washington. En même temps, renaissait un orgueil national fortement meurtri au lendemain de la guerre, une nouvelle confiance en soi qui produisit une sorte de « néonationalisme » aiguillonné par le succès économique.

Tout le monde était plus ou moins sensible à la fierté du redressement national. La télévision, désormais très puissante, joua un rôle subtil dans la diffusion de cette perception positive du pays parmi la population. Celle-ci se conjuguait avec une mise en valeur de la tradition nationale, telle qu'on la présentait officiellement.

Pendant la période de forte croissance, l'optimisme avait prévalu. Il était lié à une réelle amélioration des conditions de vie, au point que la majorité des Japonais déclare aujourd'hui encore appartenir à la classe moyenne. Par la suite des ombres apparurent, les chocs pétroliers, les grandes affaires de pollution. L'euphorie se mua en un consensus frileux. Le désintérêt pour la politique s'est poursuivi et maintenu jusqu'à maintenant, en dépit des soubresauts de l'an dernier.

– Dans le domaine intellectuel, observe-t-on le même repli à partir des années 70 ?

– Par rapport aux lendemains de la guerre, période pendant laquelle le Japon s'était ouvert à l'extérieur – c'est le moment par exemple où les œuvres de Jean-Paul Sartre connurent un tirage supérieur à celui de la France – et où prévalut une extraordinaire curiosité, le repli sur soi s'est conjugué à une forte influence des sciences humaines américaines. La société s'est surtout polarisée : alors que certains artistes (compositeurs, architectes) élargissaient leurs activités à la scène internationale, le reste de la population tendait à se replier sur elle-même. Ce repli a pour origine le « néonationalisme » latent, fondé sur la spécificité de la culture japonaise et apparu au cours de la période de forte croissance. Le tourisme japonais à l'étranger s'est développé, mais psychologiquement les mentalités se sont refermées sur la prétendue excellence de notre pays. Les traductions par exemple connaissent beaucoup moins de succès qu'autrefois.

– L'ethnocentrisme et le voyage à l'étranger comme moyen inconscient de conforter ses certitudes n'est pas l'apanage des Japonais. Cette attitude se maintient-elle aujourd'hui ?

– Oui, les Japonais voyagent mais ne s'intéressent pas vraiment à ce qui se passe à l'étranger, en Europe en particulier, comme si la multiplication des informations qu'ils reçoivent tuait leur vraie curiosité. Ils s'intéressent à la Chine – ce retour vers l'Asie est un phénomène majeur de l'époque actuelle –, mais lorsque l'on revient de Paris ou de Berlin, la curiosité est beaucoup moins vive qu'autrefois. Il y a trente ans, on pensait avoir beaucoup à apprendre de l'Europe. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

A cela s'ajoute la tendance traditionnelle des Japonais à manifester un intérêt pragmatique pour l'étranger. S'ils pensent qu'ils n'ont plus rien à apprendre quelque part, l'intérêt se porte ailleurs. Les Japonais d'aujourd'hui papillonnent beaucoup sans prendre conscience, pour la grande majorité d'entre eux, que leur pays est arrivé à une période de choix pour son avenir, des choix auxquels le convie la fin de la guerre froide.

– Quels sont ces choix ?

– Le Japon est devenu riche. Dans le passé, on se préoccupait d'accumuler la richesse. Aujourd'hui, on se demande comment utiliser cette richesse. Le Japon est devant une alternative : puissance militaire ou générosité (qu'il s'agisse de l'aide au développement, de l'action humanitaire, ou du développement de la culture). Il lui faut choisir.

– L'histoire enseigne que la puissance économique conduit à la puissance militaire. Pensez-vous que le Japon puisse échapper à cette logique ?

– C'est là une orientation à éviter. Tout d'abord, je ne suis pas certain que le Japon saurait utiliser la puissance militaire de manière judicieuse. Peut-être ; peut-être pas : le simple fait que nombre de Japonais s'interrogent comme moi est déjà en soi symptomatique. Si on s'engage sur la voie du développement militaire, elle conduirait très probablement à l'arme nucléaire, ce qui n'est pas une perspective souhaitable. Il faut, bien au contraire, encourager le désarmement nucléaire. Sans doute la position en retrait du Japon sur le plan militaire le conduit-il à avoir un rôle moins important sur la scène internationale. Mais il faut l'accepter et éviter à tout prix que le Japon redevienne une puissance militaire.

« Notre démocratie n'a pas été conquise mais imposée par l'occupant »

– En d'autres termes, le Japon doit être une grande puissance économique et rester sur le plan politique une puissance moyenne ?

– D'une certaine manière, oui. Mais il faut distinguer le politique du militaire. L'action militaire n'est pas la meilleure manière de résoudre les problèmes d'aujourd'hui. En revanche, le reste du monde attend du Japon, à bon droit, qu'il assume plus de responsabilités internationales.

– Beaucoup de Japonais partagent vos réticences quant à l'idée de voir votre pays devenir une puissance militaire. Pourquoi ?

– Dans n'importe quel pays, l'existence d'un complexe militaro-industriel est en soi un facteur anti-démocratique. En général, cependant, existe un contrepoids : l'enracinement des traditions démocratiques dans la mentalité nationale. C'est le cas en Angleterre, aux Etats-Unis ou en France. Au Japon, un demi-siècle après la défaite, je me demande si cette tradition est suffisamment ancrée dans la psychologie collective. Notre démocratie n'a pas été conquise, mais imposée par l'occupant. Aussi beaucoup de Japonais doutent de son enracinement.

Assurément, l'idée démocratique n'est pas née au Japon en 1945 : il a existé depuis l'époque Meiji (2) un fort courant libéral, mais notre expérience a montré que le pouvoir militaire pouvait progressivement échapper au contrôle démocratique. Je suis convaincu que si le Japon redevient une grande puissance militaire, cela se fera aux dépens de la démocratie. Or celle-ci est, à mes yeux, plus importante qu'un accroissement du prestige international du Japon. La guerre a causé d'énormes sacrifices chez les victimes de l'agression nippone, mais aussi parmi les Japonais. Le seul acquis de ce désastre, c'est justement la démocratie.

– Quels sont les éléments concrets qui vous font penser que la démocratie n'est pas enracinée au Japon ?

– Une certaine passivité de la société contemporaine devant la chose publique. Prenons un exemple : lorsque l'on a écrit en Europe qu'Auschwitz n'avait pas existé, cela a provoqué un tollé. Au Japon, quand on nie le massacre de Nankin, cela ne suscite pas un tel émoi. Ce sont les Chinois qui protestent. La démission, ces dernières années, de ministres qui avaient émis une telle dénégation n'a pas été provoquée par l'opinion publique, mais par la pression de l'étranger. Cet escamotage de l'histoire est inadmissible. Il révèle un affaiblissement de l'esprit critique qui est un fondement du fonctionnement démocratique.

– Pourquoi le Japon n'a-t-il pas mené une réflexion en profondeur sur son passé comme le fit l'Allemagne ?

– En raison de la continuité du pouvoir entre l'avant-guerre et l'après-guerre. Les institutions ont changé, mais la culture politique beaucoup moins. Il faut admettre clairement l'agression et en finir, une fois pour toutes, avec ces excuses alambiquées, cette rhétorique byzantine officielle.

– Parmi les institutions qui ont survécu aux bouleversements de 1945, figure le système impérial. Son maintien a-t-il contribué à affaiblir la démocratie ?

– Jusqu'à un certain point. Mais la dimension la plus antidémocratique du système impérial était la quasi-divinité de l'empereur. Or celle-ci a été abolie à la suite de la défaite. Aujourd'hui, la mentalité populaire s'est entièrement débarrassée d'une telle conception. En ce sens, je ne pense pas que le système impérial actuel soit antidémocratique. Cependant, l'empereur reste un symbole de la continuité. Pourtant le grand problème pour la société japonaise depuis la défaite, c'est de marquer clairement une rupture entre les systèmes de valeurs de l'avant-guerre et de l'après-guerre. De ce point de vue, le maintien comme symbole de continuité du système impérial tend à obscurcir cette rupture. L'une des conséquences d'une telle continuité est justement la réticence à affronter le passé.

– Au cours des mois d'agonie de l'empereur Showa (Hirohito), la société japonaise a paru figée dans une attitude de retenue qui s'est traduite par une limitation de la liberté d'expression. Comment interprétez-vous ce phénomène ?

– L'empereur reste une sorte de tabou. L'existence d'un tabou n'est guère favorable au fonctionnement de la démocratie.

– Quel sentiment général inspire l'empereur ?

– C'est moins une question de génération, comme on le dit parfois, que d'appartenance, de place dans la hiérarchie sociale. Pour l'élite dirigeante – politique ou économique –, l'empereur est la référence symbolique suprême, une sorte de point fixe de la galaxie du pouvoir en fonction duquel se constitue une hiérarchie dans le prestige social. Une hiérarchie certes informelle puisque l'aristocratie a été abolie. Mais qui n'en est pas moins prégnante. Plus on s'approche de la Maison impériale (par des « mariages stratégiques », par la participation à des cérémonies, etc.) et plus on accroît son statut social. Pour l'homme de la rue, l'empereur n'a pas grande signification : ce n'est en tout cas certainement plus un emblème de manipulation de la psychologie des masses.

– Y a-t-il au Japon un débat sur l'avenir de la monarchie, comme c'est le cas en Angleterre ?

– Ouvertement, non. D'abord, il faut reconnaître que l'empereur et l'institution impériale en général n'affectent guère la vie de la nation. Aussi, les Japonais acceptent l'une et l'autre avec plus ou moins d'indifférence. Plus gravement, un tel débat est largement éludé en raison des menaces de violence de l'extrême droite (3). En cela, l'empereur est bien un tabou : on ne peut pas en parler ouvertement parce que la sécurité personnelle de celui qui le ferait n'est pas garantie. Cela dit, étant donné que la majorité des Japonais semble favorable au maintien de ce système, je ne pense pas que la nécessité de l'abolir s'impose.

« Le Japonais tend à vivre dans un éternel présent »

– Plus qu'il ne fait l'Histoire, le Japonais semble la subir comme un cours des choses sur lequel il n'a guère de prise...

– Il y a effectivement des différences profondes entre les manières occidentale et japonaise de penser l'Histoire. Au Japon, on a tendance à penser que l'homme est porté par le flux de l'Histoire plus qu'il ne le dirige. Lorsque l'Occident dit que l'homme fait l'Histoire, cela veut dire que certains grands hommes infléchissent son cours par leurs décisions. Au Japon, on aura plutôt tendance à penser que l'Histoire est produite par les collectivités et non par les décisions de certains personnages.

Pour chaque individu pris isolément, l'Histoire est une sorte de donnée objective à laquelle on s'adapte. En outre, alors que, en Occident, le temps historique est linéaire (il y un début et une fin, le temps progresse sans interruption et sans possibilité de retour), au Japon, comme dans une certaine mesure en Chine, la représentation du temps est plutôt circulaire. Il n'y a pas de fin, de but et donc d'eschatologie, de réflexion sur l'origine ou la fin du monde.

Si le temps n'a ni commencement ni fin, chaque instant peut être considéré comme le centre du temps. La signification du présent n'est pas définie par son rapport au futur et au passé. Chaque instant est indépendant. Le Japonais tend à vivre dans un éternel présent alors que les Occidentaux définissent le présent dans sa relation au passé et au futur. Il lui est plus facile d'oublier. La mauvaise conscience à l'égard du passé, le ressentiment de la victime, le poids de la mémoire sont très vifs chez les Occidentaux (c'est le cas en Allemagne par exemple).

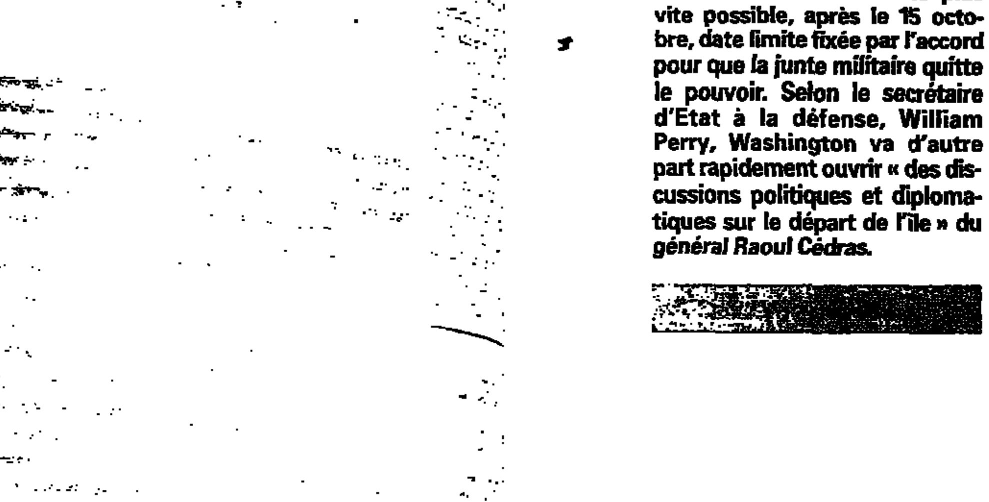
Le Japonais, lui, intègre plus aisément les blessures du passé. Il les accepte comme un fait contre lequel on ne peut rien. En un sens, il est peut-être plus optimiste. Après tout, dans la vie quotidienne, l'inquiétude vient le plus souvent de l'incertitude du futur. En vivant au présent, on ne s'occupe pas, par définition, du futur. Il y a là une source d'optimisme dans le tragique même de la vie. »

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE LANGELLIER
et PHILIPPE PONS

(1) Le couple impérial japonais effectuera une visite officielle en France du 3 au 8 octobre.

(2) Période où régna l'empereur Mutsu-Hito, connu sous le nom posthume de Meiji-Tenno (1867-1912) et qui symbolise l'entrée du Japon dans l'époque moderne.

(3) Il s'agit en fait moins d'une extrême droite idéologique que d'une extrême droite souvent liée à la pègre (NDLR).



Six jours après le début de l'opération « Soutenir la démocratie » en Haïti

Les risques de dérapage se multiplient après la fusillade de Cap-Haïtien

Après la fusillade qui a opposé les « marines » et la police à Cap-Haïtien, samedi 24 septembre, provoquant la mort de dix policiers, le général Raoul Cédras accuse les soldats américains d'avoir commis des « atrocités ». Dans un communiqué, l'armée haïtienne a qualifié ce grave incident, dimanche, d'« acte brutal et odieux ». A Washington, le président Bill Clinton a indiqué que les troupes américaines devaient être prêtes « à répondre à toute action hostile à leur égard ».

■ AMNISTIE. Le président Aristide a convoqué le Parlement haïtien *mercredi 28 septembre* « pour examiner un projet de loi d'amnistie » prévu par l'accord de la mission Carter. Jean-Bertrand Aristide a déclaré qu'il rentrerait à Port-au-Prince le plus vite possible, après le 15 octobre, date limite fixée par l'accord pour que la junte militaire quitte le pouvoir. Selon le secrétaire d'Etat à la défense, William Perry, Washington va d'autre part rapidement ouvrir « des discussions politiques et diplomatiques sur le départ de l'île » du *général Raoul Cédras.*

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyée spéciale

L'état de grâce entre l'armée haïtienne et les militaires américains qui ont entrepris depuis le 19 septembre d'occuper pacifiquement le pays n'a duré que six jours. Une fusillade a éclaté, samedi 24 septembre, à Cap-Haïtien (côte nord) devant le quartier général local de la police, un corps qui appartient aux forces armées, faisant dix morts dans les rangs haïtiens et un blessé chez les Américains.

Au même moment, le secrétaire américain à la défense, William Perry, concluait à Port-au-Prince une inspection de ses troupes en estimant que l'opération « Soutenir la démocratie » se déroulait *« extraordinairement bien »*. Il a fallu attendre la soirée de dimanche pour obtenir, côté américain, une version à peu près complète et cohérente de l'incident. Des manifestants pro-Aristide (le président élu et renversé en septembre 1991) s'étaient regroupés devant le quartier général de la police, réclamant le désarmement de l'armée, a expliqué le chef du détachement des « marines », Tom Jones. Les insultes ont fusé de part et d'autre. Une patrouille américaine est intervenue et l'un de ses membres a vu un policier *« gesticuler avec son pistolet mitrailleur Uzi »*. Les *Marines* ont cru qu'il allait s'en servir et ont tiré les premiers.

Depuis le début de l'intervention, les soldats américains ont ordre de répliquer lorsqu'ils *« se sentent menacés »*. Après une nuit de siège dans l'obscurité – Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, est privée d'électricité depuis des mois –, les « Marines » ont investi dimanche le quartier-général. La journée de samedi avait été émaillée de plusieurs autres incidents dans ce port où 1 800 « marines » ont pris position depuis mardi dernier. Les soldats américains avaient tiré en l'air pour repousser auparavant, une foule de manifestants devant ce même bâtiment. Dans un autre secteur de la ville, ils s'étaient interposés entre des partisans du président Aristide et un homme accusé de soutenir le régime militaire.

Deux phénomènes se conjuguent pour rendre la situation plus délicate en Haïti. Rassurés au départ, voire flattés par les déclarations américaines évoquant un souci

50 km · Cap-Haïtien · Port-de-Paix · Port-au-Prince · RÉP. DOMINICAINE · Jérémie · Les Cayes · Kenscoff

« de coopération et de collaboration », les forces haïtiennes se rendent compte qu'elles sont en voie d'être désarmées en douceur. Le porte-parole de l'ambassade américaine, Stanley Schrager, a d'ailleurs enfoncé le clou : *« C'est nous qui informons les militaires haïtiens de ce que nous attendons d'eux, on ne peut parler de partenariat entre eux et nous. »* C'est dans cet esprit qu'ont été investies, samedi, les villes de Jacmel (sud est) et de Gonaïves (au nord de la capitale).

M. Perry avait réaffirmé, samedi, la volonté de son pays d'agir *« en tant qu'ami et non en tant qu'envahisseur »*. Dupe ou consentant, le général Raoul Cédras s'est rendu à Cap-Haïtien dimanche avec le commandant des forces américaines en Haïti, Hugh Shelton. Le général Cédras risque-t-il des actes de rébellion de la part de ses propres hommes ? Les plus nationalistes d'entre eux commencent à évoquer leur humiliation devant l'attitude des *« occupants »*.

De leur côté, les partisans du président Aristide sont impatients de manifester ouvertement leurs sentiments. A Port-au-Prince, plusieurs patrouilles américaines ont été suivies ou précédées par des attroupements. Les risques de voir ces manifestations interdites par les autorités, de fait sévèrement réprimées par la police qui a tué un manifestant à coups de matraque mardi dernier, ne font qu'augmenter.

MARTINE JACOT

Le général Cédras accuse les « marines » d'« atrocités »

L'homme fort de la junte haïtienne, le général Raoul Cédras, a accusé les « marines » américains d'avoir commis des *« atrocités »*, lors de la fusillade de Cap-Haïtien au cours de laquelle dix policiers de la ville ont été tués, samedi 24 septembre. *« Cédras a exigé que je sois rappelé et jugé par une cour martiale »*, a indiqué le colonel Tom Jones, qui commande le détachement. L'armée haïtienne a pour sa part condamné, dimanche, dans un communiqué, *« l'acte brutal et odieux qui a semé le désarroi et le deuil dans la famille haïtienne »*.

A New-York, où le président Bill Clinton devait parler lundi 26 septembre devant l'Assemblée générale des Nations unies, un responsable américain a rejeté les accusations du général haïtien. Il a estimé que ce dernier *« cherche toutes sortes d'excuses »*. *« Mais je ne pense pas que nous devons rentrer dans ce jeu-là »*, a-t-il ajouté. Pressé par le Congrès de retirer le plus vite possible ses troupes d'Haïti, Bill Clinton a examiné dimanche, avec le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, les moyens de remplacer au début de l'an prochain le corps expéditionnaire américain par des « casques bleus ». Les Etats-Unis participeraient à cette force multinationale pour moins de la moitié des effectifs.

Le secrétaire à la défense a, par ailleurs, indiqué que le président haïtien ne reviendra à Port-au-Prince qu'après l'expiration du délai donné à la junte par la mission Carter. Jean-Bertrand Aristide a confié à William Perry qu'il était *« impatient de rentrer »* et qu'il avait « prévu de revenir le *plus tôt possible après le 15 octobre* ». M. Perry a aussi annoncé que Washington allait rapidement ouvrir *« des discussions politiques et diplomatiques sur le départ de l'île »* du général Cédras. Il a assuré que le commandant de l'opération « Soutenir la démocratie », le général Hugh Shelton, *« ne négocie pas avec le général Cédras. Il discute seulement avec lui et l'informe de ce qu'il fait »*.

Enfin, le Sénat haïtien a annoncé la création d'une commission spéciale chargée d'étudier les modalités d'octroi de l'amnistie prévue dans le cadre de la mission Carter. Le texte doit être voté au plus tard le 15 octobre, et le président Aristide a convoqué le Parlement pour le 28 septembre. – *(AFP, Reuter.)*

Le président Clinton a justifié la riposte des troupes américaines

WASHINGTON

de notre correspondant

La fusillade de samedi à Cap-Haïtien constitue le premier « dérapage » grave de l'opération « Soutenir la démocratie ». Cet incident n'est cependant guère surprenant. Il est même « typique » de ce à quoi s'attendait Washington, selon le secrétaire à la défense, William Perry.

En dépit de l'apparente coopération du régime militaire de Port-au-Prince, l'intervention américaine en Haïti n'a rien de pacifique : elle se déroule en milieu potentiellement « hostile », et les « règles d'engagement » des troupes américaines ne sont pas dépourvues d'ambiguïté. La surprise viendrait plutôt de l'absence de heurt direct entre soldats américains et haïtiens après une semaine entière de présence. La violence, le bilan (dix morts du côté haïtien) et les circonstances de cet engagement – les « marines » ont ouvert le feu les premiers – montrent bien les difficultés qui attendent les 15 000 soldats américains qui devraient être présents en Haïti à la fin de la semaine.

Si une partie de la population civile – les couches les plus pauvres – voit dans ce corps expéditionnaire d'authentiques « libérateurs » venus briser le joug d'un régime de terreur, la junte que dirige le général Raoul Cédras peut problablement s'appuyer sur plusieurs milliers de séides pendant quelque temps encore. Au-delà d'une incertaine loyauté politique, les policiers, soldats et « attachés » (membres de la milice para-militaire) qui furent les partisans les plus zélés de la dictature ont toutes les raisons de penser que, en dépit d'une amnistie à la portée aléatoire, des promesses du président Jean-Bertrand Aristide, des programmes de rachat de leurs armes individuelles, voire des plans de « reconversion » dans la société civile lancés par l'armée américaine, leur avenir s'annonce sombre. Dépourvus des attributs de leur puissance, nombreux sont ceux qui risquent d'encourir la vengeance populaire.

Que certains en tirent la conclusion que la fuite en avant est la seule option possible répond donc à une certaine logique, même si, face à l'omniprésence américaine, une telle stratégie est vouée à l'échec. Ainsi, tout en déplorant la perte de vies humaines, le président Bill Clinton a souligné dimanche qu'il doit être clair que les troupes américaines *« sont prêtes à répondre à toute action hostile à leur égard ; et elles le feront »*. Par ricochet, la fusillade de Cap-Haïtien a valeur d'avertissement pour le régime Cédras.

Désarmer les milices

Dans l'immédiat, le plus urgent est de hâter les opérations de désarmement avant que de telles « bavures » ne se répètent. Le chef d'état-major interarmes, le général Shalikashvili, qui s'est rendu dans la capitale haïtienne ce week-end, a fermement indiqué au général Cédras que *« les milliers d'armes utilisées par les milices devaient être récupérées »*. C'est aussi l'opinion du président Aristide : si on veut la paix, a-t-il souligné, *« on ne peut pas se payer le luxe de regarder des hommes armés circuler comme dans le passé »*.

Il faut donc faire vite. C'est cette nécessité de brusquer les échéances et le retour de l'*« ordre constitutionnel »*, qui a poussé le chef de l'Etat en exil à annoncer la convocation du Parlement pour mercredi, afin que celui-ci se prononce sur le projet de loi d'amnistie, seul acte législatif qui, selon l'*« accord Carter »*, devrait avoir pour conséquence d'entraîner la démission du général Cédras et de ses acolytes, à moins que ceux-ci ne décident d'attendre la date butoir du 15 octobre.

Au-delà, le commandant en chef de l'armée haïtienne ne peut espérer une quelconque protection de la part des troupes américaines s'il décidait – en dépit des conseils insistants de Washington – de rester dans l'île. Le général Shalikashvili lui a ôté toute illusion sur ce point. Estimant qu'il y a *« énormément de haine envers le général Cédras »*, il a indiqué : *« J'aurais du mal à imaginer qu'il soit demandé à un seul soldat américain de risquer sa vie pour [le] protéger. »*

Mais la mise en place de ce calendrier de « normalisation » reste encore très théorique. Le président Aristide a annoncé qu'il allait demander à une quarantaine de députés en exil de rentrer à Port-au-Prince pour que le quorum du Parlement puisse être atteint. Bon nombre de ses partisans ont cependant fait part de leur méfiance, estimant que leur sécurité n'est pas assurée tant que la junte continue de détenir une partie du pouvoir. L'armée américaine a pourant pris une mesure importante pour assurer la pérennité d'un futur gouvernement civil, en désarmant l'unique régiment blindé, instrument indispensable pour qui songe à organiser un coup d'Etat.

Le rôle des Etats-Unis, a expliqué M. Perry, est de fournir un *« environnement stable »* au nouveau pouvoir, avant de s'effacer devant la force des Nations unies. Selon le secrétaire à la défense, celle-ci devrait compter 6 000 hommes, dont un tiers seulement seraient fournis par les Etats-Unis. Avant cette échéance incertaine (Washington se refuse à préciser une date de retrait de ses troupes), il serait étonnant que l'opération « Soutenir la démocratie » se déroule sans autre incident majeur.

LAURENT ZECCHINI

La « résistance » de Kenscoff

KENSCOFF

de notre envoyée spéciale

« Haïti, entend-on souvent dans ce pays, *vit sur la tête des* madames saras. » Ainsi surnomme-t-on ici toutes les femmes qui transportent sur leur tête dans des paniers d'osier traditionnels ou dans des cuvettes en plastique les récoltes à vendre au marché, leurs provisions ou tout ce qui est acheminé d'un point à un autre quand l'âne fait défaut. A cause de l'embargo international élargi depuis mai au pétrole, les transports en commun sont devenus prohibitifs pour les pauvres.

A Kenscoff, localité perchée à 1 100 mètres d'altitude dans les montagnes, appelées « mornes » entourant Port-au-Prince, les « madames saras » *au port altier sont nombreuses*. Elles appuient dans leur grande majorité le président Jean-Bertrand Aristide, renversé en septembre 1991. Elles cultivent avec leur homme le « jardin » de la capitale. Fruits, légumes, fleurs ou céréales, tout pousse dans la luxuriance de Kenscoff, du moins quand les paysans ont encore assez d'argent pour acheter semences et engrais.

Dans cette localité située à une trentaine de kilomètres de la capitale, certaines « madames saras » affirment ignorer, samedi 24 septembre, le débarquement américain commencé six jours plus tôt. D'autres le croyaient limité à Port-au-Prince. Le route sinueuse qui relie Kenscoff au reste du monde est difficilement praticable sans Jeep, et son état s'aggrave chaque jour. A peine a-t-on vu dans ces mornes quelques avions tournoyer au loin.

Au poste de police de Kenscoff, sans téléphone et dans un état de délabrement avancé, le sergent Jean Altidor s'appuie sur son adjudant, Fritz Gauthier, pour traduire le français, qu'il comprend mal. Il nie bien évidemment que ses seize *hommes s'entourent d'attachés*, ces auxiliaires civils et armés, pour « veiller » sur environ quarante mille âmes *réparties dans cinq districts* ruraux. Il se plaint que sa garnison n'ait aucun véhicule, hormis sa mobylette personnelle, pour laquelle l'essence manque, et qu'il soit obligé de se déplacer à cheval.

Touffeur et tumulte

Le FRAPH (Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti, *néo-duvaliériste*) a un grand bureau au centre de Kenscoff. Ses membres, des attachés pour la plupart, s'entraînaient ostensiblement dans les rues jusqu'au début de l'invasion américaine. Depuis, tout le monde a disparu, sauf quelques « militants », qui jouent aux cartes et aux dominos. Le curé aussi est parti, *« en voyage aux Etats-Unis »*. On le dit progressiste. L'un de ses prédécesseurs, Jean Sicot, était, lui, responsable local des « tontons macoutes », la milice des Duvalier. Il est récemment revenu à Kenscoff avec le général à la retraite Frank Romain, ancien chef de la police de Port-au-Prince sous Papa Doc. Une « réunion » pour organiser la résistance ? A Kenscoff et dans les environs, la classe dirigeante a sa résidence d'été où elle se réfugie pour échapper à la touffeur de la capitale ou à son tumulte.

A Pétionville, le capitaine *Patrick-Henri Bastien*, responsable de Kenscoff, prétend évidemment tout ignorer des récentes activités des néoduvaliéristes. *Son français est* impeccable : il a suivi plusieurs stages de « maintien de l'ordre » à l'école de gendarmerie de Melun. Ses hommes ont dispersé sans ménagement, vendredi dernier, un groupe de lycéens qui venaient de terminer les épreuves de rattrapage du bac organisées malgré tout. *« Pas d'attroupement, nulle part. »*

« C'est un honneur pour moi de servir l'armée de mon pays », dit le capitaine Bastien. Il ajoute qu'il sera ravi d'accueillir les militaires américains, *attendus d'un jour à* l'autre dans sa caserne. Haïti vit à l'heure des jeux de dupes, tandis que les « madames saras » continuent de cheminer.

M. J.

AMÉRIQUES

BRESIL

A la veille de l'élection présidentielle, le choix surprenant de l'écrivain Jorge Amado

A dix jours de l'élection présidentielle du 3 octobre, l'ancien ministre Fernando Henrique Cardoso, candidat de la coalition de centre droit, semble en mesure de l'emporter dès le premier tour. Son principal rival, Luiz Inacio Lula da Silva, dit « Lula », du Parti des travailleurs (gauche radicale), n'obtiendrait, selon les derniers sondages, que 21 % des voix, les autres candidats ne passant pas la barre des 5 %. Dans l'interview téléphonique qu'il a accordée à notre correspondant, l'écrivain Jorge Amado explique les raisons de cette probable victoire qu'il appelle de ses voeux.

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

L'écrivain Jorge Amado a envoyé mercredi 21 septembre un message de soutien à Fernando Henrique Cardoso, candidat du Parti social-démocrate brésilien à l'élection présidentielle. Le geste peut étonner, de la part d'un ancien militant communiste, puisqu'il existe un candidat de gauche, soutenu par l'extrême gauche, « Lula », tandis que M. Cardoso, dont la formation se situe au centre gauche a fait alliance avec un parti de droite. Jorge Amado s'en explique dans son message. *« Fernando Henrique est le représentant d'une gauche démocratique, par opposition à une gauche idéologique, retardataire et autoritaire »*, écrit-il.

L'auteur de *Bahia de tous les saints*, le conteur truculent de la vie du petit peuple, considère M. Cardoso comme *« un profond connaisseur des problèmes du peuple brésilien »* et comme *« le garant de la continuité démocratique, avec lequel nous ne courrons par le risque des dictatures, idéologiques ou militaires »*.

Jorge Amado, depuis son domicile de Salvador de Bahia, justifie un choix qui a d'autant plus surpris que l'intéressé avait voté pour Lula en 1989 lors de la précédente élection présidentielle. *« J'ai lu le programme du PT* [le Parti des travailleurs, la formation de Lula]. *C'est un programme de démocratie populaire qui fait penser à la Tchécoslovaquie ou à l'Allemagne de l'Est de jadis. C'est dangereux. Je connais ça. J'ai été stalinien dans le temps »*, nous a déclaré l'écrivain.

Jorge Amado a en effet été *« un militant communiste »*, selon ses propres termes, de 1932 à 1955. Il n'en est que plus méfiant envers les idéologues de tout poil, en particulier les jeunes gens du Parti communiste du Brésil, qu'on appelle toujours ici les *« Albanais »* en dépit de la chute du régime d'Enver Hodja, et qui mènent activement campagne en faveur de Lula dans les universités.

Connait-il personnellement les deux candidats ? *« J'ai déjeuné une fois à Paris avec Lula. Il m'a fait une très bonne impression personnelle. Mais le malheur de Lula s'appelle le PT. Il y a là de tout, c'est un sac de chats comme on dit chez nous. Il y a des prêtres adeptes de la théologie de la libération, qui ont fait preuve d'énormément de courage pendant la dictature militaire. Mais on y trouve aussi des militants trotskistes fanatiques, et toutes les formes de l'extrême gauche, des tendances qui n'existent plus nulle part ailleurs dans le monde, mais seulement ici au Brésil. Lula lui-même préfère le mot de « classe » à celui de « peuple » »*.

Et Fernando Henrique Cardoso ? *« C'est le meilleur candidat. Je ne crois pas qu'il va résoudre tous les problèmes du pays, et d'abord la question de la propriété de la terre. Ici, dans le Nordeste, c'est encore un système féodal, comme au Moyen Age. Dans l'Amazonie, c'est encore autre chose. A Sao Paulo, c'est le capitalisme. Mais ce n'est pas avec une idéologie tape-à-l'œil qu'on va régler nos affaires. Il faut changer la société, mais de façon démocratique. Je pense que Fernando Henrique peut le faire. J'ai été très impressionné par Ciro Gomes* [le nouveau ministre des finances, qui appartient au même parti que M. Cardoso]. *C'est un honnête homme, qui a fait du très bon travail lorsqu'il était gouverneur de l'Etat du Ceara. »*

Changeantes alliances

Est-il choqué par l'alliance électorale de M. Cardoso avec le Parti du front libéral (PFL), une formation de droite surtout implantée dans le Nordeste ? *« Les alliances ne veulent rien dire au Brésil. Elles sont changeantes. Et les partis sont constitués un peu de tout. Il y a au PFL des gens qui ne sont pas de droite. »* Jorge Amado ne connaît pas bien M. Cardoso lui-même, mais il se souvient parfaitement de son père, le général Leonidas Cardoso. *« J'ai fait campagne pour lui lorsqu'il se présentait comme député fédéral à Sao Paulo. Il était général, mais aussi membre du Parti communiste, alors illégal. Cela peut paraître étrange, mais c'était ainsi. »*

Jorge Amado avait pourtant voté pour Lula, en 1989. *« Au second tour seulement. Il fallait choisir entre Lula et Collor* [qui fut élu, puis destitué pour corruption à la fin de l'année 1992]. *Jamais je n'aurais voté pour Collor, un petit personnage, dont l'histoire a montré qu'il n'était même pas un bon voleur. »*

Comment Jorge Amado voit-il l'avenir du Brésil ? *« Nous avons la démocratie politique, mais pas la démocratie sociale. C'est un pays injuste. La richesse appartient à une minorité. Mais je ne pense pas qu'on résoudra nos problèmes avec un pouvoir de gauche idéologique. J'ai 82 ans. Je veux vivre les dernières années de ma vie dans la liberté. Et je ne crois pas qu'une dictature de gauche ou de droite puisse nous faire progresser. »*

DOMINIQUE DHOMBRES

REPÈRES

AFRIQUE DU SUD

Querelle télévisée entre princes zoulous

Une violente altercation a opposé devant les caméras de télévision, dimanche 25 septembre,un prince zoulou proche du roi Goodwill Zwelithini et l'oncle du monarque, Mangosuthu Buthelezi, chef du parti Inkatha. Cet incident – une arme à feu a été brandie – survient alors qu'une crise ouverte oppose le roi et M. Buthelezi, qui fut son principal conseiller.

Samedi, plusieurs milliers de Zoulous ont participé aux cérémonies à la mémoire de Shaka, le fondateur d'un empire zoulou au XIXe siècle, organisées à Stanger, sur la côte de l'océan Indien. Ils ont ainsi soutenu implicitement M. Buthelezi contre le roi Goodwill Zwelithini, qui avait annulé la commémoration (*le Monde* du 22 septembre). – (*AFP.*)

MALAWI

Le principal opposant a été nommé vice-président

Chakufwa Chihana, principal dirigeant de l'opposition, a accepté le poste de second vice-président et de ministre de l'eau et de l'irrigation que lui a proposé le chef de l'Etat Bakili Muluzi, samedi 24 septembre.

Ce remaniement ministériel, le premier depuis l'accession de M. Muluzi au pouvoir, en mai dernier, est survenu alors que circulaient depuis plusieurs semaines des rumeurs de discussions entre le président Muluzi et M. Chihana sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Aucun des ministres du Front démocratique uni (UDF) de M. Muluzi n'a été remplacé, mais trois ministères-clés ont été offerts à l'Alliance pour la démocratie (AFORD) de M. Chihana. – (*AFP.*)

DIPLOMATIE

La visite du président Eltsine aux Etats-Unis

Les Américains se félicitent de la normalisation de leurs relations avec Moscou

« Les questions litigieuses entre la Russie et les Etats-Unis se sont accumulées cette année », a déclaré samedi le président russe Boris Eltsine, juste avant de quitter Moscou pour Londres, puis New-York et Washington, où il est attendu les mardi 27 et mercredi 28 septembre. En dépit de ces critiques de Boris Eltsine, qui reproche aux relations russo-américaines « un caractère insuffisamment pragmatique », Washington se félicite plus que jamais de la *normalisation* de ces relations.

WASHINGTON

de notre correspondante

L'administration américaine considère que ses relations avec la Russie sont désormais normales, presque banales, au point qu'une rencontre entre les chefs d'Etat des deux pays n'est plus un événement spectaculaire : le cinquième sommet Clinton-Eltsine, les 27 et 28 septembre à Washington, devrait être le symbole de cette banalisation, éminent signe de bonne santé.

Il ne s'agit même plus pour Washington d'utiliser la publicité de ces rencontres pour consolider la position du président Eltsine. Tout au plus a-t-on prévu quelques égards particuliers : M. Eltsine habitera à Blair House, la résidence d'hôtes officiels en face de la Maison Blanche – une grande première car les dirigeants soviétiques ou russes avaient toujours tenu jusqu'ici à résider à l'ambassade –, et il aura même droit, comme l'empereur Akihito, à un banquet d'Etat, le deuxième seulement offert par le couple Clinton depuis leur arrivée à la Maison Blanche.

La politique russe de l'administration Clinton étant l'un des rares domaines diplomatiques dans lesquels elle puisse se prévaloir d'une certaine cohérence, et d'une certaine constance dans son soutien à Boris Eltsine, les responsables américains auraient tort de se priver de saluer la relative stabilisation de la situation en Russie, qu'ils présentent comme une justification de la ligne qu'ils ont suivie. Et ils ne s'en privent pas : *« Les réformes économiques en Russie*, souligne un haut responsable de l'administration, *ont énormément progressé depuis le dernier sommet de janvier. »* Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a d'ailleurs été reçu en ami au début de l'été par le vice-président, Al Gore. Autres motifs de satisfaction à Washington : le retrait des troupes russes d'Allemagne et des pays baltes dans les délais prévus, le processus de dénucléarisation et la dédramatisation des relations russo-ukrainiennes.

Les deux présidents ont en somme, à présent, la voie libre pour se tourner *« vers l'avenir, au lieu de regarder vers le passé »*, résume-t-on côté américain. On va donc beaucoup parler affaires, investissements, industrie. Trois PDG de grandes entreprises américaines, dont Jack Smith de General Motors, vont même se joindre aux discussions dans le Bureau ovale, et M. Eltsine poursuivra son voyage américain par une visite aux usines Boeing, à Seattle.

Mais si ce sommet s'annonce si bien, c'est aussi parce que le choix a été fait de ne pas y aborder de front les sujets plus délicats. A propos de la Bosnie, les responsables américains insistent invariablement, ces jours-ci, sur la nécessité de préserver la cohésion du « groupe de contact », qui réunit Américains, Russes, Français, Britanniques et Allemands. Ce groupe, qui prétend promouvoir une politique commune des grandes puissances et qui menaçait d'éclater sous le poids des désaccords il y a quelques semaines, a resserré les rangs, ce qui permet à MM. Clinton et Eltsine de ne pas avoir à afficher leurs différences en public. L'évolution du gouvernement bosniaque sur la question d'une éventuelle levée de l'embargo sur les armes vient à point nommé pour les responsables américains, qui *avaient de plus en plus* de mal à exposer clairement leur position sur la Bosnie (*lire en page 6... l'article d'Afsané Bassir Pour et Alain Frachon*).

L'acceptation d'une « sphère d'influence » ?

Autre thème qui ne devrait pas troubler la bonne humeur de rigueur : l'attitude de la Russie à l'égard de *« l'étranger proche »*, c'est-à-dire les anciennes Républiques soviétiques. Bien qu'officiellement l'administration se défende d'avoir accepté *« le concept des sphères d'influence »*, tout porte à croire qu'une certaine tolérance, à tout le moins, est admise – surtout au moment où les troupes américaines occupent Haïti. Dans un article publié cet été par la revue *National Interest*, le russologue Stephen Sestanovitch, expert de la Fondation Carnegie, défend la thèse selon laquelle rien ne permet d'établir que la Russie ait une stratégie de reconquête de son empire, les Russes se limitant à intervenir lorsqu'ils sentent leur sécurité et leur stabilité menacées. La reconnaissance d'une sphère d'influence russe dans l'ex-URSS aurait même, plaide M. Sestanovitch, *« un effet stabilisateur sur la situation intérieure »* en Russie puisque les minorités russes des républiques ne se sentiraient plus incitées à se réfugier en Russie. Cette analyse passe, dans les milieux diplomatiques, pour être assez proche de celle de l'administration.

Bill Clinton va malgré tout tenter d'intervenir dans les affaires caucasiennes, à sa manière, en essayant d'amener Arméniens, Azerbaïdjanais et Russes à trouver une solution au sanglant conflit du Haut-Karabakh – plus meurtrier qu'en Bosnie, souligne un responsable américain. Son intervention discrète dans la négociation russo-estonienne, cet été, s'étant révélée efficace, le président américain voudrait rééditer l'exploit : après avoir reçu récemment le président arménien Ter-Petrossian à Washington, il compte voir l'Azerbaïdjanais, Gueïdar Aliev, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, puis en parler avec M. Eltsine. La question est de savoir dans quels termes et sous quelle autorité se ferait la mission de maintien de la paix des troupes russes en Azerbaïdjan : autorité russe ou de la CSCE ?

Les Etats-Unis semblent, par ailleurs, vouloir trouver un moyen de sauver l'OTAN et même de l'élargir (vraisemblablement à la Pologne, la Hongrie et la République tchèque), sans offenser la Russie. Ce moyen pourrait être une sorte d'institutionnalisation du « partenariat pour la paix », présenté au départ comme une voie d'accès à terme à l'OTAN, mais dont les Américains parlent aujourd'hui comme d'*« un programme qui mérite d'être développé, avec une réalité propre et une existence propre »*. Reste à savoir si Boris Eltsine se laissera convaincre.

SYLVIE KAUFFMANN

La Russie dénonce des « forces » hostiles en Occident

Après un week-end en Grande-Bretagne, le président russe doit, pour la première fois, prendre la parole, lundi 26 septembre, devant l'Assemblée générale de l'ONU, puis se rendre mardi et mercredi à Washington pour un sommet avec Bill Clinton. Boris Eltsine s'est félicité de l'état des relations avec Londres, qui « n'ont jamais été aussi bonnes », mais, à Moscou, des voix autorisées s'en prennent à des « forces » occidentales hostiles.

MOSCOU

de notre correspondante

Il aura suffi que Boris Eltsine prenne l'avion en laissant sur place, au dernier moment, quatre des conseillers qui devaient l'accompagner aux Etats-Unis pour que reparte la machine à rumeurs moscovite. Faute de certitudes, les diverses explications avancées mettent en lumière les tensions actuelles en Russie, ce qui modérera l'optimisme affiché sur la nouvelle stabilisation politique et économique du pays. Certains commentateurs parlent de divergences sur le discours que le président Eltsine devait prononcer lundi devant l'Assemblée générale de l'ONU. Son conseiller diplomatique Dimitri Riourikov est en effet parmi les quatre « recalés » du voyage, alors que ce discours aurait été encore remanié pendant le trajet.

Rien d'officiel n'a filtré sur ce discours, même si Boris Eltsine a donné le ton en critiquant Washington à son départ de Moscou (*lire ci-contre*). Trois jours auparavant, c'était Evgueni Primakov, chef du renseignement extérieur, qui préparait le terrain, en présentant un rapport de ses services, à l'intitulé interrogatif (« Russie-CEI, l'Occident doit-il changer d'attitude ? ») *mais au contenu* explicite : l'Occident, ou du moins *« certaines forces »* en Occident, veulent empêcher *« l'intégration économique et militaire »* de la CEI, seule capable, selon lui, d'éviter les dérives nationalistes, autoritaires ou fondamentalistes dans la Communauté. M. Primakov accusait en outre ces *« forces »* de craindre non pas tant la renaissance d'un Empire russe hostile à l'Occident qu'un simple et légitime *« renforcement de la Russie comme puissance mondiale »*. Le ministre des affaires étrangères Andreï Kozyrev ne fut pas en reste, en donnant un « conseil » à Bill Clinton, celui de *« licencier ceux de ses consultants qui veulent écarter la Russie des Etats de la CEI sur le plan économique et politique »*, alors que Moscou *« perd des milliards de dollars »* à les soutenir.

Certains Etats concernés exposeront à New-York une vision différente des choses, notamment l'Azerbaïdjan, qui subit de fortes pressions russes pour avoir signé un important contrat pétrolier avec un consortium anglo-américain (*le Monde* du 22 septembre). Mais ils ne devraient pas aller jusqu'à accuser publiquement la Russie de chercher à les déstabiliser. Cela relève surtout du passé. Les voisins récalcitrants de la Russie sont rentrés dans le rang et la CEI, avec ses douze membres, est représentée avec statut d'observateur à la 49Assemblée générale de l'ONU. Ce qui habilite la Communauté, selon la charte onusienne, à mener des opérations régionales de maintien de la paix. L'Ukraine vient d'ailleurs de faire une concession de taille à Moscou en se disant prête à participer à de telles opérations avec la Russie. Pourquoi alors M. Primakov et consorts devaient-ils crier si fort au loup ?

Les réformateurs « risquent d'être balayés »

Certains y voient un avatar du message habituel de Moscou avant tout rendez-vous international important : soutenez-nous, sinon des forces hostiles à l'Occident prendront le pouvoir en Russie ! Andreï Kozyrev l'a redit : si l'Occident *« n'ouvre pas ses marchés »* à la Russie, son gouvernement *« sera balayé aux élections par les extrémistes de droite ou de gauche et toute discussion sur le partenariat avec l'Occident deviendra caduque »*.

La réalité d'une telle « menace » reste la grande question. Et c'est l'autre raison avancée à Moscou pour expliquer les bouleversements dans la suite du voyage présidentiel. Deux des conseillers concernés (le porte-parole Viatcheslav Kostikov et le chargé des relations avec le Parlement Gueorgui Satarov) ont affirmé être retenus à Moscou par les projets de l'opposition de rendre le retour d'Amérique de Boris Eltsine plus agité que prévu.

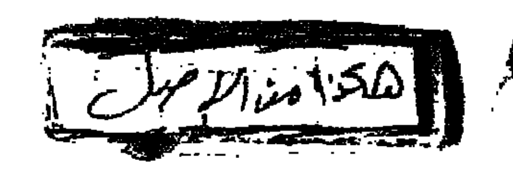
Un report de la présidentielle ?

La radio indépendante Echo de Moscou a été plus précise. Le branle-bas aurait été motivé par le regroupement de l'opposition autour d'un candidat unique pour l'élection présidentielle de 1996, en la personne de Iouri Skokov, favori du fameux « complexe militaro-industriel ». Il serait cependant étonnant qu'un Alexandre Routskoï ou que le chef communiste Guenadi Ziouganov sacrifient leurs ambitions au profit de cet ancien bras droit d'Eltsine, qui n'a guère professé d'idées « rouges-brunes ». Mais il est significatif que le nom de Iouri Skokov ait été omis, contre toute vraisemblance, dans la liste des *« dix hommes les plus influents »* de Russie présentée dimanche par l'émission politique la plus populaire actuellement, « Itogu »i (qui soutient le « camp des *réformes* »).

M. Skokov a en effet beau jeu de dénoncer le triomphalisme de certains membres du gouvernement qui ont convaincu une partie de l'administration américaine des *« énormes progrès »* réalisés par une économie russe qui commencerait à *« se redresser »*. Car, à Moscou, le ministère des finances a annoncé vendredi que les recettes du budget 1994 seront inférieures aux prévisions. De moitié ! Au moment où les Russes tremblent encore de la coupure de courant, pour impayés, infligée au centre de commandement des missiles stratégiques près de Moscou, les « militaro-industriels » ne vont pas laisser passer cette occasion sans exiger, au contraire, des rallonges.

« Itogui » a aussi présenté dimanche un sondage, qui vaut ce que valent ces choses en Russie, mais qui fera du bruit : 57 % des Russes « ne font pas confiance » à Boris Eltsine, contre 12 % qui lui font confiance et 20 % qui ne lui font confiance qu'à moitié. Cela devrait inciter les « démocrates » à chercher rapidement eux aussi un autre candidat présidentiel unique, ce qui semble être plus ardu encore pour eux que pour l'opposition. Mais cela pourrait aussi inciter Bill Clinton à moins écouter ses « mauvais » conseillers, *voire à donner sa bénédiction* pour un éventuel report de deux ans de l'élection présidentielle en Russie. Ce projet revient à l'ordre du jour dans l'entourage de Boris Eltsine, où l'on explique que l'opération peut, juridiquement, être menée sans violer la Constitution, mais que cela serait « techniquement » très ardu.

SOPHIE SHIHAB





EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Sarajevo ne réclame plus la levée immédiate de l'embargo sur les armes

NEW-YORK (Nations unies)

de nos envoyés spéciaux

Dans un revirement de politique spectaculaire, les autorités bosniaques ont demandé aux Etats-Unis de ne plus œuvrer en faveur d'une levée immédiate de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie-Herzégovine.

Perceptible depuis quelques semaines déjà, cette évolution de la position du gouvernement de Sarajevo a été confirmée, de source bosniaque, dimanche 25 septembre à New-York, à la veille de l'intervention du président Clinton devant l'Assemblée générale des Nations unies. Elle a notamment été au cœur de l'entretien que M. Clinton a eu dans l'après-midi à New-York avec le président Alija Izetbegovic et des conversations que son premier ministre, Harris Silajdzic, a récemment eues à Washington. En clair, les autorités bosniaques – se rangeant en partie aux arguments de la Grande-Bretagne et de la France – ne veulent pas que la levée de l'embargo intervienne avant le printemps prochain, même si elles ne sont pas encore prêtes à le dire publiquement.

La levée de cet embargo – imposé en 1991 par le Conseil de sécurité de l'ONU à toutes les Républiques de l'ex-Yougoslavie – a pourtant longtemps figuré en tête des revendications du gouvernement de Bosnie. De fait, celui-ci s'est trouvé particulièrement pénalisé par une mesure qui l'a privé de tout armement lourd, alors que les milices serbes bosniaques, appuyées par les troupes de la République de Serbie, ont hérité des chars et de l'artillerie de l'ancienne armée yougoslave. Le maintien de l'embargo a même longtemps symbolisé l'injustice de la situation faite aux autorités bosniaques par une communauté internationale – l'ONU, les grandes puissances – qui refuse tout à la fois de les appuyer militairement de façon significative et de leur livrer les armes dont elles ont besoin pour se défendre.

Le poids de Moscou

Seulement, le président Izetbegovic serait conscient des retombées catastrophiques que pourrait avoir aujourd'hui une levée de l'embargo. Les milices serbes en profiteraient immédiatement pour s'emparer des enclaves musulmanes de l'est du pays – sans que l'armée bosniaque puisse faire quoi que ce soit. M. Izetbegovic n'ignore pas non plus que la suspension de l'embargo entraînera le départ de la FORPRONU (la force de l'ONU sur place), comme l'ont annoncé la France et la Grande-Bretagne, les deux pays qui fournissent l'essentiel des « casques bleus ». Le retrait de la FORPRONU signifierait l'arrêt à peu près total de toutes les opérations humanitaires en cours, qui ne peuvent se poursuivre sans la protection des « casques bleus ».

Déjà, la semaine dernière, les autorités bosniaques, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, ont formellement demandé le maintien de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie. M. Izetbegovic craindrait, d'autre part, qu'une levée de l'embargo n'amène Moscou, très hostile à cette mesure, à renforcer considérablement le potentiel militaire des Serbes, alliés traditionnels de la Russie dans les Balkans. Il redouterait encore un afflux d'armes en Croatie, bref une exacerbation générale du conflit à un moment où l'armée bosniaque ne serait pas prête à y faire face. Enfin, le gouvernement de Sarajevo est conscient qu'il ne dispose pas des voix nécessaires au Conseil pour obtenir la levée de l'embargo (les Russes pourraient utiliser leur droit de veto).

C'est cet ensemble de considérations qui a poussé les autorités bosniaques à demander aux Etats-Unis de ne plus plaider au Conseil de sécurité en faveur d'une levée immédiate de l'embargo. Pressé par le Congrès, M. Clinton s'était engagé cet été à présenter au Conseil de sécurité, à partir de la mi-octobre, un projet de résolution appelant à la levée de l'embargo si les milices serbes de Bosnie n'avaient toujours pas accepté, d'ici là, le plan de paix qui leur a été proposé il y a quelques mois. Faute d'obtenir l'aval du Conseil, et notamment en cas de veto russe, le président américain avait promis d'envisager une levée unilatérale de l'embargo par les Etats-Unis.

Quels que soient les projets de résolution que les Etats-Unis peuvent préparer sur cette affaire, les autorités bosniaques ne souhaitent plus qu'une levée de l'embargo sur les armes intervienne avant plusieurs mois. M. Izetbegovic l'a dit au président Clinton. Et ce dernier l'a assuré que *« les Etats-Unis ne seraient motivés que par la volonté de rendre service au gouvernement bosniaque »*, selon un propos rapporté par un haut fonctionnaire américain. Entre les lignes, c'était signifier là que le projet de résolution – que Washington a toujours l'intention de présenter à la mi-octobre au Conseil – sera assorti d'une clause fondamentale : la levée de l'embargo ne devra pas entrer en vigueur avant le printemps.

Aide de 30 millions de dollars

Les milices serbes refusent toujours d'accepter le projet de règlement du conflit que leur ont présenté les pays du « groupe de contact » (Etats-Unis, Russie, Allemagne, Grande-Bretagne et France). Il les obligerait à céder un tiers des 70 % de la Bosnie qu'elles ont conquis par la guerre et la terreur, pour en laisser 51 % aux Croates et aux Musulmans bosniaques. Ce refus des milices de Radovan Karadzic a mécontenté leur parrain, le président de la République de Serbie, Slobodan Milosevic, qui a décidé de les priver – officiellement – de son appui militaire et financier.

Le revirement du gouvernement bosniaque va sortir M. Clinton d'un mauvais pas. Officiellement, l'administration est en faveur d'une levée de l'embargo ; en réalité, le président et ses principaux conseillers sont acquis aux arguments des Britanniques et des Français sur les dangers supposés d'une telle mesure. Mais M. Clinton a affaire à un Congrès qui, dans son écrasante majorité, entend obtenir la levée de l'embargo – à la fois parce qu'il trouve injuste de priver les Bosniaques des armes dont ils ont besoin pour repousser l'agression serbe et aussi parce qu'il croit que ce serait un meilleur moyen d'éviter que les Etats-Unis aient eux-mêmes à s'engager sur le terrain.

Le président américain n'est pas tout à fait sorti d'affaire. Pour qu'il puisse demander à son Congrès de n'être pas plus royaliste que le roi, autrement dit de ne pas pousser à une levée de l'embargo dont les Bosniaques ne veulent plus, il faudrait que le président Izetbegovic dise tout haut ce qu'il a dit en privé à M. Clinton. Or pour les Bosniaques, qui ont longtemps réclamé à cor et à cri la levée immédiate d'une mesure symbole de l'injustice qui leur est faite, l'aveu de ce changement de politique n'est pas facile. Ils paraissent encore chercher les moyens de le formuler publiquement.

Au cours de son entretien avec M. Izetbegovic, le président Clinton a promis une aide américaine de 30 millions de dollars à la Bosnie. Il a assuré que les Etats-Unis, très préoccupés par la détérioration de la situation à Sarajevo, étaient prêts à étudier la création d'une zone totalement démilitarisée de 5 kilomètres autour de la capitale bosniaque. Enfin, l'administration entend renforcer la représentation américaine au sein des quelque deux cents observateurs civils chargés de vérifier à la frontière si M. Milosevic a bel et bien cessé de livrer des armes aux milices serbes de Bosnie.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Les Serbes réitèrent leurs menaces contre les « casques bleus »

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a été contrainte pendant le week-end de suspendre toutes ses activités en territoire contrôlé par les Serbes bosniaques. Ces derniers ont en effet réitéré samedi 24 septembre leurs menaces contre les « casques bleus » et averti que les avions de l'ONU seraient abattus s'ils essayaient de décoller ou d'atterrir à Sarajevo.

Dans une lettre adressée au général de Lapresle, patron des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie, le général Ratko Mladic, commandant en chef des forces serbes bosniaques, a estimé que la FORPRONU était devenue *« une force d'occupation plus qu'une force de maintien de la paix »*. Il a averti que son armée déclinait *« toute responsabilité »* en ce qui concerne les activités des « casques bleus » dans les territoires sous son contrôle. *« Nous irons jusqu'à imposer un blocus aux Croates, aux Musulmans et à la FORPRONU si c'est nécessaire pour défendre notre peuple »*, a renchéri, dimanche 25 septembre, l'un des dirigeants de Pale, Momcilo Krajisnik.

Déterminés à accentuer la pression sur Sarajevo, les Serbes de Bosnie ont bloqué les convois militaires et humanitaires de l'ONU et provoqué la fermeture totale de l'aéroport de la capitale bosniaque, en guise de représailles après le raid aérien de l'OTAN, jeudi, contre un de leurs chars et l'adoption, le lendemain, de sanctions internationales à leur encontre. Selon le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), il ne reste plus que 15 jours de vivres pour les 380 000 habitants de la capitale assiégée, qui dépendent presque totalement d'une aide extérieure qui ne peut désormais parvenir que par voie aérienne, le seul accès routier ouvert en avril dernier ayant été fermé en juillet par les Serbes bosniaques. Ces derniers ont toutefois rouvert, dimanche, l'une des valves qui permettent l'approvisionnement de Sarajevo en gaz. – *(AFP, Reuter.)*

SUISSE

Les électeurs approuvent une nouvelle loi antiraciste

BERNE

de notre correspondant

L'honneur de la Suisse est sauf, même si la classe politique a eu chaud. Les autorités redoutaient en effet de se voir désavouer une fois de plus sur un sujet particulièrement sensible : la loi anti raciste soumise, dimanche 25 septembre, à référendum. Mais les électeurs ont approuvé ce texte par 54,6 % de « oui » contre 45,4 % de « non ». Cette majorité pour le « oui », bien qu'assez faible, a été accueillie avec d'autant plus de satisfaction dans les milieux officiels qu'il en allait aussi de la réputation du pays.

Le taux de participation d'à peine 45 % s'est situé dans la traditionnelle moyenne helvétique. Les voix se sont partagées de la même manière dans les vingt-six cantons et demi-cantons. Plutôt qu'un clivage entre cantons francophones et de langue allemande, les résultats du scrutin font apparaître une différence de sensibilité assez nette entre les zones urbaines et rurales. Ainsi les villes se sont-elles montrées plus favorables à la législation anti raciste que les campagnes. Fidèle à sa vocation de cité internationale, attachée aux droits de l'homme, Genève a réalisé le meilleur score avec 65,7 % de « oui ». L'un de ses députés faisait ce commentaire dimanche : *« C'est le plus beau cadeau que l'on pouvait faire à Voltaire à l'occasion du trois centième anniversaire de sa naissance. »*

Le « non » de Sion

Un autre canton frontalier, Bâle-Ville, s'est distingué en approuvant la loi par 63,7 % des votants, suivi par le Jura (61,5 %). Les trois cantons les plus peuplés, Zurich, Berne et Vaud se sont également prononcés à près de 60 % en faveur des dispositions anti racistes. A commencer par Schwyz, qui a répondu par 62 % de « non », les petits cantons montagnards du centre du pays se sont montrés parmi les plus hostiles. En Suisse romande, seul le Valais a refusé par 55,7 % des voix le projet gouvernemental.

Même la ville de Sion, qui a pourtant fait acte de candidature pour les Jeux olympiques d'hiver de l'an 2002, a voté non, ce qui pourrait la desservir par rapport à ses concurrentes. La propagande contre la loi menée par les milieux intégristes gravitant autour du séminaire d'Ecône fondé par Mgr. Lefebvre ajoutée à la prudence de l'Eglise locale, a pu jouer un rôle dans le vote des Valaisans. Sous l'influence du mouvement populiste local, la Lega, les nouvelles normes antiracistes ont également été rejetées par le Tessin de langue italienne.

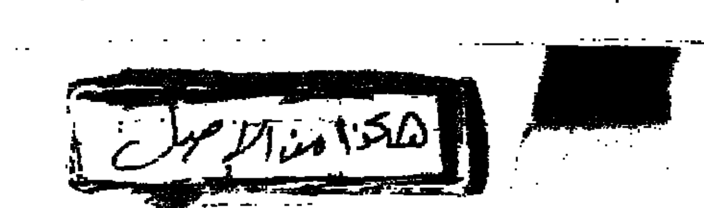
Le soulagement du gouvernement fédéral est à la mesure des incertitudes qui pesaient sur l'issue du scrutin. Après la campagne sournoise et à l'emporte-pièce menée par les adversaires de la loi contre le racisme, une véritable psychose s'était emparée de la classe politico-médiatique, comme si la partie était perdue d'avance. Cette révision du code pénal était pourtant largement soutenue par tout ce qui compte dans le pays. Approuvée par le Parlement, elle avait obtenu l'appui de presque tous les partis, des Eglises, des partenaires sociaux et de nombreuses autres organisations. Même le chef de file de la droite nationaliste, Christoph Blocher, qui s'était distingué en s'opposant avec succès à l'Espace économique européen et à la création d'un corps de « casques bleus » helvétiques ne s'est pas aventuré à la combattre.

Echec de l'extrême droite

Mais les groupes d'extrême droite qui ont réussi à imposer un référendum ne se sont pas embarrassés de scrupules pour semer la confusion. Ils prétendaient que les sanctions prévues par la loi contre les manifestations de racisme portaient atteinte à la liberté d'expression. Ils avaient également, pendant la campagne, cherché à exploiter un mécontentement latent lié à des thèmes aussi disparates que les assurances sociales, la drogue, l'immigration, les demandeurs d'asile et l'éventualité d'une adhésion de la Suisse à l'ONU.

Si tout de même neuf cent mille de leurs compatriotes les ont suivis, la majorité du corps électoral ne s'est pas laissé séduire par ce genre d'arguments. Qualifiant ce résultat d'*« extrêmement réjouissant »*, le gouvernement helvétique est le premier à s'en féliciter. Interprétant ce vote comme *« un signe de tolérance, de respect et d'ouverture »*, le ministre des affaires étrangères, Flavio Cotti, a rappelé que la nouvelle loi permettra à la Suisse de punir les excès racistes et de ratifier prochainement la convention de l'ONU contre la discrimination raciale. Désormais, la Suisse ne pourra plus servir d'abri à la littérature révisionniste ; la loi réprime aussi la négation de l'Holocauste ou de tout crime contre l'humanité.

JEAN-CLAUDE BUHRER



INTERNATIONAL

EUROPE

ALLEMAGNE

Les sociaux-chrétiens gardent la majorité absolue au Parlement régional de Bavière

BONN

de notre correspondant

« La CSU : quel autre parti peut-on imaginer pour la Bavière ? », s'interrogeait Franz Josef Strauss dans ses *Mémoires*, avant de mourir, en 1988. Le « taureau de Bavière » avait lancé deux autres avertissements à ses successeurs : *« Il ne faut laisser aucun parti s'établir à droite de nous »*, et *« la CSU ne doit jamais descendre en dessous de 50 % des voix »*.

Dimanche 25 septembre, ce double pari a été tenu par les héritiers politiques de Franz Josef Strauss. Emmené par le ministre-président Edmund Stoiber, cinquante-deux ans, le parti social-chrétien, émanation bavaroise de l'Union chrétienne-démocrate, a ainsi remporté 52,8 % des voix aux élections régionales. La CSU continuera donc, comme elle le fait depuis trente-deux ans, à gouverner seule ce Land de 12 millions d'habitants, aussi peuplé mais deux fois plus grand que la Belgique.

Quant au parti d'extrême droite des « Republikaner », dirigé par Franz Schönhuber, il n'a obtenu que 3,8 % des voix et n'entrera donc pas au Parlement de Bavière, pourtant considéré comme son bastion traditionnel.

Dernier grand test électoral avant le renouvellement du Bundestag le 16 octobre prochain, le scrutin de Bavière a fait l'objet d'une attention toute particulière. La CSU, dirigée par le ministre des finances, Theo Waigel, est un élément-clé de la coalition au pouvoir à Bonn. D'après la majorité des observateurs, il serait pourtant erroné de tirer de ce scrutin des conclusions à l'échelle nationale, mis à part le mauvais score de l'extrême droite, qui devrait être confirmé le 16 octobre.

Les libéraux du FDP enregistrent en Bavière une nouvelle débâcle, puisque, avec 2,9 % des suffrages, ils quittent le Parlement régional. Ils espèrent toujours obtenir suffisamment de voix, le 16 octobre, pour être représentés au Bundestag et demeurer partenaires, à Bonn, d'une coalition gouvernementale avec la CDU-CSU. Klaus Kinkel, leur président, et ministre allemand des affaires étrangères, restait prêt à parier, dimanche, que son parti obtiendra *« plus de 6 % »* le 16 octobre. Mais la nouvelle catastrophe électorale qu'il vient d'enregistrer en Bavière s'inscrit dans une véritable « série noire » puisque en un an le FDP a successivement abandonné les Parlements régionaux de Hambourg, de Basse-Saxe, de Saxe-Anhalt, de Saxe et du Brandebourg, sans oublier le Parlement européen en juin dernier.

« Monsieur Propre »

Les Verts bavarois ont obtenu 6,1 % des voix. Quant aux communistes du PDS, ils ne présentaient pas de candidats dans ce Land où leurs adhérents se comptent sur les doigts de la main. Première à reconnaître le caractère surtout « bavarois » de l'élection, l'opposition du SPD a réalisé une bonne performance dans cette région catholique et conservatrice qui lui est depuis longtemps hostile. Avec 30,1 % des voix, une candidate dynamique, Renate Schmidt (cinquante et un ans), a remporté un important succès d'estime. Une victoire avant tout personnelle, mais qui ne pourra pas porter tort à Rudolf Scharping, candidat du SPD à la chancellerie fédérale. Renate Schmidt, qui a cherché tout au long de sa campagne à imposer une image de « femme du terroir », possède un talent indispensable en Bavière : elle sait parler au petit peuple et mettre de l'ambiance dans les *Bierstuben* (les brasseries).

Les « affaires » dans lesquelles ont été mêlés plusieurs hauts responsables de la CSU au cours des derniers mois lui ont fourni une excellente matière à polémique. Comme l'extension du chômage, la pénurie de logements, la destruction de l'environnement. Ces arguments n'ont, toutefois, pas suffisamment porté face à ceux de la CSU, qui se prévaut d'un bilan somme toute honorable : en Bavière, le taux de chômage est le moins élevé d'Allemagne (6,6 %), la criminalité la plus basse, et l'implantation de hautes technologies y est plus dense qu'ailleurs.

Plusieurs « affaires » retentissantes auraient pu priver la CSU de sa majorité absolue, mais le ministre-président Edmund Stoiber, véritable « Monsieur Propre » de la politique bavaroise, a tenu à éliminer, un par un, les dirigeants de son parti impliqués dans ces scandales. Avec sa physionomie d'officier prussien (*« L'habit bavarois lui va comme un uniforme de la Bundeswehr à un objecteur de conscience »*, persiflent certains de ses adversaires), Edmund Stoiber a tiré un trait sur l'« ère Strauss ». Pour bien marquer la rupture avec cette tradition de mélange de la politique et des affaires, le nouveau patron de la Bavière a, ainsi, décidé de privatiser à tour de bras les participations que possédait le Land dans l'énergie (Bayernwerk), les transports (le canal du Rhin au Main), les assurances...

LUCAS DELATTRE

Poursuite de la polémique sur le rôle futur des communistes. – Les sociaux-démocrates allemands devraient être prêts à *« une coopération ponctuelle avec les communistes »*, a déclaré, dimanche 25 septembre, Daniel Gœudevert, « conseiller » de Rudolf Scharping, candidat du SPD à la chancellerie fédérale. Ces propos de l'ancien patron de Volkswagen ont immédiatement relancé une vive polémique en Allemagne, la CDU soupçonnant les sociaux-démocrates de vouloir, après les élections du 16 octobre prochain, former une majorité de gouvernement avec le soutien des communistes du PDS, ce que les dirigeants du SPD démentent. – *(Corresp.)*

Le gouvernement dément être informé de livraisons illégales de matériel militaire au Proche-Orient

Le porte-parole du gouvernement, Dieter Vogel, a démenti, samedi 24 septembre, que les autorités allemandes aient été informées de livraisons illégales de matériel et de savoir-faire allemands à l'Irak, à la Libye et à l'Iran pour des programmes militaires contrairement à ce que révèle l'hebdomadaire *Der Spiegel* dans son édition de lundi. *« Les autorités allemandes ne sont au courant d'aucun projet nouveau de production d'armes de destruction massive pour lequel des entreprises allemandes auraient livré des technologies adaptées »*, a indiqué M. Vogel, qui a souligné que les cas évoqués par le *Spiegel* sont *« des dossiers anciens »*, en particulier celui de la construction d'une usine souterraine de production de gaz chimiques à Tarhuna, dans le désert de Libye. En mars, le gouvernement avait reconnu que du matériel allemand était utilisé pour la construction de cette usine, mais avait indiqué que les firmes allemandes n'avaient pas été identifiées. *Der Spiegel* affirme, sur la foi d'un rapport des services de renseignement allemands (BND), que deux machines sont actuellement utilisées dans le projet de Tarhuna à l'insu de la firme allemande qui les avait produites. Les plans de construction de l'usine sont aussi d'origine allemande, selon le BND.

En Irak, il s'agirait d'un projet de fabrication de fusées et, malgré une surveillance très stricte par les Nations unies, de la mise au point d'une ultracentrifugeuse à gaz, dont la technologie permet de fabriquer des bombes nucléaires. – *(AFP.)*

ITALIE

Défilé de mode chez le juge Di Pietro

A une semaine de la présentation des collections prêt-à-porter printemps-été, les grands noms de la haute couture italienne défilent chez le juge milanais Antonio Di Pietro, qui enquête sur la corruption.

Plusieurs grands stylistes, dont Giorgio Armani, Krizia, Gianfranco Ferré, principal concepteur de la maison Dior à Paris, et Santo Versace, ont été interrogés ces derniers jours. Giorgio Armani a reconnu, samedi 24 septembre, avoir versé des pots-de-vin à des inspecteurs des impôts en échange de l'indulgence du contrôle fiscal. Il aurait versé l'équivalent de 360 000 francs et Krizia 1,1 million de francs. *« Tôt ou tard, cela devait arriver*, a déclaré Armani. *Nous étions tous liés un certain régime à Milan. Même pour organiser un défilé dans tel ou tel endroit, nous étions dépendants. »*

Mais le président de la Chambre nationale de la mode, Giuseppe della Schiava, ne l'entend pas ainsi. *« Le label* Made in Italy *est sali »*, déplore-t-il, en s'étonnant du moment choisi par le juge Di Pietro et des répercussions possibles sur l'industrie de la mode italiennne, dont le chiffre d'affaires a atteint l'équivalent de 330 milliards de francs en 1993. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

ALBANIE : légère réduction de peine pour l'ex-président Ramiz Alia. – Ramiz Alia, dernier président communiste albanais, a été condamné en appel à huit ans de prison, samedi 24 septembre, à Tirana. Il bénéficie ainsi d'une réduction de peine d'un an, après sa condamnation à neuf ans d'emprisonnement pour « abus de pouvoir » en juillet. Son avocat a annoncé qu'il allait se pourvoir en cassation. Ce procès était le dernier intenté aux ex-dirigeants communistes par le régime actuel. – *(AFP, Reuter.)*

BIÉLORUSSIE : quatre personnalités politiques demandent la nationalité russe. – Quatre hommes politiques de Biélorussie, membres de partis favorables à un rapprochement avec Moscou, ont demandé la nationalité russe, a rapporté, samedi 24 septembre, l'agence Interfax. L'un d'eux est l'ancien vice-ministre pour la CEI, Guennadi Kozlov, leader de « Biélorussie », la plus grande association du Parlement. Le nouveau président biélorusse, Alexandre Loukachenko, élu en juin, est favorable à un rapprochement de son pays avec la Russie. – *(AFP.)*

DANEMARK : un village chasse des néo-nazis allemands. – Les néo-nazis allemands installés depuis la fin de l'été dans le village de Kvaers, dans le sud du Danemark, près de la frontière allemande, ont quitté, dimanche 25 septembre, sous la pression de manifestations des habitants, la propriété où ils imprimaient de la propagande destinée à l'Allemagne. Les néo-nazis, qui s'installent au Danemark en raison de la politique libérale de ce pays dans le domaine de la liberté d'expression, ont déménagé pour Kollund, un village encore plus proche de la frontière allemande. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : Gerry Adams plaide pour une paix permanente. – En visite aux Etats-Unis, Gerry Adams, dirigeant du Sinn Fein, a souhaité, dimanche 25 septembre, l'instauration d'une *« paix permanente »* en Irlande du Nord et a appelé les Britanniques à entamer *« un processus de désengagement »* de la province. La veille, il avait exhorté le premier ministre britannique John Major à accélérer le processus de paix. M. Adams, en tournée aux Etats-Unis pour quinze jours, devrait rencontrer des membres de l'administration Clinton. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

Deux journalistes ont été assassinés

Un journaliste de l'agence algérienne de presse (APS) Smaïl Sbaghdi, cinquante-six ans, a été assassiné dimanche 25 septembre, dans le fief intégriste de Bachdjarah (banlieue est d'Alger), ont annoncé lundi les services algériens de sécurité. Il se trouvait dans un taxi lorsqu'il a été atteint par les tirs d'un groupe armé. Smaïl Sbaghdi est le dix-septième journaliste assassiné en Algérie depuis le mois de mai dernier. Quelques jours auparavant Mouloud Barroudi, photographe de l'Agence nationale des actualités filmées (ANAF), avait été tué à l'arme blanche, près de Tipaza, à l'ouest d'Alger. Le même jour, un militant du Front des forces socialistes (FFS), Aït Messaoud Kaci, a été assassiné en sortant de son domicile, à Thénia, à l'est de la capitale. D'autre part, un membre du FLN, Djamel Azeddine, a été retrouvé égorgé, jeudi, à Drean, à 400 kilomètres à l'est d'Alger.

De leur côté, les services de sécurité ont annoncé avoir tué, jeudi, Ali Kouider Benyahia, alias Cheikh Boualem, un des chefs de la « Phalange de la mort », responsable de la région ouest du Groupe islamique armé (GIA). Ils ont aussi indiqué avoir mis hors d'état de nuire, dans la région de Biskra, Si Abdallah, dit Abou Mériem, qui avait revendiqué l'enlèvement, en octobre dernier, de trois agents consulaires français.

Trois cent cinquante islamistes sont toujours internés sans jugement dans le « centre de sûreté » d'Aïn M'Guel, au Sahara, dans le département de Tamanrasset, a indiqué, dimanche, au quotidien *Liberté*, le président de l'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH), Kamel Rezzag Bara. Il a précisé que 180 à 200 personnes détenues dans ces « centres de sûreté » ont été jugées et condamnées par les tribunaux militaires. – *(AFP.)*

RWANDA

Informations contradictoires de l'ONU sur des massacres de réfugiés

La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) *« ne dispose pas d'informations »* faisant état, comme l'a affirmé, à Genève, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), de massacres de personnes déplacées rentrées au Rwanda, commis par les forces du Front patriotique rwandais (FPR) aujourd'hui au pouvoir à Kigali (*le Monde* du 25-26 septembre). Pierre Mehu, porte-parole de la MINUAR, a donné cette indication, samedi 24 septembre, ajoutant que les observateurs militaires de la mission de l'ONU ont conclu à une situation *« normale »* dans le nord-ouest du pays.

M. Mehu a précisé qu'il existe *« des tensions mais pas de tueries en masse. »* Il a fait état d'un incident au cours duquel des soldats du FPR ont tué *« par vengeance »* deux personnes et en ont blessé quatre autres, vendredi 23 septembre à Gikongoro (sud).

Alors que le HCR a décidé de *« ne plus encourager les rapatriements »*, la MINUAR s'en tient à son projet « Homeward » : le rapatriement, à partir du mardi 27 septembre, de déplacés qui s'étaient réfugiés dans l'ancienne zone contrôlée par les forces françaises de l'opération « Turquoise », dans le sud-ouest du pays. Cent soldats de la MINUAR ont commencé à se déployer dans cette zone pour enquêter sur les rumeurs de représailles. Le gouvernement rwandais a menacé de lancer dans cette région une *« grande offensive »* contre les extrémistes hutus qui y commettraient des *« atrocités »*.

D'autre part, les soldats japonais ont annulé dimanche leur première mission en faveur des réfugiés rwandais de Goma (Zaïre), en raison des violences qui ont éclaté dans cette ville frontalière où au moins trois personnes ont été tuées au cours du week end. – *(AFP, Reuter.)*

Un entretien avec le secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie

Saïd Sadi : « Une partie de l'armée est prête à passer un marché avec les islamistes sur le dos des démocrates »

Fondateur, en 1989, et secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), parti à dominante kabyle qui s'est tenu à l'écart du « dialogue national » lancé par le pouvoir, Saïd Sadi, quarante-sept ans, médecin psychiatre, est l'un des principaux animateurs du courant des « démocrates », opposé au camp islamiste.

« Où en est votre projet d'ouvrir une « troisième voie » entre celles que suivent le pouvoir et le FIS ?

– Les derniers développements nous montrent, à l'évidence, que le pouvoir et le FIS sont en train de converger sur tout ce qui touche à l'essentiel des problèmes posés à la société algérienne. Désormais, il y a un resserrement du champ politique qui n'est pas forcément négatif. Il n'y a donc plus que deux voies, celle que je qualifierais de « national-islamiste » et celle qui s'inscrit dans une perspective démocratique.

– Avez-vous réussi à intéresser d'autres partis à votre démarche ?

– Tous les contacts en direction des états-majors politiques ont montré leurs limites. Je ne dis pas qu'il faille y renoncer et je ne fais le procès de personne. Je comprends l'impatience de tous ceux qui souffrent de ces divisions suicidaires. Elles participent un peu de l'irresponsabilité des dirigeants politiques, un peu aussi des pesanteurs qui marquent notre société.

« Ne pas dire non indéfiniment à des élections »

– N'avez-vous pas l'impression que la population se tient sur son quant-à-soi ?

– Je ne partage pas du tout cette idée qui voudrait que la population ait démissionné. Depuis l'interruption du processus électoral, en janvier 1992, il y a eu un mouvement à la base. Ma conviction est qu'il faut continuer à travailler dans cette direction-là. Il y a les femmes, les syndicats, le patronat, les universitaires, tous réunis autour des valeurs démocratiques qui ne sont pas négociables.

» Jusqu'à maintenant, c'est la société civile qui a porté et défendu ces valeurs démocratiques. Si l'Etat ne s'est pas effondré, c'est grâce à tous ces citoyens qui se battent au quotidien, dans leur quartier, dans leur village et que nous avons appelés à former le Mouvement pour la République (MPR). Que dire, par exemple, de ces fonctionnaires qui se rendent, chaque jour à leur travail en sachant qu'ils peuvent ne pas en revenir !

– Etes-vous favorable à une remise en marche du processus électoral ?

– On ne peut pas dire indéfiniment non à des élections au motif qu'il y a des gens qui font peser un péril majeur sur le pays et sur la démocratie. Les Algériens ont compris, me semble-t-il, ce que pourrait représenter pour eux l'avènement d'un régime islamiste. Autant il était irresponsable – pour ne pas dire criminel – de pousser à l'organisation d'un deuxième tour des élections législatives en janvier 1992, autant aujourd'hui, le courant intégriste s'étant démasqué, il faut impérativement relancer le processus électoral. Et ce dès que possible.

– Comment envisagez-vous la reprise de ce processus ?

– J'estime qu'il faut privilégier l'idée d'une élection présidentielle. Cela permettrait de simplifier les termes du débat.

La question est de savoir si l'Etat a les moyens de reconstituer rapidement les listes électorales. Beaucoup de mairies ont été brûlées : on ne dispose pas forcément de tous les documents. Il faut être sûr aussi que les gens puissent se déplacer pour voter dans des conditions de sécurité minima.

– Jugez-vous acceptable l'idée d'une candidature islamiste ?

– Nous ne pouvons pas nous permettre de faire les mêmes



erreurs que celles que nous avons commises. Il faut poser un préalable, à savoir que, pour être autorisé à se présenter, un candidat devra s'engager, sans la moindre ambiguïté, sur ce que j'appellerais un « SMIC républicain ». Et, dans ce cas, qu'il ait été ou non islamiste importe peu. Je nommerais une telle personne un démocrate de confession musulmane et j'en suis un.

« Une répression bête et vaine »

– Cela veut-il dire que vous accepteriez la re-légalisation du FIS ?

– Avant de re-légaliser le FIS, il faudrait savoir si celui-ci est prêt à s'engager sur un certain nombre de valeurs démocratiques, qu'il s'agisse d'alternance au pouvoir et de respect des libertés publiques. S'il est possible de trouver un parti islamiste preneur de ce « cahier des charges » qui interdirait l'immixtion du religieux dans le champ politique comme en Tunisie, alors pourquoi pas ? Je qualifierais alors ce parti de démocratique et non pas d'islamiste.

– Votre vision d'un Islam « convivial et fraternel » est-elle compatible avec vos convictions laïques ?

– Il ne faut pas céder au terrorisme intellectuel de ceux qui ont déclaré la démocratie *« kofr »* (impie). Ce type de renoncement peut mener loin. Je suis laïque et je le revendique. Il y a une réelle pratique de la laïcité dans notre société traditionnelle : le chef de l'assemblée du village ou le chef de tribu est distinct du cheikh, qui s'occupe du culte. L'intégrisme n'est pas le produit de la société, mais des institutions, c'est-à-dire du pouvoir politique.

– Les « démocrates » algériens ont longtemps estimé que l'armée constituait l'« ultime rempart » face au péril islamiste. Déchantez-vous aujourd'hui ?

– L'armée est une institution nationale qui a joué un rôle majeur – pour ne pas dire hégémonique – dans l'Algérie indépendante. C'est une chose que je déplore et qui est, à mon avis, à l'origine des difficultés actuelles. En janvier 1992, l'armée, entre autres, a décidé de mettre un terme au processus électoral. Et il se trouve que nos positions ont convergé à ce moment-là, même si c'était pour des raisons diamétralement opposées.

Moi, je milite contre l'intégrisme parce que je pense que c'est une impasse historique. L'armée, elle, a des privilèges à défendre, et elle n'avait donc pas intérêt à ce que le FIS arrive au pouvoir.

– En somme, vous étiez des « alliés objectifs »...

– Je dirais plutôt alliés conjoncturels. Pour la petite histoire, je rappellerai que cette armée m'a arrêté et torturé à cinq reprises. J'ai donc de bonnes raisons de ne pas vouloir lui signer de « chèque en blanc ».

– Ne craignez-vous pas que l'armée en vienne à jouer un mauvais tour aux « démocrates » ?

– Je ne sais pas si on doit dire « l'armée » ou « les armées ». Une partie de l'armée est aujourd'hui prête à passer un marché avec les intégristes sur le dos des démocrates, pour peu que ses privilèges soient préservés.

– Beaucoup, en Algérie, ont dénoncé, avec raison, les violences perpétrées par les groupes armés islamistes, très peu celles qui l'ont été par les forces de l'ordre. Pourquoi cette politique du deux poids deux mesures ?

– Chaque fois qu'il y a eu une atteinte aux droits de l'homme, je n'ai jamais manqué d'alerter, par écrit, les autorités concernées. Je l'ai notamment fait, dès 1992, auprès du président Boudiaf, à propos des condamnations à mort.

– Mais pourquoi n'avez-vous jamais dénoncé publiquement la violence d'Etat ?

– Mais si, je l'ai souvent fait et publiquement ! Il y a encore trois mois, dans un entretien accordé à un quotidien algérois, j'ai dénoncé une *« répression bête et vaine, qui s'en prend aux gamins de Bab-el-Oued et de Badjarah »*, auxquels je m'identifie. Ne suis-je pas fils de paysan ? J'aurais pu devenir un militant intégriste si je n'avais pas eu la chance de faire quelques études.

Je n'ai pas arrêté de penser et de dire que le pouvoir se trompait de méthode : pourchasser les jeunes des quartiers populaires, tout en diffusant les tracts d'Ali Benhadj [*allusion aux lettres des dirigeants islamistes récemment adressées au chef de l'Etat et transmises à la presse*], cela n'a pas de sens !

– Comment, au-delà de ces jeunes, gérer tous ces militants islamistes qui font partie, quoi qu'on en pense, du paysage algérien ?

– Si vous me parlez de ces gens qui sont en train de nous agresser, de nous égorger, je ne vois pas d'autre issue que d'organiser la résistance. J'ai lancé un appel en ce sens, au mois de mars. Mais qui dit « résistance » ne dit pas forcément « résistance armée ». Il serait faux d'associer ce mouvement de résistance à une sorte de levée de va-t-en-guerre. On l'a vu, lors de la rentrée scolaire : la population a défié, à sa manière, les menaces du Groupe islamique armé (GIA).

« Un putsch ne résoudrait rien »

– Ne craignez-vous pas, dans le contexte actuel, un dérapage de la revendication berbère ?

– Bien sûr qu'il ne faut pas pousser au repli sur soi. Ce qui a été un élément fécondant du combat démocratique ne doit pas être dévoyé. Mais il faut savoir que cette question de l'identité est le nœud gordien de la crise algérienne. Il n'y aura pas d'Algérie entièrement berbère ni d'Algérie entièrement arabe. Cela vaut aussi pour le Maghreb.

Nous devons nous réapproprier notre histoire. Il faut cesser de mutiler notre identité. Ce type de manipulation a abouti au désastre que nous vivons. Rien ne peut se construire sur le reniement.

– Seriez-vous prêt, pour éviter l'irréparable, à appeler la population à la lutte armée avec l'appui d'une partie des militaires ?

– Disons que je ne souhaiterais pas, dans ce cas de figure, être pris au dépourvu.

– Et le recours à un putsch pour enrayer cette dérive ?

– Un putsch ne résoudrait rien. C'est précisément parce que l'on a, dans le passé, voulu construire une société par des coups de force que nous en sommes arrivés là. Faire un putsch, aujourd'hui reviendrait à repousser le problème de six mois ou d'un an. Je refuse de m'inscrire dans cette dynamique. »

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES DE BARRIN et CATHERINE SIMON

LIBÉRIA

Les troupes de Charles Taylor ont essuyé des revers en série

Les réfugiés libériens arrivés au cours des dernières semaines en Côte- d'Ivoire ont confirmé que le Front national patriotique (NPFL) de Charles Taylor avait été chassé du sud-est du Libéria par une faction armée rivale, le Conseil pour la paix au Libéria (LPC). Les témoignages sont confortés par les drapeaux du LPC qui ornent les postes-frontières, situés sur la rive libérienne du fleuve Cavally séparant à cet endroit les deux pays.

Créé il y a un an, le LPC a progressé depuis la mi-juillet à partir de Buchanan (90 kilomètres au sud-est de Monrovia). Il s'est emparé progressivement de tous les ports de la côte, privant ainsi le NPFL de Charles Taylor de tout accès à l'Atlantique. Le LPC, dont la plupart des membres sont de l'ethnie krahn, est commandé par George Boley, un ancien ministre du président Samuel Doe, assassiné en septembre 1990, moins d'un an après le déclenchement de la rébellion par Charles Taylor. La perte de contrôle du Sud-Est constitue, pour le chef du NPFL, un revers d'autant plus grave qu'il s'ajoute à une autre défaite subie au début du mois dans le Nord-Est. Ses forces ont dû abandonner leur quartier général de Gbarnga (*160 kilomètres au nord-est de* Monrovia).

Charles Taylor, qui, à la fin de 1990, contrôlait tout le pays à l'exception de Monrovia, n'est plus maître aujourd'hui que d'une portion de moins de 15 000 kilomètres carrés située au nord-est dans le comté de Nimba, entre les frontières guinéenne et ivoirienne. – *(AFP.)*

ASIE

Les négociations sur le programme nucléaire de la Corée du Nord

Les Etats-Unis seraient prêts à utiliser une « diplomatie de contrainte »

Les négociations américano-nord-coréennes sur le programme nucléaire de Pyongyang se sont poursuivies tout au long du week-end, à Genève, sans faire de progrès. Les chefs des deux délégation devaient se revoir lundi 26 septembre. Dimanche, le secrétaire américain à la défense, William Perry, a déclaré que Washington utiliserait une *« diplomatie de contrainte »* si Pyongyang refusait de respecter les traités internationaux qui autorisent l'inspection de ses centrales nucléaires. *« Diplomatie de contrainte veut dire menace militaire »*, a-t-il explicité.

Le matin, les délégués de Pyongyang avaient menacé de se retirer des négociations et de mettre fin au gel de leur programme nucléaire si Washington maintenait ses pressions militaires, en particulier en envoyant le porte-avions *Kitty-Hawk* au large des côtes coréennes. Vendredi, Pyongyang avait modifié sa position sur l'accord du 12 août dernier et entendait obtenir la normalisation de ses relations avec Washington avant de remplir ses obligations dans le domaine nucléaire.

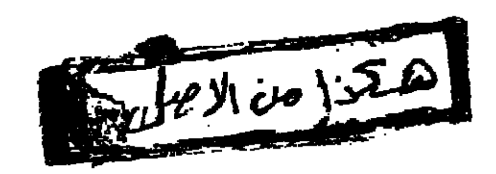
Les Nord-Coréens refusent toujours d'autoriser l'inspection internationale de toutes leurs installations nucléaires. *« Nous n'avons jamais reconnu les inspections spéciales »*, a affirmé leur représentant à Genève, le vice-ministre des affaires étrangères Kang Sok-ju, ajoutant : *« Lorsque, plus tard, les deux parties auront établi la confiance et des relations normales, nous serons prêts à démontrer la transparence de nos activités nucléaires. »*

Enfin, la radio de Pyongyang a indiqué dimanche que Kim Jong-il avait refusé de prendre officiellement la succession de son père, Kim Il-sung, décédé le 8 juillet dernier, tant que le deuil officiel ne serait pas achevé. La radio n'a toutefois pas précisé la durée de ce deuil. – *(AFP, Reuter.)*

EGYPTE : appel à une intervention au Soudan. – Un journaliste égyptien, proche du président Hosni Moubarak, Ibrahim Seeda, a appelé, samedi 24 septembre, à une intervention militaire au Soudan pour renverser le régime à tendance islamiste du général Omar El Béchir. Dans un éditorial, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Akhbar El Yom* affirme que *« les crimes des dirigeants de Khartoum à l'égard de l'Egypte sont amplement suffisants pour que celle-ci déclare la guerre au Soudan »*. *« Le Soudan n'est pas un autre Haïti »*, a répliqué Abdel Basit Sabdarat, le ministre soudanais de la culture et de l'information – *(AFP.)*

CHINE : ouverture de la session plénière du Parti communiste. – La quatrième réunion plénière du quatorzième congrès du Parti communiste chinois s'est ouverte, dimanche 25 septembre à Pékin. L'unité du parti et la maîtrise du développement sont les deux thèmes principaux de cette réunion, qui pourrait déboucher sur de nouvelles mesures de contrôle de l'inflation. Douze personnes ont par ailleurs été exécutées en fin de semaine dernière dans la province de Canton pour meurtre et délits financiers, rapporte la presse chinoise. – *(AFP, Reuter.)*

INDE : le gouvernement affirme que l'épidémie de peste est enrayée. – New-Delhi a assuré, dimanche 25 septembre, que l'épidémie de peste pulmonaire avait été enrayée dans la ville de Surat. *« Il n'y aura pas d'épidémie à grande échelle »*, a déclaré le ministre de la santé, selon lequel la centaine de nouveaux cas présumés qui surgissent chaque jour ne peut-être considéré comme une *« situation alarmante »*. Quarante-quatre personnes auraient déjà succombé à l'épidémie, selon les sources officielles et 400 000 personnes ont fui Surat depuis la fin de semaine dernière. Des médecins de la ville estiment cependant que le bilan pourrait se situer aux alentours d'une centaine de morts. – *(AFP, Reuter.)*


هكذا من

Un thème débattu lors des journées parlementaires RPR

Le gouvernement tente de répondre au défi de l'exclusion

La lutte contre l'exclusion est désormais un enjeu majeur, pour la droite comme pour la gauche, qui considèrent que, jusqu'à maintenant, l'action du gouvernement n'a pas produit de résultats suffisamment tangibles.

■ ESSOUFFLEMENT. Afin de lutter contre une « dispersion » des moyens que déplore aussi Jacques Chirac, qui observe que l'Etat « s'essouffle », Edouard Balladur veut élaborer un plan global de lutte contre l'exclusion.

■ PROJET. Lors des Assises de la transformation sociale, qui se sont déroulées à Vaulx-en-Velin en fin de la semaine, l'ancien ministre socialiste du travail Martine Aubry a jugé que la lutte contre les exclusions et le chômage doit être « au cœur » du « projet politique » de la gauche. Le maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier a souligné que si « le tissu social » de sa ville se déchire, « plus personne ne sera à l'abri des révoltes urbaines ».

■ ASSOCIATIONS. La lutte contre l'exclusion et la pauvreté a obtenu le label « Grande cause nationale 1994 ». Trente associations se sont réunies pour mener campagne.

■ RMISTES. Les partenaires sociaux doivent être saisis cette semaine de la mesure d'exonération des charges patronales, pendant six mois, pour les entreprises embauchant un RMiste au chômage depuis plus de deux ans.

Le 15 avril 1994, lors d'un colloque sur le mécénat humanitaire, Edouard Balladur annonçait la nouvelle : *« Le gouvernement prépare activement un programme de lutte contre la pauvreté, qui sera présenté dans les prochaines semaines. »*. Le premier ministre a-t-il sous-estimé la complexité de la tâche, s'agissant d'élaborer un véritable plan contre l'exclusion et non une série de mesures ponctuelles ? Toujours est-il que les semaines, puis les mois, ont passé sans que sa déclaration soit suivie, jusqu'à ce jour, d'effets concrets. Ce qui explique peut-être que le premier ministre ait annoncé, vendredi 23 septembre, lors des journées parlementaires du RPR à Colmar, la mise à l'étude pour l'automne d'un « plan global » de lutte contre l'exclusion.

Certes, un important travail interministériel a été engagé, au début du printemps, au sein d'un « noyau dur » de six administrations (affaires sociales, travail, logement, intérieur, justice et budget). Parallèlement, en mars, ont été « réinstallés » le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (créé par Pierre Bérégovoy), présidé par Robert Galley, député RPR et maire de Troyes, et le Haut Conseil à l'intégration présidé par Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat. Deux instances jusqu'ici discrètes, au moins sur le plan médiatique.

Bien sûr, Edouard Balladur a pris l'avis des grandes associations caritatives – auxquelles il a du reste attribué, pour cette année, l'influent label « grande cause nationale » *(lire l'encadré)* – et, d'une façon générale, des mouvements ou organisations dotée de compétences et d'idées en la matière, comme le conseil économique et social (CES), le commissariat au Plan, le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, la Commission nationale consultative des droits de l'homme ou les syndicats, sans parler de la majorité politique et du patronat.

Cinq millions de personnes

Bref, sans avoir même à attendre le rapport sur la grande pauvreté que le CES doit lui remettre début 1995, le gouvernement est parfaitement informé, et conscient, de la gravité de la situation. Depuis la publication, datant déjà de 1987, du rapport de Joseph Wresinski (fondateur d'Aide à toute détresse (ATD)-Quart monde, aujourd'hui décédé), qui a fortement contribué à l'instauration, en 1988, du revenu minimum d'insertion (RMI) par le gouvernement de Michel Rocard, les enquêtes ont été multipliées : toutes relèvent la dramatique montée de la précarité et de la misère. Le constat proprement dit n'est plus aujourd'hui à faire : cinq millions de personnes en France vivent au-dessous du seuil de pauvreté, selon les critères de l'INSEE (2 480 F par mois), dont 1,5 million de RMIstes et ayants droit, 1,2 million de chômeurs de longue durée, 400 000 sans-abri, etc. Et douze à treize millions de gens, selon le collectif « grande cause nationale », disposent de ressources à peine supérieures.

Des sonnettes d'alarme continuent d'être tirées et l'on note, pour le seul mois d'octobre, deux journées d'ateliers-débats sur l'insertion sociale, organisées les 12 et 13 par la Fondation de France ; la Journée mondiale du refus de la misère, le 17, instituée depuis 1987 par ATD-Quart monde ; la Journée de la solidarité, mise sur pied le 19 dans l'ensemble des départements par le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur des expériences menées notamment en matière d'insertion professionnelle. La classe politique s'est emparée, depuis la rentrée de septembre, du terrain social, le RPR vient de consacrer les journées parlementaires de Colmar à l'exclusion, et il n'échappe évidemment à personne que le chômage et la pauvreté constitueront deux thèmes majeurs de la campagne présidentielle.

Le projet de budget pour 1995 prévoit une augmentation des crédits des ministères du travail (+ 11 %), des affaires sociales (+ 6,1 %) et du logement (+ 3,3 %) (*le Monde* des 22 et 23 septembre). Mais ces hausses seront-elles suffisantes ? L'enjeu est, non seulement, le financement, mais aussi la conception même d'un *« programme de lutte contre la pauvreté »*, comme l'avait indiqué M. Balladur en juin, étant entendu qu'il ne peut être question que d'un plan qui prenne globalement en charge les trois secteurs-clés indissociables pour toute « sortie d'exclusion » : l'emploi, la santé et le logement. L'organigramme gouvernemental lui-même, avec trois ministères distincts, permet-il une coordination à la fois indispensable et nouvelle ?



Les mesures contenues dans le projet de budget 1995 en matière de solidarité ne paraissent pas, à première vue, dessiner un tel plan. Par exemple, la dotation dont bénéficient les sept cents centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ne constitue qu'un juste rééquilibrage, après la baisse des crédits observée cette année. Le flou qui entoure encore la réforme du financement du RMI, après une vive réaction des conseils généraux, ou la menace qui pèserait sur le « 1 % logement », dénoncée par les syndicats, ne sont pas des signes positifs. La reprise économique, même si elle se confirme, n'est pas près de profiter à ceux qui n'ont pas les moyens de consommer – que faire avec 2 500 F par mois, sinon survivre ? –, et la très faible baisse du chômage enregistrée jusqu'à présent ne bénéficie pas à la masse des personnes non qualifiées.

« Une solidarité pour la justice »

Faut-il dès lors s'attendre, avant le 19 octobre – car on comprendrait mal que le gouvernement organise une Journée de la solidarité sans prendre lui-même des initiatives nouvelles –, à d'autres mesures conjoncturelles ? Ou bien le travail interministériel entrepris il y a maintenant sept mois peut-il déboucher sur un ensemble cohérent, comme M. Balladur l'a laissé entendre à Colmar ? Ce travail a consisté, selon l'Hôtel Matignon, à chercher des remèdes aux dysfonctionnements constatés dans, et entre, les multiples dispositifs d'aide (à l'emploi, à l'insertion, au logement, etc.) : à corriger la distorsion entre l'ampleur de la protection sociale – 220 milliards de francs de prestations, sans compter les dépenses de santé dans le cadre de l'assurance-maladie – et la constante montée de l'exclusion. *« Les textes et les outils existent »*, dit-on encore rue de Varenne, et il s'agit de les *« recibler. »* Le gouvernement semble avoir écarté l'idée d'une loi-cadre – chère, notamment, à la présidente d'ATD-Quart monde, Geneviève de Gaulle-Anthonioz –, qui ne pourrait contenir que *« des généralités »*. Mais est-ce un rejet d'une loi-cadre ou d'une réforme en profondeur ?

Pour les trente associations, partenaires de la « grande cause nationale 1994 », *« le temps n'est plus aux demi-mesures, à la simple organisation de l'assistance ou à la solidarité-spectacle »*, comme elles l'affirment dans un communiqué. *« Par souci du bien commun et de tous ceux qui sont en difficulté*, continuent-elles, *le moment est venu d'avoir le courage d'aller au fond des choses, au-delà des mesures sans lendemain. »* Il convient, selon elles, de *« passer d'une solidarité émotionnelle à une solidarité pour la justice »* et, ajoutent-elles, *« ce n'est que dans la mesure où les droits fondamentaux seront garantis pour les plus pauvres qu'ils le seront aussi pour tous »*. Elles indiquent enfin que les problèmes posés par l'exclusion *« dépassent largement »* leurs propres capacités, qu'elles ne sauraient *« prendre le relais d'une organisation sociale de plus en plus défaillante »* et qu'il est urgent de conclure *« un véritable pacte social avec l'ensemble de la société »*. L'opinion admettrait mal, en tout cas, que, dans les toutes prochaines semaines, rien ne soit proposé de plus qu'un énième *« plan d'urgence pour l'hiver »*, avec des dispositions classiques n'empêchant pas, comme l'an dernier, une cohorte de victimes du froid – dispositions dont le bilan 1993-1994 mériterait cependant d'être officiellement connu, pour la création de places d'hébergement supplémentaires en Ile-de-France, par exemple, ou le fonctionnement du SAMU social à Paris. Le gouvernement de M. Balladur ne pourrait pas, au reste, se contenter, en ces temps de campagne présidentielle, de rouvrir des stations de métro désaffectées. Sous peine de donner des arguments à ceux qui doutent de sa capacité à proposer, contre la pauvreté et l'exclusion, ce *« grand dessein de société »*, dont parle aussi la présidente d'ATD-Quart monde, nièce du général de Gaulle.

MICHEL CASTAING

Une « grande cause nationale » pour 1994

C'est M. Balladur qui a décidé d'accorder le label « grande cause nationale 1994 » au thème de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. A cet effet, il a convoqué au début de l'année les dirigeants de six organisations caritatives : le Secours catholique, le Secours populaire français, Aide à toute détresse-Quart monde, Emmaüs-France, l'Armée du Salut et l'association Setton – cette dernière (une petite équipe qui distribue l'hiver des sacs de couchage aux sans-abri) par amitié personnelle.

Ces six associations, ne se sentant pas assez armées pour mener à bien une telle campagne, ont contacté les vingt-quatre autres qui, avec elles, travaillent depuis dix ans au sein de la commission « précarité-pauvreté » de l'Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) *(lire la liste ci-dessous)*.

Accord sur un « programme commun »

Le premier ministre a ensuite accepté d'octroyer le label aux trente associations coordonnées par René Lenoir, président de l'UNIOPSS et ancien secrétaire d'Etat à l'action sociale de Valéry Giscard d'Estaing. C'est la première fois, depuis la création du concept « grande cause nationale » en 1977, que cette « étiquette » est attribuée à un collectif. Ces trente associations ont réussi à se mettre d'accord sur un « programme commun », ce qui n'allait pas de soi au départ.

La phrase-clé de la campagne, qui se déroulera du 28 novembre au 4 décembre à la télévision, à la radio, dans la presse écrite et par voie d'affiches, est : *« Alerte ! Exigeons tous un pacte contre l'exclusion. »* Il ne s'agira pas, précise-t-on à l'UNIOPSS, de demander de l'argent aux Français, mais de les *« sensibiliser »* aux problèmes de la pauvreté et de *« changer le regard posé sur ceux qui en sont victimes »*.

La loi accorde, en tout et pour tout, douze spots sur chacune des deux chaînes publiques de télévision et à France-Inter, aux meilleures heures d'écoute. France 2 et France 3 en diffuseront chacune vingt et France-Inter trente. Des pourparlers sont en cours – quant au nombre – avec TF 1, Canal Plus et M 6. La plupart des stations de radio et des organes de presse reproduiront également des messages, étant entendu que toutes ces opérations sont gratuites pour les bénéficiaires du label. De même que les quatre mille affiches (de 4 mètres sur 3) qui seront apposées dans toute la France par l'Union des afficheurs et les dépliants, plus explicatifs, qui seront déposés dans les 16 000 bureaux de poste.

M. C.

Les trente associations

Les trente associations participant à la campagne contre l'exclusion sont les suivantes :

Association pour le droit à l'initiative économique, Armée du salut, Association nationale de prévention de l'alcoolisme, Association Setton, Aide à toute détresse-Quart monde, Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi, Emmaüs-France, Croix-Rouge française, Entraide protestante, Fédération française des équipes Saint-Vincent, Familles rurales, Fédération française des banques alimentaires, Fédération relais, Fédération nationale d'aide familiale à domicile, Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale, Fédération nationale des associations familiales des maisons d'accueil, Fonds social juif unifié, France terre d'asile, les Petits Frères des pauvres, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Relais médical aux délaissés, Secours catholique, Secours populaire français, Société Saint-Vincent-de-Paul, Solidarités nouvelles face au chômage, Union féminine civique et sociale, Union nationale des associations d'aide à domicile en milieu rural, Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants, Union nationale des institutions sociales d'action pour Tsiganes.

Qui paiera la protection sociale ?

Suite de la première page

Au-delà de la « crise » – terme au demeurant impropre pour traduire une de ces profondes mutations dont est coutumier le capitalisme –, il existe donc bel et bien une spécificité française qui pénalise le pays. Elle tient à son financement.

Notre système offre la particularité d'être cofinancé et cogéré par le patronat et les salariés en commun qui paient des cotisations. Cette démarche était d'une certaine manière logique à l'époque où les prestations de la Sécurité sociale avaient pour objets exclusifs le remplacement d'un salaire perdu, en cas de maladie, de chômage ou de retraite, ou le versement d'un complément (familles). C'est au demeurant la raison pour laquelle le patronat, soucieux de ne pas payer des sommes non fondées, avait décidé de contrôler... et donc de payer. La situation est aujourd'hui toute différente, puisque certaines de ces prestations sont parfois devenues universelles – c'est le cas de la famille, par exemple – ou financent des soins et non une perte de revenus dans le cas de la maladie.

La conséquence de ce financement antédiluvien est double : les entreprises versent des cotisations – les fameuses charges – très supérieures à celles de leurs concurrents étrangers ; et les salaires français sont parmi les plus bas d'Europe !

C'est ce système qu'il faut modifier de fond en comble. Comment ? D'abord en désengageant les entreprises du financement des prestations qui ne les concernent pas mais relèvent de la solidarité nationale, à savoir la politique de la famille et celle de la santé. Ces cotisations patronales, comme l'ont proposé un temps Pierre Mauroy et Edouard Balladur – dans le *Dictionnaire de la Réforme* –, pourraient être ajoutées aux salaires, ce qui entre autres choses serait d'un puissant soutien à la consommation.

Révolutionnaire ? Pas tant que cela, puisque le mouvement a déjà commencé. Le transfert des cotisations familiales est en cours ; et depuis 1981 le patronat s'est refusé à majorer ses cotisations santé.

Reste qu'une telle révolution pose un problème considérable : qui paiera ? Dès lors que les cotisations patronales n'entrent plus dans les caisses, et que personne n'envisagera un seul instant de devoir renoncer à la politique familiale et à la couverture des soins de santé, il faut bien que la collectivité se substitue aux entreprises. Comment ? Par une augmentation de la fiscalité directe ? Impossible. L'impôt sur le revenu en France est absurde, puisque 50 % des foyers en sont exonérés, et que sa progressivité dès lors est telle qu'elle rend toute majoration impossible. Le courage politique serait bien sûr de le mettre à bas, de faire contribuer tout le monde et de baisser le taux le plus élevé. Cette évidence est admise, mais elle paraît suicidaire.

Les avantages de la CSG

Restent deux solutions : la TVA. Outre que son augmentation ne pourrait totalement couvrir les besoins, elle serait improductive, puisque freinant la consommation, et socialement pour le moins discutable.

La vérité, que tout le monde connaît, est que nous avons l'outil pour faire face à ce transfert : la contribution sociale généralisée (CSG). Cet impôt, car c'en est un, inventé par Michel Rocard avait à l'époque été fort critiqué par l'opposition. Constatons simplement que, revenue au pouvoir, elle l'a majoré après avoir juré de n'en rien faire. En l'occurrence, elle a eu raison, puisque cette fameuse CSG présente deux avantages considérables : son assiette est large – tout le monde contribue – et surtout tous les revenus sont pris en considération, ce qui corrige l'injustice faite dans ce domaine aux salariés. Deviendrait-elle sagement progressive qu'elle serait quasiment parfaite.

Seulement voilà, ce second avantage a le désavantage de frapper les ménages qui ont des revenus autres que salariaux. On imagine dans ces conditions l'embarras de la droite face à sa clientèle traditionnelle. Cela dit, ne soyons pas exagérément pessimistes. Après tout, on a bien vu la gauche affronter ses partisans en découplant l'évolution des salaires et des prix. Qui osera dire qu'elle a le monopole du courage ?...

PHILIPPE LABARDE

et aux Assises de la transformation sociale

Un enjeu majeur pour la gauche comme pour la droite

Pour la droite comme pour la gauche, l'exclusion est devenue un thème d'expression – et un enjeu – majeur. Lors des journées parlementaires du RPR à Colmar, Edouard Balladur a souligné que l'exclusion est une menace pour *« tout le pacte social français »*. La philosophie balladurienne en la matière se résume dans une formule : *« Lutter contre l'exclusion*, a dit le premier ministre vendredi 23 septembre à Colmar, *c'est lutter contre les exclusions »* (*le Monde* daté 25-26 septembre).

M. Balladur justifie cette analyse en distinguant, à la fois, les catégories de population « à risque » et les formes d'exclusion, car il s'agit d'un *« phénomène complexe et multiforme »*. Pour le premier ministre, *« la lutte contre les exclusions est affaire de justice et de morale »* : *« les exclus ne sont pas responsables de leur situation »*. La lutte contre les exclusions est également *« affaire d'efficacité »*, car *« l'exclusion est coûteuse »*.

Le 11 septembre, lors de l'émission « 7/7 » sur TF 1, le premier ministre avait proposé que la France se fixe pour objectif de réduire d'un million le nombre de chômeurs en *« plusieurs années »* et avait annoncé une aide aux entreprises disposées à embaucher des RMIstes, ainsi qu'un accroissement des déductions fiscales pour les familles créant des emplois de proximité (*le Monde* du 13 septembre). A Colmar, tout en rappelant les mesures déjà prises par son gouvernement, M. Balladur a admis la nécessité de *« continuer et* [d]*'accentuer l'effort »*. Le premier ministre a annoncé qu'il envisage un *« plan global »* contre l'exclusion, dont l'élaboration pourrait être entamée à l'automne.

« Moins de dispersion pour plus d'efficacité »

Jacques Chirac s'est également exprimé à Colmar à propos de *« ce qui ressemble à une nouvelle forme d'indignité »*. Le président du RPR et maire de Paris – qui a rappelé la création dans la capitale, à son initiative, du *« SAMU social »* – a souligné qu'il plaide depuis *« de longs mois (...) pour la transformation des dépenses passives d'indemnisation en dépenses actives d'insertion »*.

Au début de l'été, sous le titre « La blessure est plus profonde », M. Chirac avait consacré à l'exclusion le deuxième chapitre de son livre *Une nouvelle France, réflexions 1*, publié chez Nil éditions (*le Monde* du 22 juin). Il y estime que *« prévenir, c'est d'abord s'attaquer au chômage, cause première de l'exclusion »*. Il se prononce également en faveur de *« tout ce qui confortera »* l'école et la famille, *« deux institutions en crise »* qui jouent un rôle essentiel pour *« apporter des repères et éviter les dérives »* aux plus fragiles ou à ceux que guette la marginalisation.

A ce titre, il préconise la multiplication pour les jeunes de *« lieux de vie, de rencontre, de communication où se créent des liens entre parents, enfants, intervenants extérieurs »*. Dans la même optique, il propose une véritable refonte de la politique du logement, avec en particulier la création de *« logements d'insertion »* et une protection sensiblement renforcée des locataires. M. Chirac demande une *« reconquête systématique »* des banlieues.

D'une façon générale, *« l'Etat, qui apporte les moyens* [de la lutte contre l'exclusion] *s'essouffle et a du mal à s'organiser »*. C'est pourquoi M. Chirac demande, lui aussi, *« un peu moins de dispersion pour un peu plus d'efficacité »*. A Colmar, le président du RPR a néanmoins précisé que si *« l'exigence sociale »* doit désormais guider les choix du RPR, *« l'exclusion n'épuise pas, loin de là, les préoccupations sociales des Français »*. Pour lui, *« c'est la perte d'espoir qui constitue le risque social majeur »* et *« rien n'est plus prioritaire que de remettre en marche* « l'ascenseur social»*.*

Philippe Séguin, le président de l'Assemblée nationale, est, au RPR, celui qui livre l'analyse la plus audacieuse, en remarquant que *« l'exclusion en arrive à se développer aujourd'hui de manière autonome (...), se répand et croît indépendamment de la situation économique »*. Selon son analyse, une *« mutation (...) fondamentale »* a touché la nature du chômage avec *« la montée du chômage de longue durée »*. C'est pourquoi, a-t-il martelé à Colmar, *« la lutte contre le chômage de longue durée doit être LA priorité absolue de la nation »*.

Pour l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing a abordé récemment, de façon indirecte, le problème de l'exclusion, en consacrant trois articles du *Figaro* à une analyse de la structure du chômage, *« problème le plus brûlant pour notre pays »*, écrit-il, dans l'optique d'un *« retour au plein emploi »*. Ce plan est fondé principalement sur la baisse des charges sociales pesant sur les bas salaires (*le Monde* du 22 septembre).

« Un modèle républicain et laïque d'intégration »

A gauche, l'exclusion a constitué l'un des thèmes des Assises de la transformation sociale, samedi et dimanche à Vaulx-en-Velin. L'exigence affirmée par Martine Aubry au cours des deux journées – *« faire de la lutte contre l'ensemble des exclusions et contre le chômage le cœur de notre projet politique »* – a été approuvée par tous les participants. *« Il y a urgence*, a affirmé Jean-Christophe Cambadélis, maître d'œuvre avec Lionel Jospin de ces rencontres, *les quartiers se dégradent en France, les populations, malgré l'effort des municipalités, souffrent, la violence monte dans tous les secteurs de la vie sociale. La question est maintenant posée : comment vivre ensemble dans la ville ? Nous savons tous que la ville est l'unité de base de la gauche et des écologistes, c'est dans la ville, là où s'exerce un travail de proximité, c'est à la limite notre meilleur terrain, celui où la solidarité est plus facilement identifiable face au laisser-faire de la droite. C'est là où les réalisations de la gauche gouvernementale ou locale de la dernière période ont été positives. Mais si les questions demeurent, si les interrogations perdurent, nous devons avoir pour demain les idées claires pour agir ensemble sur le terrain. »*

L'idée de Martine Aubry est, à l'évidence, que *« la gauche doit retrouver la gauche »* avec ses principes de *« solidarité, de laïcité et de responsabilité »* et retrouver *« une politique de proximité »*. *« C'est à court terme*, a affirmé l'ancien ministre du travail, *le meilleur moyen de faire retrouver l'espoir aux jeunes et aux Français, et un peu moins à court terme de faire bouger cette société d'exclusion que nous ne pouvons accepter. »* Nombre de participants, à l'instar d'Harlem Désir, ont plaidé pour *« un modèle républicain et laïque d'intégration »*. Ils ont soutenu que la politique de la ville ne devait plus être *« une affaire de technocrates »* et exigé une *« nouvelle révolution sociale »* s'appuyant sur des *« politiques publiques fortes »* afin qu'il n'y ait plus, selon la formule de Jack Ralite, *« des citoyens de l'entre-deux. »* *« Ce n'est pas seulement les banlieues qui sont malades socialement*, a affirmé l'ancien ministre communiste, *c'est la société tout entière qui est malade. »*

Beaucoup ont également réclamé *« un véritable effort national »* en faveur de l'éducation *« au cœur des inquiétudes de la société française. »* L'ancien ministre de la ville, François Loncle, a pour sa part déploré *« le recul de la gauche sur le droit de vote des immigrés aux municipales »*.

S'interrogeant sur la portée de ces résolutions *« lancées du haut d'une tribune »*, Jean Poperen a réclamé que la gauche s'engage sur ce terrain dans une véritable *« confrontation sociale »* avec la droite. *« Si on donne l'impression aux Français d'être des pleureuses de gauche en face de pleureuses de droite, électoralement cela serait peu rentable »*, a assuré l'ancien ministre socialiste. Jugeant *« indissociables »* les problèmes politiques et sociaux, Henri Emmanuelli a exhorté la gauche à *« réfléchir à un nouveau projet de société »* offrant *« une alternative au libéralisme économique et redonnant un peu d'enthousiasme aux hommes de progrès et de générosité »*. *« Face à de nouveaux périls*, a expliqué le premier secrétaire du PS, *face à de nouvelles formes de discrimination sociale, face à cette idéologie individualiste sauvage et implicite, nous devons définir de nouveaux droits, dresser de nouvelles barrières de protection sociale, dégager de nouvelles orientations, renforcer la cohésion sociale. »*

M. Emmanuelli est allé jusqu'à concéder que, trop souvent, la gauche avait confondu *« distribution uniforme et redistribution équitable »*. *« Il ne suffit plus de combattre pour que tous puissent être mis sur la même ligne de départ*, a-t-il expliqué (...). *Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que nous sommes confrontés à un gigantesque problème de redistribution, même si cela risque d'être impopulaire dans certains milieux qui d'ailleurs ne forment pas les gros bataillons de nos électorats* (...). *La redistribution est une idée simple, une idée simple comme notre société avide de complexité rassurante ne les aime pas toujours. »*

Le maire de Vaulx-en-Velin refuse de « jeter l'éponge »

LYON

de notre bureau régional

Une boutade circule dans les milieux de gauche à Lyon : Maurice Charrier serait le seul maire socialiste de l'agglomération ! Ce n'est guère aimable pour ses collègues estampillés PS, d'autant que M. Charrier garde encore, même s'il ne la revendique pas, l'étiquette communiste. A son corps défendant, ce quadragénaire aux cheveux blanchis et à l'accent venu de son Vaucluse natal a été projeté sous les feux de l'actualité pendant les trois jours et les trois nuits d'octobre 1990 où la commune qu'il dirige, Vaulx-en-Velin, a été le théâtre de sévères émeutes.

Le maire aurait préféré que « sa » cité ne devienne pas ainsi le symbole de la crise de la ville. Il a peu apprécié la petite phrase du socialiste Jean-Christophe Cambadélis – *« Ne désespérons pas Vaulx-en-Velin »* – en ouverture des Assises de la transformation sociale, samedi 24 et dimanche 26 septembre, précisément à Vaulx-en-Velin. Si M. Charrier ne nie pas le désarroi d'une population menacée de toutes les exclusions, il se refuse à « jeter l'éponge » : *« Les Vaudais ne sont pas obligatoirement abattus »*, assure-t-il. Et lui non plus.

Elu maire de cette commune de 45 000 habitants en 1985, réélu dès le premier tour en 1989, M. Charrier sait pourtant que le temps presse. Le lycée, promis depuis des lustres par le conseil régional et le rectorat, ne devrait être ouvert, partiellement, qu'à l'automne 1995. Le projet – gigantesque mais essentiel – de restructuration du centre-ville, objet d'âpres négociations entre différents partenaires, ne cesse de buter sur de multiples obstacles, qui mettent en rogne M. Charrier. *« Il y a urgence*, répète-t-il. *Que ceux qui croient être à l'abri derrière leurs privilèges, leurs grilles de parcs, soient persuadés qu'ils se trompent. Si, par malheur, le tissu social devait se déchirer, plus personne ne sera à l'abri des révoltes urbaines. »*

BRUNO CAUSSÉ

La préparation de l'élection présidentielle

Valéry Giscard d'Estaing réaffirme le principe d'une candidature de l'UDF

Valéry Giscard d'Estaing a défendu une nouvelle fois, dimanche 25 septembre, au « Grand-Jury RTL-*le Monde* », le principe de la présence d'un candidat de l'UDF dans la compétition présidentielle prévue pour 1995. M. Giscard d'Estaing, qui préside la confédération libérale, a déclaré qu'*« un grand parti sans candidat à l'élection présidentielle n'a pas de raison d'être »* et que *« chaque grand parti a vocation a présenter un candidat »*.

M. Giscard d'Estaing souhaite, pour *« un beau débat présidentiel »*, que *« les hommes attendent pour laisser la place aux idées jusqu'à la fin de l'année »*. Il a ajouté qu'*« il est tout à fait normal que le RPR ait un débat sur le choix de son candidat et* [qu'] *il est essentiel que l'UDF n'intervienne pas dans ce débat »*. *« Il est normal que l'UDF se prépare à avoir un candidat (...), il faudra que les candidats issus de notre majorité aient un sens de leur responsabilité nationale suffisant pour qu'il n'y ait aucun risque de perdre cette élection »*, a assuré l'ancien président de la République.

François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, a déclaré de son côté, dimanche, sur France 2, au cours de « L'heure de vérité » qu'il serait *« normal, mais pas obligatoire, que l'UDF ait un candidat »*. *« Il peut arriver que pour des raisons d'intérêt général majeur, une formation politique dise :* « Cette fois-ci nous préférons soutenir monsieur Untel ou Untel », *mais c'est un sacrifice tel, pour sa place dans la politique française, que cela ne peut être que pour des raisons de péril »*, a ajouté M. Bayrou.

De son côté, Philippe de Villiers, fondateur de Combat pour les valeurs, a annoncé, lundi, sur Europe 1, qu'il créera son propre mouvement, le 20 novembre prochain, dans l'espoir d'en faire *« la troisième composante de la majorité avant et après l'élection présidentielle »*.

D'autre part, M. Giscard d'Estaing a émis des critiques sur le projet de loi de finances pour 1995. Après avoir convenu que le budget subit *« des contraintes très fortes »*, l'ancien ministre des finances du général de Gaulle et de Georges Pompidou a estimé que *« l'on peut s'inquiéter sur deux points : l'endettement public et les recettes »*. M. Giscard d'Estaing a regretté que les ressources des privatisations n'aient pas été affectées, comme le prévoyait le programme de la droite en 1993, à la réduction de la dette.

Il a également critiqué, à propos des recettes, *« des majorations fortes, contradictoires avec d'autres aspects de notre politique générale »*. *« La pompe à finance, c'est la pompe à essence »*, a ironisé M. Giscard d'Estaing, en assurant que l'*« on aurait eu intérêt à une augmentation plus modérée des taxes sur les carburants »*. M. Giscard d'Estaing a enfin proposé une série d'économies. Il s'est demandé s'il était *« urgent »* de créer une chaîne éducative, il s'est interrogé sur le financement des interventions militaires ou humanitaires de la France dans le monde, ainsi que sur la pertinence de grands investissements, comme la grande bibliothèque.

Selon l'IFOP

M. Balladur subit une forte baisse dans l'opinion

Le « baromètre » de l'IFOP, sondage effectué du 20 au 23 septembre auprès de 1 872 personnes pour *le Journal du dimanche* du 25 septembre, montre que la cote de satisfaction du premier ministre s'est effondrée, en septembre, de 11 points par rapport au mois précédent, passant de 63 % à 52 %.

Cette baisse brutale succède à une forte embellie de 13 points enregistrée pendant l'été. Selon Jean-Luc Parodi, conseiller pour les études politiques de l'IFOP, ce *« retour à la normale »* s'explique en partie par une inquiétude sociale confirmée par un autre sondage effectué par l'institut CSA auprès de 600 salariés, à l'exclusion de la fonction publique, entre le 16 et le 21 septembre. Selon cette enquête, publiée dans *InfoMatin* du 26 septembre, 76 % des personnes interrogées estiment que la reprise de l'activité économique est *« peu »* ou *« pas importante »*.

« Respect » et « malaise » devant M. Mitterrand

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a déclaré, dimanche 25 septembre, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », qu'il avait éprouvé *« à la fois un sentiment de respect et un malaise »* lors de l'intervention de François Mitterrand à la télévision, le 12 septembre. *« Il a parlé avec dignité et courage de sa maladie, mais à aucun moment il n'a abordé l'avenir de la France. Il n'a parlé que du passé et de lui »*, a regretté M. Giscard d'Estaing. Le président de l'UDF estime, à propos du passage de M. Mitterrand dans l'administration de Vichy, que le président de la République *« aurait dû parler avant 1988, ou alors après s'être retiré de la vie politique »*.

RECTIFICATIF. – La liste des villes dans lesquelles le RPR et l'UDF sont parvenus à un accord pour les prochaines élections municipale, publiée dans *le Monde* du 23 septembre omettait, à tort, la ville de Nîmes (Gard), où la liste d'union de la droite sera conduite par Jean Bousquet, maire (UDF) sortant, et la ville d'Agen (Lot-et-Garonne), où la liste d'union UDF et RPR sera conduite par le maire sortant, Paul Cholet (UDF).

MM. Giscard d'Estaing et Bayrou estiment que M. Longuet devra quitter le gouvernement s'il est mis en examen

Gérard Longuet, ministre de l'industrie, apparaît bien isolé dans sa détermination à ne pas quitter le gouvernement, en dépit des révélations sur les « affaires » le concernant, contenues dans le rapport que le juge Renaud Van Ruymbeke a adressé à la chancellerie (*le Monde* du 21 septembre).

Interrogé sur ce sujet, dimanche 25 septembre, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a indiqué qu'*« il n'est pas possible qu'un homme public en France exerce une fonction lorsqu'il est en état de suspicion vis-à-vis de la justice »*. M. Giscard d'Estaing a distingué deux situations : *« Tant qu'un homme politique est victime de rumeurs ou d'insinuations, c'est à lui de se défendre*, a-t-il observé. *A partir du moment où la justice est saisie et qu'elle estime qu'il y a matière pour elle à entreprendre une investigation, qu'il y a donc suspicion* [...], *que l'on appelle maintenant mise en examen, la personne en question doit quitter sa fonction. »*

M. Longuet n'a pas reçu davantage de soutien de son collègue du gouvernement François Bayrou (CDS), ministre de l'éducation nationale. Invité, dimanche, de « L'Heure de vérité », sur France 2, M. Bayrou a déclaré qu'*« il ne suffit pas qu'ils* [les hommes politiques] *soient honnêtes, il faut qu'ils soient insoupçonnables, exemplaires »*. *« En tout cas*, a ajouté le ministre de l'éducation, *je serai de ceux qui demanderont la plus haute exigence. »*

A gauche, les déclarations sont unanimes. *« Dès lors qu'un ministre est mis en examen, il lui est difficile de rester au gouvernement. C'est évident, surtout lorsqu'il s'agit d'une affaire de corruption »*, a observé Pierre Mauroy, dimanche 25 septembre sur TF 1. Cet avis est partagé par Jack Lang (PS), ancien ministre, qui estime que *« s'il* [M. Longuet] *est mis en examen, il devrait quitter le gouvernement »*. M. Lang, qui était, dimanche, l'invité de l'émission de TF 1 « 7 sur 7 », a préconisé *« la suppression du financement privé des campagnes électorales »* afin de *« couper tout lien entre les entreprises privées et les partis politiques »*.

« Ce n'est plus un gouvernement, c'est une annexe du palais de justice ! » s'est exclamé, de son côté, Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, en estimant qu'*« il y a un moment où il va falloir que le premier ministre s'explique »*.

Vingt-neuf parlementaires ou ex-parlementaires condamnés ou poursuivis...

GILBERT ANNETTE. Apparenté PS, député de la Réunion, mis en examen pour corruption le 30 mars dernier et placé sous contrôle judiciaire. S'est démis de ses fonctions de maire de Saint-Denis-la Réunion le 1er mars dernier.

MAURICE ARRECKX. UDF-PR, maire de Toulon de 1959 à 1985, conseiller général du Var depuis 1958 et président du conseil général entre 1985 et 1994, député entre 1978 et 1981, puis en mars 1986, avant d'être élu sénateur en septembre de la même année, Maurice Arreckx, longtemps considéré comme le « patron » du Var, voit sa carrière basculer brusquement au printemps 1994. Le 8 mars, il est entendu par la police, comme témoin, après l'assassinat, le 26 février, de Yann Piat, député (UDF-PR) du Var. L'onde de choc de l'affaire Piat contribue à l'échec de M. Arreckx au second tour des élections cantonales, le 27 mars. Il perd, du même coup, la présidence du conseil général.

Le 15 juillet, le juge d'instruction toulonnais Thierry Rolland, qui enquête sur des affaires de corruption et soupçonne l'ancien président du conseil général de *« favoritisme dans les marchés publics »*, adresse au procureur général d'Aix-en-Provence une demande d'« autorisation d'arrestation » de M. Arreckx. Cette demande est transmise à la chancellerie, puis au bureau du Sénat. Malgré de fortes réticences, celui-ci donne, le 28 juillet, une réponse favorable à la demande de la justice. Impliqué dans une affaire de pot-de-vin concernant la construction d'une école d'ingénieurs à Toulon, M. Arreckx est incarcéré, le 1er août, à la prison des Baumettes à Marseille, mis en examen pour corruption active, recel et complicité d'abus de confiance.

HONORÉ BAILET. Apparenté RPR, maire de Nice de septembre 1990 à octobre 1993, sénateur des Alpes-Maritimes depuis 1989, vient d'être mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux. Il lui est reproché de s'être fait offrir deux voyages, à l'île Maurice et aux Seychelles, ainsi que des travaux dans son appartement niçois, par la SEREL, entreprise niçoise de signalisation routière. Il est en outre accusé d'avoir procuré, à celle qui devait devenir son épouse, Marcelle Mandica, un emploi fictif dans une filiale de la SEREL, la Société d'économie mixte intercommunale pour l'amélioration de la circulation et du stationnement (SEMIACS), qu'il présidait.

BERNARD BIOULAC. PS, ancien député (de 1988 à 1993) et ancien président du conseil général de la Dordogne (1982-1992), a été mis en examen une première fois, en juin 1993, pour ingérence et complicité d'abus de confiance dans le cadre d'une affaire de détournement d'une subvention destinée à la fédération départementale Léo-Lagrange au profit d'un hebdomadaire proche du PS, *le Journal de la Dordogne*. Il a été mis en examen, de nouveau, pour abus de confiance et recel d'abus de confiance, en mars 1994, soupçonné d'avoir créé des emplois fictifs au comité d'expansion de la Dordogne, organisme dont il présidait le conseil d'administration. M. Bioulac a tenté de mettre fin à ses jours le 27 avril.

JEAN-MICHEL BOUCHERON. PS, député de Charente-Maritime de 1978 à 1993, maire d'Angoulême de 1977 à 1989, et brièvement secrétaire d'Etat aux collectivités locales en 1988, a été inculpé le 22 février 1991 de corruption et ingérence dans trois affaires, après que son successeur à la mairie d'Angoulême en 1989, Georges Chavanes (UDF-CDS), eut découvert un déficit de 164 millions de francs dans les comptes de la municipalité. En 1992, M. Boucheron s'est enfui en Argentine, où il a tenu un restaurant jusqu'au mois de juin 1994. Il a fait l'objet d'une levée d'immunité parlementaire en décembre 1992 et d'un mandat d'arrêt international resté sans effet, aucune convention d'extradition n'existant entre la France et l'Argentine. Une seule des trois affaires dans lesquelles il a été mis en cause a été jugée, en son absence. En juillet 1994, le tribunal de grande instance de Paris l'a condamné à quatre ans d'emprisonnement ferme et 1 million de francs d'amende, accompagnés de la privation des droits civiques pour une durée de cinq ans.

ÉRIC BOYER. Apparenté RPR, sénateur, président du conseil général de la Réunion, mis en cause dans plusieurs affaires de corruption. Condamné le 25 mars dernier à deux ans de prison ferme, peine réduite en appel, le 29 juillet, à un an, assortie de 500 000 francs d'amende et à cinq ans de privation des droits civiques.

LOUIS BOYER. RPR, sénateur du Loiret, maire de Gien, mis en examen pour exercice illégal de l'activité de travail temporaire.

BERNARD CARTON. PS, député du Nord de 1988 à 1993, inculpé de complicité d'abus de pouvoir en janvier 1993 en tant qu'ancien président de la Société d'aménagement et d'équipement du Nord, dans l'affaire du golf de Mormal.

ÉDOUARD CHAMMOUGON. République et Liberté, député de Guadeloupe, maire de Baie-Mahault, soutenu par le RPR. Condamné par la cour d'appel de Fort-de-France, en novembre 1993, à trois ans de prison avec sursis, à 200 000 francs d'amende et à dix ans de privation de ses droits civiques, pour corruption, s'est pourvu en cassation : a été mis en examen le 17 septembre 1993 pour corruption passive, abus de biens sociaux et détournements de fonds publics dans une autre affaire.

JEAN-PAU CHARIÉ. RPR, député du Loiret, mis en examen pour exercice illégal de l'activité de travail temporaire.

MARTINE DAUGREILH. ex-RPR, député des Alpes-Maritimes de 1988 à 1993, adjoint au maire de Nice, inculpée d'ingérence et d'abus de confiance le 24 février 1993.

ANDRÉ DURR. RPR, député du Bas-Rhin, a été condamné par la cour d'appel de Colmar, le 17 décembre 1993, à six mois de prison avec sursis, à une amende de 20 000 francs et à la privation de ses droits civiques pour une durée de deux ans, pour délit de concussion. M. Durr était poursuivi pour avoir contraint son premier adjoint à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden, Antoine Wach, à lui reverser, depuis mars 1983, la moitié de son indemnité de maire, à laquelle le code des communes lui faisait obligation, en tant que détenteur d'un mandat parlementaire, de renoncer, le cas échéant, au profit d'un conseiller municipal.

HENRI EMMANUELLI. PS, député, président du conseil général des Landes, premier secrétaire du Parti socialiste et ancien trésorier du PS, a été mis en examen, le 14 septembre 1992, pour recel et complicité de trafic d'influence dans l'affaire Urba sur le financement du Parti socialiste, avant d'être renvoyé, le 8 juillet 1993, devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc (le procès devrait avoir lieu en 1995). M. Emmanuelli a également été mis en examen, le 22 septembre 1993, dans le cadre de l'examen du volet marseillais de l'affaire Urba, sous les chefs de complicité de trafic d'influence, complicité de corruption et complicité de recel des mêmes délits.

JACQUES FARRAN. UDF-PR, député des Pyrénées-Orientales de 1986 à 1993, conseiller général de 1973 à 1992, condamné le 12 septembre 1994 à deux ans de prison, dont un avec sursis, et 2 millions de francs d'amende par le tribunal correctionnel de Perpignan pour complicité de vol par instigation, recel de vols par faux en écriture dans l'affaire du détournement d'une partie des recettes du parking de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes. M. Farran reste d'autre part inculpé d'ingérence et d'abus de confiance dans l'affaire du chateau de Corbère et indirectement impliqué dans une autre affaire pour abus de biens sociaux. Ces deux dossiers sont pendants au tribunal correctionnel de Perpignan.

JACQUES FLOCH. PS, député de Loire-Atlantique (*lire ci-contre la liste des élus locaux*).

GASTON FLOSSE. RPR, député, président du gouvernement territorial de Polynésie française. Condamné à six mois de prison avec sursis en avril 1992 pour ingérence, jugement confirmé par la cour d'appel de Paris le 30 novembre 1992, avant d'être cassé par la Cour de cassation le 9 février 1994 et renvoyé devant la cour d'appel qui vient de le relaxer le 21 septembre. M. Flosse a d'autre part été mis en examen, le 6 avril dernier, pour corruption passive et complicité de tenue illégale de maison de jeux.

JEAN FRANCOU. CDS, sénateur des Bouches-du-Rhône de 1971 à 1989, maire de Salon-de-Provence de 1956 à 1989. Renvoyé en correctionnelle pour abus de confiance le 3 juillet 1992, s'est pourvu en cassation. A remboursé les 4,5 millions de francs qu'il avait détournés.

CHARLES GINESY. RPR, sénateur des Alpes-Maritimes (*lire ci-contre la liste des élus locaux*).

JEAN JUVENTIN. RPR, député, président de l'Assemblée territoriale de Polynésie française, ancien maire de Papeete, inculpé le 9 novembre 1992 de corruption passive et de trafic d'influence dans une affaire relative à la construction d'un golf et mis en examen en octobre 1993 pour ingérence dans une affaire concernant une usine de traitement des ordures ménagères.

CHRISTIAN KERT. UDF-CDS, député des Bouches-du-Rhône, premier adjoint au maire de Salon-de-Provence, inculpé 14 mars 1990 d'abus de confiance, à la suite de détournements de fonds.

PIERRE LACOUR. CDS, sénateur de Charente, maire de Montbron, membre de la commission nationale d'urbanisme commercial, condamné le 7 janvier 1994 à dix-huit mois de prison avec sursis, 1 million de francs d'amende et à la privation de ses droits civiques pendant cinq ans pour complicité de faux et recel d'usage de faux. En appel.

ALEXANDRE LÉONTIEFF. Divers droite, député de Polynésie française de 1986 à 1993, conseiller territorial de Polynésie française, ancien président du gouvernement territorial, inculpé, le 4 novembre 1992, de corruption passive dans deux affaires distinctes, l'une concernant la construction d'un golf et l'autre le redressement fiscal dont avait été l'objet un directeur de clinique.

JACQUES MÉDECIN. CNI, député de 1967 à 1988, président du conseil général des Alpes-Maritimes de 1973 à 1990, maire de Nice de 1966 à 1990, secrétaire d'Etat au tourisme de 1976 à 1978, en fuite en Uruguay, fait l'objet d'une demande d'extradition formulée par la France et approuvée par la cour d'appel de Montevideo le 29 juillet dernier. Il a été arrêté à Punta-del-Este le 25 novembre 1993. Après son extradition il devra purger la peine d'un an de prison, assortie d'une interdiction à vie d'exercer toute fonction publique, à laquelle il avait été condamné par défaut, le 6 janvier 1992, pour ingérence pour avoir récolté des fonds émanant d'organismes publics et parapublics par le biais de publicités parues dans l'*Action Nice-Côte d'Azur*, mensuel édité par une société dans laquelle il détenait la majorité des parts.

L'ancien secrétaire d'Etat devra également s'expliquer dans d'autres procédures. Il a tout d'abord été inculpé, le 26 juin 1991, d'abus de confiance pour des détournements de fonds (1,2 million de francs) au détriment de l'association Nice-Opéra. Il a d'ailleurs fait l'objet de poursuites judiciaires, en juillet 1991, pour fraude fiscale en qualité de président de Nice-Opéra. Une information judiciaire a d'autre part été ouverte à son encontre, le 21 mai 1992, pour abus de confiance, faux, usage de faux et complicité dans ces trois délits dans l'affaire de la restructuration de la dette de la ville de Nice. Son nom est également cité dans une affaire de marché passé par le conseil général des Alpes-Maritimes (qu'il présidait alors) avec la société niçoise COM'O6 concernant l'installation de 25 salles multi-médias dans des communes rurales. Il est enfin mis en cause pour corruption, dans une enquête sur la SEREL, société de signalisation routière dont le patron l'a accusé de l'avoir *« rackettė »*.

JOSÉ MOUSTACHE. RPR, ancien député de la Guadeloupe (*lire ci-contre la liste des élus locaux*).

MICHEL NOIR. Non-inscrit, député du Rhône (*lire ci-contre la liste des élus locaux*).

MICHEL PEZET. PS, député des Bouches-du-Rhône de 1986 à 1993, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de 1981 à 1986, conseiller municipal de Marseille, inculpé dans l'affaire Urba-Gracco le 27 septembre 1991 pour corruption, ingérence et trafic d'influence.

PHILIPPE SANMARCO. PS, député des Bouches-du-Rhône de 1981 à 1993, inculpé dans l'affaire Urba-Gracco, le 27 septembre 1991, de corruption, ingérence et trafic d'influence.

BERNARD TAPIE. MRG, député des Bouches-du-Rhône, mis en examen le 22 décembre 1993 pour abus de biens sociaux et complicité dans l'affaire de la société de pesage Testut puis, le 29 juin dernier, pour abus de biens sociaux et fraude fiscale dans la gestion de son voilier le *Phocéa*. Dans les deux cas, l'Assemblée nationale avait voté la levée de son immunité parlementaire. En outre, il avait été mis en examen, le 10 février, pendant les vacances parlementaires, pour complicité de corruption et subordination de témoins dans l'affaire du match OM-Valenciennes.

ANDRÉ THIEN AH KOON. Divers droite, député de la Réunion (*lire ci-contre la liste des élus locaux*).

...ainsi que plusieurs élus locaux

ALAIN CARIGNON. RPR, ministre de la communication démissionnaire, président du conseil général de l'Isère, maire de Grenoble. Mis en examen dans l'affaire *Dauphiné News* en juillet 1994. Lors de la campagne des élections municipales de 1989 des magazines luxueux – *Dauphiné News, News mardi* et *News vendredi* – avaient été diffusés, durant six mois dans la ville de Grenoble. Lancés par de proches collaborateurs du maire-candidat (RPR), Alain Carignon, ces « news » vantaient les mérites de sa gestion et le dynamisme de la ville dans des articles et interviews commandés par M. Carignon lui-même, rédacteur en chef occulte. Cette campagne d'un nouveau genre avait coûté fort cher, et les chèques d'entreprises « amies », comme les 12 millions de francs du groupe Bouygues, n'avaient pas suffi à éponger le déficit.

Ce sont des filiales du groupe Lyonnaise des eaux qui s'en étaient chargées, *a posteriori*, pour 5,3 millions de francs. En juillet 1989, à peine réélu, M. Carignon avait privatisé la gestion de l'eau à Grenoble, confiée à une filiale et à une future filiale du groupe Lyonnaise. Avant d'être mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, le 25 juillet dernier, par le juge Philippe Courroye – qui l'a déjà entendu durant dix heures –, M. Carignon a dû se démettre de son poste de ministre de la communication en juillet. Depuis, le développement de l'instruction a justifié la mise en examen de plusieurs de ses proches, dont son conseiller et ami Jean-Louis Dutaret, PDG de la SOFIRAD.

ANDRÉ DEGOUEY. Divers droite, maire de Val-d'Isère, en Savoie, condamné, en janvier dernier, à sept mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende pour ingérence. Le maire de la célèbre station de ski de la Tarentaise est aussi le président d'une association chargée d'assurer la promotion des treize communes et stations savoyardes ayant accueilli les Jeux olympiques de 1992. Sa mise en examen est liée à la réalisation, en 1991, de 7 000 mètres carrés de logements touristiques, sur une zone d'aménagement concerté. L'une des agences qui ont commercialisé les appartements était dirigée par le fils du maire, et André Degouey en était l'actionnaire majoritaire. Cette agence avait eu mandat de commercialiser les chalets avant que les permis de construire ne soient présentés à la signature du maire.

JACQUES FELLI. Divers droite, conseiller général du Bas-Rhin et maire de Marmoutier, mis en examen le 13 janvier dernier, pour abus de biens sociaux, trafic d'influence aggravé et corruption. Il a été écroué. Président d'une société mixte locale créée pour l'installation d'un parc d'activités commerciales et tertiaires sur le territoire de sa commune, M. Felli aurait touché un salaire trois fois supérieur à celui qui avait été prévu par le conseil d'administration. M. Felli a, par ailleurs, été condamné pour délit d'ingérence et recel d'abus de biens sociaux en novembre 1993.

JACQUES FLOCH. PS, député de Loire-Atlantique, maire de Rezé, inculpé de complicité d'abus de confiance dans l'affaire Trager en février 1992.

CHARLES GINESY. RPR, sénateur, président du conseil général des Alpes-Maritimes, maire de Péone, président du syndicat intercommunal de Valberg, station de sports d'hiver, mis en examen, ainsi que son fils, Charles-Ange, pour délit d'ingérence en 1992. Le syndicat avait concédé l'exploitation de centres d'activités et de loisirs de la station de sports d'hiver à trois sociétés privées dont l'actionnaire majoritaire était Charles-Ange Ginesy.

JACQUES GOSSOT. RPR, maire de Toul. Inculpé dans l'affaire des fausses factures de Nancy le 13 décembre 1989, dans celle des contrats de chauffage de l'office public d'HLM de Toul le 17 juin 12992.

JACQUES MÉDECIN. CNI, député, président du conseil général des Alpes-Maritimes, maire de Nice, inculpé d'ingérence le 17 novembre 1989 (*lire ci-contre la liste des parlementaires*).

CASSAM MOUSSA. RPR, s'est démis de son mandat de maire de Saint-Paul à la Réunion, après sa condamnation, en mars dernier, à deux ans de prison, dont dix-huit mois ferme, dans une affaire d'ingérence et d'escroquerie.

JOSÉ MOUSTACHE. RPR, vice-président du conseil régional de Guadeloupe, ancien député (1978-1981), mis en examen en juin 1991 pour ingérence, faux, abus de confiance et abus de biens sociaux.

PAUL NATALI. Divers droite, président du conseil général de Haute-Corse, président de la chambre de commerce de Bastia, mis en examen, le 30 juin, pour abus de biens sociaux, faux et usage de faux, dans un dossier concernant un chantier immobilier réalisé à Santa-Lucia-di-Moriani, près de Bastia. La société Natali-Antoniotti, que dirigeait M. Natali, aurait versé des chèques, d'un montant total de 1,5 million de francs, correspondant à de fausses factures, à une entreprise locale de bâtiment. La decision de mise en examen est intervenue après que M. Mitterrand eut déploré que le dossier d'un president de conseil général de l'actuelle majorité n'ait toujours pas été instruit, quatre ans après sa mise en cause. Le président de la République avait fait cette déclaration devant les journalistes, à l'hôtel de Lassay, où l'avait invité Philippe Séguin, pour une réception traditionnelle de fin de session parlementaire. M. Natali, qui dirige trois entreprises de transports, avait été inculpé de fraude fiscale en novembre 1992.

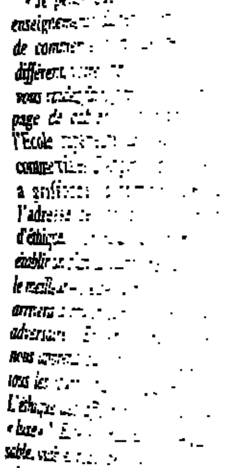
MICHEL NOIR. Non-inscrit, député du Rhône, maire de Lyon. Aux termes de l'ordonnance de renvoi signée, le 16 septembre, par le juge Philippe Courroye, M. Noir pourrait comparaître dès cet hiver devant un tribunal correctionnel pour y répondre de recel d'abus de biens sociaux. Ce sera l'épilogue de son long compagnonnage avec Pierre Botton, qui fut tour à tour son ami, son gendre, son directeur de campagne et son sponsor occulte, et régla ainsi, sur les comptes de ses sociétés, quelque 1,6 million de francs de dépenses pour son beau-père.

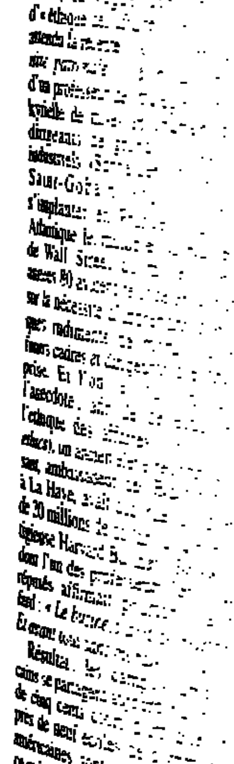
Le maire de Lyon est impliqué dans un autre dossier, plus lourd encore, instruit par le même magistrat et qui concerne le détournement de plusieurs millions de francs de subventions municipales vers ses comptes associatifs ou personnels. L'analyse de ses comptes bancaires a mis en évidence des mouvements en espèces (l'achat d'un violoncelle à 225 000 francs payé « cash », par exemple), qui intriguent les enquêteurs. Cette fois, M. Noir est mis en examen pour abus de confiance avec deux de ses adjoints.

JACQUES PUIG. MRG, maire de Blagnac (17 000 habitants), en Haute-Garonne, inculpé, avec l'un de ses adjoints, Marcel Dauriac, en janvier 1993, de délit d'ingérence. L'année précédente, la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées avait révélé des irrégularités dans la gestion de la commune, et dans celle de l'association Blagnac-Expansion, chargée de redistribuer les subventions accordées par la ville de 1986 à 1990. La chambre soulignait le non-respect du code des marchés publics en matière de concurrence entre la commune et deux bureaux d'études, Sud Ingénierie et Bet-Bâti, dont M. Dauriac possédait 44 % des parts.

ANDRÉ THIEN AH KOON. Divers droite, député de la Réunion, maire du Tampon (47 000 habitants), mis en examen, au mois de mars dernier, pour complicité de violence en réunion et omission d'empêcher une infraction. Il lui est reproché d'avoir orchestré une véritable bastonnade contre une délégation de l'Union des femmes de la Réunion, venue protester, devant la mairie du Tampon, contre les inscriptions obscènes portées sur les affiches de deux candidates aux élections cantonales. M. Thien Ah Koon avait été également mis en examen pour ingérence, en septembre 1993.

PIERRE VERGÈS. Parti communiste réunionnais, ancien maire du Port (la Réunion), mis en examen dans une affaire de falsification d'appel d'offre au profit de la société Dumez-Réunion. En fuite depuis le 3 avril 1993.







La saga judiciaire des grands patrons

Une fin de semaine ordinaire... Samedi 24 et dimanche 25 septembre, dans une France sur laquelle plane le spectre d'une opération « Mani pulite » (mains propres), quatre nouvelles mises en examen sont venues s'ajouter à celles de JackyChaisaz et Francis Poullain, dans une affaire de fausses factures en région parisienne. Au même moment, Gianfranco Ferre, directeur artistique de Dior, était entendu, samedi, pour ses affaires italiennes de prêt-à-porter, par le plus célèbre des juges transalpins, Antonio Di Pietro...

De nouvelles « affaires » qui ajoutent à la suspiscion pesant, depuis quelques mois, sur le gotha de la finance et de l'industrie françaises. Ce que ni l'interminable affaire des fausses factures de Nancy, qui avait pourtant valu à Michel Bouriez, directeur général de Cora, deux mois de détention en 1988, ni même les délits d'initiés de l'affaire Pechiney n'avaient réussi à faire, l'avalanche des mises en examen de ces derniers mois est en passe de le réaliser : jeter l'opprobre sur l'ensemble du monde français des affaires.

Il est vrai que de Schneider à Saint-Gobain, d'Alcatel au Comptoir des entrepreneurs, du Crédit lyonnais à la GMF, de la Générale des eaux à la Lyonnaise des eaux, les grandes entreprises sont désormais en première ligne. Et que, de Didier Pineau-Valencienne à Jean-Louis Beffa, de Pierre Suard à Jean-Jacques Piette, de Pierre Despessailles à Jean-Louis Pétriat, les grands patrons eux-mêmes occupent désormais le devant de la scène judicicaire.

La gestion des filiales

Mais, si la liste impressionne par son ampleur, elle ne saurait masquer l'extrême variété des délits visés. Quoi de commun, en effet, entre la mise en examen de Pierre Bergé pour une vente d'actions Yves Saint Laurent et le mandat d'arrêt international lancé à l'encontre de Didier Pineau-Valencienne pour ne s'être pas présenté devant un juge belge ? Quoi de comparable entre le PDG de la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), Marc-Michel Merlin, écroué pour abus de biens sociaux dans les affaires Botton et Carignon, et Jean-Louis Pétriat, mis en examen pour abus de crédit ?

Il y a, d'abord, ces grands patrons entendus, jusqu'ici tout au moins, comme... témoins. C'est le cas de Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise, convoqué par le juge lyonnais Philippe Courroye, chargé des affaires Botton et Carignon. C'est aussi celui de Guy Dejouany, PDG de la Compagnie générale des eaux, confronté la semaine dernière, des heures durant, à Jean-Dominique Deschamps, directeur général adjoint, et Jean-Pierre Tardieu, directeur à la Compagnie, tous deux mis en examen dans des affaires de corruption présumée touchant la mairie de Saint-Denis, à la Réunion.

Il y a aussi le cas Saint-Gobain, dont la filiale, Pont-à-Mousson, a versé, en 1988, un pot-de-vin de 4,4 millions de francs, pour l'attribution d'un marché public à Nantes. En 1993, le conseiller Renaud Van Ryumbeke mettait en examen pour *« trafic d'influence aggravé »* Bernard Novel et Pierre Blayau, anciens PDG et DG de la filiale. Affaire banale si l'on en était resté là. Mais cette année le juge y a ajouté, pour *« subornation de témoin »*, Marc de Nadaillac, le nouveau PDG de Pont-à-Mousson parce qu'il impose le silence à ses collaborateurs au nom de l'intérêt de la société, puis, pour *« trafic d'influence aggravé »*, Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, la société brésilienne Barbara ayant versé le pot-de-vin à la demande de Pont-à-Mousson étant juridiquement filiale de Saint-Gobain.

C'est aussi sur la gestion de deux filiales, Cofibel et Cofimines, que Didier Pineau-Valencienne est tombé. Deux sociétés belges héritées de l'empire Empain, qui ont valu au PDG de Schneider douze jours d'une spectaculaire incarcération et une inculpation pour escroquerie, abus de confiance et faux en écriture. Le groupe français est accusé par le parquet de Bruxelles d'avoir transféré 3 milliards de francs belges (1,8 milliard de francs) au détriment de Cofibel et de Cofimines et d'avoir caché, notamment aux petits actionnaires, l'existence de filiales offshore de ces deux sociétés belges.

Il y a, encore, des affaires purement privées, comme celle, surprenante, du financement de travaux dans la salle de bains de Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alsthom, venant presque occulter une autre « affaire » : la surfacturation de prestations à France-Telecom. Privée, aussi, la vente par Pierre Bergé, à l'été 1992, par 100 millions de francs d'actions d'actions à des banques suisses, après qu'un rapport interne l'a informé d'une forte dégradation des résultats du groupe. La COB sanctionne ce *« manquement d'initié »* d'une amende de 3 millions de francs, ramenée à 1 million par la cour d'appel de Paris. Au pénal, une information judiciaire est ouverte et, le 30 mai, le juge David Peyron met en examen Pierre Bergé et son directeur général, Jean-Francis Bretelle, pour délit d'initié et infraction au monopole des sociétés de Bourse, les actions incriminées ayant été cédées « hors marché ». Il y a également des affaires de mauvaise gestion, dont Jean-Louis Pétriat à la GMF, Jean-Jacques Piette au Comptoir des entrepreneurs et les ex-responsables du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer et François Gilles sont les exemples les plus frappants. A l'ancien PDG de la GMF, mis en examen le 15 juin par le juge Jean-Pierre Zanotto, il est en effet reproché d'avoir signé, sans en référer à quiconque et dans l'espoir de redresser sa gestion, quinze lettres de crédit de 100 millions de dollars chacune au profit de banques « off-shore » situées dans des paradis fiscaux. A l'ex-patron du Comptoir des entrepreneurs, dont la gestion fait l'objet d'une information judiciaire depuis avril, il est reproché d'avoir présenté un faux bilan, racheté son capital (c'est interdit) et intégralement financé le rachat d'une de ses filiales pour faire apparaître des plus-values à son bilan.

Financements occultes

Quant à Jean-Yves Haberer et François Gilles, pour ne rien dire de leurs invraisemblables déboires avec Bernard Tapie, il leur est impossible désormais de se rendre en Suisse, un juge genevois leur ayant notifié leur inculpation « pour banqueroute simple et complicité» dans l'affaire de la SASEA. Bien que le Crédit lyonnais soit lui-même victime de la plus importante faillite frauduleuse de l'histoire financière helvétique – l'ardoise se monte à 5 milliards de francs suisses (plus de 20 milliards de francs) –, le juge genevois accuse la banque d'avoir été, pendant quelques mois, administrateur de fait de la SASEA.

Il y a, enfin, cas le plus fréquent, *« l'abus de bien social »* (l'utilisation de l'argent d'une société à des fins autres que celles prévues par l'objet social de l'entreprise) en faveur d'hommes politiques. La corruption politique, pour parler clair. C'est le cas, à l'origine, de la commission versée par Pont-à-Mousson, aux rebondissements, on l'a vu, inattendus. C'est aussi le cas de l'affaire de la Réunion, qui, outre les responsables de la Générale des eaux, frappe aussi des responsables de la Lyonnaise des eaux.

C'est toujours le cas de Campenon-Bernard, autre filiale de la Générale des eaux, qui aurait versé un pot-de-vin de 1,5 million de francs dans l'affaire du sénateur Arreckx, dans le Var. C'est encore la Générale des eaux qui fait l'objet d'une information judiciaire sur ses relations avec le GIFCO, groupement de sociétés et de bureaux d'études proche du Parti communniste. La Générale des eaux dont une autre filiale, la Société française de radiotéléphone (SFR), voit son nom cité à propos du financement du Parti républicain de Gérard Longuet. La Générale des eaux encore dont le financement, généreux sans doute, des campagnes électorales de 1992 (régionales), de 1993 (législatives) et de 1994 (cantonales), fait, lui aussi, l'objet d'une information préliminaire...

Le financement des partis et d'hommes politiques est aussi à l'origine de deux affaires spectaculaires, autour de Pierre Botton ainsi que de Marc-Michel Merlin et de Jean-Louis Dutaret. Renvoyé en correctionnelle avec onze autres inculpés, l'homme d'affaires Pierre Botton, de sa profession aménageur d'officines, n'entraîne pas seulement dans sa chute son beau-père, Michel Noir, mais aussi Patrick Poivre d'Arvor, présentateur vedette de TF I, Charles Giscard d'Estaing, gérant de sociétés et neveu de l'ancien président de la République, et Serge Crasnianski, patron de la firme Kis.

Quant à Jean-Louis Dutaret, avocat et PDG de la Sofirad, et Marc-Michel Merlin, PDG de la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), filiale de la Lyonnaise des eaux, ils sont tous les deux dans le collimateur du juge Courroye pour leur trop grande proximité avec Alain Carignon, maire de Grenoble et ancien ministre de la communication. Mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, placé sous contrôle judiciaire, le premier se voit reprocher les activités de sa société WHIP, soupçonnée d'être une officine de financement politique. Quant au second, il aurait non seulement mis à la disposition du maire de Grenoble un appartement de 280 mètres carrés, mais, de plus, 8 millions de francs d'honoraires fictifs réglés par la SDEI qu'il dirige, auraient été repérés sur des factures ou des comptes de WHIP.

A la veille d'une campagne électorale qui s'annonce sans merci, les petits juges n'ont donc pas fini de faire trembler les grands patrons...

PIERRE-ANGEL GAY

Enseigner l'éthique des affaires

Les écoles de cadres s'efforcent désormais d'initier leurs élèves à la déontologie et à la morale

« Je pense que l'ensemble des enseignements dispensés en école de commerce porte un message différent, voire opposé, à celui que vous voulez faire passer. » Sur une page de cahier, l'étudiant de l'Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA) a griffonné sa remarque à l'adresse de son professeur d'éthique. *« On nous apprend à établir un plan de carrière, à être le meilleur – c'est-à-dire celui qui arrivera à couler son voisin (son adversaire). En entreprise, on nous apprend qu'il faut se battre tous les jours : pas de quartier... L'éthique des affaires est-elle un « luxe» ? Est-ce vraiment réalisable, viable, réaliste ? »*

Importée tout droit des Etats-Unis, la vague des cours d'« éthique des affaires » n'a pas attendu la récente *« levée d'immunité patronale »*, selon un mot d'un professeur de stratégie, cette kyrielle de mises en examen de dirigeants de grands groupes industriels (Schneider, Alcatel, Saint-Gobain, etc.), pour s'implanter en France. Outre-Atlantique, les multiples scandales de Wall Street au milieu des années 80 avaient relancé le débat sur la nécessité d'apprendre quelques rudiments de morale aux futurs cadres et dirigeants d'entreprise. Et l'on se souvient de l'anecdote : afin de développer l'éthique des affaires (*business ethics*), un ancien élève reconnaissant, ambassadeur des Etats-Unis à La Haye, avait accordé un don de 20 millions de dollars à la prestigieuse Harvard Business School, dont l'un des professeurs les plus réputés affirmait pourtant sans fard : *« Le business doit se battre. Et avant tout sans morale* (1). »

Résultat : les campus américains se partagent aujourd'hui plus de cinq cents cours d'éthique, et près de neuf écoles de commerce américaines sont concernées par ce qui, petit à petit, est devenu une discipline à part entière. Et donc, aussi, un véritable marché... En France, sans atteindre le même engouement, les cours d'éthique se sont aussi multipliés, notamment au niveau des programmes de troisième cycle (type MBA ou mastères), qui s'adressent à des cadres ayant déjà une expérience professionnelle. Les moines bénédictins du centre entreprises du monastère de Ganagobie (Alpes-de-Haute-Provence) animent ainsi depuis deux ans des séminaires pour l'Institut supérieur des affaires (ISA). Dans les écoles de commerce, l'enseignement a revêtu la plupart du temps la forme de modules facultatifs, à base de philosophie, de sociologie ou de psychologie. On en trouve à Angers, Bordeaux, Nantes, où l'université a été mise à contribution, ou Lyon, où la chaire d'éthique est financée depuis quatre ans, à raison de 600 000 francs par an, par... la Lyonnaise et le groupe Schneider, dont le président, Didier Pineau-Valencienne, a été le parrain de l'une des promotions de l'école.

« Qu'est-ce que la réussite ? »

A l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), le cours animé par Jean-Gustave Padioleau, fondement de la vie des affaires, a pris un tour délibérément sociologique, analysant situations et comportements, règles déontologiques et valeurs morales. A l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) de Cergy-Pontoise, un tiers d'une promotion environ suit un cours baptisé « éthique et entreprise ». *« Mais,* précise Maurice Thévenet, directeur de l'école, *les questions d'éthique sont par nature interdisciplinaires. On les retrouve en droit, quand on examine l'abus de biens sociaux, en gestion des ressources humaines, lorsqu'il s'agit de licenciements collectifs, en marketing, quand on dissèque les comportements du consommateur. » « Elles sont d'autant plus présentes,* note avec ironie un enseignant d'une autre école, *qu'il n'est pas rare que l'on soit « fiscalement limite » dans nos cours de droit fiscal... »*

A chacun sa méthode. Polytechnique mise uniquement sur sa formation humaine pluridisciplinaire et la *«rigueur militaire »*. L'Ecole des affaires de Paris (EAP), dont le cursus s'étale sur trois ans dans trois pays européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne, ou Grande-Bretagne, Espagne, France), propose une série de conférences, au succès grandissant, où s'affrontent points de vue latins *« moraux »* et anglo-saxons *« pragmatiques »*. *« En fait,* explique Jean Moussé, professeur à Angers et Bordeaux, jésuite âgé de soixante-treize ans, qui fut l'un des premiers à faire entrer l'éthique dans la formation des écoles de commerce au début des années 80, *il s'agit tout d'abord d'éveiller les étudiants à leur propre éthique, de leur montrer que c'est une affaire essentiellement personnelle. Cela ne peut se faire au début de l'école. Les étudiants sortent tous de l'abrutissement de la « taupe » ou des classes préparatoires. Après un embryon d'expérience en entreprise, quelques stages, on peut partir sur des bases simples : qu'est-ce, pour vous, que la réussite ? Quel est votre idéal ? Est-il possible de le mettre en application ? Dans l'action, rien n'est jamais ni blanc ni noir. S'il faut enseigner quelque chose, c'est bien une « éthique du gris ». Tout mon travail consiste à les faire passer précisément d'une éthique de la conviction à une éthique de la responsabilité. »*

Cependant, les cours d'éthique ne vont pas sans poser quelques cas de conscience aux directeurs des écoles. *« Enseigne-t-on véritablement l'éthique des affaires ?* interroge Jean-Marc Leersnyder, directeur des études à l'école des Hautes études commerciales (HEC). *Si l'on n'agit pas en même temps sur les comportements, cela ne sert à rien.* .

Plutôt que de se contenter de disserter sur le « bien agir » cher à Paul Ricœur, plusieurs écoles se sont donc employées parallèlement à dresser des codes de bonne conduite – pratique courante dans les grands groupes américains, tel IBM (2) – afin que les bonnes intentions se traduisent dans les actes. A Nantes, des règles spécifiques ont été définies pour le corps professoral. *« Vaincre le cynisme, l'amoralisme, l'opportunisme... L'école doit être morale ! »*, s'exclame Jean-Gustave Padioleau à l'ESCP.

La « triche », sport national

Car nombreux sont ceux qui dénoncent les comportements et les pratiques au sein même des écoles. A commencer par les élèves étrangers, surpris, voire « choqués », par la « triche » des élèves français, érigée parfois, comme le reconnaît Véronique de Chantérac, directrice de l'ESCP, en *« sport national »*. Ici comme ailleurs le plagiat, par exemple, est traqué, débusqué. L'an dernier, dix des trente élèves d'un même cours ont été confondus, reconnus coupables d'avoir utilisé quasiintégralement pour la rédaction de leurs mémoires des disquettes informatiques de données qui avaient déjà servi l'année précédente : blâme au dossier, puis conseil de discipline pour des récidivistes.

Et que dire des études de cas à usage personnel délivrées à des élèves par un professeur de stratégie également chef d'entreprise dans une grande école de gestion ? Ou d'une étude de marché effectuée pour le compte d'une entreprise, sous étiquette étudiante, pour masquer une étude concurrentielle ? Saisie elle aussi par la vague de l'*« ethically correct »*, la Confédération nationale des junior entreprises (CNJE), cette centaine d'associations d'élèves d'écoles de commerce ou d'ingénieurs *« à vocation pédagogique et à but non lucratif »* qui frayent dans les activités de conseil et d'études de marchés, s'est également dotée en 1992 d'un *« outil pratique d'aide à la décision éthique »* et d'un code de déontologie, en vertu duquel il est possible d'exclure des membres impénitents (deux cas l'an dernier).

« En fait, l'éthique des affaires est typiquement un problème d'éducation », convient Jacques Girin, directeur du Centre de recherche en gestion de l'Ecole polytechnique. *« Elle force à s'interroger sur le sens de ses actes*, commente Antoine Kerhuel, ancien HEC, formateur à l'Institut catholique de Paris et jésuite. *Aujourd'hui, les jeunes, même dans les grandes écoles, ont peur pour l'emploi. Or, il faut leur dire que la peur ne justifie pas n'importe quel comportement. Il faut les amener à la question centrale qui est de savoir quel rôle doit jouer l'entreprise dans la société : en termes d'emploi, de formation ou de développement local. »* Ceux qui préparent cette année les concours d'entrée ont tout le loisir d'y réfléchir. Ils ont pour thème de « culture générale » : le pouvoir.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Voir à ce sujet « Les business schools doivent faire la morale », de Jean-Gustave Padioleau (*le Monde* du 27 octobre 1988).

(2) La Lyonnaise et la Compagnie générale des eaux ont récemment annoncé qu'elles élaboreraient des chartes, consacrées entre autres aux pratiques commerciales et à la conduite à l'égard des clients étrangers. De même, le Conseil national du patronat français (CNPF) a annoncé le 12 septembre la création d'une « commission de déontologie ». En juin, mille anciens polytechniciens avaient signé un « manifeste contre la corruption ».

Morale

Suite de la première page

La justice n'est certes pas la morale. Les juges ne sont pas en droit de s'ériger en procureurs des comportements. Leur rôle n'est pas d'édicter des normes éthiques mais de mettre au jour, puis de sanctionner des infractions dûment établies. Ce rappel n'est pas inutile, tant cette question partage aussi les magistrats : l'itinéraire d'un Thierry Jean-Pierre, passé d'un cabinet d'instruction médiatique à la tribune purificatrice de Philippe de Villiers, ne fait pas l'unanimité, y compris parmi les juges qui instruisent actuellement les dossiers les plus sensibles. Mais l'attitude de M. Longuet laisse entier le débat de fond : au-delà des mésaventures judiciaires de tel ou tel, le monde politique et celui des entreprises doivent-ils, d'eux-mêmes, s'appliquer quelques règles éthiques élémentaires ?

Mis en cause individuellement, pour de présumées fautes personnelles ou des infractions commises dans l'exercice des ses fonctions, un responsable politique ou économique peut-il prendre en otage l'administration, le parti ou l'entreprise qu'il dirige ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit : une instruction ne se développe pas dans le même climat, tendu ou serein, si celui qui y joue le rôle principal est en même temps en charge des intérêts d'une collectivité. Amené à défendre son intérêt privé face à la justice, puisque c'est bien son sort individuel qui est en jeu, il complique, entrave et alourdit le jeu judiciaire s'il continue à se prévaloir d'un intérêt général. Posée en ces termes, la discussion recouvre la distinction classique de Max Weber entre éthique de conviction et éthique de responsabilité : s'estimant victime d'un acharnement judiciaire injustifié, M. Longuet tente de faire prévaloir la première sur la seconde. Ne serait-il pas plus responsable, fût-ce pour démontrer son innocence, que le président du PR n'entraîne pas le gouvernement dont il est encore membre dans un tourbillon judiciaire qui sera dès lors d'autant plus médiatisé que planera le soupçon d'une opportune solidarité, entravant le fonctionnement normal de la justice ?

En ce sens, l'attitude du ministre de l'industrie a paradoxalement dévoilé l'un des facteurs qui ont contribué au discrédit des politiques face aux affaires. *« La corruption aura d'autant plus de facilité à se diffuser que les défenses immunitaires du groupe auront tendance à s'affaiblir, que le coût moral aura tendance à s'abaisser »*, écrivait en 1992 le politologue Yve Mény dans son ouvrage sur *La corruption de la République* (Fayard). Face au développement des affaires, dont nous avons tenté de dresser ici l'inventaire et dont la nouveauté est qu'elles atteignent désormais le monde patronal, les responsables politiques et économiques doivent laisser passer et laisser faire la justice. Ce qui suppose qu'ils n'invoquent pas l'intérêt général – la politique du gouvernement ou la concurrence économique mondiale – pour défendre leurs intérêts privés.

EDWY PLENEL

Demain

Les affaires de corruption en Italie, en Espagne au Japon et aux Etats-Unis

MÉDECINE

Avec la création de l'Etablissement français des greffes

Le gouvernement nationalise les activités de transplantations d'organes et de tissus

Le *Journal officiel* publiera, dans les prochains jours, un décret modifiant le code de la santé publique et créant un « Etablissement français des greffes ». Dorénavant, l'ensemble de ces activités sera placé sous le contrôle direct des représentants de l'Etat et non plus, comme par le passé, de professionnels réunis au sein des associations France-Transplant et France-Tissus. Le directeur général de cet établissement devrait être le professeur Didier Houssin (hôpital Cochin, Paris).

La naissance officielle de l'Etablissement français des greffes marque une étape essentielle dans l'histoire des transplantations d'organes dans notre pays. Après la récente création de l'Agence française du sang, de l'Agence du médicament et du Réseau national de santé publique, elle vient compléter la réforme des structures administratives d'encadrement, de contrôle et d'évaluation des principales activités sanitaires. Comme dans le cas de la transfusion sanguine, on change d'époque, passant d'une gestion associative assurée par les représentants des spécialités médicales concernées à une tutelle étroite des pouvoirs publics.

Dans le domaine des greffes, plusieurs rapports officiels avaient, ces dernières années, mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements. L'une des principales difficultés concernait la proportion relativement élevée, dans certains centres, de malades étrangers (en particulier italiens) non-résidents en France (*le Monde* du 4 juin 1992). L'existence de « filières de recrutement » avait été, dans quelques cas, à l'origine de rémunérations contraires à l'éthique. L'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) s'interrogeait alors sur le fait de savoir si le statut associatif de France-Transplant était *« compatible avec l'importance et la nature des missions qui lui sont confiées »* et s'il ne convenait pas d'*« envisager un cadre juridique différent permettant d'organiser l'exercice d'un contrôle précis de l'État »*. L'Etablissement français des greffes était, dès lors, en gestation.

Une première réforme avait été mise en place, il y a deux ans, par Bernard Kouchner, alors ministre de la santé. Elle visait notamment à regrouper les différentes associations intervenant dans le domaine des greffes et à les placer sous le contrôle d'un comité de transparence, en liaison directe avec le ministre de la santé. Ce comité, créé par un arrêté du 23 octobre 1992, est présidé par Colette Même. Un autre secteur d'activité – celui des greffes de tissus d'origine humaine – soulevait également d'importantes questions techniques et éthiques.

Les réticences des chirurgiens

Là encore, un rapport de l'IGAS avait pointé certaines pratiques inacceptables, concernant en particulier les conditions de prélèvement, de conservation et de distribution de ces tissus (os, veines, valves cardiaques, peau, cornée, ligaments, dure-mère, etc.). Cette activité, en partie coordonnée par l'association France-Tissus, inquiétait les autorités de tutelle tant pour des raisons sanitaires (avec notamment le risque de transmission d'agents infectieux « non conventionnels » responsables de maladies nerveuses dégénératives) que réglementaires et politiques.

Il y a un an (*le Monde* du 2 octobre 1993), Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, avait annoncé la création d'un « Etablissement public de la transplantation ». Cette création devait, selon lui, intervenir avant la fin de l'année 1993. C'était méconnaître les réticences de certains responsables médicaux et chirurgicaux fort puissants et hostiles, sur le fond, à toute forme de contrôle effectif des pouvoirs publics sur leurs activités. Les tractations ont notamment porté sur le nombre respectif, au sein des structures de l'établissement public, des représentants du corps médical et des représentants de l'Etat. C'est ainsi qu'on en arrive, en définitive, à une composition pléthorique du conseil d'administration, une majorité de représentants de l'Etat n'ayant pu être obtenue qu'*in-extremis*, sur décision de l'Hôtel Matignon.

En pratique, cette réforme modifie le Code de la santé publique en créant, notamment dans le titre III, un chapitre II *bis* intitulé *« De l'Etablissement français des greffes »*. Cet établissement public est notamment chargé d'une bonne application des règles relatives à la gestion de la liste nationale des patients, à la répartition et à l'attribution des greffons. Il devra notamment coordonner les activités de prélèvement et de greffe d'organes, de moelle osseuse et de tissus, dont la cornée. Il devra encore recueillir des informations nécessaires à l'évaluation des activités de prélèvement et de greffe et à l'analyse des résultats obtenus par type de greffe et par équipe. Il devra gérer un fichier national de donneurs volontaires, non apparentés, de moelle osseuse et définir les conditions d'interrogation des fichiers européens et internationaux.

La fin d'une époque

Cet établissement devra par ailleurs signaler au ministre chargé de la santé *« tout manquement aux règles applicables en matière de prélèvement, de conservation, de transformation, de transport, de répartition et d'attribution des greffons et lui proposer les mesures qu'il juge utiles pour y remédier »*.

L'Etablissement français des greffes comporte un conseil d'administration qui, outre le président (dont le nom n'est pas encore connu), compte vingt-sept membres parmi lesquels cinq *« praticiens qualifiés dans le domaine des greffes, de l'immunologie, de l'anesthésie-réanimation et de la conservation des greffons »* désignés par le ministre chargé de la santé. Ce conseil d'administration définit notamment les orientations générales des activités de l'Etablissement français des greffes. Le directeur général de l'Etablissement français des greffes – il est acquis que ce sera le professeur Didier Houssin (hôpital Cochin, Paris) – assure quant à lui la gestion et la conduite générale de l'Etablissement. Il sera, en cela, aidé par un conseil médical et scientifique, instance d'expertise, de conseil et de proposition. Ce conseil sera composé de quarante membres représentant les différentes spécialités médico-chirurgicales concernées par ces pratiques.

Comment le monde français de la transplantation réagira-t-il à une telle réforme ? De fait, celle-ci l'ampute, de manière irréversible, d'une partie de ses libertés et marque la fin d'une époque – souvent qualifiée de mandarinale – où l'activité de transplantation s'était brillamment développée dans la bienveillance générale et la fascination des « premières ». Très largement diffusées aujourd'hui, les greffes d'organes et de tissus se devaient d'être une activité mieux contrôlée.

JEAN-YVES NAU

BANLIEUES

Après le meurtre d'un jeune homme

Incidents dans les cités d'un faubourg de Lille

Des incidents ont émaillé la nuit du samedi 24 au dimanche 25 septembre, puis la journée de dimanche dans le quartier du Faubourg-de-Béthune, à Lille. Ils ont éclaté à la suite du décès d'un jeune homme tué par balles samedi soir par un autre habitant du quartier. Dimanche matin, une centaine d'habitants ont pris à partie quelques dealers.

LILLE

de notre correspondant

« A quoi ça sert de sortir de la « toxe » si c'est pour se faire tuer par un plus « toxe » encore ?» La colère était forte dimanche après-midi sur le Faubourg-de-Béthune, à Lille, un quartier de mille cinq cents logements HLM, suite de barres de briques rouges construites dans les années 60. A vrai dire, pourtant, la mort dans la soirée de samedi de Reynald Briclot, âgé de vingt-trois ans, un jeune homme du quartier, ne semble pas être liée directement à la drogue mais plutôt à un conflit ancien opposant depuis plusieurs mois, sinon plusieurs années, la famille de la victime et un autre habitant du Faubourg, Jean-Marie Lefebvre, vingt-quatre ans, l'auteur du coup de feu. Ce dernier avait été placé en garde à vue après une plainte du père de Reynald Briclot, notamment pour cambriolage. Remis en liberté, il aurait attendu sa victime, armé d'un revolver.

Mais l'annonce de la mort du jeune homme, qui jouissait d'une bonne image dans le quartier – *« Il s'était sorti de la drogue et avait trouvé du travail »* – a fait, exploser la colère des jeunes. Partis accompagner leur copain au service des urgences du CHR, ils ont vu les policiers amener l'auteur des coups de feu, qui était blessé, pour le faire soigner, au moment où ils apprenaient le décès de leur camarade.

Leur colère s'est alors retournée contre tout ce qui représente à leurs yeux une société dont ils se sentent exclus et abandonnés, la police, l'office HLM. De retour sur place dans la nuit, ils ont mis le feu à l'antenne HLM du quartier. *« Si l'antenne a brûlé*, commentait dimanche après-midi, amer, un responsable de l'office, *c'est bien parce que nous sommes les seuls encore présents »*. Car ce quartier n'échappe pas à la loi des banlieues : cinq mille habitants, pas d'entreprises sur place, pas de commissariat de police, tout juste un centre social un peu triste et, surtout, surtout, pas de travail. Bref, un terrain propice au développement de l'usage de la drogue et de son trafic.

Le phénomène n'y est pas nouveau, mais il s'est aggravé depuis quelques mois. Les dealers chassés du quartier de Lille-Sud surnommé « les Biscottes » à la suite d'une explosion de violence, en mai 1993 (*le Monde* du 25 mai 1993), et des opérations de police qui suivirent, puis d'un autre quartier après la démolition d'une barre, ont glissé vers le Faubourg. Tout le monde en témoigne.

Un sentiment d'abandon

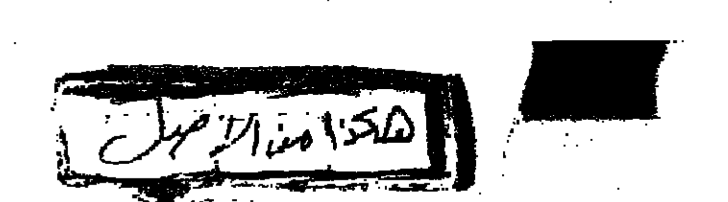
En juillet d'ailleurs, des habitants avaient adressé une pétition au préfet : *« Au secours*, écrivaient-ils, *les* dealers *trafiquent en plein jour, sous nos yeux. Ils ne sont pas inquiétés... Dans leur détresse de toxicomanes, ils font n'importe quoi : ils en viennent à se piquer devant nos enfants... Nous crions au secours. »*

Mais la pétition, qui invitait le préfet à venir sur place en une « visite anonyme », est demeurée sans réponse. Ce qui n'a fait qu'ajouter à un sentiment d'abandon déjà trop partagé. Les habitants reprochent notamment à la police de ne pas venir dans le Faubourg quand ils signalent des gymkhanas de voitures ou la présence de dealers.

Et dimanche après-midi, c'était avant tout cette demande de sécurité qui prévalait dans la discussion confuse entre les jeunes, les habitants, le procureur de la République, Olivier Guérin, le commissaire principal Jean Donnadieu et un adjoint au maire, Pierre Bertrand, venus sur place pour renouer le dialogue et calmer les esprits. Mais la mairie, les HLM, la justice n'échappent pas aux mises en cause tant sont graves et diverses les formes que prend l'exclusion quand il n'y a pas de travail.

JEAN-RENÉ LORE

VIOLENCES : la gare de Chanteloup-les-Vignes saccagée. – Une dizaine d'adolescents âgés de treize à quatorze ans, apparemment ivres, ont fait irruption, dans la soirée du samedi 24 septembre, dans le poste de police du quartier de la Noë, à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), et ont détérioré un distributeur de boissons. Quelques minutes plus tard, une soixantaine de jeunes du quartier se sont rassemblés à la gare. La trentaine de policiers venus en renfort ont tenté en vain de les empêcher de saccager la gare et de jeter des projectiles sur les wagons. La SNCF a dû supprimer l'arrêt des trains à Chanteloup pendant toute la soirée.



MÉDECINE

Dix ans après sa création

Mme Veil et M. Douste-Blazy saluent la « compétence » et « l'imagination » de l'association AIDES

L'association AIDES a célébré, lors de ses septièmes assises nationales, les 23, 24 et 25 septembre à Paris, « dix ans d'existence, dix ans de résistance ». Les visites successives des deux ministres en charge de la santé, Simone Veil et Philippe Douste-Blazy, qui ont salué la « compétence » et « l'imagination » du mouvement, ont consacré le rôle capital joué par le milieu associatif dans l'élaboration de la politique de lutte contre l'épidémie de sida.

Avec trois mille volontaires, trente-deux comités régionaux dans quatre-vingts villes de France et un budget de 68 millions de francs en 1993, l'association AIDES est devenue au fil des ans un partenaire incontournable de la politique française de lutte contre l'épidémie de sida. La présence de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et la ville, lors de l'ouverture des septièmes assises nationales de l'association, vendredi 23 septembre à Paris, et celle de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, dimanche 25, lors de la séance de clôture, ont consacré une décennie d'efforts et d'engagements.

AIDES *« n'a pas seulement contribué à rendre visible l'épidémie »*, ce *« mal révélateur des exclusions sociales »* qui frappe 150 000 personnes en France, dont 35 000 sont au stade du sida, a affirmé Mme Veil, mais l'association a aussi *« fait évoluer un certain nombre de concepts »* liés à la maladie, notamment celui de *« prise en charge globale »* des malades, et fait montre *« d'une adaptabilité, d'une inventivité »* sans pareil.

« Le plus précieux des aiguillons »

Dressant la liste des réformes institutionnelles engagées par son ministère, Mme Veil a reconnu que *« l'administration a toujours quelque chose d'impersonnel »* pour expliquer les *« difficultés budgétaires et de procédure »* auxquelles avait pu se heurter le monde associatif. *« Le jour où je n'assumerai plus de charge ministérielle, je souhaite être encore avec vous, associée à votre combat »*, a conclu Mme Veil sous un tonnerre d'applaudissements.

Philippe Douste-Blazy a lui aussi salué la *« compétence »* et *« l'imagination »* de l'association, qui s'est révélée être *« pour les pouvoirs publics le plus précieux des aiguillons »*. Le ministre délégué à la santé a également rappelé que *« trois principes »* devaient guider l'action des autorités – *« non-coercition, non-exclusion, responsabilisation »* – et souligné les carences de l'accès des usagers de drogues aux soins hospitaliers. *« Il est urgent que l'hôpital se mobilise en faveur des toxicomanes*, a déclaré M. Douste-Blazy. *Il faut que ceux qui veulent se sevrer, et qui ont besoin d'un sevrage hospitalier, puissent être facilement hospitalisés. Il faut aussi que les toxicomanes qui ont des pathologies particulières soient accueillis dans les différents services. L'hôpital n'a pas le droit d'oublier les toxicomanes, de les priver de soins. »*

Interpellé par la salle sur le nombre insuffisant des distributeurs-échangeurs de seringues en France – l'objectif gouvernemental est d'en mettre une centaine en service d'ici la fin de l'année –, M. Douste-Blazy a évoqué avec une amertume non feinte le terme de sa mission. *« Il y a beaucoup de choses que je n'ai pas pu faire et que j'aurais aimé faire »*, a-t-il déploré.

Le président de la fédération nationale d'AIDES, M. Marty-Lavauzelle a dénoncé pêle-mêle les errements de la prévention en milieu scolaire, les divisions et les conflits qui agitent *« le monde de la recherche, le sel de la terre, notre espoir à tous »* et la situation dans les prisons. Il a finalement insisté sur la nécessité pour AIDES de s'intéresser davantage à *« l'international »*. *« 85 % des fonds de la lutte contre le sida vont à 15 % des pays les plus riches*, a-t-il indiqué, *alors que 85 % des malades habitent dans les autres pays. »*

« Dix ans d'existence, ce n'est pas une victoire en temps d'épidémie, a estimé de son côté Daniel Defert, fondateur de l'association. *La seule victoire, c'est d'être là le jour du traitement. »*

LAURENCE FOLLÉA

TOXICOMANIE

Le débat sur la pertinence de la loi de 1970 sur les stupéfiants

La commission Henrion devra se prononcer sur la suppression des peines de prison pour simple usage de drogues

La commission de réflexion sur les problèmes de drogues a achevé, vendredi 23 septembre au Sénat, sa série d'auditions publiques. Les dix-huit « sages » chargés d'examiner la pertinence, vingt-quatre ans après sa promulgation, de la loi du 31 décembre 1970 sur les stupéfiants, entrent dans une dernière phase de travail à huis-clos et prévoient de remettre leurs conclusions vers la fin du mois d'octobre. Le débat s'annonce serré entre ceux des membres de la commission qui souhaitent supprimer les peines de prison pour simple usage de drogue et qui sont contre cette suppression.

Les dix-huit « sages » sont arrivés à l'heure du bilan. Au total, la commission de réflexion sur les problèmes de drogues aura auditionné plus de quatre-vingt personnes. Vendredi 23 septembre, au Sénat, la dernière séance d'audition publique de la commission avait un goût de déjà-entendu. Promotion de la politique de réduction des risques d'une part, défense de la politique répressive d'autre part.

Au chapitre de la réduction des risques liés à la toxicomanie intraveineuse (accessibilité au matériel d'injection stérile, prescription des produits de substitution), le docteur Bertrand Lebeau, membre de Médecins du monde et vice-président du collectif Limiter la casse, a attiré l'attention des membres de la commission sur l'aspect *« totalement désastreux »* de l'accès des toxicomanes aux soins hospitaliers. Citant l'exemple de l'un de ses patients, Patrick, quarante-cinq ans, héroïnomane « substitué » au Moscontin, ballotté entre les différents services d'un établissement hospitalier parisien pour finir par arracher sa perfusion et partir en courant, le docteur Lebeau a dénoncé *« le refus du système hospitalier de gérer les toxicodépendances. »* Chantage au sevrage à l'admission, rupture de la continuité des soins pour les héroïnomanes bénéficiant d'un traitement de substitution ou simples blocages idéologiques, l'accès aux soins des usagers de drogues reste un point noir de la politique sanitaire.

La prévention par le sport

Le docteur Francis Peigné, psychiatre hospitalier, a confirmé ces dires : lorsqu'il était responsable des urgences à l'hôpital Cochin, les toxicomanes étaient *« exceptionnellement admis pour overdose »*, a-t-il raconté, et *« cela n'a pas beaucoup changé »*. En 1990, l'installation d'une consultation spécialisée en toxicomanie dans l'enceinte de l'hôpital – le centre Cassini –, n'a pas été sans mal. Le docteur Peigné se souvient qu'on parlait à l'époque de *« dangereuse proximité »* et de *« redoutable prosélytisme »*.

Dans le même ordre d'idées, Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française, a expliqué comment, sous la pression des habitants et de quelques pharmaciens, et malgré le soutien du ministère de la santé et de la municipalité, il avait dû renoncer à installer un « centre d'émergence » – une structure médicalisée de distribution de méthadone – dans un quartier de Bayonne. M. Davant, qui s'est dit *« naïf »* en la matière, a cependant proposé, arguant des interrogations soulevées par la restructuration hospitalière, d'*« ouvrir un service toxicomanie dans chaque hôpital de proximité »*. Il a également plaidé pour une prise en charge des soins prodigués aux toxicomanes par la Sécurité sociale et vanté les mérites de *« la prévention par le sport »*.

« Il s'agit d'arriver à faire comprendre à nos concitoyens que le toxicomane est un malade », a martelé M. Davant. Antoine Garapon, juge des enfants et secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice, a préféré pour sa part *« dépasser l'affrontement entre les logiques sanitaire et judiciaire »* pour défendre *« une nouvelle philosophie de la drogue »*. Celle-ci consisterait à *« passer de la répression d'un acte à une logique de protection de la personne »* basée sur un système d'obligations faisant du toxicomane lourd un *« incapable majeur »* suivi par un juge des tutelles.

Hiérarchiser les risques

Réagissant assez vivement à ces propos, le procureur Philippe Jeannin, membre de l'instance de réflexion, a implicitement répondu à l'une des questions posées par Simone Veil dans sa lettre de mission sur la pertinence de la distinction entre drogues dures et drogues douces, ignorée par loi du 31 décembre 1970 sur les stupéfiants. *« Une légalisation des drogues dures pourrait s'expliquer pour des raisons sanitaires*, a estimé M. Jeannin. *Il vaut mieux organiser une distribution de produits propres que de laisser des produits sales en circulation ou que les toxicomanes se les injectent n'importe comment. Par contre, une légalisation du cannabis n'aurait aucun intérêt sur le plan sanitaire. »*

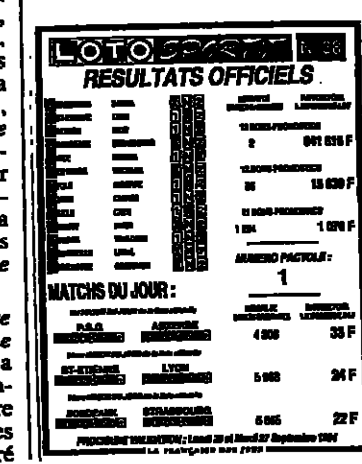
D'une drogue à l'autre en effet, les enjeux diffèrent. Le psychanalyste Eduardo Vera Ocampo s'est interrogé devant la commission sur le *« contexte culturel et affectif »* de l'usage des stupéfiants, tandis que le docteur Lebeau a insisté sur la *« nécessaire différenciation de la dangerosité des produits »* et de la *« hiérarchie des risques »* liée à leur mode de consommation (injecté, inhalé, ingéré, fumé).

Les questions posées de façon de plus en plus pressante par les membres de la commission à chaque personne auditionnée ont révélé certains des points sur lesquels ils semblent encore loin de s'être faits une religion. Deux interrogations majeures restent ainsi en suspens : la première porte sur le contenu à donner à une véritable politique de prévention des toxicomanies, et la seconde sur le bien-fondé ou non d'une dépénalisation de l'usage de stupéfiants.

Selon le professeur Roger Henrion, qui préside la commission, un premier *« tour de table »* destiné à savoir *« qui pense quoi ? »* aura lieu mercredi 28 septembre, dans les locaux de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Au sujet de la suppression éventuelle des peines de prison pour simple usage de drogue, *« trois ou quatre membres sont à peu près sûrs de ce qu'ils pensent, de chaque côté*, nous a confié le maître de séance. *Les autres ne sont pas bien déterminés. »*

Les conclusions des « sages » devraient être rédigées pour la fin du mois d'octobre. *« On ne peut pas, sur un sujet aussi sensible, proposer une seule solution*, a précisé le professeur Henrion. *Nous présenterons donc vraisemblablement plusieurs options, en déclinant à chaque fois les « pour » et les « contre ». Et il appartiendra aux pouvoirs publics de trancher. »*

L. F.



JUSTICE

Un ancien champion de football américain accusé d'un double meurtre à Los Angeles

L'ouverture du procès d'O. J. Simpson provoque une frénésie médiatique

Le procès d'Orenthal James (O. J.) Simpson, quarante-sept ans, l'ancien champion de football américain accusé du meurtre de son ex-femme et d'un ami de celle-ci, débute lundi 26 septembre à Los Angeles par la procédure de sélection des jurés, qui pourrait prendre jusqu'à trois semaines. La médiatisation de cette affaire, d'une ampleur sans précédent, amène les Américains à s'interroger sur la validité du système du jury dans ce genre d'affaires.

WASHINGTON

de notre correspondante

Les avocats de la défense avaient raison : en demandant que leur client, O. J. Simpson, soit jugé dans les trois mois suivant son inculpation, ils escomptaient que l'intérêt du public serait toujours aussi vif. Qui dit intérêt du public dit grosse couverture médiatique ; et qui dit grosse couverture médiatique dit possibilités, avec un peu de talent, d'influencer favorablement les jurés.

Le procès de l'ancien champion de football américain, accusé du meurtre à coups de couteau de Nicole Brown Simpson, l'éblouissante jeune femme, blanche, dont il était divorcé mais toujours amoureux, ainsi que d'un jeune homme qui semble s'être trouvé là au mauvais moment (*le Monde* du 30 juin), s'ouvre lundi 26 septembre à Los Angeles sans que l'attention du public et des médias n'ait diminué le moins du monde depuis cette fameuse soirée où il entraina, dans une mémorable course-poursuite avec la police, quatre-vingt-quinze millions de téléspectateurs accrochés au direct une heure et demie durant.

Le procès d'O. J., qui plaide non coupable, promet d'être le plus public de tous les temps : diffusé intégralement sur plusieurs chaînes de télévision nationales, il a été précédé de comptes-rendus, spéculations et commentaires quotidiens sur les moindres préparatifs de la défense et de l'accusation, alimentés par d'abondantes fuites émanant des milieux liés à l'enquête. Ce déchaînement médiatique a fait exploser le juge Lance Ito, un Américain d'origine japonaise qui, vendredi, a menacé d'interdire la retransmission du procès. Le juge est d'autant plus préoccupé que les premières semaines du procès vont être consacrées à une procédure cruciale, celle de la sélection des jurés. Tout accusé, proclame le sixième amendement de la Constitution des Etats-Unis, a droit à être jugé *« par un jury impartial de l'Etat et du district où le crime a été commis »*. Mais comment trouver, à Los Angeles, douze jurés qui n'aient pas été influencés, d'une manière ou d'une autre, par ce qu'ils ont vu, lu ou entendu sur O. J. Simpson depuis trois mois ? A défaut de pouvoir leur laver le cerveau, une possibilité est offerte au juge : « séquestrer » les jurés, c'est-à-dire les priver de tout contact avec l'extérieur pendant la durée du procès. Mais cette mesure extrême, très onéreuse, paraît difficile à mettre en œuvre pour un procès qui risque de durer plusieurs mois. Pour l'instant, les autorités judiciaires du district de Los Angeles se sont contentées de déplacer, au prix d'aménagements de plus de 100 000dollars, la salle de presse d'un étage pour éviter que les journalistes ne harcèlent les jurés.

Ces douze jurés vont être sélectionnés parmi un millier de jurés potentiels, convoqués à partir du 26 septembre, au terme d'un processus qui acquiert aujourd'hui une telle importance _ en s'appuyant sur les techniques de pointe utilisées en marketing, dans les études d'opinion et en psychologie _ que, dans les grands procès criminels, la défense comme l'accusation font désormais appel à des « consultants en jurés » (*jury consultants*) pour les assister. Ceux-ci élaborent des questionnaires si complets qu'ils doivent théoriquement permettre à la défense, par exemple, d'éliminer tout juré susceptible d'avoir le moindre préjugé défavorable, aussi éloigné soit-il, à l'égard de l'accusé – et inversement pour l'accusation.

Les jurés potentiels convoqués pour le procès de Mike Tyson, le champion de boxe accusé de viol, durent répondre à soixante-dix-huit questions écrites ; ceux du procès des deux hommes accusés d'avoir pratiquement lynché un chauffeur de poids lourd pendant les émeutes de Los Angeles planchèrent sur quarante-cinq pages de questions avant d'être sélectionnés. Des « procès à blanc » sont organisés en marge du système judiciaire pour étudier l'attitude et la réaction des jurés, et tester l'effet de l'argumentation de la défense ou de l'accusation ; lors de l'un de ces « faux procès », consacré il y a quelques semaines à l'affaire Simpson, à Phoenix en Arizona, le jury a acquitté O. J. Aux yeux de plusieurs experts, dont l'un, Stephen Adler, vient de publier un livre à ce sujet (*The Jury*), ce niveau de recherche et de sophistication dénature, pervertit le système du jury, fondement de la justice américaine : l'idée d'un jury représentatif de la population, qui était celle des auteurs du sixième amendement, est à mille lieues des préoccupations des avocats modernes.

La peine de mort ne sera pas requise

Dans le cas d'O. J. Simpson, le parquet a décidé de ne pas requérir la peine de mort, dont il est en principe passible puisque accusé de deux meurtres, par crainte que les jurés ne finissent par acquitter le champion uniquement pour lui éviter la condamnation à mort. Pour l'accusation, en effet, le principal obstacle à surmonter est la célébrité du prévenu ; les procureurs auront donc tout intérêt à rechercher des jurés le moins informés possible. Des jurés noirs seront-ils plus sensibles aux arguments de la défense ? Probablement. Des jurés femmes auront-elle plutôt tendance à sympathiser avec la victime, mère de deux jeunes enfants ? Pas forcément, disent les spécialistes : l'accusé est une vedette au fort pouvoir de séduction. Le problème est que, compte tenu de l'exigence de l'unanimité des jurés pour rendre un verdict, la sympathie d'un seul des douze jurés suffirait à bloquer le verdict. Faut-il abandonner le système de l'unanimité ? Faut-il, comme le propose un lecteur de *Newsweek*, remplacer le jury par un collège de trois juges dans des affaires aussi délicates en raison du niveau de publicité ?

Deux procès récents à Los Angeles ont ouvert le débat : celui des policiers qui avaient battu Rodney King en 1992, et qui s'était soldé par un acquittement (provoquant les émeutes de Los Angeles), et celui des frères Menendez, deux jeunes gens qui reconnaissent avoir assassiné leurs parents millionnaires, mais invoquent la légitime défense ; dans leur cas, les jurés n'ont pu se mettre d'accord, il faut donc les rejuger. Le procès d'O. J. Simpson, défendu par quelques-uns des meilleurs avocats du pays _ Simpson vient de vendre un demi-million de dollars d'actions pour commencer à payer sa défense, qui, selon le *National Law Journal*, devrait lui coûter entre 2 et 4millions de dollars _, ne manquera pas de le relancer.

S. K.

Dans les tribunaux fédéraux

Caméras interdites

LOS ANGELES

correspondance

La Conférence judiciaire, instance régulatrice de la justice fédérale américaine, a proscrit l'usage des caméras dans les tribunaux civils fédéraux, à l'issue d'une expérience pilote de trois ans dont les conclusions étaient cependant globalement positives : les magistrats qui avaient participé à l'expérience avaient observe que les caméras ne perturbaient pas ces procédures au point de justifier la prohibition en cours. Les vingt-six juges de la Conférence judiciaire conduite par William Rehnquist, président de la Cour suprême, ont aussi rejeté un amendement au code de procédure pénale qui bannit depuis 1946 les caméras dans les tribunaux criminels fédéraux.

Il s'agit d'un revers pour les partisans de la transparence judiciaire. A partir du 1er mai 1995, Court TV, C-Span, CNN ne pourront plus diffuser les procédures fédérales. Steven Brill, président-fondateur de Court TV, chaine câblée américaine qui diffuse les procès en direct et a retransmis trente-six litiges fédéraux en trois ans, a déclaré : *« Nous pouvons couvrir O. J. Simpson mais pas Dan Rostenkowski* [un membre du Congrès accusé de malversations financières]. *Nous pouvons couvrir un cas sans importance, mais pas un procès concernant les droits civiques ou les lois antitrust ou encore un appel à la loi sur l'avortement. »*

CLAUDINE MULARD

FAITS DIVERS

Défaillance technique ou erreur humaine

Un Airbus A310 de la compagnie roumaine Tarom frôle la catastrophe près d'Orly

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) a ouvert une enquête, dimanche 25 septembre, après qu'une catastrophe a été évitée de justesse. La veille, un Airbus A310 de la compagnie roumaine Tarom s'était posé sans dommage, à Orly, après une chute de plusieurs centaines de mètres.

La catastrophe a pu être évitée de justesse. A faible altitude, un Airbus A310 qui reliait Bucarest à Paris est tombé brutalement au-dessus de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), samedi 24 septembre. Mais, le commandant de bord a redressé à temps son appareil. L'avion de la compagnie roumaine, Tarom, qui comptait 182 personnes à son bord, s'est posé sans dommage à l'aéroport d'Orly. Tout le monde a loué la présence d'esprit du commandant de bord, qui a sauvé ses passagers. *« On a frôlé la catastrophe*, soulignait dimanche soir un porte-parole de l'ambassade de Roumanie à Paris. *Seule la performance formidable du pilote et sa présence d'esprit ont permis de l'éviter. »*

Que s'est-il vraiment passé ? L'avion, en procédure d'approche pour atterrir, était en pilotage automatique. Soudain, *« il a échappé au contrôle »* de l'équipage, expliquait-on dimanche à l'ambassade de Roumanie. L'avion s'est cabré et serait retombé sur son aile gauche. Le pilote a finalement pu reprendre le contrôle de son appareil après un retour au mode manuel. *« Selon les premières conclusions de notre enquête, il s'agit d'un problème technique »*, déclarait le porte-parole de l'ambassade à l'AFP. Mais dans la soirée les certitudes n'avaient plus cours et l'ambassade préférait s'en remettre à la commission d'enquête.

Les boites noires font l'objet d'un dépouillement par le Bureau enquête accident français avec le concours d'experts roumains. Selon nos informations, l'enregistreur de paramètres de vol ne fonctionnait pas. Il faut donc compter uniquement sur l'enregistreur des conversations, le témoignage de l'équipage et sur les données contenues dans un petitenregistreur de paramètres de vol sélectionnés par la compagnie.

Erreur humaine ou défaillance technique ? La question restait entière dans la soirée du dimanche 25 septembre. Le pilote automatique semble en cause sans qu'on sache s'il s'agit d'une panne ou d'un usage inadapté imputable à l'équipage. Une défaillance des réacteurs, également invoquée, apparaissait selon les premières observations plus improbable. Selon certains spécialistes, l'incident présenterait des similitudes avec deux précédents qui avaient pour origine une erreur de pilotage. Dans les deux cas, le pilote avait essayé, au travers des commandes manuelles de l'avion, de « contrer » le pilote automatique.

Pilotage mixte ?

A Moscou, en 1991, un Airbus A310 de la compagnie Interflug se présentait à l'atterrissage en pilotage automatique. La tour de contrôle, pour une raison d'encombrement, avait demandé une remise des gaz. Le pilote automatique a donc programmé l'avion pour reprendre de l'altitude. Mais de son côté le commandant de bord avait poussé le manche vers le bas pour faire descendre l'avion en essayant de « surpasser » les automatismes. « Contrarié » dans sa programmation, le pilote automatique avait rectifié naturellement l'ordre manuel en mettant le gouvernail en position maximale à cabrer. Le pilote aurait débranché à ce moment-là le pilote automatique sans annuler la position du gouvernail.

Après cet incident, le constructeur européen, Airbus Industrie, avait envoyé des recommandations aux compagnies aériennes du monde entier pour les mettre en garde sur les risques d'un pilotage mixte. *« Un avion se pilote soit de manière automatique soit en mode manuel*, explique un expert aéronautique. *Le mélange des deux peut conduire à des situations dangereuses, car le pilote automatique va chercher à corriger les ordres du pilote. Le problème interviendra au moment où le pilote reprendra l'appareil en mode manuel strict, car l'avion risque de se retrouver dans une attitude qu'il n'a pas prévu. »*

Un autre accident ressortit du même type d'erreur. Le 26 avril 1994, un Airbus A300-600 de la compagnie taïwanaise China Airlines, transportant 271 personnes, s'est écrasé en atterrissant sur l'aéroport de Nagoya, faisant 262 victimes. Le pilote, qui avait, semble-t-il par inadvertance, appuyé sur une commande de remise des gaz au moment de l'atterrissage, avec essayé de contrer les automatismes. A la suite de cet incident, le constructeur avait rendu obligatoires des modifications sur les A310 et les A300-600 afin de permettre la déconnexion du pilote automatique en procédure d'atterrissage ou de remise des gaz au-dessus de 130 mètres dès lors qu'on agissait sur le manche,cela afin d'éviter des interférences entre les deux modes.

MARTINE LARONCHE

La manifestation contre l'extension de Charles-de-Gaulle

« A Roissy, on détruit les humains »

Le temps d'une manifestation, dimanche 25 septembre, tout ce que le Val d'Oise compte d'hommes et de femmes politiques a su oublier ses divergences et faire bloc pour protester contre l'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Quelque trois mille personnes avaient répondu à l'appel de l'association des riverains contre les nuisances de l'aéroport, après la parution récente des conclusions d'une mission d'expertise, qui avait été confiée par le ministre des transports, Bernard Bosson, à un ingénieur general des Ponts et Chaussées, Michel Fève. Ce rapport développe l'idée d'une troisième piste qui permettrait à l'aéroport de passer des vingt-cinq millions de passagers actuels à quatre-vingt millions par an.

L'incident de la veille, au-dessus de Villeneuve-le-Roi, a sans doute contribué au succès de la marche qui a perturbé durant près de trois heures l'accès aux deux aérogares. La manifestation était ponctuée de slogans imagés (« En terre Adélie, on protège les pingouins ; à Roissy, on détruit les humains »), et des discours des représentants des quatre grandes formations politiques qui réclamaient tous l'abandon de la troisième piste et l'ouverture d'une étude pour une troisième plate-forme dans le bassin parisien. Se félicitant du consensus politique d'un jour, Jean-Philippe Lachenaud, président (UDF-PR) du conseil général du Val-d'Oise, a annoncé que le ministre des transports avait pris, vendredi, des décisions allant dans le sens de leurs revendications : blocage de la procédure d'avant-projet de plan de masse qui fixe les principes de desserte de Roissy, blocage également de la déclaration d'utilité publique, abandon de l'hypothèse des quatre-vingt millions de passagers.

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

L'hypothèse d'un troisième aéroport dans le Bassin parisien est à l'étude

L'incident de l'A 310 de la Tarom donne un poids supplémentaire aux revendications des élus des communes riveraines des aéroports parisiens. Michel Herry, maire (PC) de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), où aurait pu s'écraser l'appareil, dénonce ainsi depuis plusieurs années les risques et les nuisances entraînés par l'augmentation du trafic à Orly, à la suite des directives européennes.

En juin, il faisait circuler une pétition dans sa ville et réunissait les maires des communes voisines pour demander au ministre des transports de renoncer à ouvrir à la concurrence de nouvelles lignes au départ d'Orly (*le Monde* du 4 juin). Il souhaite à nouveau réunir les élus, mardi 27 septembre, et appelle la population à manifester le 14 octobre, entre Villeneuve-le-Roi et l'aérogare d'Orly.

De son côté, Roger-Gérard Schwartzenberg, maire (MRG) de Villeneuve-Saint-Georges, commune limitrophe de Villeneuve-le-Roi, demande au gouvernement d'accélérer la réflexion sur la création d'un troisième aéroport en dehors de l'Ile-de-France *« pour désengorger Orly »*.

Dans un communiqué publié à l'avant-veille de la manifestation organisée autour de l'aéroport de Roissy, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, avait confirmé son intention d'engager une *« réflexion globale »* sur les possibilités de desserte aéroportuaire du Bassin parisien (*le Monde* daté 25-26 septembre).

Le ministre de l'équipement ne se prononce cependant pas formellement pour la création d'un troisième aéroport international dans le Bassin parisien. Une grande partie des élus franciliens, dont Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional, demandent pourtant que soit retenue cette hypothèse, évoquée dans le nouveau schéma directeur régional, publié en avril dernier. Plusieurs régions voisines de l'Ile-de-France se sont d'ailleurs déjà portées candidates, dont le Centre, Champagne-Ardenne, Picardie et Haute-Normandie

Michel Barnier, ministre de l'environnement, a souhaité, dimanche 25 septembre, que soit étudiée *« la possibilité d'utiliser des aéroports de province, par exemple l'aéroport de Lyon-Satolas »*. Il a par ailleurs fort opportunément signé un arrêté, publié au *Journal officiel* du 23 septembre, qui permet de financer à nouveau les travaux d'insonorisation des habitations proches des aéroports. Ces fonds, financés par la taxe d'aéroport, étaient bloqués depuis 1987, par un arrêt du Conseil d'Etat pris à la suite d'une requête des compagnies aériennes.

C. de C.

POINT DE VUE

Moins d'un jeune sur cinq !

Après la publication par « le Monde » daté dimanche 25-lundi 26 septembre des résultats de la consultation nationale auprès des 15-25 ans, Christian Baudelot, Pierre Bourdieu et Catherine Lévy confirment leurs critiques sur le caractère non scientifique de la démarche.

par Christian Baudelot, Pierre Bourdieu et Catherine Lévy

NEUF millions de jeunes âgés de quinze à vingt-cinq ans en France aujourd'hui : 1 539 000 d'entre eux ont retourné le questionnaire, soit un taux de réponse de 17,1 %. Bien que trois fois supérieur à celui qu'attendaient les organisateurs, ce taux ne doit pas dissimuler le fait principal : plus de quatre jeunes sur cinq se sont abstenus de participer à la consultation nationale des jeunes. Il n'y a aucune raison de supposer que la population des répondants soit représentative de l'univers consulté.

Voilà qui devrait tempérer l'enthousiasme débordant des organisateurs et de son commanditaire, puissamment relayés par les médias, qui n'ont cessé, tout au long de l'été, de comptabiliser les réponses comme d'autre, les millions de francs du Téléthon. Sous prétexte qu'a été atteint puis dépassé le chiffre magique du million, on parle déjà de *« réponses en masse »*, de *« raz-de-marée »*, etc. : si encombrant et inexploitable que puisse être le tas de papier ainsi recueilli, ce taux de réponse demeure modeste ; il est très proche de celui que l'on obtient à la suite d'une enquête postale sans relance sur des sujets qui motivent peu les populations interrogées.

Enfoncer des portes ouvertes

Quant aux résultats, ils sont à la mesure des questions posées. D'une consternante banalité. Ils ne font qu'enfoncer des portes ouvertes depuis longtemps par des enquêtes moins onéreuses et plus fécondes menées par des sociologues, des démegraphes, des psychologues, des statisticiens... Tous résultats que la presse et les médias ont déjà largement diffusés. Que la famille soit, dans une période de chômage et d'incertitude, l'ultime refuge pour un grand nombre de jeunes, les sociologues de la famille et les démographes l'avaient souligné depuis belle lurette ; que l'école et l'université soient à la fois perçus comme un lieu intégrateur et un mécanisme impitoyable de sélection, tous les spécialistes de l'éducation le répètent depuis près de vingt ans ; que les entreprises ne reconnaissent pas les qualifications scolaires, on le savait aussi ; que les jeunes reprochent aux patrons de ne pas leur faire confiance, il suffit de consulter les taux de chômage par tranche d'âge pour le savoir et le comprendre ; quant à la peur et à l'incertitude devant l'avenir, comment pourrait-il en être autrement dans une société gérontocratique minée par le chômage et traversée par autant de restructurations depuis deux décennies ? Il suffisait, là, de prêter l'oreille aux cris des manifestants de mars dernier.

« Nous n'avons pas voulu faire une enquête sociologique », disent aujourd'hui les maîtres d'œuvre de la consultation. Soit ! Mais quel est alors le statut de cette entreprise ? Une consultation organisée par le pouvoir politique ? Dans ce cas, le raz-de-marée est du côté de l'abstention ; si le pouvoir politique veut organiser une consultation, qu'il s'en donne les moyens et mette en place les éléments d'un débat national. La réflexion collective, la confrontation des idées, sont toujours plus riches que les réponses individuelles et précontraintes par l'interrogation.

▶Ce texte exprime le point de vue de l'Association de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche (ARESER), dont font partie, entre autres membres, Christian Baudelot, Pierre Bourdieu, Claire Bonvallot, Suzanne de Brunhoff, Marianne Debouzy, Christophe Charle, Roger Chartier, Michel Espagne, Roger Establet, Catherine Lévy, Daniel Roche.

SPORTS

JUDO

La première Coupe du monde

Invention française, suprématie européenne

La France a gagné, samedi 24 septembre à Paris, la première édition de la Coupe du monde de judo en battant en finale l'Allemagne (trois victoires à deux). Mais certains pays n'ont pas tout à fait joué le jeu.

L'issue de la première Coupe du monde par équipes de l'histoire du judo a basculé sur un coup de dés de Laurent Crost. La tâche était pourtant délicate pour ce géant blême de vingt-deux ans, appelé à suppléer David Douillet, le champion du monde des lourds, souffrant des séquelles d'un lumbago. Malgré ses 198 centimètres et ses 116 kilos, Laurent Crost semblait un peu tendre pour supporter une telle pression.

Quasiment inconnu il y a seulement six mois, il avait bien créé la surprise en mai en devenant champion d'Europe toutes catégories. Ce jour-là, il n'avait rien à perdre et avait tout gagné. Mais samedi, c'est tout le judo français qui comptait sur lui pour être inscrit définitivement sur la première ligne d'un palmarès à inaugurer.

Face au jeune Français, l'Allemand Franck Möller, un vieux briscard des tatamis, jouait sur du velours. Un match nul (qui n'existe en judo qu'à l'occasion des épreuves par équipes) suffisait à son équipe pour emporter la Coupe du monde. Crost, lui, devait absolument vaincre pour permettre à la France de s'imposer. Pendant deux minutes, l'Allemand n'a donc pensé qu'à déjouer les attaques du Français et surtout à s'abstenir de toute initiative. Mais brusquement Laurent Crost a aperçu l'ouverture. Et Franck Möller s'est retrouvé cloué au sol. *Ippon* et *Marseillaise*.

La Coupe du monde s'installe donc pour quatre années là où elle fut imaginée : en France. *« L'idée en est née il y a une dizaine d'années, lors d'une réunion des entraîneurs de l'équipe de France,* raconte Jean-Luc Rougé, le directeur technique du judo français. *Le championnat d'Europe par équipes ne nous suffisait plus : il se jouait à chaque reprise entre l'URSS, la RFA, et la France. Nous nous sommes alors dit qu'il serait extraordinaire pour le judo d'avoir une confrontation entre toutes les meilleures équipes du monde. »*

L'idée a lentement fait son chemin. Le monde du judo en général et les Japonais en particulier n'aiment pas qu'on les brusque. En 1987, les Français demandent que la création d'une Coupe du monde soit discutée lors de l'assemblée générale de la Fédération internationale de judo. Ils ne sont pas suivis. La question est enfin abordée en 1991... et repoussée à plus tard. Il faudra attendre 1993 pour que le principe soit accepté. Paris est alors choisi – au détriment de New-York – pour recevoir la première édition de l'épreuve, qui sera désormais organisée tous les quatre ans.

Le Japon éliminé en quarts de finale

« Le judo est en mal d'événements, je pense que tous les pays en sont conscients, estime Fabien Canu, responsable des équipes de France. *Au niveau mondial, nous avons les Jeux olympiques, et les championnats du monde, qui ont lieu tous les deux ans, les années précédant et suivant les Jeux. Mais l'année située à mi-olympiade n'était le cadre d'aucun événement majeur rassemblant les meilleurs judokas du monde. Désormais, elle aura la Coupe du monde par équipes. »*

La première édition de celle-ci a réservé quelques surprises et suscité quelques réserves. On peut ainsi s'étonner que les règles de qualification aient entraîné l'absence de la Géorgie, qui est une grande nation de judo, alors que la Nouvelle-Zélande ou le Maroc étaient présents à Paris. On a vu le Kazakhstan se présenter avec seulement cinq combattants sur sept catégories, et surtout le Japon se faire éliminer en quarts de finale.

Pour le pays ayant inventé le judo, cela fait désordre. Pour la crédibilité de la Coupe du monde également. Les Japonais auraient-ils boudé la nouvelle épreuve en y envoyant leur équipe B, voire leur équipe C ? Les responsables du judo français refusent de croire à cette hypothèse et préfèrent attribuer la contre-performance japonaise à la proximité des Jeux asiatiques, qui mobilisent les meilleurs combattants du pays du Soleil Levant. Ou encore à l'absence d'expérience des Japonais dans les épreuves par équipes, peu prisées en Extrême-Orient.

« Nous nous sommes longtemps posé la question de savoir ce que nous donnerions face à une équipe du Japon ou de Corée, affirme le champion du monde Stéphane Traineau, qui – blessé – a assisté à la victoire de ses coéquipiers en spectateur. *On ne peut pas dire que nous ayons la réponse ici. Mais cette coupe du monde a le mérite d'exister. Il faut maintenant qu'elle s'impose et se développe. Dans quatre ans, ce sera plus sérieux. »*

GILLES VAN KOTE

AUTOMOBILISME

Le Grand Prix du Portugal de formule 1

McLaren-Peugeot en embuscade

Doublé des Williams-Renault, dimanche 25 septembre au Grand Prix du Portugal de formule 1, à Estoril. Grâce à sa nouvelle victoire, la cinquième de la saison, Damon Hill n'est plus qu'à un point de Michael Schumacher au classement général du championnat du monde des pilotes. Deuxième, son coéquipier et compatriote britannique David Coulthard monte sur le podium pour la première fois de sa carrière. Cinquième podium de la saison pour le Finlandais Mika Hakkinen, troisième, sur McLaren-Peugeot.

ESTORIL

de notre envoyée spéciale

Cela devient une coutume et c'est une coutume tout à fait rafraîchissante dans un championnat du monde qui n'a d'yeux que pour les écuries de « toujours ». Entre les victoires-blitz de Williams-Renault, la pénitence de Benetton-Ford et les déconfitures de Ferrari, les toutes jeunes McLaren-Peugeot pointent le bout de leur nez au détour de chaque course : *« Nous chatouillons les équipes qui sont là et qui gagnent »*, dit Jean-Pierre Jabouille, directeur de Peugeot Sports.Près d'un an, après avoir annoncé leur association, le constructeur britannique et le motoriste français peuvent, en effet, s'enorgueillir d'avoir conquis six podiums.

Quatrième au championnat du monde des constructeurs : franchement, les responsables de Peugeot n'en reviennent pas, invités surprise à un banquet où ils pensaient être conviés en 1995, peut-être en 1996 – et sûrement pas en 1994. Mais leur histoire en formule 1 a décidé de filer sur les chapeaux de roue, nouvelle péripétie d'une saison si drôle.

Le 15 septembre 1993, Peugeot annonce son intention de rentrer en formule 1. Investi dans le tennis ou le golf, qui flattent ses relations publiques, ancré par tradition dans le club de football de Sochaux, son siège, Peugeot se languit de son histoire de toujours, qui lui est chère et qui lui ressemble : le sport automobile. La firme française possède une solide « tradition-vapeur » : elle a été championne du monde en rallye, a gagné le titre des constructeurs, agrémenté de celui décerné aux pilotes en 1985 (Kankunen) et en 1986 (Salonen) et a été championne du monde des voitures de sport, auréolée par deux victoires consécutives aux Vingt-Quatre Heures du Mans en 1992 et 1993.

« Évidemment, nous avions rêvé de faire une voiture Peugeot, mais il faut savoir être humble, note Jean-Pierre Jabouille. *Au début, les constructeurs, et surtout Ron Dennis, directeur de McLaren, ont présumé que nous allions offrir un moteur dérivé de celui de la 905 championne au Mans. Lorsqu'il a vu le dix cylindres que nous proposions, Dennis a été surpris, et intéressé. En juillet 1993, lorsque je suis arrivé, le jeu consistait d'abord à décider une maison comme Peugeot à faire de la F1. Il fallait anticiper cette plongée dans le grand bain. J'avais discuté avec tout le monde, à l'exception de Williams, Ferrari et Sauber. Les négociations n'auraient jamais pu avoir lieu si je n'avais pas été – en tant qu'ancien pilote – quelqu'un du sérail. J'avais un crédit vis-à-vis des gens de McLaren. Quand Ron Dennis s'est décidé, le moteur était en bois. »*

Le 12 octobre, le motoriste français signe son association avec McLaren, l'un des constructeurs les plus titrés du circuit, orphelin de Honda, retiré de la formule 1. Le mariage franco-britannique est annoncé pour trois ans au moins. L'aventure commence, comme tant de paris lancés dans une course contre le temps. Le 20 décembre, le moteur tourne pour la première fois sur le banc. Fin janvier, il vrombit dans le châssis. Le départ de la première course de la saison est donné six semaines après.

« Deux ans pour réussir »

Pour Jacques Calvet, PDG de PSA, la formule 1 n'est pas prioritaire. Il lui reviendra pourtant le mérite d'avoir rendu l'aventure possible : le budget annuel d'un motoriste s'élèverait à 200 millions de francs. *« C'est une question d'image de marque,* note Frédéric Saint-Geours. *L'utilisateur peut se reconnaître au travers de Peugeot en formule 1. Le véhicule « normal » prend une autre dimension. Notre communication est basée sur la technique, l'efficacité de la conduite, la tenue de route. La formule 1 apporte une touche de légitimité. »*

Et la promesse d'une forte communication interne nimbée du beau prestige offert par la F1. De posters épinglés près de la caisse aux discussions enflammées entre concessionnaires et clients, le réseau Peugeot vit au rythme des balbutiements heureux des voitures rouge et blanc : *« C'est un projet mobilisateur,* poursuit Frédéric Saint-Geours. *Entrer en formule 1 et assumer la concurrence des autres motoristes, c'est prouver que nous avons confiance en l'avenir, en tous les avenirs. »*

Dimanche, après le Grand Prix du Portugal, l'écurie n'a pas pavoisé. *« Je n'aimerais pas me contenter de regarder mes voitures terminer à la troisième place, puisque nous sommes ici pour gagner »*, a déclaré Ron Dennis. *« Ces résultats seraient décevants si nous finissions notre troisième saison,* estime Jean-Pierre Jabouille. *Il faut savoir être patient et continuer à travailler. Nous n'avons pas suffisamment de connaissances en formule 1 pour penser que nous pouvons rivaliser avec les Williams-Renault. Je me donne deux ans pour vraiment réussir. Le temps de se mettre en cadence avec le moteur. C'est une croissance normale pour un nouveau venu. A l'heure actuelle, nous sommes obligés de faire des efforts surhumains pour nous maintenir à ce niveau de compétition. Il nous faut prendre des risques et brûler des étapes pour rattraper les autres. »*McLaren-Peugeot revendique la régularité de ses véhicules. En treize grands prix, Martin Brundle et Mika Hakkinen ont franchi quinze fois la ligne d'arrivée, et l'écurie ne doit ses abandons qu'à des accrochages et non à des pannes techniques. *« Nous travaillons, le moteur progresse, il lui manque encore un peu de puissance »*, dit Jean-Pierre Boudy, qui est un peu le père du V10 Peugeot, en tant que responsable du secteur moteur. L'impétueux Mika Hakkinen, lui, a annoncé : *« Il reste trois courses pour décrocher une victoire. J'espère que ce sera suffisant pour en finir avec les habitudes. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

Paris-Versailles

Messieurs : 1. Rousseau (Bel.), les 16,3 km en 49 min 2 s ; 2. Beblo (Pol.), 49 min 14 s ; 3. Catarino (Por.), 49 min 17 s.

Dames : 1. Bondarenko (Rus.), 55 min 46 s ; 2. Nagy (Hon.), 56 min 48 s ; 3. Marques (Por.), 57 min 2 s.

Championnat du monde de semi-marathon à Oslo

Messieurs : 1. Skah (Mar.), 1 h 0 min 27 s ; 2. Silva (Mex.), 1 h 0 min 28 s ; 3. Da Costa (Bré.), 1 h 0 min 54 s.

Dames : 1. Meyer (Af.-S.), 1 h 8 min 36 s ; 2. Negura (Rou.), 1 h 9 min 15 s ; 3. Catuna (Rou.), 1 h 9 min 35 s.

AUTOMOBILISME

Grand Prix du Portugal de formule 1

1. D. Hill (GB, Williams-Renault), les 71 tours en 1 h 41 min 10 s 165 (moyenne : 183,589 km/h) ; 2. D. Coulthard (GB, Williams-Renault), à 0,603 s ; 3. M. Hakkinen (Fin., McLaren-Peugeot), à 20 s 193.

Classement du championnat du monde des pilotes (après treize courses) : 1. M. Schumacher (All., Benetton-Ford) 76 pts ; 2. D. Hill, 75 ; 3. G. Berger (Aut., Ferrari) 33 ; 4. M. Hakkinen, 22.

Championnat du monde des constructeurs : 1. Williams-Renault, 89 pts ; 2. Benetton-Ford, 87 ; Ferrari, 58 ; 4. McLaren-Peugeot, 34 ; 5. Jordan-Hart, 20 ; 6. Tyrrell-Yamaha, 13.

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A
(Troisième journée aller)

*Pau-Orthez b. Villeurbanne	87-76
*Dijon b. Limoges	70-61
*Lyon b. PSG-Racing	70-68
*Strasbourg b. Nancy	68-62
*Le Mans b. Montpellier	81-76
Cholet b. *Levallois	73-63
Antibes b. Gravelines	82-78

Classement : 1. Cholet, Pau-Orthez, Dijon et Antibes, 6 pts ; 5. Limoges et Levallois, 5 pts.

BOXE

Championnat du monde (WBC) des lourds

L'Américain Oliver McCall, vingt-neuf ans, est devenu champion du monde des lourds version WBC en battant par KO à la seconde reprise son compatriote tenant du titre Lennox Lewis, samedi 24 septembre à Londres.

CYCLISME

Grand Prix des nations

Le Suisse Tony Rominger s'est imposé dans le Grand Prix des nations en passant en tête à tous les contrôles chronométriques : il a couvert les 84,5 km en 1 h 47 min 41 s. Il a devancé les Français Francis Moreau de 3 min 48 s et Thierry Marie de 4 min 13 s.

FOOTBALL

Championnat de France de deuxième division
(Douzième journée)

*Nancy b. Nîmes	1-0
*Alès et Guingamp	1-1
*Marseille b. Laval	5-0
*Niort b. Perpignan	1-0
*Amiens et Dunkerque	1-1
*Red Star et Charleville	0-0
*Mulhouse b. Gueugnon	2-1
*Angers b. Beauvais	2-0
*Le Mans b. Châteauroux	3-0
*Saint-Brieuc b. Valence	1-0
Toulouse b. *Sedan	4-1

Classement : 1. Marseille, 26 pts ; 2. Guingamp, 25 pts ; 3. Gueugnon, 24 pts ; 4. Toulouse, 22 pts ; 5. Red Star, 20 pts.

GOLF

Trophée Lancôme

Le Fidjien Vijay Singh, âgé de trente et un ans, s'est imposé dans la 25e édition du Trophée Lancôme avec un total de 263 (65 + 63 + 69 + 66). Il a devancé les Espagnols Angel Jimenez (264) et Severiano Ballesteros (265).

TENNIS

Demi-finales de la Coupe Davis

Suède b. États Unis (3-2) à Goeteborg :
Martin (E-U) b. Edberg (Suè.) 6-2, 2-6, 6-4, 6-3 ;
Sampras (E-U) b. Larsson (Suè.) 6-7, 6-4, 6-2, 7-6 ;
Apell et Bjorkman (Suè.) b. Plamer et Stark (E-U) 6-4, 6-4, 3-6, 6-2 ;
Edberg (Suè.) b. Sampras (E-U) 6-3, abandon ;
Larsson (Suè.) b. Martin (E-U) 5-7, 6-2, 6-2, 6-4.

Russie b. Allemagne (4-1) à Hambourg :
Kafelnikov (Rus.) b. Karbacher (All.) 7-6, 6-1, 2-6, 6-4 ;
Volkov (Rus.) b. Stich (All.) 7-5, 1-6, 7-6, 6-4 ;
Kafelnikov et Olhovski (Rus.) b. Braasch et Stich (All.) 6-4, 7-6, 3-6, 6-7, 10-8 ;
Kafelnikov (Rus.) b. Stich (All.) 7-5, 6-3 ;
Karbacher (All.) b. Volkov (Rus.) 6-4, 6-1.

La Suède et la Russie disputeront la finale les 2, 3 et 4 décembre, sans doute à Saint-Pétersbourg en Russie.

RUGBY

Championnat de France Groupe A
(Quatrième journée)

Poule 1

*Montpellier b. Châteaurenard	25-9
Narbonne b. *Périgueux	25-6
*Perpignan b. Graulhet	19-3
*Auch b. Toulouse	23-17

Classement : 1. Perpignan et Montpellier, 10 pts.

Poule 2

*Castres b. Bourgouin-Jallieu	20-13
Nice b. *Montferrand	22-19
*Brive b. Racing	29-18
*Tarbes b. St-Paul-lès-Dax	46-23

Classement : 1. Brive, 12 pts ; 2. Nice, 10 pts ; 3. Montferrand, 9 pts.

Poule 3

*Biarritz b. Agen	23-17
*Nîmes b. Bègles-Bordeaux	22-15
*Mandelieu et Valence-d'Agen	22-22
Pau b *Dax	26-22

Classement : 1. Dax, Nîmes, Pau et Biarritz, 10 pts ; 5. Bègles-Bordeaux, 8 pts.

Poule 4

Toulon b. *Dijon	30-28
*Grenoble b. Tyrosse	70-10
*SCUB b. Bayonne	16-10
*Colomiers b. Rumilly	59-9

Classement : 1. Colomiers et Toulon, 10 pts ; 3. Grenoble, 9 pts.

Déplacement d'une gare de RER et prise en compte des difficultés financières du parc

La modification de la convention entre Euro-Disney et les pouvoirs publics suscite une polémique

Le Front national et le Parti communiste dénoncent les modifications qui devraient être apportées à la convention entre la société Euro-Disney et les pouvoirs publics. Celles-ci prévoient le déplacement de l'emplacement d'une nouvelle gare de RER et la prise en compte de la restructuration financière de la société, intervenue à la suite des difficultés rencontrées par les gestionnaires du parc d'attractions.

Les pouvoirs publics s'apprêtent-ils à faire de nouveaux cadeaux à Euro-Disney ? Tel est la question posée par des conseillers régionaux du Front national et du Parti communiste, jeudi 22 et vendredi 23 septembre. Dans un communiqué et dans une lettre adressée à Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional, les représentants des deux formations qui s'étaient montrées les plus hostiles à l'implantation de la société américaine en France dénoncent les dispositions soumises à la commission permanente du conseil régional qui doit avoir lieu le 29 septembre.

Il s'agira, pour les représentants du conseil régional, de voter des avenants à la convention de 1987 entre Euro-Disney et les pouvoirs publics. Celle-ci fixe l'ensemble des conditions d'implantation du parc d'attractions et des activités commerciales et immobilières. Les avenants doivent être signés, comme la convention, par le premier ministre, le conseil régional, le département de Seine-et-Marne et les deux établissements publics chargés de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée : Epa-Marne et Epa-France. Ils ont fait l'objet d'une longue négociation menée par le délégué interministériel aux villes nouvelles et à Euro-Disney.

La convention aurait dû être modifiée en juillet 1993, à l'occasion de l'engagement de la deuxième phase du développement d'Euro-Disney autour d'un nouveau parc à thèmes, mais cette deuxième phase avait été reportée en raison des graves difficultés de la société provoquées par le poids des frais financiers et la mauvaise fréquentation du parc hôtelier. Les nouveaux termes de ces avenants tiennent compte de ces difficultés et de l'expérience des trois dernières années dans les rapports entre Euro-Disney et les pouvoirs publics.

« Une négociation équilibrée »

Le premier article de ce texte devrait permettre d'assouplir les mécanismes de la convention, autant pour le lancement de programmes immobiliers par Euro-Disney que pour la construction d'équipements publics. La convention, qui porte sur trente ans, avait établi un programme très précis d'aménagement sur les 1 946 hectares en partie déjà rachetés et viabilisés par les pouvoirs publics. Il autorise la construction de deux parcs d'attractions, de 18 000 chambres d'hôtel, de 5 000 logements, de 700 000 mètres carrés de bureaux et d'une surface équivalente d'activités industrielles. Une partie seulement de ce programme a été respectée. Les infrastructures réalisées au moment de la création du parc (2,7 milliards de francs ont été investis par les pouvoirs publics) permettraient de lancer des opérations immobilières sur ce secteur de la ville nouvelle mais, comme ces opérations n'avaient pas été inscrites, dans la convention, au programme de la première phase, il est juridiquement impossible de les faire démarrer. Une « clause de flexibilité » a donc été ajoutée dans l'un des avenants. Euro-Disney accepte de prendre en charge, dans les limites de la convention, une partie du financement de nouveaux équipements publics que souhaitent réaliser les communes autour du parc : une école à Serris par exemple. En échange, la société Euro-Disney se voit autorisée à lancer des programmes immobiliers d'un volume moins important que ceux prévus dans la convention.

De la même façon, les modifications apportées au programme de construction de la deuxième gare de RER obéissent à ce que Bertrand Ousset, directeur général adjoint des établissements publics de la ville nouvelle, appelle *« l'esprit d'une négociation équilibrée »*. Cette gare doit être implantée sur le prolongement de la ligne A du RER au-delà de celle de Chessy, située à l'entrée même du parc d'attractions. La convention de 1987 avait prévu de la construire à l'intérieur même du « périmètre Euro-Disney », ce qui la rendait difficilement accessible aux habitants des communes riveraines.

Le nouveau contrat de plan prévoit que cette gare, dont la construction est financée par l'Etat et la région, sera construite à Serris, en limite du périmètre. En échange de ce déplacement, cette opération est programmée sans qu'Euro-Disney ait à présenter les promesses de vente de 250 000 mètres carrés de logements ou de bureaux, comme il était prévu initialement dans la convention.

Les dernières modifications à la convention, prévues par ces avenants, font dire au Parti communiste que le conseil régional s'apprête à *« prendre en compte le rééchelonnement de la dette d'Euro-Disney »*. A la suite de la récente restructuration financière de la société, il s'agit, en fait, de préciser de nouveau, en annexe de la convention, les nouvelles conditions de prêts accordées par la Caisse des dépôts à la suite de la baisse des taux d'intérêt intervenu ces derniers mois. Il s'agit, aussi, de prendre en compte la modification des structures mêmes des sociétés propriétaires et exploitantes du parc. La Walt Disney Company, qui a apporté de l'argent frais à l'occasion de la récente recapitalisation, souhaite pouvoir déduire les pertes du parc européen, prévisibles dans les prochaines années, du montant des impôts qu'elle doit verser au Trésor américain.

Ces avenants signifient-ils que les contribuables d'Ile-de-France vont continuer à faire *« toujours plus pour Mickey »*, comme le dit le Front national ? Confirment-ils *« l'échec économique et social de cette opération, alors que les besoins criants des Franciliens sont ignorés »*, et Euro-Disney est-il *« un scandaleux exemple d'opérations ruineuses pour les contribuables locaux »*, comme l'écrit le Parti communiste ? M. Ousset, responsable du développement de ce secteur de Marne-la-Vallée, répond que, *« dans cette négociation, on peut voir ce que chacun des partenaires obtient et ce à quoi chacun renonce en contrepartie. »*

CHRISTOPHE DE CHENAY

La crise de l'immobilier

Les expériences de transformation de bureaux en logements en montrent la difficulté

Le débat sur la transformation des bureaux en appartements devrait prendre de l'ampleur au Conseil de Paris. Les socialistes demandent des mesures en ce sens. Des opérations déjà réalisées permettent de mesurer les critères de rentabilité et pourraient servir d'exemples.

L'idée commence à être à la mode. A force d'opposer les pancartes « à louer » qui pendent aux fenêtres des locaux vides à la « galère » des sans-logis, les inconditionnels de la transformation de bureaux en appartements gagnent du terrain. Dans les six prochains mois, les conseillers de Paris devraient être régulièrement saisis de ce sujet ; les services de la Ville chargés du logement ont en effet dans leurs cartons plusieurs projets de ce type dont ils devront faire adopter le mode de financement.

L'opposition, d'ailleurs, s'est saisie de ce thème plutôt porteur en période électorale. Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, vient de réclamer un recensement des bureaux vides. Il voudrait aussi que la Ville imagine des mécanismes lui permettant le rachat de certains immeubles pour les reconvertir et qu'elle étudie des mesures d'accompagnement susceptibles de favoriser et amplifier ces transformations.

Ces démarches sont évidemment encouragées par la publication récente du rapport du groupe de travail sur l'avenir du parc de bureaux vacants (*le Monde* du 15 septembre). Les auteurs estiment notamment que la transformation de 400 000 à 500 000 mètres carrés de bureaux dans la capitale équivaudrait à une année ou dix-huit mois de construction de logements neufs.

La Ville de Paris se targue d'avoir anticipé cette politique. C'est en avril 1993 que Jacques Chirac a décidé de lancer quelques opérations de ce type sur des immeubles appartenant à la ville ou acquis par elle, espérant ainsi donner l'exemple. Quatre sociétés d'économie mixte, la SAGI, la RIVP, la GIM et l'OPAC, ont été invitées à y consacrer une partie de leurs activités. La première opération montée par la SAGI, boulevard de Port-Royal, dans le treizième arrondissement, a d'ailleurs été livrée au début de cet été.

Le prix du marché

La Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), dont la Ville détient 36,2 % du capital (*le Monde* du 14 décembre), se plaît particulièrement à cet exercice. Au point d'avoir préparé une petite plaquette avec les dessins de huit opérations pour lesquelles les permis de construire ont été délivrés. Cela représente 251 logements et 38 ateliers d'artistes sur une surface totale de 21 200 mètres carrés, livrables pour la plupart dans le courant de l'année 1995. *« Ces opérations sont réalisables au prix du marché »*, assure Michel Lombardini, PDG de la RIVP, dont le sens de la communication agace certains fonctionnaires de la Ville.

Ce promoteur recherche des immeubles à bon prix dans les quartiers du centre de Paris, calcule au plus juste le montant des travaux de réhabilitation et met au point son plan de financement. Avec des achats qui ne dépassent pas 10 000 francs le mètre carré, des prêts locatifs intermédiaires (PLI) à 6,50 %, le « 1 % » des employeurs et des travaux qui tournent autour de 5 000 francs le mètre carré, le coût final atteint de 15 000 à 17 000 francs le mètre carré, permettant des locations à 55 francs par mois, c'est-à-dire les tarifs pratiqués dans les logements sociaux.

Outre des immeubles relativement classiques de la rue Bergère (dans le neuvième arrondissement) ou de la rue du Château-d'Eau (dans le dixième), la RIVP s'est lancée dans deux opérations plus compliquées. Dans l'une, située rue du Faubourg-Poissonnière, il s'agissait de transformer un hôtel particulier du XVIIIe siècle que des années d'activités commerciales diverses avaient défiguré. En dépit du perfectionnisme des architectes des bâtiments de France, qui ont exigé une reconstitution à l'identique, la RIVP espère réaliser la réhabilitation des 4 400 mètres carrés pour 16 500 francs le mètre carré. Une autre opération devrait être menée dans un immeuble de bureaux construit dans les années 60, en face de la Bibliothèque de France, qui ne trouvait pas preneur. La transaction s'est réalisée à 14 millions de francs pour 1 500 mètres carrés. Seize appartements seront installés derrière la façade de murs rideaux qui aura été enjolivée.

La « troisième génération »

Les responsables de la Ville souhaitent que ces opérations aient un effet d'entraînement auprès des propriétaires privés, dont certains s'obstinent à penser que leurs vieux appartements bricolés en bureaux retrouveront des locataires. La plupart des observateurs du marché, eux, n'y croient pas. *« Dans la mesure où des bureaux sont en construction et qu'ils vont encore gonfler les stocks, il n'y a aucun espoir que ces surfaces mal adaptées trouvent preneurs. En revanche, la demande de logements n'est pas près de se tarir »*, estime Philippe Lafouge, directeur de la construction et du logement à la Ville de Paris.

Les spécialistes de l'immobilier estiment en effet que, lorsque la reprise économique commencera à se traduire dans le secteur de l'immobilier, seuls les bureaux de « troisième génération », c'est-à-dire ceux dont les planchers permettent les installations informatiques, ont des chances d'être loués. A condition d'être dans les quartiers d'affaires traditionnels entre la Bourse et Neuilly. Une manière de dire que ceux des autres arrondissements sont de bonnes proies pour les opérations de reconversion. Mais pour assurer la rentabilité de l'opération le prix d'achat doit être bas : guère plus de 10 000 francs le mètre carré. Il reste à savoir si les propriétaires disposés à céder leur bien à ce prix sont nombreux.

FRANÇOISE CHIROT

La suspension de l'agrément utilisateur

Le comité interministériel d'aménagement du territoire, qui s'est réuni à Troyes, mardi 20 septembre, a décidé que l'agrément utilisateur ne sera pas rétabli. Cette mesure s'appliquera jusqu'en 1998, c'est-à-dire pendant la durée du contrat de plan Etat-région. La suspension de cette formalité, imposée aux entreprises qui souhaitent louer ou construire des bureaux, avait été décidée par le gouvernement de Pierre Bérégovoy entre les deux tours des élections législatives, mais elle ne devait être en vigueur que jusqu'au 31 décembre 1994 (*le Monde* du 21 septembre). Cette décision n'avait cependant pas permis de résorber le stock de bureaux vides dans la région, estimé entre quatre et cinq millions de mètres carrés.

Polémique entre la Ville et l'Etat

Le gouvernement veut transférer aux départements le financement des pompiers de Paris

Le projet de budget que Nicolas Sarkozy a présenté le 21 septembre contient un article réduisant, en deux ans, de 37,5 % à 12,5 % la subvention de l'Etat au fonctionnement de la brigade des pompiers de Paris. La capitale et les départements de la petite couronne verraient leur contribution augmenter d'autant. Ce transfert de charges a été ausitôt critiqué par Jean Tibéri (RPR), premier adjoint de Jacques Chirac.

Mauvaise nouvelle pour la direction des finances de l'Hôtel de Ville, qui prépare son budget 1995, ô combien délicat en cette année électorale : la contribution aux frais de fonctionnement de la fameuse brigade des pompiers de Paris augmenterait de 40 millions de francs, puis, en 1996, de 88 millions de francs. Le gouvernement d'Edouard Balladur souhaite, en effet, « normaliser » le financement de ce corps d'élite.

Forte de 7 260 militaires équipés de plus de 300 véhicules, la brigade est logée dans 81 casernements, répartis sur Paris et les trois départements de la petite couronne. Elle effectue 350 000 interventions chaque année, dont 7 % seulement concernent des incendies, le reste relevant du secourisme et du dépannage. Son budget de fonctionnement a dépassé 1,2 milliard de francs en 1994. Ses hommes sont les seuls pompiers de France à avoir le privilège de défiler chaque 14 juillet sur les Champs-Elysées.

Pour des raisons historiques, l'entretien de ces unités est assuré à 37,5 % (soit 406 millions de francs en 1994) par l'Etat, le reste étant versé par les quatre départements où interviennent les pompiers : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. C'est une situation exceptionnelle puisque, dans le reste de l'Hexagone (y compris dans les quatre autres départements franciliens), l'entretien des services d'incendie est à la charge d'une multitude de collectivités : communes, structures de coopération, départements... On aboutit, ainsi, à d'étonnantes disparités. Les Yvelines, par exemple, dépensent pour leurs pompiers 400 millions de francs, fournis moitié par les conseils municipaux, moitié par le conseil général, alors que les Hauts-de-Seine voisins y consacrent moins de la moitié de cette somme.

Un projet « vieux comme Hérode »

Soucieux de faire des économies, M. Sarkozy, ministre du budget, a exhumé un projet dont Alain Juppé, l'un de ses prédécesseurs, assure qu'il est *« vieux comme Hérode »* : il s'agit, tout simplement, de revenir au droit commun en transférant la plus grande partie de la charge des pompiers de Paris sur les collectivités locales qu'ils protègent. Les contributions de celles-ci passeraient en 1995 de 62,5 % à 75 %, puis en 1996 à 87,5 %.

Pourquoi s'arrêter là ? Après tout, les subventions de fonctionnement versées aux marins-pompiers de Marseille (seul corps militaire avec celui de Paris) ont été supprimées en 1992 mais, à Matignon, on reconnaît que les sapeurs de la capitale ont des responsabilités spéciales. Ils doivent veiller sur un nombre particulièrement élevé de bâtiments appartenant à l'Etat et sur des établissements abritant des organisations internationales. Ces missions ne concernent que Paris *intra-muros*, et l'aide de l'Etat aurait pu se borner à ce territoire-là. En définitive, moins de 1 % des incendies combattus par les pompiers de Paris touchent des installations nationales.

On ne veut pas fâcher à ce point les présidents des conseils généraux de la périphérie. En outre, il faut éviter que, arguant de sa situation de payeur, chaque département veuille exercer son autorité sur les unités stationnées sur son territoire. Avec un droit de regard de 12,5 %, l'Etat entend bien préserver l'unité de commandement, d'intervention et d'instruction qui fait la force des pompiers de Paris.

Le désaccord de Jean Tibéri

Bien entendu, ce projet fait faire la grimace aux responsables des quatre départements « menacés ». C'est Paris, le plus gros payeur après l'Etat, qui a tiré le premier. Répondant à une question lors d'une conférence de presse consacrée à de tout autres sujets, M. Tibéri, premier adjoint au maire de Paris, n'a pas caché son désaccord. *« Nous sommes hostiles à ce projet*, a-t-il dit. *Les pompiers de Paris ont des responsabilités qui justifient l'aide actuelle de l'Etat. On va casser un instrument qui fonctionne à merveille et dont les personnels sont très populaires à Paris. En outre, ce transfert de charges se traduira par une augmentation des impôts locaux. Nous plaiderons énergiquement notre dossier. »*

M. Sarkozy défendra le sien, rétorque-t-on au cabinet de M. Balladur. Même si les chiffres annoncés sont négociables, le principe du transfert progressif est fermement arrêté. A leur corps défendant, les hommes du feu vont-ils attiser les braises des différends entre l'Hôtel de Ville et Matignon ?

MARC AMBROISE-RENDU

Après deux ans et demi de travaux

M. Chirac inaugure les « nouveaux » Champs-Elysées

Le maire de Paris, Jacques Chirac, devait inaugurer, lundi 26 septembre, les habits neufs des Champs-Elysées en déclenchant vers 20 heures un symbolique ruban de lumière illuminant les arbres de l'avenue, du rond-point à l'Etoile. 240 millions de francs ont été consacrés aux travaux, qui ont duré deux ans et demi, pour redonner au site son prestige d'antan et en faire une des plus belles avenues du monde (*le Monde* du 17 août et du 6 septembre).

Trottoirs de granit élargis par la suppression des contre-allées, double rangée de platanes : les Champs-Elysées de cette fin de siècle font la part belle aux piétons.

Le mobilier urbain – lampadaires, bancs en bois tropical, feux tricolores et colonnes avec cabines téléphoniques intégrées – est signé Jean-Michel Wilmotte. Même les abribus, les kiosques à journaux et les ascenseurs du parking souterrain ont été adaptés au site.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE COLONEL CHABERT. *Film français d'Yves Angelo* : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TUEURS NÉS. (**) *Film américain d'Oliver Stone, v.o.* : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

Un projet architectural au cœur de la capitale autrichienne suscite une polémique internationale

Crime dans le Quartier des musées à Vienne

Un projet de réaménagement des anciennes écuries impériales, dans le Quartier des musées, au cœur de la capitale autrichienne, a déclenché une violente polémique dans tout le pays. Polémique qui dépasse aujourd'hui les frontières de l'Autriche.

VIENNE (Autriche)

de notre envoyé spécial

La terre aurait tremblé à Vienne, menaçant l'essence même de la capitale de l'ancien empire réduit aux 85 000 kilomètres carrés de l'Autriche actuelle, que l'onde de choc n'aurait pas été plus perceptible à travers le monde. A travers le monde de la culture s'entend. Car Vienne, malgré sa prodigieuse fortune artistique, reste peu connue du public.

Qu'est-ce qui peut donc provoquer tant d'émotion dans un pays si tranquille ? La remise en cause du congrès de Vienne ? Une mauvaise nouvelle en provenance de Sarajevo ? La réédition d'une *invasion ottomane ? Pis que tout* cela : un projet architectural. Un projet il est vrai stupéfiant, qui a pris le nom enviable de Quartier des musées (Museums Quarter), pour mieux masquer un double crime : l'un dont est victime l'intelligence du dessin urbain viennois ; l'autre, plus grave encore, puisqu'il s'agit non seulement de tuer la raison architecturale, mais de camoufler en outre cet assassinat sous les oripeaux d'un jeu de construction puéril. Certains Viennois y voient un troisième forfait, contre le patrimoine celui-ci, puisque la construction du Quartier des musées impose au moins une notable destruction. Mais sur ce point les avis divergent : les destructions envisagées ne seraient regrettables qu'en raison de l'incohérence du nouveau projet.

Une tour, un cube un parallélépipède

On s'en souvient sans doute : la Hofburg, gigantesque palais impérial au cœur de la ville a fini par devenir, à près d'un siècle d'écart par rapport au Louvre, un ensemble d'institutions culturelles *si impressionnantes par leurs* ramifications architecturales que le palais parisien pouvait presque passer pour une chaumière. On y trouve en effet réunis l'Albertina, la plus vaste collection de dessins du monde, le Trésor, temple des amateurs de pierres précieuses, la Bibliothèque nationale, l'une des plus belles collections ethnographiques d'Europe, le musée d'antiquités Ephesos, celui des instruments de musique et son voisin consacré aux armes. Avec le Manège d'hiver, voilà, en résumé, ce qu'on peut trouver dans l'actuelle Hofburg. Derrière ces monuments, *on peut repérer* les noms d'éminents architectes : von Hildebrandt, Fischer von Erlach, Semper, von Hasenauer, et nombre d'Italiens tout aussi respectables. A travers cet ensemble et notamment la Neue Burg s'était dessiné un axe fermé de part et d'autre par l'hôtel de ville et l'Opéra.

De 1872 à 1891, cependant, l'empereur François-Joseph s'était préoccupé de donner aux Autrichiens deux musées : l'un consacré aux collections d'art des Habsbourg ; l'autre, symétrique, aux sciences naturelles. Ils sont dus tous les deux à von Hasenauer, et créent, de part et d'autre de la place Marie-Thérèse, un second axe, perpendiculaire au premier, fermé par les écuries impériales. Celles-ci, construites par les von Erlach, père et fils, plusieurs fois agrandies, étaient devenues au cours des dernières décennies un centre pour les foires et expositions, plus élégant que notre porte de Versailles, mais tout de même plus modeste. C'est ici que se trame l'affaire du Quartier des musées.

Le projet d'Ortner et Ortner – deux frères – conserve les édifices de façade, de toute façon protégés par les Monuments historiques, ainsi que le Manège d'hiver, destiné à devenir un espace d'accueil pour les visiteurs et une liaison pour les nouveaux bâtiments, au nombre de cinq : un musée d'art moderne, un hall d'exposition, un centre médiatique, une salle de spectacles *et une bibliothèque* type bibliothèque publique d'information. Rien à dire quant au contenu de cet ambitieux programme. Rien, sinon qu'on voit mal pourquoi toutes ces institutions devraient trouver place précisément ici plutôt que dans d'autres quartiers de la ville plus nécessiteux sur le plan culturel. Rien à dire, sinon que l'emplacement des écuries impériales n'est pas précisément le mieux choisi pour donner au quartier de la Hofburg le point d'équilibre, cette forme d'élément central qui inspira les espaces du Grand Louvre, sous la Pyramide. Si l'on a vu plus grand, *si l'on a imaginé une centralité* qui concernerait les autres musées de la ville, l'échelle alors devient carrément aberrante.

Mais il y a plus grave. Les cinq bâtiments d'Ortner et Ortner sont autant d'objets architecturaux dépourvus de signification, jetés comme au hasard dans l'espace *libéré : une tour (la bibliothèque)*, un cube (le musée), un parallélépipède en porte-à-faux (le hall d'exposition), etc., autant d'éléments surdimensionnés par rapport aux édifices anciens et en totale rupture avec l'esprit qui fut celui de la Vienne impériale. La modernité, soit, l'avant-garde, d'accord, mais pourquoi s'imposer sur un tel mode de rupture par rapport aux monuments anciens, aux axes légués par l'histoire. Quant à l'intelligence des formes proposées, elle se borne à suivre le mouvement de la mode, celui qui a inspiré Euralille, par exemple, l'originalité et, c'est à craindre, le talent en moins.


D.R.

Le projet des frères Ortner.

Les Viennois, et plus généralement les Autrichiens, qui se présentent eux-mêmes comme des gens aimant l'habitude, la familiarité des lieux, la répétition d'un quotidien ponctuel, sont très majoritairement estomaqués par ce projet en plein centre-ville. *Leur indignation* a trouvé des relais non seulement parmi les spécialistes du patrimoine mais aussi parmi les architectes contemporains, qui ne sont en effet pas tous de désinvoltes fantaisistes. Les pétitions ont donc afflué du monde entier – en vain – pour tenter de faire revenir le gouvernement sur son choix. On sait que si l'on parvient parfois à faire reculer une aberration architecturale, il est plus difficile, voire impossible, d'intervenir lorsque celle-ci est un choix politique dans lequel un ministre, un président ou un maire s'est jeté corps et âme, se condamnant à une fuite *en avant peu favorable à la raison.*

Vienne, il est vrai, est l'une des villes qui comptent le plus de musées en Europe. Certains d'entre eux viennent de faire l'objet de restaurations extrêmement réussies, comme le Musée d'art décoratif, le MAK. S'y rencontrent une solidité germanique, la vivacité italienne et certainement, dans cette capitale aux marches de l'Est, la volonté de répondre par le confort à une situation géographique lourde d'incertitudes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, dans les capitales voisines, Budapest, Prague, Bratislava, le modèle viennois s'est *durablement installé.*

A parcourir ainsi la forêt de musées qui se sont regroupés dans l'ancienne Hofburg et autour mais qui, au-delà, jalonnent, avec les théâtres et une foule de palais, la fameuse avenue circulaire du Ring, on se disait jusqu'à présent que les Autrichiens avaient échappé aux diverses formes d'hystérie architecturale qui ont pu sévir ailleurs, généralement pour la plus grande souffrance du patrimoine. Aucune trace de la *folie spéculative de Bruxelles.* Peu de manifestations également des ruptures brutales dont les Londoniens se sont fait une spécialité, aucune trace enfin de ce que certains estiment être la mégalomanie dont témoigneraient les nouveaux monuments parisiens.

A vue de nez donc, Vienne (ou *tout au moins le cœur de Vienne)* serait fidèle à elle-même, un peu figée certes, mais dans la situation de faire valoir comme nulle part ailleurs un patrimoine qui a peu d'équivalent. Aussi, malgré le bruit de cette affaire du Quartier des musées, rien de plus logique que la tenue, la semaine passée, dans la capitale autrichienne d'un important colloque du Conseil de l'Europe consacré au présent et à l'avenir du patrimoine européen, de l'Est comme de l'Ouest. Tous les participants ont manifesté une préoccupation commune : préserver à travers leur patrimoine l'identité des peuples, mais affirmer aussi que le patrimoine doit dépasser les frontières, qu'il appartient à une humanité singulièrement plus vaste que ses propriétaires de l'instant. On n'en était donc que plus surpris, durant ces journées instructives, de ne rien entendre sur le projet du Quartier des musées.

FRÉDÉRIC EDELMANN

Rendant problématique la poursuite de la politique inaugurée par Jack Lang

Le budget du ministère de la culture et de la francophonie sera une nouvelle fois en baisse en 1995

Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, estime s'en être bien sorti. *« Dans un contexte général de très grande rigueur,* indique-t-il, *le budget du ministère se situe à un niveau équivalent à celui de 1994 » :* 13,441 milliards de francs pour 1995 contre 13,506 milliards de francs en 1994. A regarder les chiffres, la différence paraît effectivement mince. Et le ministre de faire remarquer que les dépenses ordinaires et les autorisations de programmes, c'est-à-dire la capacité du ministère à engager des opérations, augmentent globalement d'environ 4 % (de 3,6 % si l'on fait abstraction des « grands travaux »). Enfin, des grands secteurs du ministère de *la culture, seul le cinéma* est incontestablement revu à la baisse (*lire d'autre part*). Les autres retrouvent, à peu près, leurs enveloppes de l'an passé – même si la rénovation du Grand Palais, de l'Opéra-Garnier et du Centre Pompidou absorbe, en 1995, 250 millions de francs, soit 9 % du *budget d'investissement du ministère.*

La forte augmentation des crédits consacrés au livre et à la lecture (+ 8,6 %) s'explique par la montée en puissance de la Bibliothèque nationale de France. Le Patrimoine, calé par sa loi-programme votée l'an passé, atteint 1 milliard 767 millions de francs (+ 1,6 %). Les crédits d'intervention (le fameux titre IV) sont, en gros, maintenus pour le théâtre, la musique et la danse, ce qui est indispensable pour la vie des compagnies et des orchestres.

Certains établissements publics (théâtres nationaux : + 5,8 % ; Opéra de Paris : + 7,6 %) voient leur budget nettement augmenter, parfois pour des raisons peu avouables (outre les travaux de la salle Garnier, l'Opéra de Paris aura à *supporter un coûteux plan* de licenciements en 1995). Les arts plastiques perdent quelques plumes (- 0,2 %). Les musées en gagnent quelques-unes (+ 0,4 %). Avec 671 millions de francs pour les enseignements artistiques – une vieille priorité RPR –, l'ambition d'introduire l'art *à l'école* est maintenue, mais l'indispensable engagement de l'éducation nationale est toujours aussi problématique (dans le primaire, en revanche, certaines municipalités prennent le relais). Les crédits affectés à la promotion de la langue française bondissent de 130 %. En réalité, ils passent du rien (3 millions de francs) au presque rien (7 millions de francs).

Dernière satisfaction de Jacques Toubon : le ministre de la culture joue désormais dans la cour des « grands » : il participe au CIAT (Conseil interministériel pour l'aménagement du territoire). 50 millions de francs sont prévus à ce titre pour des opérations (encore modestes) en région.

Cet optimisme affiché Rue de *Valois ne peut dissimuler une réalité :* pour la deuxième année consécutive, le budget du ministère de la culture baisse. En chiffres comme en pourcentage. En 1994, il s'élevait à 0,93 % du budget de l'Etat. En 1995, il ne devrait plus représenter que 0,91 % de ce même budget. L'explication de ce grignotage est à chercher du côté des grands travaux, qui sont l'épicentre d'un conflit ancien entre la rue de Valois et Bercy. Le budget de la culture a été gonflé, au début des années 80, de crédits importants destinés à l'élaboration des grands projets présidentiels. La plupart de ces opérations lourdes étant achevées ou en passe de l'être, le ministère du budget veut récupérer les budgets « exceptionnels » affectés à ces équipements. De son côté, le ministère de la culture estime qu'ils n'ont rien d'« exceptionnels » puisqu'ils seront affectés au fonctionnement de ces équipements. Cette année, 600 millions de francs étaient en litige. Après un arbitrage difficile, à Matignon, la culture n'a pu en retenir que la moitié.

Le prix de l'exception française

Mais cette querelle va plus loin qu'une simple querelle entre « grands argentiers ». Elle conditionne le rôle de la Rue de Valois. Depuis plus de dix ans, le ministère de la culture met en place de nouvelles infrastructures destinées à multiplier les portes d'accès à la culture ou à faciliter la création. Cette politique, inaugurée par Jack Lang, a une logique et un prix : l'augmentation régulière du budget qui la soutient. Si des amputations répétées interviennent, l'édifice entier est menacé. En période de crise, dira-t-on, n'est-il pas juste que la culture supporte, comme les autres secteurs de la nation, les effets de la solidarité ? Sans doute. On peut aussi remarquer que les dépenses « grandioses » de la culture sont infimes au regard de celles des autres ministères. La seule construction du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* – sans son équipement : – 17 milliards de francs – est plus élevé que l'ensemble des fonds affectés annuellement à la Rue de Valois. Le prix d'un seul avion Rafale (700 millions de francs) fait largement vivre pendant un an l'Opéra de Paris, dont on dénonce tous les jours la gabegie. Quant à la « fuite en avant » dénoncée par le ministère du budget, elle n'est pas aussi vaine que certains le proclament. La culture est un secteur créateur d'emplois (300 000 en moins de dix ans, soulignent les services de la Rue de Valois) en expansion. C'est un facteur capital d'intégration au moment où l'on constate l'aggravation des disparités sociales – on sait que l'identité française s'est largement forgée autour de sa culture. Celle-ci n'est pas non plus un luxe inutile. Ne fait-elle pas partie de cette « fameuse exception » française dont s'enorgueillissait le premier ministre lors des négociations du GATT, l'an passé ? Elle a un prix, modeste au regard du budget de l'Etat – encore faut-il le payer.

EMMANUEL DE ROUX

Le Yo-Yo du CNC

A la différence des autres secteurs culturels, le cinéma et la production *audiovisuelle* bénéficient de deux sources de financement « public ». Outre les dotations du ministère inscrites au budget de *la nation*, un Compte de soutien est *alimenté* essentiellement par des prélèvements sur les billets vendus en salles (la TSA), sur le chiffre d'affaires des chaînes de télévision et, désormais, sur les cassettes vidéo. L'ensemble de ces contributions est versé dans un pot commun, qui est ensuite réparti en deux « guichets », le premier alimentant les aides automatiques et sélectives au *cinéma* (production, distribution, exploitation, exportation, industries techniques), le second étant destiné à aider la production audiovisuelle.

En présentant, le 22 septembre, les prévisions pour 1995 de l'ensemble des financements publics de son secteur, *Dominique Wallon, directeur* général du Centre national du cinéma (CNC), a été amené à défendre plusieurs ajustements et à reconnaître certaines incertitudes sur quelques-uns des gros dossiers en cours. Les deux postes de la dotation du ministère sont en effet en baisse, *de 4,75 % pour les crédits* d'intervention (282,5 millions de francs), et de 17 % pour *les crédits* d'équipement et d'investissement.

Cette diminution est inquiétante à la veille de l'année du *centenaire du cinéma. Le CNC* doit en effet dégager une enveloppe exceptionnelle de 10 millions de francs consacrée aux *manifestations du centenaire* – subvention à laquelle doit s'ajouter une somme égale fournie directement par *le* ministère. M. Wallon a *reconnu* que le financement de sa quote-part n'était pas encore trouvé, mais a promis que l'affaire serait réglée avant le 5 octobre.

Autre grand chantier en cours, le Palais de Tokyo justifie une baisse des dépenses d'équipement, une grande partie des travaux qui doivent en faire le grand palais du cinéma étant déjà financée. Si l'un de ses futurs locataires, la Bibliothèque de l'image-filmothèque (BIFI), dispose des moyens de sa montée en puissance, le financement de ce qui demeure *le principal point d'interrogation de l'ensemble,* la *partie* « musée » de la Cinémathèque française, n'est pas prévu. Bien que, selon M. Wallon, un accord de principe soit intervenu sur le projet déposé par le directeur de la Cinémathèque, Dominique Païni, ses ajustements et son inscription au budget ne *sont prévus que pour 1996*, alors que l'ensemble du bâtiment doit ouvrir, théoriquement, à la fin de cette même année.

Quant au Compte de soutien, à 2 016,4 millions de francs, il *bénéficie, lui, d'une augmentation* de 6,4 %. Mais il repose pour partie sur une prévision de recettes en salles inspirée des bons résultats de 1993, dont il n'est pas certain qu'ils seront confirmés par la fréquentation de 1994, et moins encore de 1995. M. Wallon convient que la part de financement attendue de la TSA (498,5 millions de francs) repose sur une *« hypothèse optimiste ».* La principale nouveauté dans la gestion de ces ressources est la modification de la clé de répartition entre les deux guichets, le cinéma passant de 40 % à 38 % au profit de la production audiovisuelle. Ce changement doit permettre la mise en œuvre de la réforme du Compte de soutien audiovisuel, dont la rédaction finale et les décrets d'application sont annoncés avant la fin de l'année.

L'autre choix stratégique concerne le soutien accru à l'exportation des films français, après la vaste consultation menée sur cette question par le ministère durant le premier semestre. Avec 50 millions de francs de crédits consacrés à l'exportation (+ 16 MF), le ministère, qui a promis d'atteindre les 100 millions de francs, a fait une partie du chemin.

JEAN-MICHEL FRODON

3615 Toubon

Vous êtes ciseleur sur bronze ? Conférencier en histoire de l'art ? Figurant ? Violoncelliste ? Danseuse ? La rubrique petites annonces de la messagerie « 3615 Culture », mise en place, depuis le 6 septembre, vous donne accès à plusieurs dizaines d'offres d'emplois, précédées du visage mélancolique d'un Modigliani. Le Minitel du ministère de la culture et de la francophonie est lancé à grand renfort de publicité : un budget de 2,5 millions de francs est décliné en une campagne d'affichage (dans le métro notamment), un dépliant distribué dans toute la France et des messages radiodiffusés qui débitent le slogan « Clair, rapide, unique ».

Unique, certes, mais il faudrait plutôt dire unifié : 3615 Culture regroupe, et c'est là sa principale qualité, une ribambelle d'anciens serveurs (3615 Arts, 3615 Louvre, 3615 Theatel, 3615 Musique, etc.) au sein desquels l'usager avait parfois quelque difficulté à naviguer. On peut donc aujourd'hui réserver une place de théâtre, acheter une reproduction de la Vénus de Milo, *lire le discours de* M. Toubon sur les Journées du patrimoine, s'informer sur la vie d'artiste ou sur l'actualité, se renseigner sur les dates et lieu des grandes expositions.

Le service rendu est appréciable, et fera pardonner quelques couacs. Le premier est dû justement au regroupement : le serveur principal renvoyant à ses petits frères plus anciens, les logos défilent les uns après les autres, du moins quand la connexion se fait sans erreur d'exécution. Il est *inutile de chercher la Fondation* Cartier ou la Fondation Maeght à la très utile rubrique *« Les lieux de l'art ». On les* trouvera seulement dans celle concernant les « Festivals, expositions, spectacles ». Laquelle n'est pas toujours *complète : l'exposition* Poussin n'est par exemple signalée qu'au Grand Palais, sans qu'il soit fait mention de celle organisée par le Musée de Chantilly.

Mais il ne faut que 2 minutes 23 secondes, soit un peu plus de 3 francs, pour apprendre qu'une bibliothèque spécialisée en arts plastiques recrute un conservateur. C'est la première des dizaines d'annonces, classées par ordre chronologique décroissant. Il faut plus de temps pour découvrir que le ministère de la culture recherche (par concours) « une lingère des Palais nationaux » : 5 minutes 28 pour être précis, pas tout à fait 7,50 francs. Un peu cher pour *une annonce périmée depuis* deux jours.

HARRY BELLET

▶ **3615 CULTURE. Prix d'accès : 1,39 franc la minute.**

ARTS

D'OUTRE-MANCHE, au Musée du Louvre

Un peu d'Angleterre

Il faut se méfier des sous-titres. D'une exposition au Louvre fièrement dénommée « D'outre-Manche », avec un Gainsborough en affiche, il est permis de supposer qu'elle rend hommage à la peinture anglaise et raconte son histoire, rompant ainsi avec une ancienne tradition d'indifférence. Mais il y a le sous-titre, descriptif et restrictif, qui précise que « D'outre-Manche » traite de « l'art britannique dans les collections publiques françaises ». Or les dites collections publiques ne sauraient légitimement tirer vanité de leur richesse en la matière. A vrai dire, faute d'achats, faute de curiosité, elles sont d'une regrettable maigreur, qui confine parfois au squelettique.

Résultat : l'hommage à une école négligée tourne à la confession mal à l'aise. En dépit des efforts des commissaires et des astuces de la mise en scène, rien ne saurait dissimuler que l'exposition ne remplit pas son projet, si ce dernier était historique et analytique. Une rétrospective britannique, fût-elle allusive, ne saurait se passer de la moindre peinture de Hogarth, d'un dessin de Blake, d'une aquarelle de Girtin. Elle ne saurait se contenter d'une seule toile, d'une seule aquarelle et de quatre gravures pour rappeler l'ampleur et l'étrangeté de Turner ; ni davantage présenter Reynolds si cruellement en dessous de sa valeur ; ni non plus se passer de Van Dyck, natif d'Anvers sans doute, mais mort à Londres, où il vécut longuement et fonda après Holbein le Jeune – autre étranger, autre absent – l'école anglaise du portrait. Faute de ces références nécessaires, l'exposition ne procède que par lointaines, ésotériques allusions.

Son organisation soulève quelques questions. Pourquoi s'en être tenu aux collections nationales, alors que leur pauvreté est avérée ? Pour en dresser un inventaire ? Un court catalogue aurait suffi. Pour des raisons financières et éviter le coût d'emprunts et de transports venus d'outre-Manche ? Ce serait inquiétant. Quelques prêts de la National Portrait Gallery, de la Tate Gallery et du British Museum auraient remédié aux absences les plus criantes et rétabli un rien d'équilibre entre périodes et sections. Il a cependant été décidé de n'en rien faire, comme il a été décidé encore de faire s'achever le parcours dans les années 1840, si bien que le préraphaélisme est exclu.

A cet œil, peu de plaisirs sont promis. Il n'a guère à admirer que la *Lady Alston* de Gainsborough, un beau Reynolds sobre, portrait du primat d'Irlande Richard Robinson, auquel répond le portrait du bibliophile Willett par son rival Romney, l'unique Turner et une collection convenable de Constable. De ce dernier, dont les ciels brouillés et les campagnes mouillées valent mieux que nombre de variations impressionnistes, le Louvre pourrait posséder l'un des chefs-d'œuvre essentiels. *La Charrette de foin* fut en effet exposée à Paris lors du Salon de 1824, où elle fut saluée par l'étonnement des artistes, mais sans qu'un achat fût osé. Une baie par gros temps, le sous-bois roux d'*Helmingham Dell*, des albums d'aquarelles et de dessins lui rendent néanmoins hommage, rappelant au passage que ce maître des horizons et des nuées fut un portraitiste fort estimable, fuyant l'apprêt et la convention.

Une exposition à oublier

Cela suffit à le distinguer de ses contemporains, parmi lesquels Lawrence bénéficie d'une place de choix, parce qu'il fut à la mode sous la Restauration, alors que sa peinture n'est qu'un pastiche artificieux et pomponné de Van Dyck. Il inventa le type des enfants blonds et pleurnicheurs, guettés par des mères attendries et rêveuses. Ses rivaux en la matière se nomment Singleton – dont *les Deux Rivaux* franchissent d'un bond les limites admises de la niaiserie – et Etty, représenté ici par une *Bacchante au tambourin* à faire pâlir d'envie Bouguereau. Cette veine mignarde, la pire de l'art anglais et celle qui lui a valu sa médiocre réputation, occupe au reste une part importante, grâce aux renforts de Russell – trois pastels d'une irréprochable platitude – et de miniaturistes qui adaptèrent l'esthétique de Greuze aux dimensions d'un rectangle d'émail serti d'or.

Tout cela cependant n'aurait pas suffi à constituer une exposition d'assez grande taille. Aux tableaux, aux dessins et aux émaux ont donc été adjointes des gravures, beaucoup de gravures, énormément de gravures. Au regard de l'Histoire, l'idée ne manque pas de justesse : la Grande-Bretagne a, plus qu'aucun autre pays au XVIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle, produit et consommé eaux-fortes et lithographies. Ses artisans émerveillaient par leur dextérité, la fidélité de leurs transpositions, l'excellence et la variété de leurs techniques. Ils usaient de l'aquatinte et du burin, de la roulette et de la poupée. Ils perfectionnèrent la lithographie avec d'autant plus de zèle que ce procédé nouveau obtint un prodigieux succès. Planches et notices explicatives témoignent du phénomène grâce aux collections de la Bibliothèque nationale, infiniment plus riches en matière anglaise que celles du Louvre.

A ces estampes, « D'outre-Manche » doit ses meilleurs moments, de la salle dédiée au *Rake's Progress* de Hogarth, chef-d'œuvre absolu de satire sociale, à celle – très bienvenue – qui réunit une dizaine de caricatures de Cruikshank, Gillray et Rowlandson. L'honneur français y souffre cent outrages, dont les plus féroces accablent les ridicules du Premier Empire. Ces ironies à la Swift réveillent la curiosité assoupie et réconfortent l'amateur désappointé. Elles l'incitent à admettre que l'exhaustivité exigeait sans doute que fussent présentées aussi des gravures navrantes, fades idylles de Burke, portraits inexpressifs, paysages vus par des arpenteurs et chiens de Thomas Landseer – eux surtout eux, toutous frisés, lévriers lissés, caniches peignés, ridicules petits cousins des dogues hargneux de Hogarth.

A lui, à sa salle, à ses bouffonneries odieuses de vérité, les pas reviennent invinciblement et les regrets renaissent, et la mélancolie revient. Il faudra une exposition anglaise – une vraie – pour faire oublier celle-ci.

PHILIPPE DAGEN

▶ Hall Napoléon, Musée du Louvre, 75001 Paris ; tél : 40-20-51-51. Jusqu'au 19 décembre.

MUSIQUE

Un contrat passé avec l'éditeur britannique EMI

Mstislav Rostropovitch autorise la publication de son enregistrement personnel des « Suites pour violoncelle » de Bach

Les plus grandes maisons de disques espéraient voir le trésor tomber dans leur escarcelle : Mstislav Rostropovitch avait enregistré en 1992, à Vézelay l'intégrale des *Six Suites pour violoncelle seul* de Johann Sebastian Bach pour son compte personnel. Un événement exceptionnel : Rostropovitch n'avait, en effet, enregistré que quelques suites, en URSS, pour Melodyia, dans des conditions techniques rudimentaires.

Une rumeur avait resurgi : depuis longtemps, le violoncelliste faisait miroiter aux grands éditeurs un enregistrement du bréviaire des violoncellistes contre l'engagement de lui laisser enregistrer les œuvres qu'il voulait graver en tant que chef d'orchestre. Rumeur ou fait avéré, on ne saura jamais, toujours est-il que Rostropovitch avait enregistré le répertoire symphonique à tour de bras pour EMI, Deutsche Grammophon, Erato et plus récemment Teldec, alors même qu'il ne fait pas l'unanimité comme chef d'orchestre.

L'annonce, il y a deux ans de la mise en boîte de ces *Suites*, avait fait renaître la convoitise chez les éditeurs de disques. EMI a finalement remporté la mise et publiera l'intégrale Bach tant attendue, à l'automne 1995, sur disques compacts, et cassettes vidéo. Rostropovitch s'est, sans aucun doute, souvenu que quelques-uns de ses meilleurs enregistrements portaient les couleurs de la Voix de son maître et que cet éditeur britannique avait accepté d'enregistrer, en 1978, en première mondiale, la version originale de *Lady Macbeth de Mzensk* de Chostakovitch. A cette époque personne ne pariait sur un compositeur jugé trop soumis aux oukases artistiques du régime soviétique, et encore moins sur son opéra, pourtant censuré par Staline après sa création triomphale en URSS, au motif que la musique et le livret étaient trop pessimistes pour être en phase avec le bonheur socialiste. Cet enregistrement avait remis en selle un ouvrage qui, depuis, n'a pas quitté l'affiche partout dans le monde.

EMI a signé un contrat spécial avec Rostropovitch. L'éditeur annonce, en effet, la publication au printemps 1995 d'une « Edition Rostropovitch ». Elle comprendra dix-huit CD. Cinq d'entre eux seront consacrés à son activité de violoncelliste, les autres présenteront « Rostro » dans ses activités de chef d'orchestre et de pianiste accompagnant sa femmme, la soprano Galina Vichnevskaia, immortelle interprète de Katerina, le rôle-titre de *Lady Macbeth.*

ALAIN LOMPECH

LES QUATUORS POUR CORDES de Beethoven à Gaveau

Au cœur du texte

La salle Gaveau n'est certes pas pleine, mais pour un concert de rentrée, qui plus est le premier d'une intégrale des quatuors pour cordes de Beethoven donnée par une jeune formation française, une moitié de salle, c'est déjà très bien. Les Parisii entrent en scène, saluent, un peu raides et nerveux.

Primé aux concours de Banff (Canada), d'Evian et de Munich, le Quatuor Parisii a été, techniquement, plus en forme que ce soir. La nervosité joue des tours à Thierry Brodard, le premier violon. Son intonation est instable, ses phrasés précipités, son vibrato trop serré. Sa sonorité en devient acide, et sa propension à jouer au « dessus » de ses trois compères tend à faire oublier la justesse musicale des options du groupe. Car les Parisii prennent beaucoup de risques interprétatifs en refusant les tempos mesurés, les nuances un peu éteintes que l'on entend souvent dans ce répertoire. Leur Beethoven, que ce soit le *Quatuor opus 18 n° 4* ou le *Quatorzième* de l'*opus 131*, est tout de rupture, de lignes dynamiquement poussées à leurs extrêmes ; sa violence ne refuse pas l'introspection dans les mouvements lents, mais se fonde avant tout sur le mouvement et sur l'exploration des « accidents » et des idées parfois abruptes du compositeur.

Le Quatuor Parisii est dérangeant, certes, mais son interprétation démet tant de certitudes que l'on attend la suite de son intégrale avec curiosité et impatience.

A. L.

▶ Prochains concerts, les 29 septembre, 6, 13, 20 et 27 octobre, 20 h 30, salle Gaveau. Tél. : 49-53-05-07. De 90 F à 200 F.

PHOTOGRAPHIE

XAVIER LAMBOURS au Centre national de la photographie

Tintin à Tokyo

Xavier Lambours est un lutin, un personnage d'Hergé qui manie l'humour, l'incongruité et l'insolence depuis qu'il est entré avec fracas dans le petit monde de l'image fixe, au début des années 80. Lauréat du prix Moins Trente en 1985, prix Niepce en 1994, ce garçon doué a vite imposé son style, remarquable notamment dans l'art du portrait corrosif. Ce n'est pas un hasard : le photographe a fait ses classes au journal *Hara-Kiri* dans les années 70. Alors que dans la décennie suivante les photographes, portés par une presse conformiste, multiplient les portraits à l'esthétique vide et à la symbolique creuse (le PDG d'Air France avec un avion en papier, le magnat de la presse au milieu de piles de journaux), Lambours garde son punch et rénove le genre.

Portrait de groupe du « Parti »

On s'en apercevra quand *Libération* fera appel à lui, en 1983, pour « couvrir » le Festival de Cannes. Hanna Shygulla, Wim Wenders, Lilian Gish, Jean-Luc Godard, John Malkovitch, Liz Taylor défilent sous son objectif. Et François Truffaut, quelques mois avant sa mort, vêtu d'une veste en laine en dépit de la chaleur, le visage désemparé, et qui dira simplement à Lambours : « *Faites vite, j'ai froid* ». Lambours n'a pas peur de maltraiter le sujet ou d'avouer son admiration, voire son émotion. Il répond aux exigences de la presse (« lisibilité » du personnage, graphisme) tout en affirmant un point de vue : ses images éclatantes, métalliques et figées par le flash transforment parfois son interlocuteur en masque de cire. Il bouscule le sujet, à la manière de William Klein, Garry Winogrand ou Diane Arbus, dont il a bien digéré les influences.

Lambours abordera ensuite le portrait de personnalités politiques : Olivier Guichard, Simone Weil, François Mitterrand, Jean-Claude Gaudin, Jacques Chirac proche d'un profil solarisé de Man Ray. C'est peut-être le meilleur de son travail, dont on ne voit que trop peu de traces dans cette exposition. Fidèle à lui-même, le photographe ignore la complaisance et introduit ici une bonne dose d'humour. Comme dans ce portrait de groupe intitulé *le Parti où MM.* Marchais, Lajoinie, Hermier et Herzog arborent un autocollant sur leurs imperméables clairs où l'on peut lire : « *Plus jamais ça* ».

Par la suite, Xavier Lambours usera de son coup d'œil léger pour donner des images surprenantes, prises parfois au ras du sol, comme une chronique visuelle de son univers : des chiens (un étonnant « Milou »), des vaches du Limousin, des chameaux à Djerba, des Allemands en Bavière, des vacanciers sur la plage...

Il quitte l'agence Vu pour fonder Métis en 1989, sort quelques livres (dont *Figures du Limousin*, son ouvrage le plus personnel), se dispersera un peu, répondant aux commandes de la presse et d'institutions qui apprécient son savoir-faire.

On le retrouve en 1993, au Japon, premier photographe résident de la villa Kujoyama de Kyoto (la « villa Médicis » asiatique). Drôle de Japon. Un philosophe, saisi très classiquement dans un fauteuil design, porte des charentaises aux pieds. Des chefs d'entreprise sourient naïvement, un King Kong factice escalade un immeuble, un cimetière de Tokyo s'apparente à une multitude de gratte-ciel miniatures, un policier de bois est coincé dans une caisse verticale, ce que l'on croit être un gardien en uniforme est un militant pro-nazi arborant des pin's du IIIème Reich. Tout l'univers de Lambours en somme.

MICHEL GUERRIN

▶ Centre national de la photographie, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, 75008, Paris. Tél. : 53-76-12-32. Jusqu'au 17 octobre. Le CNP présente également les « Réfugiés » de John Vink et les Lauréats du prix Moins Trente.

CORRESPONDANCE

A propos du Festival de photojournalisme de Perpignan

A la suite à l'article intitulé « Oncle Charlie et les photomatons de l'urgence », consacré au VIe « Visa pour l'image » de Perpignan, Alain Mingam, directeur des rédactions de l'agence Sygma, nous a fait parvenir la lettre suivante :

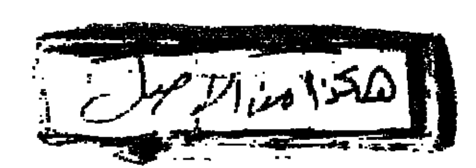
Si les « Photomatons de l'urgence » sont effectivement une menace qui pèse sur le photojournalisme, la sixième édition du Festival de Perpignan a apporté une fois de plus la démonstration *a contrario* de sa réussite par la richesse des expositions et des projections.

Il est trop injuste et incorrect de faire croire par un rappel en titre de mon expression critique « les photomatons de l'urgence » que les « Visas pour l'image » sont en priorité le rassemblement d'un certain type de photographes toutes origines (agences et supports) et tous genres (*news* ou magazines) qui, de par leur médiocrité, leur manque de talent et de crédit à la signature, n'ont pas leur place dans une telle manifestation professionnelle.

Le photojournalisme est aujourd'hui à un tournant capital de son histoire pour amorcer avec urgence un virage technologique, économique, éditorial indispensable à sa survie. Il ne s'agit pas de renier des impératifs de rentabilité commerciale mais de conforter ces derniers par une meilleure qualité d'angle et de réalisation.

C'est dans ce cadre que les « Photomatons de l'urgence » doivent céder la place aux photocréateurs de la différence, face à la télévision et à la banalisation de l'image. L'un des grands mérites de Perpignan est d'offrir à tous les professionnels de la planète le miroir sans tain d'une profession en pleine mutation. « Visa pour l'image », c'est d'abord un passeport collectif pour la qualité de l'image et le passage obligé d'un débat vital.

[Le titre – comme l'article – présentait non pas une mais deux facettes du festival. Loin de nous, donc, l'idée de vouloir ramener l'ensemble de la manifestation à des « photomatons de l'urgence ». Mais il est vrai que Perpignan fait coexister des images impersonnelles et des reportages où des auteurs affirment résolument un point de vue. Quant au « débat vital » sur l'avenir de la profession, nous l'appelons de nos vœux depuis la première édition de cette manifestation. – M. G]





ÉCONOMIE

A quelques mois de sa mise en œuvre

Peu de pays ont ratifié le cycle de l'Uruguay

Sur les 127 Etats ou organisations signataires en mars, à Marrakech, des accords qui ont clôturé le cycle de l'Uruguay, seulement vingt-six pays les ont officiellement ratifiés à ce jour. La lenteur du processus fait peser des doutes sur la création en début d'année prochaine de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit se substituer au GATT.

■ RATIFICATION. Le président américain Bill Clinton va transmettre cette semaine au Congrès le projet de ratification définitif des accords du GATT. Pour obtenir cette ratification, M. Clinton a dû faire plusieurs concessions aux républicains.

Ce n'est pas la bousculade. La ratification des accords du cycle de l'Uruguay par chacun des 127 signataires s'effectue à un rythme d'une désespérante lenteur. A ce jour, 26 pays seulement ont adopté le texte final de la résolution alors que la mise en œuvre de l'accord doit en principe démarrer au début de 1995.

Le Maroc, qui avait accueilli en mars la cérémonie clôturant les négociations officielles du cycle de l'Uruguay, figure bien entendu parmi les pays qui ont officiellement approuvé le document de « la conférence de Marrakech ». Une vingtaine de « petits » pays – l'île Maurice, le Koweït... – se sont également mis en règle sans attendre. Mais les « grands » se font tirer l'oreille à quelques exceptions près. Si l'Allemagne et le Royaume-Uni ont ratifié l'accord, les États-Unis (voir ci-contre), le Canada et la France ne l'ont toujours pas fait. Le Mexique – dont le président de la République, M. Salinas, brigue la présidence de la future Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se substituera au GATT – est en règle, mais pas le Brésil. Ni le Japon qui a promis que l'accord du GATT sera examiné à la session d'automne de la Diète.

Cette lenteur n'est pas sans inquiéter l'organisation du GATT à Genève dans la mesure où elle ralentit d'autant la préparation de la mise en œuvre pratique de l'accord. Une conférence préparatoire devrait être convoquée du 5 au 12 décembre à Genève pour étudier le problème mais, comme l'observe un responsable du GATT, *« la conférence ne pourra avoir lieu que si un nombre suffisant de pays importants a ratifié d'ici là le cycle de l'Uruguay »*.

Peter Sutherland à Bruxelles

Tout le monde est conscient que l'attitude des États-Unis sera décisive. Que le Congrès ratifie sans tarder l'accord et nombre de pays suivront. *« Il y aura forcément un effet d'entraînement »*, souligne-t-on à Genève. Se fera-t-il sentir jusqu'à Bruxelles ? Le fait est qu'une sourde lutte d'influence, sur fond de querelle juridique, entre la Commission et le Conseil a jusqu'ici empêché l'Union européenne d'approuver, comme elle doit le faire, le document de Marrakech. Retard paradoxal puisque la Commission, le Conseil et le Parlement européen sont tous favorables à la ratification, mais retard suffisamment inquiétant pour avoir contraint Peter Sutherland, directeur général du GATT, à faire récemment le voyage à Bruxelles. Un compromis élaboré par les Allemands, qui assurent actuellement la présidence européenne, sera soumis le 4 octobre au conseil des ministres des affaires étrangères sans que l'on puisse deviner s'il fera l'unanimité.

Mais les tergiversations de l'Union européenne se doublent d'un comportement qui va à l'encontre *« de l'esprit du GATT »* et augure mal de l'avenir. Le différent concerne le textile. L'accord au GATT prévoit le démantèlement progressif d'ici 2006 de l'Arrangement multifibres (AMF) qui, à l'heure actuelle, restreint considérablement la liberté des échanges. Première étape prévue, au bout de trois ans, 16 % des importations de textile de vêtements devront se faire en conformité avec les nouvelles règles du GATT. Or, l'Europe des Douze, le premier importateur mondial de fibres, donne le sentiment très net de traîner les pieds et de vouloirretarder les échéances.

Le comportement des États-Unis n'est pas très différent qu'il s'agisse du textile ou des droits anti-dumping. *« Ils sont en train de prendre des libertés avec le code anti-subvention qu'ils ont signé »*, souligne-t-on à Genève.

Il n'en faut pas davantage pour que l'administration du GATT prête de noires intentions aux grandes puissances concernant le rôle dévolu à la future OMC. Indice troublant, si une rallonge au budget 1994 de l'administration du GATT et à ses 480 salariés a été votée récemment, son montant est des plus chiche. *« On ne va pouvoir recruter que 21 spécialistes. Est-ce que derrière ne se cache pas une volonté politique de couper les ailes de la future OMC ? »*, s'inquiète-t-on à Genève.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Américains et Européens s'opposent sur la nomination du directeur général de l'OMC

Comme à l'OCDE, la bataille pour la nomination du directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se résume à un duel américano-européen. Trois candidats restent en lice pour diriger l'organisation qui succédera au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) le 1er janvier 1995 : l'Italien Renato Ruggiero, le Mexicain Carlos Salinas de Gortari et le Sud-Coréen Kim Chul-su.

Après le retrait du Brésilien Rubens Ricupero, éclaboussé par un scandale, le président sortant du Mexique peut compter sur l'appui massif des Etats-Unis et des pays d'Amérique latine. L'Union européenne, de son côté, soutient la candidature de l'ancien ministre italien du commerce extérieur. Tout va se jouer en fait entre ces deux postulants, le ministre sud-coréen du commerce extérieur ne disposant que de faibles chances.

Pour l'instant, M. Salinas de Gortari fait figure de favori. Mais le soutien actif des Etats-Unis pourrait peut-être le desservir. Nombre de pays en développement craignent une mainmise américaine sur la future organisation. L'Italien Ruggiero, de son côté, a pour lui d'être un bon connaisseur du GATT.

L'issue de cette bataille dépend en partie de la nomination du secrétaire général de l'OCDE. Là encore, on assiste à un affrontement entre Américains et Européens. Si, d'aventure, les Etats-Unis cédaient sur la reconduction de l'actuel dirigeant, le Français Jean-Claude Paye, les Européens auront du mal à revendiquer la tête de l'OMC. Surtout qu'un des leurs, l'Irlandais Peter Sutherland, dirige déjà le GATT et que les pays en développement, majoritaires, espèrent obtenir la nomination d'un de leurs représentants.

Le comité chargé au sein du GATT de mener les consultations dispose encore de quelques semaines pour obtenir le nécessaire consensus. Le nom du premier directeur général de l'OMC devrait être connu à la fin de l'automne. Pour l'heure, on planche à Genève sur le logo de la future organisation.

A. Pu.

La CNUCED publie un premier bilan

La Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a présenté un premier bilan complet des résultats obtenus au cours du cycle de négociations commerciales de l'Uruguay Round dans un rapport publié lundi 26 septembre. Ce document de 250 pages recense et analyse tous les aspects des accords signés, de la création d'une organisation mondiale du commerce (OMC) pour succéder au GATT aux accords sectoriels comme celui sur le textile, les services ou la propriété intellectuelle. Ce rapport rappelle aussi l'historique des négociations – qui ont duré plus de sept ans – et leurs enjeux.

Alors que M. Clinton fait des concessions aux républicains

Le Congrès américain est appelé à signer les accords du GATT avant sa mise en congé

NEW-YORK

de notre correspondant

La ratification des accords de Marrakech n'aura pas donné lieu, aux Etats-Unis, à un débat public et polémique de l'ampleur de celui qui avait précédé, l'an dernier, le vote pour l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'approbation par le Congrès de cet accord de libéralisation des échanges mondiaux n'en aura pas moins été longue et laborieuse. Samedi 24 septembre encore, le président américain a plaidé en faveur de ce texte. Il a annoncé qu'il allait transmettre au Congrès cette semaine le projet de ratification définitif afin de permettre à la Chambre *et au Sénat de se prononcer avant la* fin de la session, prévue pour la mi-octobre. Pour en arriver là, M. Clinton a dû accepter plusieurs des conditions posées par les républicains.

Pour le président américain, cet accord commercial – *« le plus grand jamais conclu dans l'Histoire »* – va se traduire partout dans le monde par des réductions massives de droits de douane. Aux Etats-Unis, ce seront quelque 36 milliards de dollars (195 milliards de francs) d'impôts en moins qui seront prélevés sur les consommateurs au cours des dix prochaines années. Sa mise en œuvre permettra *« la création de 300 000 à 700 000 nouveaux emplois permanents dans les dix ans à venir et beaucoup plus encore pour nos enfants »*, a encore déclaré le président américain lors de son intervention radiophonique hebdomadaire. Plus généralement, Bill Clinton a expliqué qu'en approuvant cet accord les Etats-Unis démontreront qu'ils refusent de se cacher derrière *« les murs du protectionnisme et de l'isolationnisme »*.

La crainte d'une nouvelle bureaucratie

Tout au long de l'été, le Congrès a été le lieu de vives confrontations autour du texte initial proposé par la Maison Blanche. Si l'approche libre-échangiste n'a fait l'objet d'aucune attaque, des oppositions se sont en revanche exprimées sur la nouvelle organisation qui aura la charge de surveiller les échanges mondiaux, la World Trade Organisation (WTO, l'organisation mondiale du commerce). Certains, aux Etats-Unis, craignent la naissance d'une nouvelle bureaucratie internationale. Ils s'inquiètent surtout d'un éventuel transfert de souveraineté au bénéfice de cette instance et aux dépens du Congrès.

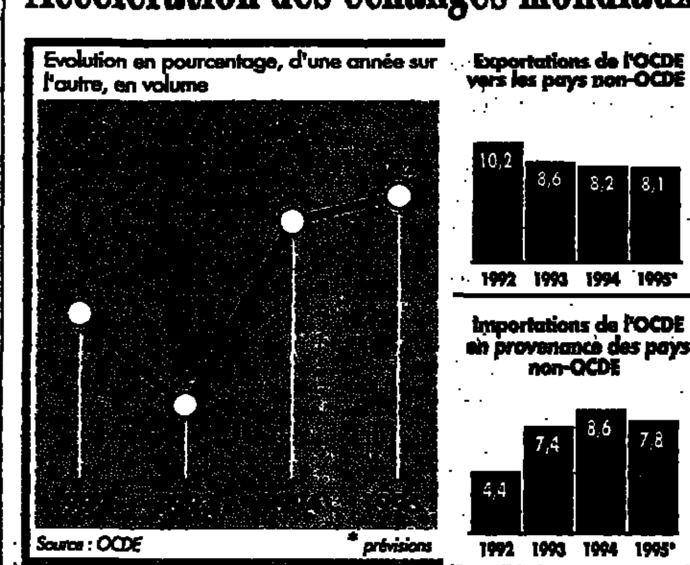
Les débats de l'été ont en fait surtout porté sur trois éléments : l'adaptation des lois américaines sur le dumping, les problèmes de financement et la procédure du « fast track ». La Maison Blanche est, *semble-t-il*, parvenue à calmer les inquiétudes sur ces trois points. Ainsi, Bill Clinton a renoncé, la semaine dernière, à demander au Congrès de pouvoir bénéficier de la « fast track ». Il souhaitait obtenir l'autorisation de mener des négociations commerciales internationales sans avoir à en référer en permanence au pouvoir législatif. Le Congrès est, dans ce système, conduit à se prononcer à la fin de la procédure, sans avoir la possibilité d'amender le texte négocié. Les républicains ne souhaitaient pas donner cette liberté au pouvoir exécutif. M. Clinton s'est finalement résigné.

Les problèmes de financement ont été réglés progressivement. La réduction des droits de douane prévue par les accords de Marrakech va se traduire, pour le budget américain, par des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 12 milliards de dollars sur cinq ans. Les comités du commerce du Sénat et de la Chambre des représentants ont trouvé un compromis pour financer quelque 11,5 milliards. La différence, *minime*, *doit* être trouvée par M. Clinton. Enfin, le Congrès et la Maison Blanche ont cédé à certains groupes de pression, renforçant ainsi la législation antidumping. Des protections supplémentaires ont été ajoutées en faveur de certains industries.

Plusieurs élus républicains, enfin, ont annoncé qu'ils ne voteraient la ratification des accords de Marrakech que si le président renonçait à imposer au Congrès actuel une réforme du système de santé. Cette condition aussi semble maintenant en voie d'être remplie, même si *Bill Clinton* ne l'a pas encore officiellement fait savoir. Appelé à se prononcer cette semaine, le Congrès américain devrait donc ratifier les accords de Marrakech avant sa mise en congé, à la mi-octobre. L'épreuve devrait être plus aisée à la Chambre qu'au Sénat.

ERIK IZRAELEWICZ

Accélération des échanges mondiaux



En s'étendant à l'Europe, la reprise va s'accompagner, en 1995, d'une accélération des échanges commerciaux. Si la croissance économique de l'ensemble des pays de l'OCDE doit être l'année prochaine de 2,7 % comme cette année, l'Europe connaîtra une reprise sensible (+ 2,9 % après + 2 % cette année), alors que les Etats-Unis commenceront à ralentir (+ 2,2 % après + 3,7 % cette année). Le Japon passerait d'une croissance de 1 % à 2,2 %. Du coup, la demande mondiale des seuls produits manufacturés adressée aux pays de l'OCDE croîtrait de 7,5 % l'année prochaine, après 6,4 % cette année.

Pour éviter « une catastrophe sociale »

L'association Droit au logement préconise le recours à l'attribution d'office

« La présence simultanée des sans-logis et des logements vides est indécente »: l'association Droit au logement (DAL), qui s'est fait connaître par quelques spectaculaires opérations d'occupation de logements, quitte la stricte lutte sur le terrain pour devenir, arguments à l'appui, une force de propositions.

Pour remédier à la crise du logement, trop souvent *« occultée »* dans l'opinion publique par la gravité de la situation de l'emploi, DAL préconise l'application des procédures existantes d'attribution d'office. En clair, la réquisition. Mais, désirant *« dépasser l'aspect frontal de ces mesures »*, un de ses membres fondateurs, Philippe Chavance, s'est chargé de collecter toutes les données économiques et sociales possibles sur la crise du logement et ses effets, dans un rapport rendu public lundi 26 septembre.

N'hésitant pas à assurer que *« nous connaissons aujourd'hui une catastrophe sociale »*, l'auteur critique l'action publique en faveur des défavorisés qui rejette les plus pauvres pour ne s'occuper que des ménages *« encore récupérables »*. Il montre au passage que les dépenses sociales d'hébergement sont *« un tonneau des Danaïdes »*, coûtant cher à la collectivité pour des résultats peu satisfaisants.

Face à cette situation, l'importance du parc de logements vacants en France est *« une chance »*, soutient Philippe Chavance. D'autant que les quelque deux millions de logements vides recensés en 1990 par l'INSEE (1 895 000) sont loin d'être aussi petits, anciens et inconfortables que le dit la rumeur. L'importance du nombre de logements vides fait toute la différence entre la crise que nous connaissons aujourd'hui et celle de 1954, année où l'abbé Pierre (1) avait poussé son cri d'alarme : *« En 1954, il y avait pénurie sèche de logements. Aujourd'hui, la crise du logement, c'est certes une pénurie mais accompagnée d'une très forte vacance »*.

Les procédures d'attributions d'office ont été utilisées de façon continue en France de 1945 à 1963, avant de tomber progressivement en désuétude. Philippe Chavance rappelle à cette occasion *« le rôle central du général de Gaulle »*, signataire de l'ordonnance du 11 octobre 1945 marquant l'intervention de la réquisition civile en France. Pour le seul département de la Seine, il y aurait eu 45 000 attributions environ de 1946 à 1960. Ces chiffres sont loin d'être marginaux, d'autant que la simple perspective de voir leur bien réquisitionné incite moult propriétaires à le remettre d'eux-mêmes en location.

Après avoir contesté l'idée que cette procédure constitue une atteinte au droit de propriété – *« limité par la nécessité publique »* –, l'auteur préconise qu'on se contente de l'appliquer aux propriétaires bailleurs détenant deux logements ou plus. Les petits propriétaires seraient visés par *« une taxe d'inhabitation »* s'ils ne remettent pas leur bien sur le marché ou encouragés par une *« prime pour mise en location »* dans le cas contraire. L'association propose aussi que la mesure soit mise en œuvre de façon progressive, étalée sur un an. Outre son effet social, le retour sur le marché des logements vacants – dont les occupants, bénéficiant des aides au logement traditionnelles, auraient le statut commun de locataires – permettrait en outre de lutter contre l'envolée des loyers dans les villes les plus recherchées.

F. V.

(1) La Fondation Abbé Pierre a apporté son concours financier à ce travail.

INDUSTRIE

Détenteurs de titres émis à 35 F, valant 22,55 F aujourd'hui

Des petits actionnaires d'Eurotunnel ont fait le tour du propriétaire

CALAIS

de notre envoyé spécial

Phénomène rare, voire unique dans l'histoire boursière française, une association d'actionnaires a décidé d'aller visiter « son » domaine pour se rendre compte de la réalité de ses investissements. Samedi 24 septembre, près de quatre cents personnes, membres pour la plupart de l'Association pour l'action Eurotunnel ont, à l'initiative de leur président, Christian Cambier, passé leur journée entre Calais et Folkestone pour tester le Shuttle, la fameuse navette qui emprunte le tunnel sous la Manche. Ils ont précédé d'une semaine les autres détenteurs de titres, qui pourront, s'ils le souhaitent, effectuer le même trajet entre le 3 octobre et le 15 novembre.

Un TGV spécialement affrété de Paris, une dizaine d'autobus pour assurer la navette de la gare de Calais au centre d'information d'Eurotunnel, et enfin pas moins de soixante-cinq monospaces pour effectuer la traversée dans le Shuttle. L'organisation de cette journée est lourde et le temps limité. Sur le quai de la gare, à voir tous les cheveux bleutés ou blancs, ce déplacement ressemble, à s'y méprendre, à un voyage du troisième âge. Mais là s'arrête la similitude. Les conversations ne sont pas aussi légères que celles de simples touristes en goguette. Et pour cause. Elles émanent de propriétaires impliqués dans un investissement commun et pour le moins aventureux : la construction d'un tunnel. Par cette visite, ils viennent se persuader qu'ils ne se sont pas fourvoyés, comme le montrent ces bribes de discussions entendues dans le train. « *Cette fois-ci, ils ne pourront pas nous mener en bateau.*

– Il paraît que les installations sont sensationnelles.

– Consolez-vous et dites-vous bien que vous avez investi pour vos petits-enfants. »

Venus de toute la France, mais en majorité de la région parisienne, ces actionnaires ont payé 680 F pour la journée, répondant ainsi à la proposition de Christian Cambier, président de Prigest, et fondateur de l'Association pour l'action Eurotunnel. Fort d'un millier d'adhérents sur les 600 000 détenteurs individuels d'actions de cette société, cette organisation représente 1 % à 2 % du capital d'Eurotunnel. « *Plus ça va mal, plus le rythme des adhésions augmente* », constate Christian Cambier en ne perdant jamais de l'œil ses ouailles. « *L'aberration de ce système est que l'on a mis la charrue devant les bœufs. Plutôt que d'y associer les petits actionnaires dès le départ, il aurait fallu attendre que le système fasse ses preuves. Euro Disney a fait la même erreur. C'est M 6 qui a raison, puisque cette chaîne de télévision ouvre son capital maintenant qu'elle a des résultats.* »

L'action à fleur de peau

Et, de fait, la particularité de ces voyageurs d'un jour est d'avoir le cours de Bourse à fleur de peau. Chacun connaît l'évolution de l'action depuis le début et suit son évolution avec le même souci qu'un médecin regardant la feuille de température de son patient. « Je dois être le seul Aveyronnais ici, j'ai mis de l'argent là-dedans et je suis venu toucher du doigt les réalisations », raconte cet ancien salarié des caves de Roquefort, tandis que son voisin, un ex-restaurateur de Cannes, ajoute : « *On ne peut pas perdre continuellement notre mise, ça fait sept ans que cela dure, alors ça va bien finir par remonter.* »

Venu en camping-car de Nantes, par les plages du débarquement, ce couple de retraité des ponts et chaussées préfère rester serein. « *L'essentiel est de ne pas avoir besoin d'argent dans l'immédiat.* » De fait, l'action, qui avait, émise à 35 F et qui a atteint un plus-haut de plus de 125 F, est tombée en cette fin de semaine à 22,55 F... Même calcul pour ce responsable financier d'un laboratoire pharmaceutique en banlieue parisienne. « *Pour l'instant, je ne suis pas perdant, mais j'espère que d'ici deux ans elle sera remontée aux alentours de 40 F et peut-être 60 F. J'en aurai besoin pour changer de métier et ouvrir une galerie de peinture.* »

Patrick Ponsolle, président d'Eurotunnel, ne s'est pas trompé sur les préoccupations de ses invités en les accueillant pour le repas. « *Nous considérons que vous êtes ici chez vous en tant que propriétaires et que nous sommes les gérants. La bataille à gagner est celle de la profitabilité, et notre intention est de ne pas attendre l'an 2002 ou 2003 pour vous verser vos premiers dividendes.* » Reçues avec politesse, ces déclarations laissent sceptiques nombre d'actionnaires, qui préfèrent alors s'intéresser au buffet. « *Voilà un dividende immédiat, ne le laissons pas passer* », affirme un actionnaire en remplissant copieusement son assiette avant de se rendre compte qu'il avait lui-même financé son repas. D'autres forment un cercle autour du président d'Eurotunnel, tentant d'avoir des précisions sur les sujets les plus divers mais tournant le plus souvent autour du prix de l'action.

Clou de la journée, l'aller et retour dans le Shuttle suscita un concert d'expressions admiratives, les actionnaires étant impressionnés par la stabilité de la navette et par sa conception. Seul défaut, pour quelques-uns : ce long couloir où se rangent en file indienne les voitures ne comporte pas de bar. Les passagers doivent se contenter d'attendre dans leur voiture ou à côté, le temps des trente-cinq minutes que dure la traversée. « *J'étais persuadée que la buvette était mentionnée dans le dépliant* », regrettait une vieille dame après avoir sillonné en vain le train, soulagée toutefois d'avoir trouvé des toilettes.

Autre déception, celle d'avoir aperçu les falaises de Folkestone sans pour autant mettre le pied à terre, les voitures ayant fait le tour des quais d'embarquement anglais avant de réembarquer immédiatement vers la France. « *Nous n'avons pas eu le temps de boire une petite bière* », déplorait un passager surpris de repartir si vite. « *C'est normal*, lui rétorquait sèchement son épouse, *on n'est pas venu ici pour s'amuser, nous sommes venus faire le tour du propriétaire.* » De retour vers Paris, impressionnés par la qualité de la visite, les voyageurs se prirent à rêver que leurs titres allaient rapidement voir le bout du tunnel...

DOMINIQUE GALLOIS

Coup dur pour le premier port de pêche français

Un incendie a ravagé la gare de marée de Boulogne-sur-Mer

En fin de soirée, samedi 24 septembre à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), un incendie a totalement ravagé la gare de marée. Un coup dur pour le premier port de pêche français. Le grand bâtiment et une quinzaine de camions ont été détruits, ainsi que les bureaux d'une dizaine d'entreprises de transport. Les dégâts sont estimés à 100 millions de francs. Au lendemain de cette catastrophe, le port de Boulogne doit rapidement trouver une solution de remplacement : la gare traite, en effet, près de 270 000 tonnes de poisson par an.

BOULOGNE

de notre correspondant

Sur les origines de l'incendie, il est encore trop tôt pour se prononcer. Selon des témoins, le feu aurait pris dans un camion arrêté à quai. Mais la rapidité avec laquelle il s'est propagé laisse supposer qu'il couvait à l'intérieur du bâtiment composé de compartiments modulables. Ces cloisonnements empêchaient la pose de portes coupe-feu. A propos de l'absence de gardiennage ou encore de détecteurs de fumée, la chambre de commerce et d'industrie (CCI), qui gère les installations, affirme qu'il s'agissait de choix arrêtés avec les utilisateurs, qui ne voulaient pas alourdir leurs charges.

Il faudra attendre au moins un an avant de voir reconstruite une nouvelle gare. Dès dimanche matin, la CCI réunissait une cellule de crise avec, comme premier objectif, la mise en place de la structure provisoire de remplacement qui devait être opérationnelle dès lundi matin 26 septembre. Pour Boulogne, il s'agit de rester l'un des ports les plus performants pour ne pas laisser filer vers d'autres platesformes le transit et le négoce des produits de la mer.

Plate-forme logistique ultra-moderne

L'ancien quai Napoléon accueillera les camions. Pour maintenir la chaîne du froid, les artisans pêcheurs et les armateurs de la pêche industrielle ont accepté de mettre à la disposition des transporteurs une partie de leurs modules réfrigérés sur le quai de débarquement Loubet, récemment transformé. La solidarité a joué. Chaque transporteur s'est vu attribuer un emplacement sur le quai et un espace réfrigéré.

Pour Boulogne, cette gare de marée était le poumon des activités tournant autour de la pêche. Soixante-dix départs quotidiens de camions étaient assurés vers toute la France. Plate-forme logistique ulta-moderne, elle avait été inaugurée en 1989. Elle a coûté, hors aménagements intérieurs, 30 millions de francs financés par l'Etat, la région, des crédits européens, et les collectivités locales. Un projet d'extension (visant à doubler sa capacité) était programmé dans le contrat de plan État-région 1994-1998.

Cette gare s'inscrivait dans un plan plus large de développement de la zone dite « Capécure », qui abrite plus de deux cents entreprises vivant de la pêche. Un plan qui concerne aussi la rénovation des quais pour les pêcheurs, qui disposent désormais de locaux réfrigérés, et la construction de bâtiments, dont l'un a été inauguré récemment. Le port de pêche de Boulogne-sur-Mer représente 25 % du marayage français, 65 % de la salaison-fumaison, 21 % des conserves de poisson et 50 % des surgelés.

YVES JOUANNIC

CONJONCTURE

FMI

M. Camdessus optimiste pour 1995

La « *prévision de croissance générale de l'économie mondiale pour 1995 est la plus forte depuis sept ans* », a déclaré dimanche 25 septembre M. Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), ajoutant qu'« *il semblait que soient finies sept années de vaches maigres* ».

M. Camdessus a répété qu'il était nécessaire de rectifier les erreurs commises au cours des dix dernières années, en corrigeant les déficits publics, en réduisant les rigidités structurelles et en luttant contre le chômage. « *Si nous voulons aller vers sept années de vaches grasses, il est indispensable que nous utilisions bien cette reprise* », a encore déclaré le directeur du FMI.

L'utilisation prudente des fruits de la croissance au cours des prochaines années sera, selon M. Camdessus, une des questions essentielles que doit traiter l'assemblée générale du FMI, dont les réunions préliminaires ont commencé lundi 26 septembre à Madrid. – (*AFP.*)

SOCIAL

Reprise à l'usine de Breitenbach

Les salariés de Varta travailleraient plus pour le même salaire

En grève depuis le 14 septembre, les salariés de l'usine Varta de Breitenbach (Haut-Rhin) ont repris le travail lundi 26 septembre. Ils doivent encore se prononcer, d'ici au 3 octobre, sur les dernières offres de la direction de la filiale française du groupe allemand Varta AG qui, en échange de la garantie de l'emploi pendant trois ans et du maintien de leur salaire actuel, leur propose de travailler 38 heures 30 au lieu de 35 heures par semaine.

COLMAR (Haut-Rhin)

de notre envoyée spéciale

« *On ne va tout de même pas faire cadeau d'un mois de salaire au patron !*

– Fais attention ! Ne mets pas ton emploi trop en jeu. Si Varta ferme, il sera très difficile de remonter des entreprises dans la vallée ! »

L'ambiance était morose et les discussions allaient bon train, samedi après-midi 24 septembre, sur le parking du dépôt de piles Varta de Sondernach, bloqué depuis dix jours par les 140 salariés non cadres de l'usine voisine de production de piles salines de Breitenbach. Certes, à l'issue d'une nouvelle réunion, samedi matin, entre la direction et les syndicats (CFDT, CFE-CGC) de l'usine, les grévistes ont enfin obtenu l'annulation des lettres individuelles qui, dix jours auparavant, avaient mis le feu aux poudres. Par ces lettres – qui, semble-t-il, n'avaient pas été adressées aux cadres –, la direction parisienne de Varta annonçait en effet froidement l'alignement des rémunérations sur les minimas conventionnels de la métallurgie du Haut-Rhin, soit une baisse de salaire comprise entre 14 % et 24 %. La direction précisait qu'en cas de désaccord elle engagerait une procédure de licenciement économique individuelle, conformément au nouvel article L 321-1-2 du Code du travail, introduit par la loi quinquennale sur l'emploi.

Les nouvelles propositions de la direction, sur lesquelles les salariés doivent se prononcer d'ici au 3 octobre, ne les laissent pas moins amers. En contrepartie d'une garantie de l'emploi et de l'embauche pendant trois ans et du maintien de leur rémunération actuelle (intégrant certaines primes), les salariés se voient proposer d'annuler tous les accords d'entreprise existants et, surtout de travailler « gratuitement » trois heures tente de plus par semaine.

« Le dos au mur »

« *Si l'on veut avoir des clients, c'est à ce prix-là !* », commentait, à l'issue de la réunion patronat-syndicats, Jacques Santoul, président du directoire de Varta France, étant entendu que « *le coût de l'emploi actuel ne permet pas*, selon lui, *à l'usine de Breitenbach d'être compétitive* ». Aux yeux de la direction, ces sacrifices s'imposent pour pérenniser l'unité de Breitenbach, alors que celle-ci était initialement vouée à la fermeture définitive, en raison de l'effondrement du marché de la pile saline détrôné par celui de l'alcaline. Au printemps, la direction de Varta AG avait en effet fait part de son intention d'abandonner l'usine alsacienne, sauf à trouver un repreneur. Lequel repreneur, en l'occurrence le fabricant de piles italien Volta, aurait, selon Jacques Santoul, conditionné l'apport d'un surcroît de commandes et d'investissements à un allégement de 20 % des charges salariales.

Si, en l'absence de tout bilan de l'établissement, ces raisonnements laissent « *sceptiques* » les salariés de Breitenbach, ceux-ci ne s'en retrouvent pas moins « *le dos au mur* ». *Avec quinze ans d'ancienneté en moyenne, ils se sentent « bien mal récompensés »* de leur fidélité à la dernière usine de cette ancienne vallée textile. « *Depuis dix ans, pour arrêter l'hémorragie des suppressions d'emplois et du chômage partiel, les ouvriers de l'unité de Breitenbach ont tout accepté* », observe Roland Thomas, porte-parole (CFE-CGC) du comité d'établissement. Ainsi, dès 1983, un accord de réduction du temps de travail (de 38 heures à 35 heures) était signé pour sauver soixante emplois, les salariés acceptant de prendre 40 % de la perte de salaire ainsi engendrée à leur charge. Las ! Trois ans plus tard, le couperet des suppressions d'emplois est retombé tandis que les avantages acquis ont depuis lors progressivement été rognés : suppression de la prime d'intéressement, attribution sélective de la prime d'objectif, alignement de la prime d'ancienneté sur les minimas conventionnels... « *Mais, quand ils nous ont annoncé la baisse de 20 % de nos salaires, nous nous sommes rendu compte que, cette fois, nous ne pouvions plus faire face...* »

Si les ouvriers de Varta seront vraisemblablement contraints d'accepter les nouvelles propositions de la direction, tous n'en redoutent pas moins l'onde de choc que ce « *précédent* » peut provoquer dans d'autres entreprises. D'autant que dans la région, explique Serge Fuchs, secrétaire général adjoint de la Fédération de la métallurgie CFDT du Haut-Rhin, d'autres entreprises ont déjà tendance à faire payer très cher aux salariés le maintien de l'emploi. Que ce soit sous forme de quasi-généralisation du travail de nuit, d'augmentation des heures supplémentaires ou du développement de l'intérim...

Soucieux de mettre un peu de baume au cœur des salariés de Varta, Jean-Paul Fuchs, député (UDF-CDS) du Haut-Rhin et médiateur de fait entre la direction et les syndicats, multiplie, de son côté, les démarches auprès d'un ministère du travail quelque peu embarrassé par cette application imprévue de la loi quinquennale. Le but étant d'obtenir de l'Etat une prise en charge partielle de la perte de salaire (de l'ordre 8 à 10 %) engendrée par cette augmentation du temps de travail. Mais même si tel était le cas, la confiance des salariés de Breitenbach dans leurs dirigeants semble bel et bien anéantie.

VALÉRIE DEVILLE-CHABROLLE

A la suite de la procédure en référé du gouvernement français

TAT s'élève contre le « traitement discriminatoire » dont elle serait l'objet de la part de Paris

La compagnie TAT European Airlines, filiale de British Airways à 49,9 %, espère que la Cour de justice des Communautés européennes installée à Luxembourg mettra fin au « *traitement dicriminatoire et arbitraire* », dont elle s'estime être l'objet de la part des autorités françaises, qui l'empêchent de desservir Marseille et Toulouse au départ de Paris-Orly. Sûre de son bon droit, elle « *applaudit* » à la procédure en référé engagée, mercredi 21 septembre, par le gouvernement français contre la décision de la Commission européenne imposant d'ouvrir ces deux lignes à la concurrence à partir du 28 octobre 1994. « *Cette action permettra enfin à la Cour de justice de se prononcer dans les délais les plus brefs sur le traitement discriminatoire et arbitraire dont TAT European Airlines est victime depuis le 1er mars 1992* », estime-t-elle.

Le 27 avril, la Commission européenne avait donné six mois au gouvernement français pour ouvrir les lignes Orly-Marseille et Orly-Toulouse à la concurrence. Mais la France a engagé, mercredi 21 septembre, un recours en référé devant la Cour de Luxembourg afin d'obtenir un sursis à exécution de la décision de la Commission. TAT s'élève également contre les intentions du ministre des transports, Bernard Bosson, de soumettre à appel d'offres l'accès aux lignes Orly-Marseille et Orly-Toulouse, ce qui limiterait le nombre de concurrents. « *Pareille procédure est contraire aux dispositions communautaires qui réservent de telles mesures aux liaisons de service public* », alors que les deux liaisons concernées sont rentables.

Les taux d'intérêt en Grande-Bretagne

Le chancelier de l'Echiquier n'exclut pas une nouvelle hausse

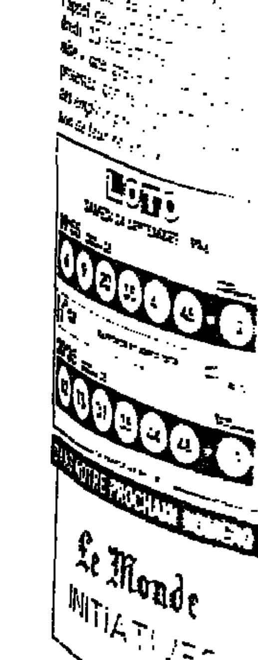
Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, n'a pas exclu, dimanche 25 septembre, qu'une nouvelle hausse des taux à court terme puisse intervenir, après l'augmentation de 5,25 % à 5,75 % du taux de base décidée le 12 septembre. « *Mon travail sur les taux d'intérêt est de faire en sorte que l'on ne revienne pas au grand désastre qui avait vu l'inflation arrêter la reprise* », a déclaré M. Clarke qui a affirmé qu'il ne sera possible de baisser les impôts que lorsque « *les dépenses publiques seront suffisamment contrôlées et l'emprunt de l'Etat suffisamment réduit* ».

Alors que les salaires progressent faiblement

La durée du travail des ouvriers dépasse les trente-neuf heures

Si la reprise économique n'a guère engendré d'impact sur l'évolution des salaires, elle se traduit en revanche dans la durée hebdomadaire du travail des ouvriers. Celle-ci « *est en nette hausse* » en juillet par rapport à avril, selon l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi publiée vendredi 23 septembre par le ministère du travail. L'allongement moyen de la durée hebdomadaire (38,95 heures contre 38,92 heures) de l'ensemble des salariés concerne exclusivement les ouvriers. Leurs horaires ont franchi, en moyenne, le cap des trente-neuf heures (39,06 heures) en juillet.

« *Il s'agit de la première augmentation significative enregistrée depuis janvier 1993* », précise le ministère, qui ajoute que « *le simple phénomène saisonnier ne suffit pas à en expliquer l'ampleur* ». En juillet, 15,6 % des ouvriers ont travaillé plus de trente-neuf heures par semaine contre 15,1 % en avril, alors que cette proportion est en légère baisse à 7,8 % pour l'ensemble des salariés. D'autre part, le taux de salaire horaire (TSH) ouvrier a augmenté de 0,6 % au cours du deuxième trimestre (après 0,7 % au premier trimestre), ce qui porte sa progression à 2,3 % sur un an (pour une hausse des prix hors tabac de 1,5 %).



COMMUNICATION

La mort de Jean Schwœbel

Une volonté de fer

Il n'est pas arrivé, hélas, jusqu'à la date du cinquantenaire de ce journal pour lequel il s'était tant dépensé. Jean Schwœbel, dès l'origine du *Monde*, a travaillé au service étranger, devenant correspondant du Quai d'Orsay, rédacteur diplomatique, avant de signer de nombreux reportages, notamment en Europe et en Amérique. Il avait écrit plusieurs ouvrages sur la vie internationale, puis s'était passionné pour les questions de presse, auxquelles il consacra également un livre, *la Presse, le Pouvoir et l'Argent*.

Ses vieux amis se rappellent quand était née sa vocation de militant pour un journalisme indépendant, libre, tourné vers la défense de la justice et des droits de l'homme. C'était en 1951. Hubert Beuve-Méry, fondateur du *Monde*, venait d'être mis en minorité par les administrateurs de la SARL qu'il présidait, parce qu'ils trouvaient dangereuse son attitude favorable à une politique dite de « neutralisme », qui n'était au fond que le désir de ne pas couler la France dans un moule américain pour éloigner les sirènes soviétiques. L'Europe – déjà – lui semblait une voie plus prometteuse.

Pour éviter que ne devienne effective la démission d'Hubert Beuve-Méry et qu'un nouveau directeur ne soit nommé à sa place, Jean Schwœbel, au nom de l'ensemble de la rédaction, appuyé par André Chênebenoit, le rédacteur en chef d'alors, et Emile Henriot, feuilletonniste littéraire, propose de lancer un mouvement de grève de tout le personnel. Cette action permet à Hubert Beuve-Méry de reprendre son fauteuil de directeur. En même temps naissait la Société des rédacteurs du *Monde*, qui, pour éviter le retour de semblables pressions, obtint une importante participation dans le capital de la SARL Le Monde. Désormais aucun directeur ne pouvait être nommé sans son accord.

C'est Jean Schwœbel qui, après André Chênebenoit, devint président de cette nouvelle institution alors tout à fait originale dans la presse mondiale. Jean Schwœbel n'eut de cesse de faire essaimer ensuite ce système dans d'autres journaux. Il y parvint, avec des fortunes diverses, regrettant toutefois la frilosité de certains concurrents sur ce chapitre.

Ce ne sont pas les échecs qui pouvaient décourager Jean Schwœbel. Qu'il s'agisse du renforcement de l'action des journalistes au sein des structures du *Monde*, des campagnes pour retrouver une presse telle que la souhaitaient les organismes issus de la Résistance, de sa lutte contre les pouvoirs de l'argent sur l'information, de la montée des monopoles, etc., Jean Schwœbel était toujours au premier rang, avec son ami Denis Périer-Daville. Sa volonté de fer – bon sang de Breton ne saurait mentir – en étonnait plus d'un. Il ne savait pas ce qu'était le découragement lorsqu'il bataillait pour une bonne cause.

Un autre combat devait le mobiliser à l'heure de sa retraite professionnelle : la diffusion de l'information sur le tiers-monde et la recherche de moyens d'améliorer son sort. Avec une vingtaine de journaux de l'Ouest, de l'Est et du Sud, il créa un supplément bimestriel du *Monde* dont il fut ensuite le coordinateur. Son titre : *Un seul monde*. En quatre pages très denses, des collaborateurs de tous horizons balayaient l'actualité des pays en développement et faisaient des propositions. Une présence qui remuait effectivement les consciences de ceux qui vivaient loin de la misère.

Jusqu'au bout, Jean Schwœbel voulut forcer les responsables à regarder la montée des périls dans les médias aussi bien que dans la politique internationale. La mort l'empêcha d'écrire le livre qu'il avait en tête pour ramasser les fruits de son expérience. C'est là le sort de trop d'hommes à la pointe des combats. L'action les dévore.

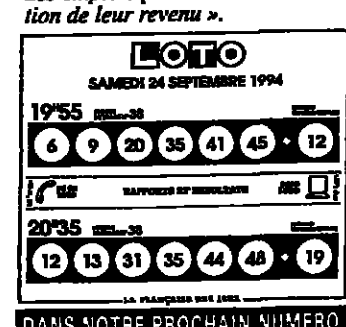
PIERRE DROUIN

[Né le 10 juillet 1912 à Mordelles (Ille-et-Vilaine), docteur en droit et licencié ès lettres, Jean Schwœbel a commencé sa carrière de journaliste à *Ouest-Eclair* en 1939. Mobilisé en 1940, il fera partie de la IIIe armée Patton. Il entre au *Monde* en 1945 comme rédacteur au service étranger. Il y restera, comme rédacteur diplomatique, jusqu'à son départ à la retraite. Il sera ensuite le coordonnateur du supplément « Un seul monde » créé en 1979 et publié par une quinzaine de journaux, dont *le Monde*. Président-fondateur (1952-1973) puis président d'honneur du conseil d'administration de la Société des rédacteurs du *Monde*, il sera également le président-fondateur (1967-1983), puis le président d'honneur de la Fédération française des sociétés de journalistes. Il a publié plusieurs livres : *l'Angleterre et la Sécurité collective* (Sirey, 1938), *les Deux K, Berlin et la Paix* (Julliard, 1963), *la Presse, le Pouvoir et l'Argent* (le Seuil, 1968).]

Un communiqué de la Société des rédacteurs du « Monde »

« Au moment où le Monde *fête son cinquantième anniversaire et où il aborde une nouvelle étape de son histoire, la Société des rédacteurs du journal tient à rendre hommage à Jean Schwœbel, fondateur, avec André Chênebenoit, de cette instance qui a toujours œuvré pour défendre l'indépendance des journalistes. La Société des rédacteurs aura à cœur de préserver cet héritage. En son nom, Olivier Biffaud, son président, s'associe à la peine des trois filles de Jean Schwœbel, auxquelles il présente ses condoléances attristées. »*

RFI : *grève des techniciens-réalisateurs.* – Un programme unique composé de rediffusions est émis sur Radio-France internationale (RFI) depuis dimanche 0 heure – date du passage à la « grille d'hiver » – à la suite d'un mouvement de grève des techniciens, réalisateurs et assistants de production. Une assemblée générale tenue à l'appel des syndicats, a voté vendredi 23 septembre *« à l'unanimité »* une grève *« illimitée »* pour protester contre *« la prolifération des emplois précaires et la diminution de leur revenu »*.



DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO

Le Monde INITIATIVES

Selon son PDG, Jean-François Lemoîne

« Sud-Ouest » ne veut plus être le « champion de France du conflit social »

***Sud-Ouest* fête ses cinquante ans d'existence, mais s'affirme déterminé à ne plus vivre sous la menace permanente des grèves des ouvriers du Livre.**

Sud-Ouest se projette dans l'avenir pour célébrer ses cinquante ans. Jean-François Lemoîne, PDG, et Pierre Jeantet, directeur général, ont présenté, vendredi 23 septembre, à Paris, *l'Album du futur* réalisé par Jean Schalit, sous la direction de Jean Eimer. Un voyage original dans la région Aquitaine du vingt et unième siècle, en compagnie de Jean Duvignaud, Jean Nouvel, Jacques Rigaud, Michel Serres, Philippe Starck (1). Le bassin d'Arcachon se transformera en lac en 2500, la Pointe de Grave deviendra une île en 2100. Pierre Christin et Annie Goetzinger imaginent les uniformes du prochain millénaire, et Claude Bourgeyx recense quelques mots du futur : *« mittécénie : période de quatorze années ; smitard : celui qui est au SMIT (Salaire minimum indéfini temporaire) »*, etc.

Un accouchement laborieux

S'ils ont préféré *« anticiper »* plutôt que de *« revenir sur le passé »*, les dirigeants de *Sud-Ouest* n'oublient pas le présent. Notamment l'année 1994, qui a été marquée par sept jours de non-parution du journal en mai. Ce conflit social a coûté plus de 10 millions de francs à une entreprise qui prévoyait déjà un déficit de 16 millions à la fin de l'année. La bataille avec le syndicat du Livre a cessé, mais a laissé de profondes cicatrices qui sont loin d'être refermées.

Le médiateur nommé le 5 mai a rendu le 15 septembre un projet d'accord général, soumis à toutes les parties de l'entreprise. Elles ont jusqu'au 6 octobre pour apporter des modifications à ce projet rendu nécessaire par l'évolution quasi permanente des technologies. L'accouchement de ce projet a d'ores et déjà été laborieux puisque le médiateur n'a pu organiser la rencontre de toutes les parties du conflit. Chaque contribution a eu lieu par écrit.

S'il n'y a pas eu depuis mai de conflit ouvert, l'épreuve de force continue donc entre la direction et la CGT. Le 12 juillet, le syndicat a publié un droit de réponse à un éditorial de Jean-François Lemoîne. Le PDG du journal répliquait dans le même numéro : *« Il doit s'adapter aux évolutions et ne peut se laisser arrêter par quelques nostalgiques qui regardent l'avenir par le petit bout de la lorgnette. »*

L'entreprise poursuit depuis son effort de modernisation. La formation du personnel à l'utilisation de la mise en page électronique continue, même s'il n'y a pas eu d'accord passé avec le syndicat du Livre. Fin octobre, la direction est bien décidée à moderniser le secteur de l'expédition. *« Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste »*, a déclaré Pierre Jeantet, mais l'automne de *Sud-Ouest* risque d'être aussi chaud que le printemps. *« Cette année du cinquantenaire sera une année charnière et de vérité, nous ne pouvons continuer avec une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes »*, a expliqué Jean-Francois Lemoîne, avant d'ajouter : *« Nous ne pouvons plus être les champions de France du conflit social technique. »*

A. S.

(1) *L'Album du futur*, Editions Sud-Ouest, 192 p., 100 F. Une version numérotée et cartonnée est disponible dans les librairies au prix de 200 francs. La réalisation de l'album a coûté 4 millions de francs, rentabilisée par une diffusion de 30 000 exemplaires. Signalons également que *la Charente libre*, qui appartient au groupe Sud-Ouest a publié un album pour son cinquantenaire, avec notamment un témoignage de François Mitterrand.

DANS LA PRESSE

Précampagne présidentielle à droite

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « [Les présidentiables] ont la tête pleine de projets, les mains remplies de dossiers et, par-dessus tout, une certaine idée de la France. Le pire, c'est que c'est vrai. Si l'on prend, dans l'ordre alphabétique, MM. Balladur, Barre, Chirac, Delors, Giscard d'Estaing, Pasqua ou de Villiers, il est clair que le pays n'a rien à perdre à les entendre avant de trancher pour le meilleur ou pour le pire. (...) Que tout le monde se mette en tenue de combat pour l'Elysée, est-ce vraiment une catastrophe ? Certes, l'union de la majorité sera mise à mal pendant quelques semaines. Mais l'union est un combat, et le combat, tant qu'il n'est pas fratricide, fait toujours avancer le débat... »

Les Echos (Françoise Fressoz) : « Le fait est là. Edouard Balladur, qui voulait rester maître de son calendrier, est obligé de forcer le rythme. Jour après jour, sa hotte sociale se gonfle d'engagements et de propositions. Tout le problème pour lui sera de maîtriser la surenchère sociale à laquelle vont le pousser le RPR et une partie de l'UDF tout au long de l'automne. Faute de quoi, son image d'*« antidémagogue »* risque d'être sérieusement écornée. »

La Tribune (Kathleen Evin) : « Le président du RPR a émis l'idée d'un « ticket Chirac-Balladur » pour 1995. Le premier à l'Elysée évidemment, le second à Matignon, voilà la solution qui satisfera les électeurs et ramènera la paix dans nos foyers. Divine surprise, dans l'entourage du premier ministre, on allait entendre qu'une telle hypothèse pourrait être envisagée. Si, vraiment, la paix est à ce prix-là, pourquoi pas, en effet, un « ticket Balladur-Chirac » ? Celui-là à l'Elysée et celui-ci à Matignon, comme de bien entendu. »

France-Inter (Pierre Le Marc) : « Sans doute l'hypothèse d'une candidature Giscard ou d'une candidature Barre paraît en l'état peu probable, mais elle n'en trouble pas moins le jeu. D'autre part, en cherchant à s'ouvrir un espace politique, à crédibiliser leur démarche, leur projet, les candidats potentiels de l'UDF inévitablement affaiblissent l'entreprise d'Edouard Balladur et font monter au sein de leur formation les enchères et donc les exigences du premier ministre. »

RMC (François-Henri de Virieu) : « Le RPR traverse actuellement une crise d'identité. Il sait d'où il vient, il ne sait pas où il va. Et je dirais même que plus il sait d'où il vient, et moins il sait où il va. De ce point de vue, les commémorations ont joué un rôle ravageur. (...) Faute de savoir ce qu'ils souhaitent, parce qu'ils sont restés trop longtemps accrochés à une idéologie du passé, les néo-gaullistes s'apprêtent à choisir leur candidat en fonction de ses chances de victoire. Le général doit se retourner dans sa tombe. »

VIE DES ENTREPRISES

Une décision délicate pour le gouvernement

L'attribution du troisième réseau de radiotéléphone reste en suspens

« Il n'y a pas urgence », estimait il y a quelques jours Matignon. Le dossier du troisième réseau de radiotéléphone est entre les mains du premier ministre qui, visiblement indifférent à l'échéance du 21 septembre, date limite fixée par Gérard Longuet, a décidé de prendre son temps et d'annoncer qui de Bouygues, de la Lyonnaise des eaux ou d'Alcatel, se verra attribuer une licence d'exploitation pour ce nouveau service de téléphonie mobile.

Lancée en janvier, la compétition pour ce téléphone numérique personnel a pris, en raison de la personnalité et de l'importance des trois groupes candidats – Bouygues, la Lyonnaise des Eaux, Alcatel sont sur les rangs – une tournure sulfureuse. Pour chaque groupe, l'enjeu est considérable. Bouygues, groupe de travaux publics, de services aux collectivités locales, et propriétaire de chaînes de télévision voit dans le téléphone mobile le chaînon manquant entre tous ses métiers.

Rumeurs et campagnes d'« intox »

La Lyonnaise a du accepter que sa vieille rivale, la Générale des Eaux, la distance sur ce créneau et ne désespère pas de rentabiliser un jour ses réseaux câblés en y offrant du téléphone. Alcatel, numéro un mondial des équipements de télécommunications, ne veut plus seulement fabriquer des centraux, mais s'est fixé pour priorité stratégique de vendre des services. *« Choisir l'un c'est forcément mécontenter les deux autres et leur infliger un réel camouflet stratégique »*, confiait récemment un proche du dossier.

Entre les candidats, piques et campagnes d'« intox » se sont multipliées. Très tôt, la rumeur parisienne a désigné Bouygues, propriétaire de TF 1, comme l'inévitable gagnant, en cette période pré-présidentielle. La fièvre est montée d'un cran au cœur de l'été, lorsque le patron de la Lyonnaise des Eaux, Jérome Monod, a réclamé la constitution d'un comité de sages. Depuis, indépendamment de la procédure technique confiée à la direction générale des Postes et télécommunications, un climat de suspicion, savamment entretenu, règne.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie. A en croire certains esprits bien informés, l'attribution du troisième réseau serait devenue la principale source d'affrontement au sein du RPR, entre balladuriens et chiraquiens ! Pour d'autres, l'attribution buterait sur les compensations à accorder aux malheureux perdants, affirmant que si la Lyonnaise des eaux perd, elle se verra *« obligatoirement »* dédommagée en récupérant les réseaux câblés de la Caisse des dépots. Certains enfin croient déceler des connections entre le dossier du Grand Stade – sur lesquels Bouygues et la Lyonnaise sont candidats – et celui du radiotéléphone.

L'attitude attentiste du gouvernement n'apaise en rien les choses, bien au contraire. Plus il tarde, plus la gestion politique de la désignation du candidat pose problème. Les démêlés du ministre de l'industrie, M. Longuet, avec la justice n'arrangent pas l'affaire, puisque le conseiller Van Ruymbeke s'est un temps intéressé aux conditions dans lesquelles avait été attribué une licence de radiotéléphone à la SFR filiale de la Générale des eaux, lors du passage de M. Longuet au ministère des Postes et télécommunications, en 1987.

Rien n'indique que le choix du groupe qui exploitera le troisième réseau de radiotéléphone est différé. Mais, s'ils comptent toujours désigner un opérateur, les pouvoirs publics ne pourront faire l'économie d'une grande pédagogie et d'un maximum de transparence.

CAROLINE MONNOT

Faute de redémarrage de l'investissement

La conjoncture reste préoccupante pour les ingénieristes

Après une année 1993 particulièrement déprimée, les ingénieristes restent très pessimistes quant à l'évolution de leur activité en 1994. Pour ces consultants, dont la mission est d'aider les entreprises à concevoir et à contrôler la réalisation de nouveaux investissements (industriels ou bâtiments), les signes de reprise sont faibles, voire inexistants. Leurs chiffres d'affaires de 55 milliards de francs en 1993 avaient fléchi de 3 % en 1993. Pour 1994, leur organisation syndicale, Syntec-Ingénierie, prévoit une poursuite de la baisse du chiffre d'affaires global évaluée à 2 % environ. Cette morosité concerne tous les facteurs d'activité, qu'il s'agisse du bâtiment ou de l'ingénierie industrielle. Seule l'activité à l'export se maintient, l'Asie reprenant le relais de l'Afrique, les ventes aux pays de l'Est progressent légèrement. Malgré cette conjoncture difficile, le secteur est resté profitable, dégageant une marge d'exploitation de 3,5 % en 1993. Un résultat en grande partie dû aux gains de productivité. Les seuls effectifs d'études (62 300 personnes) ont baissé de près de 20 % en 10 ans.

Entrés en récession après la plupart de leurs clients, les ingénieristes vont aussi sortir plus tardivement de la crise. Les études nécessaires à la réalisation de grands chantiers n'avaient pas été suspendues du jour au lendemain au début des années 90, les entreprises du bâtiment et les industriels ne voulant sans doute pas croire à la réalité de la dépression à venir. En revanche, ultérieurement, les réalisation prévues n'ont pas vu le jour. Et actuellement, alors que la conjoncture s'améliore, les industriels ne sont toujours pas prêts à investir pour augmenter leur capacité. Ou s'ils le font, c'est toujours de façon très prudente et en fractionnant les commandes. Les ingénieristes en sont donc réduits à améliorer la productivité des sites existants. Ce qui maintient un certain niveau d'activité mais d'une ampleur bien moindre que celle de création pure.

Deux phénomènes pourraient néanmoins éclairer l'avenir des ingénieristes. *Primo*, le différend opposant la profession à EDF pourrait être en voie d'apaisement. EDF misait, en effet, sur l'ingénierie pour se diversifier. Suite à l'arbitrage rendu en juin dernier par Gérard Longuet, ministre de l'industrie, EDF devra limiter ses prestations en ce domaine à celles directement liées à son activité de base : production et transport d'électricité. Elle laisserait donc le champ libre aux ingénieristes dans les autres domaines. Un repli qui pourrait n'être que théorique, redoute néanmoins Jean Félix, délégué général de Syntec-Ingénierie. *Secundo*, les décrets d'application de la loi sur la maîtrise d'ouvrages publics et maîtres d'œuvre privés ont été publiés fin 1993. Ils pourraient améliorer sensiblement les marges des ingénieries sur les chantiers publics qui représentent environ un tiers de l'activité du secteur. Car depuis 1973, un barème fixe précisait les conditions de rémunération des ingénieries participant à la construction d'ouvrage public. Cette grille n'avait jamais été revalorisée. Désormais, en vertu des nouveaux décrets, les prix pourront être négociés. Un guide des rémunérations a néanmoins été élaboré pour faciliter la tâche des maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les collectivités locales. Il fait apparaître une hausse de l'ordre de 20 % pour certaines prestations. De quoi améliorer la situation financière de l'ingénierisme qui devrait pouvoir à nouveau investir en recherche et développement, domaines qu'il avait dû sacrifier dans les années passées. Et valoriser l'image de l'ingénierie française à l'export.

ANNIE KAHN

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

CHARBONNAGES DE FRANCE : des syndicats s'inquiètent d'une amputation de la dotation de l'Etat. – La CGT et FO ont protesté, jeudi 22 septembre, contre l'amputation de 2 milliards de francs de l'aide de l'Etat à Charbonnages de France (CDF) dans le projet de budget pour 1995. L'aide de l'Etat sera de 6,49 milliards en 1995 contre 4,49 milliards en 1994. *« C'est la condamnation accélérée de toute la production charbonnière nationale »*, a estimé la fédération CGT des travailleurs du sous-sol, dans un communiqué. Elle a indiqué que *« la subvention d'aide à la production charbonnière proprement dite, une fois dégagées les charges spécifiques (retraites, etc.) et les charges d'adaptation consécutives à la casse de l'entreprise, s'élève pour 1994 à 1,178 milliard »*. De son côté, la fédération FO des mineurs a souligné que, désormais, l'aide de l'Etat ne permet plus de financer le résultat négatif de l'entreprise. Le ministre de l'industrie doit *« clarifier la situation et confirmer sans ambiguïté le respect rigoureux des orientations qu'il propose dans le pacte charbonnier »*.

RÉSULTATS

L'AIR LIQUIDE : en hausse de 8,1 % au premier semestre. – L'Air liquide, numéro un mondial des gaz industriels, a réalisé au premier semestre 1994 un résultat net consolidé, part du groupe, de 1,215 milliard de francs en hausse de 8,1 %. Cette progression est en ligne avec celle du chiffre d'affaires semestriel, qui s'est élevé à 15,8 milliards de francs, en croissance de 8,1 % par rapport au premier semestre 1993. Selon le groupe, les effets des restructurations engagées, notamment dans les activités « gaz marchand » et « soudage », ainsi que la reprise de l'économie dans certains pays où les filiales du groupe opèrent expliquent cette amélioration des résultats. Le premier semestre a été marqué pour le groupe par une série de succès dans différents marchés des gaz industriels en fort développement : verrerie, pâte à papier, électronique et technologie membrane. L'activité grande masse aux Etats-Unis et en Europe montre également une croissance soutenue depuis le début de l'exercice.

BRITISH AEROSPACE : un bénéfice semestriel exceptionnel. – Le groupe aéronautique British Aerospace (BAe) a annoncé une hausse de 210 % de son bénéfice imposable avant éléments exceptionnels au premier semestre, à 90 millions de livres contre 29 millions de livres un an plus tôt. Après éléments exceptionnels, le bénéfice atteint 329 millions de livres contre 20 millions, dû notamment à la cession de Rover à BMW qui a permis un bénéfice exceptionnel de 299 millions de livres.

AÉROSPATIALE : perte nette semestrielle consolidée de 335 millions de francs. – Le groupe Aérospatiale a enregistré, sur les six premiers mois de l'année, une perte nette consolidée de 335 millions de francs contre un déficit de 870 millions pour la même période en 1993, a annoncé le groupe. Ce résultat prend en compte des éléments exceptionnels : le groupe a provisionné 490 millions de francs pour la couverture du *« dispositif pluriannuel de gestion de l'emploi 1995-1996 »* et a enregistré une plus-value de cession de 130 millions de francs avec la vente des titres de la Société européenne de propulsion. Le chiffre d'affaires a été de 21,8 milliards de francs. Les prises de commandes nettes du groupe se sont élevées à 11,9 milliards de francs (17,5 milliards en 1993), pour les six premiers mois.

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS.

Condamnation pénale. Par jugement contradictoire rendu le 8 décembre 1993, la 12e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour usurpation de titre, diplôme ou qualité. Pour avoir à Paris, de mai à juillet 1993, fait usage sans remplir les conditions exigées pour les porter, d'un titre attaché à une profession légalement réglementée, en l'espèce celui d'avocat, et d'un titre pouvant prêter à confusion avec celui de conseil juridique en l'espèce « conseil d'entreprise » en utilisant des cartes de visite mentionnant : « H.J. de NAUROIS, avocats conseils d'entreprise », à la peine de 10 000 F d'amende M. JACOBE DE NAUROIS Hubert, né le 25 mai 1947 à TUNIS, (TUNISIE), consultant, demeurant, 179, rue Marcadet, 75018 PARIS. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *la Gazette du Palais* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République sur sa réquisition.

N'y ayant appel.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 26 septembre ▼ Rechute

Après un bon début de séance, qui confirmait la reprise enregistrée vendredi dernier, la Bourse de Paris perdait à nouveau du terrain, lundi 26 septembre, pour le premier jour du terme d'octobre. En hausse de 0,52 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,69 % à 1 914 points. Les acheteurs sont absents, notent les gestionnaires. Plusieurs opérateurs persistent à penser que la tendance de fond à Paris reste baissière. Les Japonais figurent parmi les vendeurs lundi, disent-ils.

Les incertitudes sont trop grandes en cette semaine où se multiplient les réunions monétaires : à Madrid (FMI, G7) aux Etats-Unis, l'open market de la Réserve fédérale qui va fixer, mardi, la politique monétaire dans les prochaines semaines et à Francfort, jeudi, avec la réunion bi-mensuelle du conseil de la Bundesbank. Des opérateurs s'attendent à une hausse d'un demi-point des taux d'intérêt directeurs américains et à un statu quo en Allemagne avant les élections du 16 octobre. Le MATIF est en légère hausse de 0,06 % à 110,84.

Le caractère technique de la séance ne bénéficie donc pas aux actions françaises, qui, compte tenu de la hausse persistante des taux d'intérêt réels, sont à leur prix, estiment de nombreux experts.

A la suite d'un article du journal britannique *Sunday Times* faisant état de fuites d'eau dans le tunnel sous la Manche, le titre Eurotunnel abandonne 7,3 % à 20,90 francs dans un marché de plus de 3,5 millions de titres. En revanche, le Crédit lyonnais, qui avait baissé la semaine dernière après le report de la publication de ses résultats en raison de divergences avec l'Etat, regagne 1 %. Le titre de la banque publique bénéficie de l'annonce d'une recapitalisation du Lyonnais par l'Etat à concurrence de 3 à 4 milliards de francs.

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	16-09-94	23-09-94
Indice général-SBF 120	1 340,41	1 328,75
Indice général-SBF 250	1 303,78	1 291,75
Valeurs industrielles	1 501,60	1 487,93
Energie	1 522,62	1 519,30
Produits de base	1 417,54	1 382,40
Construction	1 668,23	1 654,04
Biens d'équipement	1 195,61	1 197,08
Automobile	2 123,94	2 118,39
Autres biens consom.	1 761,10	1 746,25
Industrie agroalim.	1 337,16	1 308,18
Services	1 251,49	1 239,22
Distribution	1 872,92	1 865,76
Autres services	988,54	974,74
Sociétés financières	1 046,33	1 038,80
Immobilier	828,14	805,30
Services financiers	1 088,97	1 078,52
Sociétés invest.	-	1 118,21

Matra-Hachette s'estime victime d'un chantage de la part d'un actionnaire

Le groupe Matra-Hachette est victime d'un chantage de la part d'un petit actionnaire qui conteste les parités de fusion-absorption de Matra par Hachette en décembre 1992 et réclame 150 millions de francs pour ne pas porter plainte.

Il ne s'agit en fait que d'un nouvel épisode des précédentes contestations des conditions de la fusion-absorption de Matra par Hachette. En avril 1993, peu avant la radiation de la cote officielle des titres Matra, le fonds de pension américain Global Proxy Services Corporation saisissait la COB pour contester les parités. Il mettait notamment en avant le fait que le contrat de vente de mirages et de missiles (pour huit milliards de francs) à Taïwan en 1992 modifiait l'évaluation de la société Matra. Selon le répresentant du fonds Joe Lufkin qui s'est fait une spécialité de la défense de par le monde des actionnaires minoritaires, une parité de 20 titres Hachette pour 5 Matra aurait été plus conforme à ses désirs que celle retenue de 13 actions Hachette pour 5 Matra. Du côté de Matra-Hachette, on a toujours affirmé que le fameux contrat avec Taïwan avait été pris en compte par les commissaires aux apports.

En juillet 1993, cinq petits porteurs assignaient Matra-Hachette en justice pour les mêmes raisons. Ils ont perdu en première instance en juin 1994 et ont fait appel. Pour les dirigeants de Matra-Hachette, il ne fait aucun doute que les cinq actionnaires qui ont porté plainte et le dernier qui menace de le faire ont été influencés par M. Lufkin. Pour faire monter la pression, le maître chanteur aurait même adressé une lettre au président de Taïwan.

TOKYO, 26 septembre ▼ Irrégulière

La Bourse de Tokyo a clôturé sur une note irrégulière, lundi 26 septembre, après avoir étroitement fluctué tout au long de la séance sans qu'une réelle tendance se dessine. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a cédé 19,31 points, à 19 814,36 points, soit un repli de 0,10 %. Environ 250 millions de titres ont changé de mains contre 353,7 millions de titres jeudi, la Bourse ayant chômé vendredi pour célébrer l'équinoxe d'automne.

Selon les opérateurs, les investisseurs sont restés sur la touche en attendant la clôture de l'exercice budgétaire semestriel qui doit intervenir le 30 septembre. Par ailleurs, les incertitudes entourant les négociations commerciales nippo-américaines et les inquiétudes sur l'évolution du marché des changes ont aussi contribué à la prudence ambiante, ont ajouté les boursiers.

VALEURS	Cours du 22 sept.	Cours du 26 sept.
Bridgestone	1 540	1 540
Canon	1 740	1 730
Fuji Bank	2 110	2 150
Honda Motors	1 840	1 830
Matsushita Electric	1 680	1 640
Mitsubishi Heavy	765	762
Sony Corp.	5 860	5 870
Toyota Motors	2 040	2 040

CHANGES

Dollar : 5,3110 ▲

Le dollar se redressait lundi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,3110 francs contre 5,2935 francs vendredi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). De son côté, le deutschemark reculait légèrement à à 3,4174 francs, contre 3,4192 francs vendredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	23 sept.	26 sept.
Dollar (en DM)	1,5427	1,5540

TOKYO	22 sept.	26 sept.
Dollar (en yens)	97,94	97,86

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (26 sept.) ....5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (23 sept.) ....4 11/16 %

BOURSES

PARIS

	22 sept.	23 sept.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 899,37	1 927,35
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 313,26	1 328,75
Indice SBF 250	1 278,47	1 291,75

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	22 sept.	23 sept.
Industrielles	3 837,13	3 831,75

LONDRES (indice « Financial Times »)

	22 sept.	23 sept.
100 valeurs	3 021,20	3 028,20
30 valeurs	2 340,60	2 347,60

FRANCFORT

	22 sept.	23 sept.
Dax	2 037,03	2 098,12

TOKYO

	22 sept.	26 sept.
Nikkei Dow Jones	19 833,67	19 814,36
Indice général	1 584,20	1 585,21

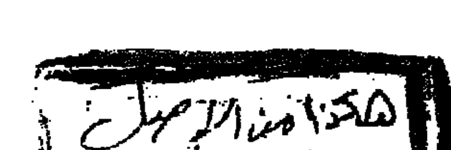
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

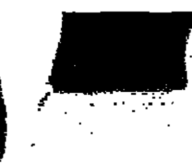
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3100	5,3125	5,3140	5,3177
Yen (100)	5,4156	5,4237	5,4591	5,4689
Ecu	6,5153	6,5238	6,5077	6,5196
Deutschemark	3,4156	3,4191	3,4190	3,4240
Franc suisse	4,1194	4,1247	4,1345	4,1415
Lire italienne (1000)	3,3935	3,3973	3,3688	3,3742
Livre sterling	8,3675	8,3768	8,3621	8,3739
Peseta (100)	4,1255	4,1291	4,1000	4,1054

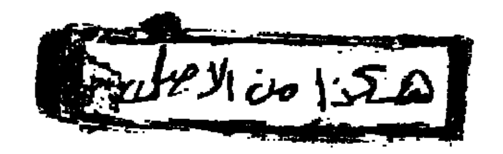
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 7/8	5	5 1/8	5 1/4	5 9/16	5 11/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16	6 3/16	6 5/16
Deutschemark	4 3/4	4 7/8	4 15/16	5 1/16	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 3/4	3 7/8	3 7/8	4	4 1/4	4 3/8
Lire italienne (1000)	8 1/16	8 15/16	8 5/16	8 9/16	8 15/16	9 3/16
Livre sterling	5 1/4	5 3/8	5 3/4	5 7/8	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 1/2	7 3/4	7 13/16	8 1/16	8 1/4	8 1/2
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 7/16	5 9/16	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.







MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE

Liquidation : 21 octobre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −0,88 % (1910,45)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 23 septembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 23/09	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,2950	5,2935	5	5,80
Ecu	6,5285	6,5255	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8400	341,9200	329	353
Belgique (100 F)	16,6145	16,6160	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305,0100	305,0900	292	314
Italie (1000 lires)	3,3810	3,3910	3,13	3,60
Danemark (100 krd)	86,9700	86,9400	82	90,30
Irlande (1 iep)	8,2475	8,2385	7,80	8,55
Gde-Bretagne (1 L)	8,3485	8,3355	7,90	8,75
Grèce (100 drachmes)	2,2440	2,2445	2,05	2,60
Suisse (100 f)	411,4900	411,3100	398	422
Suède (100 krs)	70,9600	70,8500	65	75
Norvège (100 k)	78,0300	78	73	82
Autriche (100 sch)	48,5690	48,5820	47	50,10
Espagne (100 pes)	4,1290	4,1280	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3500	3	3,70
Canada (1 $ can)	3,9412	3,9363	3,55	4,25
Japon (100 yens)	5,3992	5,4016	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 23/09
Or fin (kilo en barre)	67000	67150
Or fin (en lingot)	67150	67500
Napoléon (20f)	383	387
Pièce Fr (10 f)	300	—
Pièce Suisse (20 f)	387	387
Pièce Latine (20 f)	385	386
Souverain	491	492
Pièce 20 dollars	2540	2600
Pièce 10 dollars	1280	1302,50
Pièce 5 dollars	825	—
Pièce 50 pesos	2470	2510
Pièce 10 florins	400	405

Matif (Marché à terme international de France)

23 septembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 182 031

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,98	109,08	110,78
Précédent	109,38	108,68	110,10

CAC 40 A TERME
Volume : 43 375

Cours	Sept. 94	Oct. 94	Nov. 94
Dernier	1938	1946	—
Précédent	1911	1920	1928

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

– Dominique et Bernard DURUEL LEVY

laissent à Marion et Caroline la joie d'annoncer la naissance de leur petit frère,

Antoine,

le 17 septembre 1994.

16, rue Pierre-Demours,
75017 Paris.

Décès

– Rémy Galland,
son compagnon,
Jacques et Reine-Marie Aillot,
ses parents,
Philippe Aillot,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Michèle AILLOT,

survenu le 22 septembre 1994.

Un dernier hommage lui sera rendu mardi 27 septembre, à 8 heures précises, à la Chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, 75017 Paris. Métro Porte-de-Clichy, bus n° 66, Opéra-Clichy, arrêt Floréal.

Les obsèques auront lieu l'après-midi, à Courçay (Indre-et-Loire).

– Pierre Bergé,
président,
Christine Rouzioux, Frédéric Edelmann, Christophe Girard,
vice-présidents,
Tous les membres d'ARCAT-SIDA et ses volontaires,
ont la douleur de faire part du décès de

Michèle AILLOT,

survenu le 22 septembre 1994.

Nous sommes en deuil, aujourd'hui, avec tous ses amis qui ont connu et apprécié la valeur de son engagement dans la lutte contre le sida.

ARCAT-SIDA,
13, boulevard de Rochechouart,
75009 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 18 septembre 1994, de

Mme Elisabeth CHABRUN,
née Raufast,
médecin et femme de lettres,
fondatrice-directrice
de la revue l'Ingénu.

Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité au cimetière Saint-Vincent, à Montmartre.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. le professeur Roger DAVAL.

De la part de Mme Roger Daval et de ses enfants.

– Marie-France Kulczewski,
sa fille,
Mme Jean Pages,
sa sœur,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Gérard KULCZEWSKI,

survenu le 24 septembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Carnoux-en-Provence.

30, rue Nungesser-et-Coli,
75016 Paris.

– M. et Mme Michel Didier,
Mme François Lami,
ses enfants,
Sophie Didier.tits-enfants,
onlaristessedéairepartdudécès
du

docteur Gérard KULCZEWSKI,

survenu le 24 septembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Carnoux-en-Provence.

30, rue Nungesser-et-Coli,
75016 Paris.

– M. et Mme Michel Didier,
Mme François Lami,
ses enfants,
Sophie Didier,
sa petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès du

gouverneur Pierre LAMI,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 et des TOE,
médaille de la Résistance,

survenu à Grasse le 21 septembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale, le 23 septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mas des Pitas,
150, route de Pégomas,
06130 Grasse.
21, rue Cino-del-Duca,
75017 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Henri Moncet,
née Madeleine Desforges,
son épouse,
M. et Mme Gérard Moncet,
M. et Mme Claude Moncet,
M. et Mme Michel Aubertin,
Le général et Mme Zyromski,
Mme Marie-Claude Moncet,
M. et Mme Jean-Louis Moncet,
ses enfants,
ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri MONCET,

survenu le 21 septembre 1994, à Etréchy, dans l'Essonne.

Il était dans sa quatre-vingt-septième année, il s'est endormi dans la paix du Seigneur.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 23 septembre en l'église Saint-Etienne, à Etréchy.

47, rue Lormier,
91580 Etréchy.

– Mme Jean de Morati,
son épouse,
M. et Mme Alain Garby,
M. Emmanuel de Morati,
ses enfants,
Jérôme, François, Laurence, Hélène, Matthieu, Louise et Pierre,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du brusque rappel à Dieu, le 20 septembre 1994, de

M. Jean de MORATI.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église de Houlgate (Calvados).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. le Professeur et Mme Pierre Opolon,
ses enfants,
Claude et David Opolon,
ses petits-enfants,
Les familles Lichtenberg, Cukierman, Gouz et Gualtieri,
ont la tristesse d'annoncer la disparition de

Mme Aron OPOLON,
née Irène Lichtenberg,

survenue le 23 septembre 1994.

L'inhumation aura lieu le mardi 27 septembre, à 15 h 30, au cimetière du Montparnasse (entrée principale du cimetière).

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Roger Pruvost,
son épouse,
M. Philippe Pruvost et Aline Gander,
M. et Mme Jean et Anne Taminau-Pruvost,
Mlle Christine Pruvost et Michel Bugaut,
ses enfants,
Nicolas, Marie, Sophie, Edouard et Alexandra,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Pruvost-Dussart,
M. Simon Lemaire,
M. et Mme Pierre Demarcq,
Mme Michel Demarcq,
ses frère, beaux-frères, belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger PRUVOST,
sous-directeur honoraire
des services centraux
de l'Assistance publique,
Hôpitaux de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'ordre souverain de Malte,

entré dans la paix le 21 septembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 septembre à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier (boulevard des Invalides, M° Saint-François-Xavier).

L'inhumation se fera au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

60, rue Vaneau,
75007 Paris.

– Mme Witold Ratynski,
ses enfants et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Witold RATYNSKI,

survenu le 18 septembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 1er octobre, à 15 h 30, en la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, 6, rue Fondary, Paris-15e.

93, avenue E.-Zola,
75015 Paris.

– Anne et Jean M. Sanquer,
ses parents,
Marc,
son frère,
Martine Sanquer,
et leurs enfants,
Matthieu, Etienne, Lucile, Noémie,
Sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Thomas SANQUER,

qui nous a quittés, victime du sida, à l'âge de trente-trois ans.

L'incinération aura lieu le jeudi 29 septembre 1994, à 9 h 15, au cimetière du Père-Lachaise.

– Sa famille a la douleur de faire part du décès de

Frédéric TERZIAN,

survenu à l'âge de trente-trois ans.

Une messe sera célébrée le mardi 27 septembre 1994, à 11 heures, à l'église arménienne de Charvie.

Ni fleurs ni couronnes.

Ses amis pourront adresser des dons aux associations de lutte contre le sida, 82, rue du Travail, 38230 Pont-de-Chéruy.

– Paris. Jullouville.

Bernard TOURNON

a été rappelé à Dieu le 20 août 1994, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont été célébrées à Jullouville.

Ses enfants,
Françoise Couyoumdjian, Bernadette Divisia, Jean, Jacques, Philippe et Pierre Tournon,
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, sa famille,

vous prient d'assister ou de vous unir par la prière à la messe qui sera célébrée à son intention le vendredi 30 septembre, à 18 heures, en l'église Saint-Sulpice, chapelle de l'Assomption, entrée 2, rue Garancière, Paris-6e.

20 *ter*, rue de Bezons,
92400 Courbevoie.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mercredi 28 septembre 1994, à 18 heures, en l'église Saint-Sulpice, 75006 Paris, à la mémoire de

M. Louis BORDEAUX MONTRIEUX,

rappelé à Dieu le 7 septembre 1994.

– Une messe sera célébrée le mercredi 28 septembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, 75016 Paris, sa paroisse, à l'intention du

docteur Yves LECOUTOUR,

décédé le 28 juillet 1994.

Services religieux

– La réunion annuelle à la mémoire de nos camarades décédés dans l'année aura lieu le **jeudi 29 septembre à 20 heures** au siège des Eclaireuses, Eclaireurs israélites de France.

27, avenue de Ségur,
75007 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a treize ans,
le 23 septembre 1981,

Alain POMARANEC

nous a quittés.

Ses parents,
Son frère, Marc,
demandent une pensée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

– L'Institut de sophrologie reprend son cycle de séminaires mensuels. Le premier aura lieu du 7 au 9 octobre sur le thème : « Présentation de la sophrologie, la sophronisation de base, théorie et pratique ».

Renseignements : IS,
39, boulevard Garibaldi,
75015 Paris.
Tél. : 40-56-94-95,
télécopie : 45-67-08-47.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

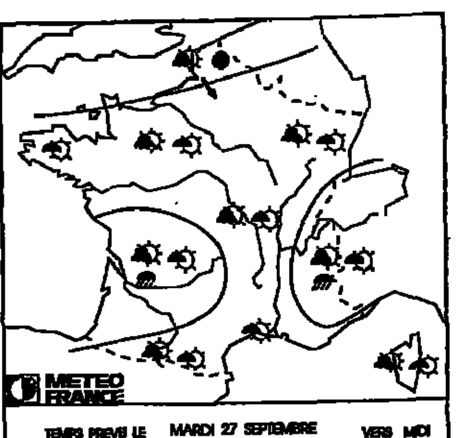
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10



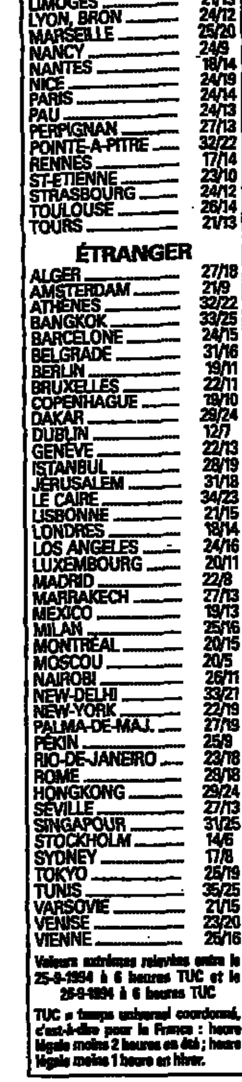
MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE MARDI 27 SEPTEMBRE VERS MIDI

LÉGENDE

ORAGES — NEIGE



TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	27/20
BIARRITZ	23/14
BORDEAUX	23/14
BOURGES	23/14
BREST	16/14
CAEN	18/12
CHERBOURG	17/13
CLERMONT-FER.	23/7
DIJON	22/8
GRENOBLE	23/13
LILLE	22/13
LIMOGES	21/13
LYON, BRON	24/12
MARSEILLE	25/20
NANCY	24/9
NANTES	18/14
NICE	24/19
PARIS	24/14
PAU	24/13
PERPIGNAN	27/13
POINTE-A-PITRE	32/22
RENNES	17/14
ST-ETIENNE	23/10
STRASBOURG	24/12
TOULOUSE	26/14
TOURS	21/13
ÉTRANGER	
ALGER	27/18
AMSTERDAM	21/9
ATHÈNES	32/22
BANGKOK	33/25
BARCELONE	24/15
BELGRADE	31/16
BERLIN	19/11
BRUXELLES	22/11
COPENHAGUE	19/10
DAKAR	29/24
DUBLIN	12/7
GENÈVE	22/13
ISTANBUL	28/19
JÉRUSALEM	31/18
LE CAIRE	34/23
LISBONNE	21/15
LONDRES	18/14
LOS ANGELES	24/16
LUXEMBOURG	20/11
MADRID	22/8
MARRAKECH	27/13
MEXICO	19/13
MILAN	25/16
MONTRÉAL	20/15
MOSCOU	20/5
NAIROBI	26/11
NEW-DELHI	33/21
NEW-YORK	22/19
PALMA-DE-MAJ.	27/19
PÉKIN	25/9
RIO-DE-JANEIRO	23/18
ROME	29/18
HONGKONG	29/24
SÉVILLE	27/13
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	14/6
SYDNEY	17/8
TOKYO	25/19
TUNIS	35/25
VARSOVIE	21/15
VENISE	23/20
VIENNE	25/16

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-9-1994 à 6 heures TUC et le 26-9-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

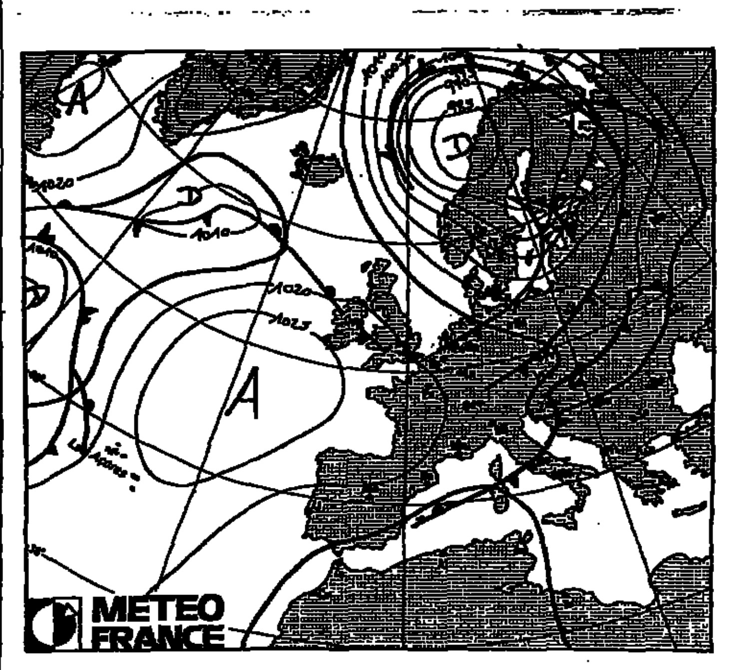
Mardi : temps souvent nuageux. – Des Charentes au Massif-Central et à l'Aquitaine, d'une part, et sur le massif alpin, d'autre part, les nuages seront abondants avec quelques averses qui pourront prendre un caractère orageux au cours de l'après-midi. Sur le reste de la moitié sudet de la Bourgogne jusqu'en Alsace, le début de la matinée sera brumeux mais ensuite les éclaircies seront de retour et elles seront belles au cours de l'après-midi.

Enfin, au nord de la Loire, la matinée sera le plus généralement très nuageuse, avec localement quelques bruines éparses des Pays-de-Loire à la Picardie. Ensuite la couverture nuageuse se morcellera et il y aura de belles éclaircies à la mi-journée de la Bretagne à la Normandie. Toutefois, le ciel se couvrira en cours d'après-midi par le nord.

Les températures minimales iront de 10 à 13 degrés au Nord et de 11 à 15 degrés au Sud, et jusqu'à 18 degrés en Corse. L'après-midi, le thermomètre marquera 15 à 17 degrés sur le Nord-Picardie, 17 à 21 degrés sur le reste de la moitié nord et 20 à 24 degrés au Sud, jusqu'à 26 degrés près de la Méditerranée.

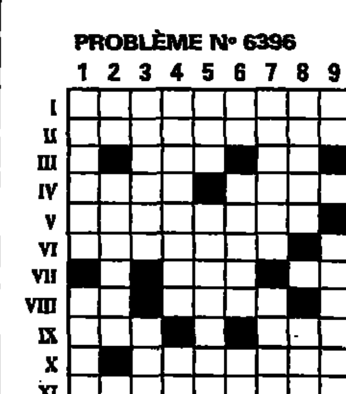
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 28 SEPTEMBRE 1994 À 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6396



HORIZONTALEMENT

I. Portées par des femmes qui sont sans doute de fines mouches. – II. Parfois élevé dans du coton. – III. Un agent secret. Terme musical. – IV. Peut être assimilé à un cercle. Parfois utilisé par le chef. – V. Ont du piston. – VI. Prient avant d'ordonner. – VII. Un roi sur la scène. Peut être un cri d'admiration. – VIII. Adverbe. Pays. – IX. Plus vieux que jamais. Blanc, avec la probité candide. – X. Chute d'une danseuse. – XI. Se mirent au travail en serrant des pinces.

VERTICALEMENT

1. Est bon pour le crochet. Ses frères étaient de vrais pirates. – 2. Point de départ. Mauvais, il a sept noms dans l'Ecriture. – 3. Ce qui reste après la moisson. Public, c'est l'opinion générale. – 4. Un homme qui ne peut pas dire qu'il n'a peur de rien. Dieu pour Moïse. – 5. Particule. Un artiste qui s'exprimait carrément. – 6. Préposition. Peut être accroché par une mèche. Evoque un joli bouton. – 7. Quand ils sont courts, peuvent être assimilés à de bonnes nouvelles. Saint. – 8. Souverains. Fils arabe. – 9. Pronom. Le gros fait partie des légumes.

Solution du problème n° 6395

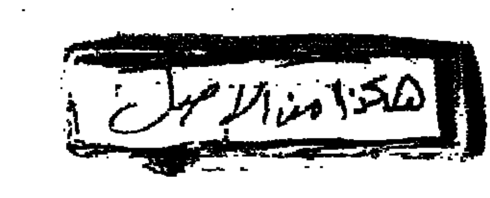
Horizontalement

I. Racaille. Impôts. – II. Eglise. Léda. Néo. – III. Al. Goût. Goulu. – IV. Passeur. Ain. St. – V. Lis. Emaillée. OE. – VI. Iles. Ille. Tsin. – VII. Sésame. Gîte. – VIII. SR. Cardères. Soc. – IX. AOF. Tsiganes. EC. – X. Gnome. Maires. Il. – XI. Escarcelle. Oulu. – XII. Si. Esse. – XIII. As. Ruse. Douai. – XIV. Sapin. Taille. Bo. – XV. Aciers. Invasion.

Verticalement

1. Remplissage. Asa. – 2. Ag. Ailerons. Sac. – 3. Classes. Focs. Pi. – 4. Ails. SAC. Mairie. – 5. Is. Ee. Mâter. UNR. – 6. Légumiers. Cas. – 7. Oral. Dîme. Et. – 8. Elu. Illégale. Aï. – 9. Etale. Rails. In. – 10. Id. Il. Genres. LV. – 11. Magnétisée. Edla (aide). – 12. Est. SSO. OES. – 13. ONU. Ies. Ubu. – 14. Tesson. Œil. Abo. – 15. Soute. Occlusion.

GUY BROUTY



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 26 SEPTEMBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.55 **Club Dorothée.** Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.50 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.20 **Série : Hélène et les garçons.**
18.55 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.55).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Série : Rocca.** Quartier Sud, de Paul Planchon.
22.25 **Série : Columbo.** Playback, de Bernard Kowalski.
23.45 **F1 Magazine.** *Grand Prix du Portugal à Estoril.* Résumé de la course.
0.20 **Sport : Football.** Ligue des champions.

FRANCE 2

13.50 **Série : L'As de la crime.**
14.40 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.30 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 4.55). Emission présentée par Pascal Sevran. Chansons pour noces et banquets.
16.40 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Série : Cooper et nous.**
17.35 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.20).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Jean Roucas, les Poubelles Boys ; extrait de « Blanche Neige ».
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 **Téléfilm : Cœur à prendre.** De Christian Faure.
22.45 **Magazine : Ça se discute.** Présenté par Jean-Luc Delarue. La violence à la télévision (1re partie).
0.00 **Journal et Météo.**
0.30 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler.

FRANCE 3

13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.** Invité : C. Jérôme.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : le Secret de la Licorne ; Albert, le cinquième mousquetaire ; Il était une fois les découvreurs : Mendel et les petits pois.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.** En direct du championnat du monde de pétanque à Clermont-Ferrand.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** Larousse des vins.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Batman.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **La Dernière Séance.**
21.00 **1er film : La Colère de Dieu.** ■ Film américain de Ralph Nelson (1972).
22.55 **Météo et Journal.**
23.45 **2e film : Oklahoma Kid.** ■ Film américain de Lloyd Bacon (1939) (v.o.).
1.05 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 **Téléfilm : L'Assassin du fond des bois.** De Charles Correll.
15.05 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
16.00 **Le Journal du cinéma.**
16.05 **Cinéma : Jeux de guerre.** □ Film américain de Phillip Noyce (1992).
17.55 **Surprises** (et à 2.30).
18.00 **Canaille peluche.** Doug.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Cyndi Lauper, Luc Plamondon.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Les Visiteurs.** ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1992).
22.15 **Flash d'informations.**
22.25 ▶ **Documentaire : Le Land Art ou l'Art dans le paysage.** De Brigitte Cornand.
23.20 **Le Journal du cinéma.**
23.25 **Cinéma : Roi blanc, dame rouge.** ■ Film franco-russe de Sergueï Bodrov (1991).
0.50 **Cinéma : Le Grand Jeu.** ■ Film franco-italien de Robert Siodmak (1953).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Los Angeles, les voix de la ville.** De Maxi Cohen, Lea Edwards, Rubin Green, Diana Lee, Francisco Leon, Jesse Lerner, Juri Park et Jennifer Rhodes (rediff.).
18.30 **Magazine : Snark.** Photocopy Cha Cha, de Chel White ; Jurassic Park vu par Weird Al'Jankovic, de Mark Osborne et *Scott Nordlund* ; Michael le dinosaure, de Toshisuni Kawahara ; Je suis gros, de Jay Levey ; Michael Jackson, Leave me Alone, de Jerry Kramer et *Jim Blashfield* (rediff.).
19.00 ▶ **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Documentaire : La Ruée vers l'or vert.** Le tiers-monde menacé par la biotechnologie, de Thomas Weidenbach et Gerd Weiss.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : Manhattan.** ■■■ Film américain de Woody Allen (1979) (v.o.).
22.15 **Magazine : Macadam.** MC Solaar.
23.05 **Documentaire : Marcel Marien.** La Liberté mode d'emploi, de Jean-Marie Deconinck et Jean-Marie Mersch. *Portrait d'un surréaliste belge, ami de Magritte.*
23.55 **Courts métrages : Court-circuit.** La Lampe, Rire de toutes ses dents, Meurtre, Le Gros et le Maigre, de Roman Polanski ; La Vie sentimentale de Georges le tueur, de Daniel Berger (46 min).

M 6

13.30 **Série : Deux flics à Miami.**
14.40 **Magazine : Allô Cauet.** Présenté par Cauet.
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.00 **Série : Agence Acapulco.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.** Suivi du Trophée des Gazelles.
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.**
20.50 **Cinéma : Navy Seals, les meilleurs.** ■ Film américain de Lewis Teague (1990).
22.50 **Cinéma : Echec au gang.** ■ Film italien d'Umberto Lenzi (1977).
0.30 **Six minutes première heure.** Suivi du Trophée des Gazelles.
0.40 **Magazine : Jazz 6** (et à 4.15). Marcus Miller.
1.35 **Magazine : Culture pub.**

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Rythme et la Raison.** L'art campanaire (1).
20.30 **Le Grand Débat.** *Comment sauver l'école.* Avec François Bayrou, Jean-Pierre Chevènement, Catherine Bédarida, Alain Finkielkraut et Christian Baudelot.
21.30 **Fiction.** Avignon 94 : L'Eclipse, de Christian Caro.
22.40 **La Radio dans les yeux.** L'actualité des arts plastiques.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Les couleurs de la nuit (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 19 juillet lors du Festival de Montpellier) : Les Noces (version 1917), de Stravinsky, par Galina Boïko, soprano, Margarita Maruna, mezzo-soprano, Ludovit Ludha, ténor, Egils Sillins, basse et le Chœur contemporain ; Concerto pour violon et orchestre, d'Adams, par Vasko Vassilev, violon ; Symphonie en trois mouvements, de Stravinsky, par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. James Judd.
22.35 **Ainsi la nuit.** Par Denise Bahous. Soliste : Salvatore Accardo, violon (Sonate pour violon et piano en sol majeur K 379, de Mozart ; Concerto pour violon et orchestre nº 4 en fa mineur, de Vivaldi). A 23.05, Quatuor à cordes nº 2 en ut majeur op. 54, de Haydn, par le Quatuor Amadeus ; Quintette pour piano, violon, alto, violoncelle et contrebasse en fa majeur, de Schubert, par le Quatuor Amadeus.
0.05 **Les Fantaisies du voyageur.** Par Caroline Bourgine. Concert (donné les 12 et 13 novembre 1989 à Paris) : Nusrat Fateh Ali Khan.

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Les crapauds et la surboum

ALORS que Jack Lang, samedi soir sur TF 1, s'essayait à quelques *tours de magie chez Patrick* Sebastien, Nagui, sur France 2, demandait à une jeune femme de montrer à la caméra une tache qu'elle avait prétendument sur le fessier. Pour deux cents francs, Madame, voulez-vous ? Non. Pour quatre cents francs, alors ? Non plus. Sans plus de façons, il passa à quelqu'un d'autre. Pour la candidate récalcitrante, la chance ne repasserait plus. Cela s'appelait « N'oubliez pas votre brosse à dents », nouvelle émission de divertissement du service public.

Quelques minutes plus tard, un autre concurrent se montra plus accommodant. Il apparut, dansant complètement nu, coiffé d'un chapeau et chaussé de bottes, se cachant le sexe avec les mains. Nagui proposa de lui lancer un ballon. *« Si vous l'attrapez avec la tête, vous gagnez mille francs. Avec les pieds, deux mille francs. Avec les mains, cinq mille francs. »* Le jeune homme choisit la troisième possibilité. La caméra, à l'instant fatidique, se détourna.

Songeant à *On achève bien les chevaux*, on tentait de se glisser dans la tête des candidats. Qu'est-ce qui les amenait là ? L'argent, seulement ? S'étaient-ils laissés hypnotiser par la folie du moment ? On les sentait à la fois humiliés et ravis, avalant l'un après l'autre les crapauds de Nagui sans qu'on pût distinguer sur leurs lèvres le rire de la grimace. A leur humiliation, en tout cas, répondait la nôtre, de passer un samedi soir à cela, à voir danser un type tout nu pour quelques *milliers de francs et quelques* secondes de gloire.

Après ces folies Nagui, la surboum-débat de Doc apparut un havre de courtoisie et d'écoute mutuelle. Un générique en caractères de « tag », quelques intermèdes de rock et de rap, plantaient obligeamment un décor jeune et décontracté. Dans le public, une délégation du « lycée autogéré de Paris », établissement dans lequel les élèves choisissent eux-mêmes leurs matières, s'éclatait avec application. Certains adolescents revendiquèrent l'établissement de contacts avec l'intendant de leur lycée, afin qu'il leur enseignât quelques rudiments de gestion. S'intégrer, s'intégrer : le mot revenait sans cesse. *« Ce sera noir sur blanc dans le rapport rendu au gouvernement, sinon je démissionnerai »*, promit solennellement Doc vers la fin de l'émission, sans qu'on comprît très bien à quoi s'appliquait cette promesse. Mais, le public n'ayant que la permission de minuit, Doc dut se résoudre à éteindre les lampions et fermer le local. Les parents-téléspectateurs purent alors pousser le bouton et aller se coucher dans le souvenir d'une parole ardente et désordonnée, essentielle et sans conséquence, véhémente et volatile. Tellement raisonnable, surtout, que nombre d'adultes ne durent savoir s'il fallait, tout compte fait, en être rassurés ou inquiets.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 27 SEPTEMBRE

TF 1

6.00 **Série : Mésaventures.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Alfred J. Kwak.
6.58 **Météo** (et à 7.13, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club Dorothée avant l'école.** Adorable Creamy ; Le Retour du roi Léo ; Dragon Ball ; Le Clip.
8.30 **Télé-shopping.**
9.00 **Série : Haine et passions.**
9.45 **Série : Riviera.**
10.20 **Série : Le Destin du docteur Calvet.**
10.50 **Série : Tribunal.**
11.20 **Jeu : La Roue de la fortune.**
11.50 **Jeu : Une famille en or.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.55 **Sport : Football.** Coupe de l'UEFA : premier *tour, match retour en direct de* Lillestrôm (Norvège) : Lilleström-Bordeaux ; à 17.45, mi-temps ; à 18.00, 2e mi-temps.
18.55 **Série : Rick Hunter.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.25).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.50 **Sport : Football.** Coupe de l'UEFA : premier tour, match retour en direct de Marseille : Olympique de Marseille-Olympiakos Le Pirée (Grèce) ; à 21.45, mi-temps et Tiercé ; à 22.00, 2e mi-temps.
22.55 **Cinéma : Protection rapprochée** □. Film américain de Peter Hunt (1986). Avec Charles Bronson, Jill Ireland, Jan Gan Boyd.
0.30 **Journal et Météo.**
0.40 **Magazine : Reportages.** Pitbulls... les chiens de la haine, de Francis Warin et Jean Ruelle (rediff.).
1.05 **TF 1 nuit** (et à 2.10, 3.05, 3.35, 4.10).
1.15 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 3.15, 5.05). Survivances ; Daniel, François, le blavet et les autres ; La Loire, dernier grand fleuve *européen sauvage.*
2.10 **Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.** La rivière enchantée.
3.45 **Série : Intrigues.**
4.20 **Série : Mésaventures.**
4.45 **Musique.**

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Monsieur Belvédère.**
6.30 **Télématin.** *Avec le journal à* 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Magazine : Matin bonheur.** Invitée : Emmanuelle Laborit.
11.10 **Flash d'informations.**
11.15 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.25).
12.20 **Jeu : Combien tu paries ?**
12.55 **Météo** (et à 13.40).
12.59 **Journal et Bourse.**
13.45 **INC.**
13.50 **Série : L'As de la crime.**
14.40 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.30 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Chansons pour noces et banquets. Avec Henri Genès, Marie-Thérèse Orain, Francis Cahors, Lucien Jeunesse, Sophie Darel, Christian Durosier, Lucien Frébert, Charlotte Julian, Christian Marin, Armande Wiss, André Aubert, Mistigri, Michel Pruvost.
16.35 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Série : Cooper et nous.**
17.35 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.35).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Jacques Weber, Lucio Dalla.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Le Tatoué.** □ Film français de Denys de La Patellière (1968). Avec Jean Gabin, Louis de Funès, Dominique Davray.
22.35 **Magazine : Ça se discute.** Présenté par Jean-Luc Delarue. La violence à la télévision (2e partie).
23.50 **Journal et Météo.**
0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler. Hommage à Madeleine Renaud.
1.25 **Magazine : Studio Gabriel** (2e partie, rediff.).
1.55 **Téléfilm : Ballade pour un traître.**
3.40 **Documentaire : Pilier de rêves.**
4.00 **24 heures d'info.**
4.50 **Dessin animé.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Oui-oui ; Calculin ; Mine de rien ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Tintin et les Picaros.
8.25 ***Continentales.*** Euro hebdo : l'Allemagne ; à 8.30, Zak, magazine de la WDR ; à 8.55, Je me souviens : Voyage à Budapest des étudiants de la fac de sciences ; à 9.00, Oggetuige, l'actualité des Pays-Bas ; à 9.20, Eurokiosque.
9.40 **Magazine : Génération 3.** Aime comme maths. 1. Si métrie m'était contée, de Denis Guedj et Bernard Losier ; à 10.10, Semaine thématique : Les états de l'eau. 2. L'eau, une arme. Invité : Jacques Bethemont, géographe. Document : L'ultime goutte, de la BBC.
11.10 **Magazine : Emplois du temps.**
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.** Paco Rabanne ; Les Vagabonds.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** *Les Aventures de Tintin* : le Trésor de Rackham le Rouge ; Albert, le cinquième mousquetaire ; Il était une fois les découvreurs : Pasteur.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *La Folie du moment*, de Jean-François Kervéan.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Batman.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers. Finale des Masters. Invités : Jacques Weber, Jean Desailly, Jean Roucas, Sophie Forte.
22.25 **Météo et Journal.**
22.55 ▶ **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. La démocratie n'a pas d'ancêtres, de Joël Calmettes.
23.55 **Magazine : A la une sur la 3.** Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.25 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.00 **Musique : Cadran lunaire.** *Concerto en sol*, de Ravel, par Georges Pludermacher, piano, l'Orchestre de Lille, dir. : Jean-Claude Casadesus (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 0.24).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté *par Dan Rather et Connie Chung.*
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Ça cartoon.**
7.30 **Canaille peluche.** X-Men.
7.55 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
8.50 **Le Journal du cinéma.**
8.55 **Téléfilm : Le Cauchemar de Laura.** De Jan Eliasberg, avec Rutger Hauer, Natasha Richardson.
10.30 **Flash d'informations.**
10.35 **Cinéma : Big Man.** ■■ Film britannique de David Leland (1991). Avec Liam Neeson, Joanne Whalley-Kilmer, Ian Bannen. *La vision juste et noire d'un documentariste britannique.*

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Michel Field. Choisir d'être français ; J'ai rencontré ma femme sur un terrain de sport.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : Roi blanc, dame rouge.** ■ Film franco-russe de Sergueï Bodrov (1991). Avec André Dussollier, Tatiana Vassilieva, Zouc. *Vague satire sociale. Bien joué.*
15.00 **Le Journal du cinéma.**
15.05 **Cinéma : La Cavale des fous.** □ Film français de Marco Pico (1992). Avec Pierre Richard, Michel Piccoli, Dominique Pinon. *Pas drôle malgré les acteurs.*
16.35 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
17.30 **Documentaire : Ces fauves au foyer.** De Richard Lewis.
17.55 **Surprises.**
18.00 **Canaille peluche.** Doug.

En clair jusqu'à 19.00

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Flash d'informations.**
18.45 **Sport : Football.** Match retour de la Coupe de l'UEFA : Nantes-Rotor Volgograd, à 19.00, coup d'envoi.
21.00 **Série : Le Juge de la nuit.** Meurtre sans impunité.
21.45 **Flash d'informations.**
21.50 **Documentaire : Les Années Bardot.** De Patrick Jeudy.
22.45 **Sport : Football.** Match retour de la Coupe de l'UEFA : Fernabahce-Cannes, en différé.
0.25 **Cinéma : Mediterraneo.** □ Film italien de Gabriele Salvatores (1991). Avec Diego Abatantuono, Claudio Bigagli, Giuseppe Cederna (v.o.). *Grosse farce qui se veut comédie pacifiste.*
1.50 **Cinéma : Histoires de fantômes chinois nº 3.** ■ Film chinois (Hongkong) de Ching Siu-Tung (1991). Avec Joey Wang, Tony Leung, Jacky Cheung. *Mélange plutôt sympathique de légendes fantastiques et d'arts martiaux.*
3.20 **Cinéma : La Légende.** ■ Film français de Jérôme Diamant-Berger (1991). Avec Jean Yanne, Nathalie Grauwin, Rémi Martin. *Du fantastique moderne philosophique.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Cinéma : Bierkampf.** ■ Film allemand de Herbert Achternbusch (1977). Avec Herbert Achternbusch, Annamirl Bierbichler, Sepp Bierbichler (v.o., rediff.).
18.25 **Magazine : Intérieur nuit.** Bruxelles en feu, de Wilbur Leguebe (rediff.).
19.00 ▶ **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.25 **Documentaire : Marcourt ou la Mémoire secrète.** De Francis Dujardin et André Dartevelle. *A Marcourt aussi, une unité SS a massacré des civils. Cinquante ans plus tard les habitants de ce petit village belge se souviennent...*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** La planète Albert Khan.
21.30 **Court métrage : Au revoir.** De Stefan Schneider et Walter Feistle.
21.45 **Soirée théâtre : Faust.**
21.46 **Théâtre : Faust.** Pièce de Goethe, mise en scène de Klaus Michael Grüber, avec Bernhard Minetti, Peter Fitz, Nina Dittbrenner (v.o.). Réalisation, Bernard Sobel. *Grüber, Sobel, Minetti... Des noms prestigieux pour une production enregistrée à Berlin en 1982 à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Goethe.*
0.00 **Documentaire : Reste donc, tu es si jolie...** Christoph Marthaler met en scène le *Faust* 1 et 2 de Goethe. Portrait d'une mise en scène proposé par Renate Härtl. Avec Josef Bierbichler, Ulrich Tukur, Annelore Sarbach, Siggi Schientek, Inka Friedrich (45 min).

M 6

6.55 **Matin express** (et à 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.50).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 Boutique.** Télé-achat.
9.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 11.00, 0.30, 5.50).
11.30 **Série : Lassie.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.30 **Série : *La Petite Maison* dans la prairie.**
13.30 **Série : Deux flics à Miami.**
14.30 **Magazine : Allô Cauet.** Présenté par Cauet.
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.00 **Série : Agence Acapulco.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.** Suivi du Trophée des Gazelles.
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.** Spécial baleines. Après la chasse ; En migration.
20.50 **Série : Docteur Quinn, femme médecin.** Jour de fête ; L'Eau empoisonnée. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.40 **Téléfilm : Le Piège de la séduction.** De Roger Young, avec Mare Winningham, Peter Gallagher. *Une jeune femme détective tombe amoureuse du suspect sur lequel elle doit enquêter.*
0.20 **Six minutes première heure.** Suivi du Trophée des Gazelles.
2.00 **Rediffusions.** Rock express ; Salsa opus 3 (Colombie) ; Portrait des passions françaises (La peur) ; E = M 6 ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Rythme et la Raison.** L'art campanaire (2).
20.30 **Archipel médecine.** Méthadone contre toxicomanie.
21.32 **Profil perdu.** Jean Zay.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Un naïf aux Caraïbes (1).
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Les couleurs de la nuit (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 8 juillet lors du Festival de Saintes) : Trauer-Ode BWV 198, l'Art de la fugue BWV 1080, de Bach, par Agnès Mellon, soprano, Kai Wessel, contre-ténor, Jörg Hering, baryton, Peter Kooy, basse et le Collegium Vocale de Gand La Chapelle Royale, dir. Philippe Herreweghe.
22.35 **Ainsi la nuit.** Soliste : Salvatore Accardo, violon (Sonate pour piano et violon en la majeur K 547, de Mozart ; L'occasione fa il ladro, de Rossini). A 23.05, Quatuor à cordes en fa majeur op. 96, de Dvorak par le Quatuor Talich ; Quatuor à cordes en ré majeur nº 2, de Borodine, par le Quatuor Anton ; Quatuor à cordes en ut mineur, de Schubert, par le Quatuor Amadeus
0.05 **La Guitare dans tous ses états.** Par Robert J. Vidal.

Le Monde

HORIZONS — PIERRE GEORGES

Confit de générations

FAMILLES, je vous aime ! Le voici donc poussé, le grand cri primal et identifié, le seul, l'unique refuge des jeunes aux prises avec un monde bien difficile.

Les jeunes d'aujourd'hui sont des engins bizarres. Ils écrivent à papa Balladur, ce qui en soi constitue déjà un exploit. Du moins aux yeux de leurs parents, qui auraient préféré casser du CRS, écouter de la musique planante, célébrer Mao ou Léon, mener saine vie aux champs, ou se lancer avec un appétit férocement révolutionnaire dans la course aux emplois cadres, aux cartes de crédit et à l'amour ; bref, qui auraient tout fait, et le firent d'ailleurs, plutôt que d'écrire au général ou au Pompidou.

Il arrive donc que les chiens fassent des chats. Eux, nos enfants, élevés selon les meilleurs principes du laisser-aller familial, vont à confesse auprès du premier ministre. M. Balladur, de sa jolie voix flûtée et cardinalice, leur avait dit : « Ecrivez-moi ». Et ils lui ont écrit, massivement : 1,5 million de réponses rapportait *le Monde*, samedi. Quand on pense qu'ils ne nous écrivent que par téléphone et plutôt en fin de mois.

Un 15-25 ans sur six s'est fendu d'une lettre à Edouard pour lui dire ce qu'ils ne nous disent pas : qu'ils nous aiment malgré tout et malgré nous, que la famille, dans tous les états où nous l'avons mise, reste la valeur. Les braves petits ! L'intermédiaire est curieux, mais le message est clair. Ils lui ont tout dit, au révérend Edouard, et notamment qu'ils n'ont plus confiance. Pas confiance en l'avenir ; no future, Doudou. Pas confiance en l'entreprise, qui, soulignent-ils, le leur rend bien. Pas confiance en l'école, même si le lieu a ses avantages. Et donc pas confiance en eux.

Seule, dans ce désert des espérances, la divine oasis : nos jeunes gardent pleine confiance en la famille de leur pays, sorte d'ONG de la tendresse et de l'affection. Ils n'en sont plus au conflit, mais au confit de générations. Heureux comme famille en France ! Ils ne demandent pas plus d'autorité, ni moins d'ailleurs. Pas moins de libertés, ni plus. Ils la veulent comme elle est, ou la rêvent comme elle n'est pas, cette famille qui est tout ce qui reste quand tout le reste fout le camp.

Mais alors, à quel groupe appartiennent nos enfants ? Certes, il y a jeunes et jeune, jeunes statistiques et jeune réel. Le comité des sages, chargé de l'organisation et du suivi de la consultation pour faire un peu le tri, a donc décidé de les affecter, selon les réponses, par grands ensembles. *Le Monde*, samedi, donnait les symboles de ces ensembles. Et c'était comme un jeu des six familles. Comment le voulez-vous, votre jeune ? Œuf, Balle, Oursin, Boîte de conserve écrasée, Carré, Ellipse ? Ou tout simplement jeune ?

Lors d'une rencontre avec Yasser Arafat

Itzhak Rabin souligne qu'« aucune date n'est certaine » pour les élections palestiniennes

Lors d'une rencontre à la frontière de la bande de Gaza et d'Israël, dimanche 25 septembre, Itzhak Rabin et Yasser Arafat sont convenus d'entamer, le 3 octobre, au Caire, des négociations sur la deuxième phase de l'autonomie palestinienne, au cours desquelles seront discutées les conditions de l'organisation des élections dans les territoires palestiniens.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Vaille que vaille, malgré les attentats et les bavures, malgré les acrimonies réciproques et les promesses non tenues, malgré le nouveau report de l'extension de l'autonomie palestinienne à l'ensemble de la Cisjordanie, le processus de paix mis en branle, il y a un an, entre Israël et l'OLP, reste solidement sur ses rails. Tel est le message que Yasser Arafat et Itzhak Rabin ont tenu à faire passer, à l'issue de leur rencontre, dimanche.

Le président de l'Autorité palestinienne et le premier ministre israélien se sont mis d'accord pour ouvrir, la semaine prochaine, au Caire, les négociations pour la mise en œuvre de la seconde phase des accords d'Oslo. Ces accords prévoient que le redéploiement des troupes israéliennes doit être achevé *« à la veille »* des élections du Conseil de l'autonomie. M. Arafat, qui avait accusé, la semaine dernière, M. Rabin de retarder *« délibérément »* les choses, a réaffirmé, sans grande conviction, son *« espoir »* d'organiser les élections le 1er novembre. Date qui paraît *« irréaliste »* aux Israéliens et notamment à Yossi Sarid, ministre de l'environnement et conseiller de M. Rabin dans ces négociations avec l'OLP (*le Monde* du 24 septembre).

Ehud Barak, chef de l'état-major des armées, qui accompagnait aussi M. Rabin, a mis les points sur les « i ». *« Nous ne bougerons d'aucun site de Judée-Samarie* [Cisjordanie] *tant que nous ne serons pas certains que la sécurité* [des colons israéliens] *sera garantie. Nous n'abandonnerons jamais aucun Israélien* [dans cette région]. Le premier ministre n'a pas été moins clair. *« Nous sommes pour les élections palestiniennes*, a-t-il répété, *mais aucune date n'est certaine. »*

Tout sourire, le chef de l'OLP n'a pas semblé autrement troublé par ces mises au point. Les deux hommes, qui se sont engagés à se rencontrer dorénavant une fois par mois, ont discuté en tête-à-tête pendant une heure avant de continuer leurs entretiens en présence de leurs délégations respectives.

« Contrairement à la tension qui avait prévalu la dernière fois, l'atmosphère fut amicale. C'est la meilleure rencontre à laquelle il m'ait été donné d'assister », a commenté M. Sarid. A la surprise générale, le chef de l'OLP a même offert à M. Rabin un antique rouleau de la Torah d'origine yéménite. Décontenancés, les Israéliens ont promis que, *« la prochaine fois »*, ils offriront, eux aussi, un cadeau à leur partenaire palestinien.

« Et pourquoi pas ?, lança le premier ministre. *Yasser Arafat a souligné son engagement dans la lutte contre le terrorisme, et pour nous c'est important. »* De fait, interrogé à propos de l'attentat commis, le matin même, près d'une colonie juive de Gaza, attentat au cours duquel un jeune colon avait été gravement blessé par un militant islamiste – lequel a été tué par un soldat –, le chef de l'OLP a répondu : *« Ces actes de terrorisme visent le processus de paix et nous ferons tout pour les empêcher. »* Ce langage a paru rassurer la délégation israélienne. Il n'a donc pas été question publiquement des *« insuffisances »* de la police palestinienne en matière de lutte contre *« le terrorisme islamiste »* ni même du *« manque de volonté »*, périodiquement dénoncés, jusqu'alors, par M. Rabin.

Toutefois, et bien qu'un tract du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) ait été retrouvé sur le cadavre du jeune terroriste palestinien tué le matin même, M. Arafat, qui est engagé dans un dialogue difficile avec l'organisation intégriste, a évité de pointer le doigt sur celle-ci. *« Il y a des éléments extrémistes des deux côtés »*, a-t-il dit.

Le sort des quelques six mille prisonniers palestiniens encore aux mains d'Israël, le partage des responsabilités aux points de passage entre les enclaves autonomes de Gaza et de Jéricho avec l'Egypte et la Jordanie : ces deux questions seront aussi au menu des négociations au Caire. Quant au transfert aux Palestiniens des responsabilités en matière de santé, de tourisme, d'affaires sociales et de taxation directe, l'Etat juif s'est engagé à y procéder dès que M. Arafat aura en poche l'aide financière que la communauté internationale lui a promise.

PATRICE CLAUDE

Les patriarches catholiques d'Orient réclament un statut spécial pour Jérusalem. – Dans un communiqué publié au terme de leur quatrième conférence annuelle qui s'est réunie au Liban, les patriarches catholiques d'Orient ont appelé, samedi 24 septembre, à un *« statut spécial »* pour Jérusalem qui *« l'élève au-delà des conflits politiques et des contingences de la sécurité »*. Ils affirment que *« Jérusalem est au centre du processus* (de paix). *Nous constatons avec douleur que la Ville Sainte, ouverte au monde entier, ne l'est toujours pas aux Eglises de Jérusalem et aux Arabes »*. – *(AFP.)*

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Shuichi Kato

Ecrivain, historien des idées, Shuichi Kato fait partie de ces rares intellectuels japonais possédant une profonde connaissance à la fois de leur propre culture et de celle de l'Occident. *« Si le Japon redevient une grande puissance, cela se fera aux dépens de la démocratie »*, déclare-t-il *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les électeurs suisses approuvent la législation antiraciste

Dimanche 25 septembre, les électeurs suisses approuvaient la loi antiraciste à 54,6 % de *« oui »* contre 45,4 % de *« non »*. La classe politique a eu chaud mais l'honneur du pays est sauf. Le soulagement du gouvernement fédéral est à la mesure des incertitudes qui pesaient sur l'issue de ce scrutin *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

L'association Aides a dix ans

Les 23, 24 et 25 septembre, à Paris, l'association Aides célébrait ses *« dix ans d'existence et de résistance »*. Avec trois mille volontaires, trente-deux comités régionaux et un budget de 68 millions de francs en 1993, ce mouvement s'est imposé comme partenaire incontournable dans la politique française de lutte contre le sida. A l'occasion des septièmes assises nationales de l'association, les deux ministres en charge de la santé, Simone Veil et Philippe Douste-Blazy ont salué la *« compétence »* et l'*« imagination »* d'Aides *(page 14)*.

CULTURE

L'ambiguïté d'un budget

Jacques Toubon semble satisfait des 13,441 milliards de francs alloués à son ministère. Pourtant, si ce chiffre est très proche de celui de 1994, le budget du ministère de la culture baisse : en 1995, il ne représentera plus que 0,91 % du budget de l'État contre 0,93 % en 1994. Par secteur : les crédits d'interventions sont maintenus pour le théâtre, la musique et la danse mais le cinéma est incontestablement revu à la baisse *(page 19)*.

ÉCONOMIE

Le tour du propriétaire d'Eurotunnel

Samedi 24 septembre, près de quatre cents personnes, pour la plupart actionnaires d'Eurotunnel, sont allés visiter leur *« domaine »* entre Calais et Folkestone et tester le *« shuttle »*, la navette du tunnel, afin de prendre le pouls de leurs investissements. Un phénomène unique dans l'histoire boursière française. Venus de toute la France, mais en majorité de la région parisienne, ces voyageurs d'un jour ont, semble-t-il, le cours de Bourse à fleur de peau *(page 22)*.

COMMUNICATION

« Sud-Ouest » ne veut plus être le « champion de France du conflit social »

Sud-Ouest fête ses cinquante ans. Après une année 1994 marquée par sept jours de non-parution du journal en mai qui auront coûté plus de 10 millions de francs à l'entreprise, l'équipe dirigeante s'affirme déterminée à ne plus vivre, à l'avenir, sous la menace permanente des grèves des ouvriers du Livre *(page 23)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

L'Union européenne connaissait 18 millions de sans-emploi, en juillet. Face à ce fléau, des associations de chômeurs ont fleuri dans tous les pays, et un réseau européen s'est formé pour en fédérer les plus représentatives. Mais de poids inégal, et n'ayant pas toujours les mêmes objectifs, si certaines ont l'oreille de leur gouvernement, d'autres en sont plus au stade du catalogue de bonnes intentions.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Economie » folioté de I *à* VIII

Le numéro du « Monde » daté dimanche 25-lundi 26 septembre 1994 a été tiré à 514 182 exemplaires

La préparation de l'élection présidentielle

Le PS espère un « contrat de non-agression » à gauche

Les Assises de la transformation sociale, qui se sont réunies pour leur troisième session à Vaulx-en-Velin, samedi 24 et dimanche 25 septembre, sont pour le PS un terrain d'expérience pour l'élection présidentielle.

VAULX-EN-VELIN (Rhône)

de notre envoyé spécial

A la tribune des assises de Vaulx-en-Velin, Henri Emmanuelli, dimanche après-midi, a fait un rêve : que ces assises, a-t-il souhaité, devant un parterre rouge-rose-vert, ne soient pas *« une simple trêve dans nos rivalités et nos concurrences »*, mais qu'elles demeurent *« un modèle du possible de ce que nous pourrions faire ensemble, si sans soucis d'hégémonie, ni arrière-pensées, nous substituions durablement à l'affaiblissement dans la rivalité que nous subissons actuellement, la confrontation dans le rassemblement dont nous avons besoin »*.

Ce « principe de subsidiarité » est depuis longtemps posé à la gauche, mais, aujourd'hui, la question qui se pose concrètement est de savoir si ces assises, qui ont survécu à Michel Rocard, peuvent effectivement servir de planche d'appel solide pour le grand saut vers l'élection présidentielle et les élections municipales.

Quand, dans l'esprit du congrès du Bourget, M. Rocard lance, voici bientôt un an, ce projet intéressant des assises, il a deux idées en tête : amener toute la gauche, des radicaux à Georges Marchais, associative et syndicale, à reparler à la gauche et – ce qu'il ne dit pas trop fort– jeter les bases d'une grande alliance électorale de gauche pour « son » élection présidentielle avec un premier tour de chauffe secrètement envisagé par l'élection européenne de juin. On sait ce qu'il en est advenu. Malgré beaucoup d'absences, les premières retrouvailles de février avaient été encourageantes, et la deuxième session de Rennes sur l'économie avait fait apparaître des convergences réelles, mais, embourbées dans le marais socialiste, M. Rocard n'avait pas osé se lancer dans la campagne européenne à la tête d'une liste d'ouverture.

M. Rocard parti, M. Emmanuelli s'est engagé sur ce terrain plutôt sur la pointe des pieds. Il a décidé de laisser vivre ces assises dont le principe reste incontestablement une bonne idée, mais qui, au lendemain de leurs troisième session à Vaulx-en-Velin sur le thème à la mode de l'exclusion, révèlent de sérieuses limites. La présence, pour la première fois, du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, qui redoutait pourtant que *« ces assises n'entretiennent des illusions néfastes »*, n'a pas fait oublier l'absence des radicaux de gauche. La volonté déclarée de se saisir véritablement des problèmes de fond qui concernent tout le monde a été démentie, sur place, par l'absence aussi des grands noms de la gauche.

Beaucoup de portes ouvertes ont été enfoncées, mais l'idée, comme l'a exprimée M. Emmanuelli, que demain la gauche devra se battre *« pour une redistribution équitable »* et non plus *« une distribution uniforme »* fait son chemin. S'il n'avait déjà fait électoralement fortune, « changer la vie » pourrait redevenir le slogan de demain. Lionel Jospin et Jean-Christophe Cambadélis, initiateurs principaux de ces assises, sont parvenus à vendre à leurs autres partenaires le principe d'une réunion finale, les 3 et 4 décembre prochain. Avec un double objectif : l'élaboration d'une plate-forme commune pour les élections muncipales et ce qu'on pourrait appeler la mise au point d'un contrat de non-agression entre tous les candidats de gauche pour le premier tour de l'élection présidentielle, annonçant le grand rassemblement du second.

DANIEL CARTON

La diffusion de la nouvelle formule de « Libération » a été retardée

L'essentiel du tirage de la nouvelle formule de *Libération* a été mis en vente, avec retard, lundi 26 septembre. La diffusion du premier numéro de « Libé 3 » ne devait être achevée dans la région parisienne qu'aux alentours de 14 heures. Des problèmes d'informatique ont retardé la sortie. Ce retard a surtout perturbé le tirage de l'édition parisienne à l'imprimerie CIPP (Centre d'impression de la presse parisienne) de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) où, prévu à 400 000 exemplaires, il n'a commencé qu'à 8 h 30. Une première distribution du journal par portage a tout de même eu lieu, sans la nouvelle séquence consacrée à la région parisienne, le cahier « Métro », réalisé sur un nouvel outil informatique encore mal maîtrisé.

L'impression et la distribution se sont déroulées dans de meilleures conditions en province où *Libération* est diffusé sans cette section.

Le Monde

L'avenir des microcentrales



Appréciée des communes, *l'activité* des producteurs indépendants d'électricité n'intéresse ni EDF, contrainte de racheter leur production, ni le ministère de l'environnement, leur autorité de tutelle.

page II

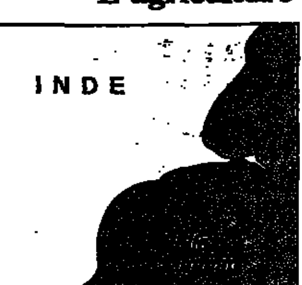
Lettre de Bruxelles



Les Allemands proposent *aux Français un nouveau* pacte de solidarité européen consistant à faire entrer les pays d'Europe orientale dans l'Union européenne, tout en renforçant un « noyau dur » au sein de celle-ci.

page VII

L'agriculture en Asie du sud



Afin de poursuivre la *« révolution verte »* dans cette région, l'agriculture, qui constitue encore 30 % du PNB, a besoin d'investissements pour accroître les surfaces irriguées et augmenter les rendements.

page VIII

L ' E C O N O M I E

BULLETIN

Indulgence

LA France est décidément un pays à part. Rattrapée à son tour par le pouvoir des juges, elle ne les suit pas. Au contraire, elle se rebiffe, conteste ou moque ces derniers – surtout s'ils sont belges. Les affaires qui explosent en cascade ont beau mettre sur le gril des patrons ou des hommes politiques de plus en plus prestigieux, dévoiler la collusion des milieux dirigeants, l'opinion ne bronche pas. Ou à peine. L'opprobre frappe celui – juge ou journaliste – par qui le scandale arrive. Pas la personnalité mise en cause, qui, contrairement à ce qui se passe à l'étranger, campe à son poste, jusqu'à *plus ample informé*.

On peut s'en réjouir. L'indulgence française dès qu'il s'agit d'argent protège quiconque jusqu'à ce que la preuve de sa faute soit établie. N'est-elle pas finalement plus saine que la brutalité américaine, qui exige qu'un patron ou un homme politique malchanceux soit aussitôt « viré » avec pertes et fracas par son conseil d'administration ou son parti, pour protéger d'abord la réputation de l'institution ? Qu'il soit coupable ou non.

ON peut aussi s'en étonner. Car, en France, le scandale non seulement ne « tue » pas la personne mise en cause, mais parfois même la sert – comme Bernard Tapie, qu'on admire dans ses démêlés avec la justice, ou certains grands patrons qu'on plaint pour les mêmes raisons.

Solidarité de corps ? Fascination *du pouvoir ? Résignation* (« *tous* pourris ! ») ? Il y a plusieurs explications. La plus solide est ce vieux goût de la débrouillardise qui sommeille en chaque Français et le rend d'autant plus indulgent pour les fautes des plus grands qu'il en commet lui-même couramment à son petit niveau.

Véronique Maurus

LE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE BANQUE FRANÇAISE



Fondé en 1894, le Crédit agricole s'est hissé au premier rang des banques françaises. Cette réussite tient beaucoup à la décentralisation des caisses locales, restées proches des clients, de plus en plus urbains, voire internationaux. Les milieux agricoles, eux, aimeraient que « leur » banque soutienne plus entrepreneurs ruraux et petits paysans.

Lire les articles de François Grosrichard, Eric Leser, Charles-Emmanuel Haquet et Pierre Cherruau pages III à V

À-CÔTÉS

Botswana : un miracle en Afrique

Ce pays peu connu, prospère et bien géré, bat des records en matière de santé et de scolarisation

GABORONE
de notre envoyée spéciale

QUI pourrait croire qu'existe, dans cette Afrique devenue, pour nombre d'Occidentaux, synonyme de faillite et de massacres fratricides, un pays où la paix civile et le pluralisme politique prévalent, sans discontinuer, depuis vingt-huit ans d'indépendance ? Où le taux de croissance de l'économie a été, des années 60 au début des années 90, un des plus forts du monde – frôlant les 12 % par an ? Un pays qui a l'honneur de ne pas figurer dans les rapports d'Amnesty International ? Où le taux de scolarisation figure parmi les plus élevés des pays en développement ? Et qui dispose, accessoirement, de 4 milliards de dollars de réserves ?

Le Botswana, ex-Bechuanaland, constitua, jusqu'à la proclamation de son indépendance, le 30 septembre 1966, l'un des trois territoires (avec le Basutoland et le Swaziland) de la Haute commission britannique, installée en Afrique du Sud.

Catherine Simon

Lire la suite page VI

RÉFORME PARTIELLE AUX ÉTATS-UNIS

La banque des westerns a vécu

Le Congrès a mis fin à un anachronisme : le cloisonnement géographique des banques. Tant mieux pour le client

UNE législation vieille de presque soixante-dix ans vient d'être abandonnée aux Etats-Unis, sans susciter d'émotion particulière. Le McFadden Act de 1927 a été aboli *de jure* par un vote du Sénat acquis le 13 septembre, quelques semaines après celui de la Chambre des représentants : il interdisait aux banques de s'installer ailleurs que dans leur Etat d'origine, ce qui explique la configuration bizarre du secteur bancaire américain, fort d'environ 11 000 établissements dont les 100 plus gros rassemblent 80 % des dépôts !

Car elle existe encore, la banque des westerns, simple maisonnette au centre du bourg, avec son unique guichetier et ses chèques acceptés dans un rayon de 20 kilomètres. Elle survivra sans doute dans les campagnes de l'Amérique profonde où les « grandes » n'ont aucun intérêt à s'aventurer. Mais la *loi n'est plus faite pour elle*.

La nouvelle législation bancaire va faciliter la gestion des banques, obligées jusqu'à présent à des contorsions inouïes pour se développer sur l'ensemble du marché américain : elles y étaient en partie parvenues puisqu'on estime que plus d'un cinquième des dépôts des Américains – contre 6 % en 1987 – sont aujourd'hui placés dans des banques originaires d'autres Etats (l'ouverture de succursales hors-Etat restait, elle, très limitée : 43 sur 56 000). Mais c'est surtout la vie quotidienne des clients qui va être simplifiée : les opérations bancaires entre Etats, fût-ce dans des banques de même enseigne, étaient pratiquement impossibles, situation très gênante par exemple pour les gens travaillant à New-York et vivant dans le New-Jersey.

MONOPOLY • Autre conséquence, qu'on peut prévoir plus spectaculaire : l'accélération du mouvement de concentration bancaire commencé depuis 1988. Jusqu'à présent, les très grandes fusions se sont effectuées entre établissements du même Etat, ou de la même région. Alors que les *mergers and acquisitions* redeviennent très à la mode en Amérique, les banques vont enfin pouvoir rejoindre le grand jeu de Monopoly national.

La nouvelle, pourtant, n'a pas soulevé les passions : l'*interstate banking*, déjà autorisé par une majorité d'Etats fédérés – le Maine ayant le premier sauté le pas, en 1975 –, était largement entré dans les faits. En outre, le texte adopté par le Congrès n'est que l'ombre de la grande réforme bancaire élaborée début 1991 par Nicholas Brady, secrétaire au Trésor de George Bush, et enterrée par la Chambre des représentants sous l'influence du lobby des petites banques :

Sophie Gherardi

Lire la suite page V

L'INDUSTRIE CIVILE ET L'ARME NUCLÉAIRE

Les vrais dangers de la prolifération

Ce n'est pas le développement de l'industrie électronucléaire civile qui a favorisé la prolifération, sujet d'inquiétude pour l'opinion publique, mais l'utilisation hors contrôle de réacteurs, la divulgation des technologies et le commerce de matériels « sensibles ». Le vrai risque ne vient donc pas de l'utilisation à des fins militaires du plutonium produit par l'industrie mais du problème posé par les stocks d'armes existants, qui échappent à tout contrôle.

par JEAN SYROTA (*)

DES *problèmes nucléaires en Irak et en Corée* du Nord aux affaires de trafic d'uranium ou de plutonium russe, l'actualité a focalisé longuement sur les applications militaires de l'atome et parfois sur les liaisons dangereuses qu'elles pourraient entretenir avec l'industrie électronucléaire. Aussi est-il nécessaire de distinguer clairement la réalité des faits des peurs irrationnelles, de poser les vraies questions et de proposer dès aujourd'hui des solutions pour demain.

Pour éclairer ce sujet, il peut être bon de revoir comment, ces dernières années, un certain nombre de pays ont accédé ou tenté d'accéder à l'arme nucléaire ; ceux qui ont été cités il y a longtemps, notamment l'Inde, Israël, l'Afrique du Sud, le Pakistan ; et ceux qui ont défrayé la chronique plus récemment : l'Irak et la Corée du Nord. Certains ont tenté de fabriquer de l'uranium de qualité militaire à l'aide d'un atelier clandestin d'enrichissement, d'autres ont tenté de fabriquer du plutonium de qualité militaire en extrayant discrètement du combustible très peu irradié d'un réacteur et en le retraitant dans un atelier clandestin.

On sait que l'uranium et le plutonium sont composés de plusieurs « isotopes » dont certains sont fissiles, d'autres non. L'usage à des fins militaires exige des matières d'un degré de pureté isotopique élevé, plus de 90 % en isotope fissile (U 235 pour l'uranium et Pu 239 pour le plutonium). Or, *l'uranium comme le plutonium utilisés dans l'industrie* électronucléaire sont loin de posséder ces caractéristiques.

L'uranium utilisé dans le combustible pour centrale à eau légère est obtenu par enrichissement, jusqu'à 4 % environ, en U 235 de l'uranium naturel – qui contient, lui, 0,7 % d'U 235 et 99,3 % d'U 238. Le plutonium est engendré en continu lors du fonctionnement de tout réacteur nucléaire utilisant un combustible à l'uranium ; il est séparé lors des opérations de retraitement du combustible ;

Lire la suite page VII

(*) Président de la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires).

ENVIRONNEMENT

Les microcentrales ont-elles un avenir ?

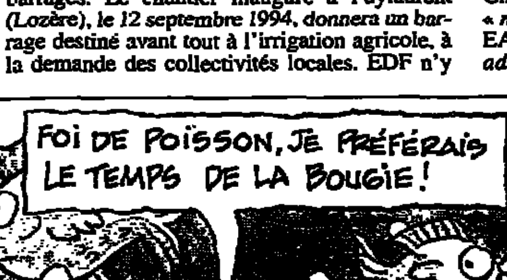
Les producteurs d'électricité indépendants se déclarent « sinistrés », car les microcentrales n'intéressent pas EDF et suscitent des réserves au ministère de l'environnement

EN ces temps d'exigence écologique, l'énergie hydroélectrique offre deux avantages : elle est vraiment renouvelable et peut être considérée comme propre, en ce sens qu'elle ne pollue pas l'air et ne participe donc ni à l'effet de serre ni au trou de l'ozone.

Malheureusement, on ne fait pas d'énergie sans casser des œufs, en l'occurrence sans barrer des rivières. Lorsque EDF s'en charge, les ouvrages sont d'importance et modifient considérablement l'écosystème et le paysage. En montagne, les électriciens ont édifié des barrages monumentaux (Bort-les-Orgues, Génissiat, Serre-Ponçon, etc.) qui bloquent complètement la remontée des poissons migrateurs et noient des vallées entières. En plaine, ils ont construit des barrages pour turbiner au fil de l'eau (sur le Rhin et le Rhône) ou bien pour constituer des réserves d'eau de refroidissement (les centrales nucléaires de la Loire). Même lorsqu'ils sont équipés de passes à poissons, ces ouvrages perturbent forcément la vie aquatique, notamment lorsqu'il faut procéder à leur vidange décennale.

Les producteurs indépendants d'électricité, eux, ne construisent pas de grands ouvrages. La plupart du temps, ils se contentent d'installer leurs turbines dans les anciennes « chaussées » d'irrigation, les vieux moulins ou les seuils d'écluse. Ce qu'on appelle des « microcentrales ». Pour un investissement relativement modeste, ces industriels peuvent ainsi produire des kilowatts à bon compte, qu'ils revendent ensuite à meilleur compte à EDF (environ 30 centimes le kilowatt). Cette activité, qui se pratique surtout en zone rurale de montagne, apporte par ses taxes professionnelles des revenus appréciés des communes généralement pauvres en ressources.

En revanche, elle embarrasse EDF, qui produit largement assez d'électricité avec ses propres installations. La compagnie nationale, de par la loi, est contrainte de racheter cette énergie, dont les excédents sont revendus à l'étranger à des prix nettement inférieurs, basés sur le prix de revient affiché du kilowatt nucléaire – autour de 23 centimes (1). On comprend que, *dans ces conditions, la compagnie* fasse tout ce qu'elle peut pour bloquer l'extension des microcentrales. Et aussi pourquoi elle a pratiquement abandonné les grands barrages. Le chantier inauguré à Puylaurent *(Lozère), le 12 septembre 1994, donnera un barrage* destiné avant tout à l'irrigation agricole, à la demande des collectivités locales. EDF n'y turbinera l'eau que pour se rembourser de l'investissement, avec une production très modeste.





Depuis une loi de 1980, la tutelle de la production hydraulique a été transférée du ministère de l'industrie au ministère de l'environnement. Or cette administration se préoccupe davantage de protection des milieux aquatiques que de production électrique, même « propre ». La loi « pêche » de 1984, en accentuant les exigences pour les débits réservés, a encore renforcé son pouvoir de blocage à l'égard de projets qui ne se justifient ni sur le plan économique ni sur le plan écologique.

La fédération Electricité autonome française (EAF), qui regroupe 900 des 1 400 producteurs indépendants (2), vit très mal ce blocage. Comme l'a encore répété son président, Christian Carbonne, le 19 septembre à Metz, *« notre industrie est aujourd'hui sinistrée »*. EAF déplore *« une législation lourde, une administration arbitraire, un ministère de tutelle hostile, une politique tarifaire truquée »*. Si, en dix ans, les microcentrales sont passées de 1 200 à 1 400, on ne les autorise plus qu'au compte-gouttes aujourd'hui (12 en 1991, 3 en 1992).

MÉGAWATTS • En fait, les producteurs *d'électricité indépendants se portent* bien, mais *« c'est une profession qui ne se développe plus, qui n'investit plus en France »*, comme le précise Christian Carbonne, lui-même producteur et *concepteur d'équipements. Les indépendants*, dont la production est de 5 milliards de kilowattheures par an, ont une puissance installée d'environ 1 000 mégawatts, soit l'équivalent d'une tranche nucléaire. *« En potentiel, nous représentons une autre tranche nucléaire qui ne coûterait rien à l'Etat en investissement et rapporterait encore 300 millions de francs aux collectivités locales »*, poursuit Christian Carbonne, qui constate que *« la France est le seul pays qui a une politique anti-énergies renouvelables »*.

Des kilowatts en trop ou des poissons en plus, il faut choisir. Naguère, on privilégiait la production électrique. Aujourd'hui, on préfère s'en tenir au parc existant, afin de conserver les écosystèmes aquatiques, déjà très éprouvés.

Roger Cans

(1) EDF ne divulgue pas ses prix de vente à l'exportation, *« étant donné la complexité des contrats »*.

(2) EAF, 9, boulevard Lannes, 75116 Paris (tél : 45-04-08-21).

HUMEUR • par Josée Doyère

Délocalisé malgré lui

TOUS ces fonctionnaires qui renâclent dès qu'on leur *annonce* que l'organisme qui les emploie va être expédié en province, ils nous agacent un peu, reconnaissons-le. On ne peut pas, à la fois, râler parce que *Paris et son agglomération* constituent un monstre tentaculaire et protester contre l'installation à Tourcoing ou à Poitiers de certains services de *l'Etat. D'ailleurs, nombre de* ceux qui ont sauté le pas, ces dernières années, reconnaissent la douceur de la vie provinciale, sans le stress quotidien et les difficultés de transport de Paris et de sa banlieue.

Pourtant, si demain on nous proposait, à vous, à moi, d'abandonner notre cocon actuel, le *ferions-nous de gaieté de* cœur ? Sûrement pas. Outre le tracas d'un déménagement, le désarroi des enfants à l'idée de changer d'école, l'arrachement *à un univers familier où on a* beaucoup investi, affectivement et intellectuellement, il faut compter avec les problèmes de l'emploi et du logement. Le *conjoint retrouvera-t-il un boulot* ? Rien de moins sûr, dans des départements où le chômage fait rage, et où les salaires sont au plus bas.

Et où se loger ? Certes, le marché du logement est moins tendu qu'aux abords de la capitale et les prix du mètre carré, à l'achat comme en location, sont beaucoup plus abordables. Ceux qui avaient réussi, pas trop près de Paris, à acheter une maison (modeste), grâce à un PAP (prêt aidé à l'accession à la propriété), peuvent chercher à vendre, avec une moins-value (de 30 % environ). Il n'est déjà pas facile de trouver un acquéreur, mais, en admettant qu'il se présente, le vendeur va non seulement devoir payer les pénalités pour remboursement anticipé de son emprunt, *mais* abandonner les avantages dus au PAP car, en France, le prêt est attaché... au bien acquis et non à l'acquéreur ! Ce PAP peut être transféré au futur nouveau propriétaire, s'il répond aux conditions d'octroi de ce prêt, mais seulement pour la partie non encore remboursée, ce qui accroît d'autant son apport personnel. C'est un merle blanc, cet oiseau-là !

Quant à acheter ailleurs, pour bénéficier d'un nouveau PAP, il faut repayer 10 % de droits de mutation,... acquérir un logement neuf ou avec des travaux importants à réaliser,... avoir des ressources inférieures au plafond, mais suffisantes pour pouvoir rembourser sans se surendetter... La galère. On peut aussi chercher à obtenir un PAS (prêt à l'accession sociale) valable pour un logement ancien sans travaux. Les taux d'intérêt sont légèrement supérieurs à ceux du PAP, mais enfin, *si l'on a réussi à vendre* l'ancienne maison, on doit pouvoir y arriver.

Il y a une autre solution. Devenir locataire, en province, et continuer à payer l'emprunt de son ancien appartement, avec la faculté de le louer, pendant douze ans au plus, à un prix *« plafonné à 6 % du prix témoin »*, soit un maximum de 3 315 francs par mois hors charges pour un 100 m². Ça doit permettre de payer les mensualités de remboursement.

De toute façon, le « délocalisé malgré lui » va devoir faire face à une masse de tracas. On comprend qu'il grogne. On en ferait autant. ■

LA COTE DES MOTS

GRP

Le sigle GRP, que l'on voit et que l'on entend dans le milieu de la publicité et de la communication, ne désigne évidemment pas un incertain « gouvernement révolutionnaire provisoire » : c'est l'abréviation de *gross rating point*.

On obtient le GRP en multipliant le nombre moyen d'occasions de voir un message publicitaire par le pourcentage de personnes amenées à être touchées par ledit message. Si un texte de publicité peut toucher en moyenne deux fois soixante-seize personnes, sur cent « cibles » potentielles, son GRP sera de : 76 x 2 = 152.

L'équivalent français est : *point de couverture brute*, que l'on peut donc sigler en *PCB* ! Même si les réunions de majuscules font disparaître l'identité anglo-américaine de certaines expressions comme *gross rating point*, il convient de donner la préférence à la formulation « hexagonale » et à son abréviation...

Parmi les proches parents de GRP/PCB au beau pays de la publicité, nous n'aurons garde d'oublier ODV et ODE : respectivement « occasion de voir » et « occasion d'entendre ». On... entend par là le nombre de fois où une personne – faisant partie de l'audience d'un « support », d'un média – a une probabilité d'être atteinte par un message écrit, radiodiffusé ou télévisé.

Selon les individus, les taux d'ODV et d'ODE peuvent être très différents, voire proches de zéro pour un quidam qui ne lirait aucun journal, ne *regarderait jamais la télévision*, n'écouterait jamais la radio. En revanche, une personne au subconscient, ou à l'inconscient, particulièrement... en éveil (!) devrait réagir à la moindre image subliminale (ou subliminaire) et atteindre des taux d'ODV/ODE dignes du Livre Guinness des records.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Orthodoxes ou hétérodoxes ?

Malgré des approches nouvelles, va-t-on vers une unité méthodologique de la recherche économique ?

ANALYSE ÉCONOMIQUE DES CONVENTIONS
Sous la direction d'André Orléan
PUF, 405 pages, 280 F.
POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE
du MAUSS
La Découverte, 280 pages, 165 F.

DEPUIS dix ans maintenant, ce qu'on appelle l'« économie des conventions » avance comme ces statues égyptiennes : les mains tendues vers la théorie néoclassique, la tête tournée vers les autres sciences sociales. Le livre dirigé par André Orléan est difficile. Mais il est absolument à lire, patiemment, ligne à ligne.

La question posée est celle de la coordination des actions humaines, traditionnellement dévolue au marché. Contrairement à certains économistes prêts à penser *« qu'il n'existe qu'une science sociale, et que l'économie en constitue bel et bien la grammaire universelle »*, les « économistes des conventions » reconnaissent un rôle essentiel aux formes non marchandes de coordination, en invoquant les autres sciences sociales.

Mais attention : non seulement ils prennent acte des progrès considérables réalisés par la théorie *orthodoxe* dans la compréhension des organisations, des contrats, des règles et des institutions, mais ils reconnaissent l'importance de la *méthodologie individualiste* (partir des individus pour comprendre le collectif), ce qui s'exprime aujourd'hui par un usage privilégié ou une référence systématique à la théorie des jeux. C'est pourquoi on ne trouvera ici, même si une bonne moitié des auteurs se qualifiaient sans complexes d'hétérodoxes, *« aucun rejet de la littérature néoclassique ; bien au contraire, les développements de la Théorie standard étendue* (1) *sont au cœur de nombreuses analyses »*. En quoi, dès lors, celle-ci est-elle à dépasser ?

Premièrement, les théoriciens des jeux ont souligné l'existence d'une multiplicité d'équilibres permis par le marché. Cette indétermination est un échec de la logique marchande pure. La convention *« est le mécanisme non marchand permettant de surmonter cette indétermination, de combler l'inachèvement de la logique concurrentielle »*. On lira dans ce sens la contribution passionnante de Pierre-André Chiappori autour des concepts d'« anticipations rationnelles » et de « théorie autoréalisatrice ». L'indétermination du marché est levée par l'existence d'une croyance collective unanimement partagée (une convention donc), concernant un phénomène extérieur et conduisant à la réalisation de l'équilibre.

Deuxièmement, la rationalité maximisatrice est insuffisante lorsqu'il s'agit d'analyser les phénomènes organisationnels. Sont en jeu d'autres notions comme l'autorité, l'identification, la confiance, substance étrange et non mesurable, mais *« lubrifiant important et efficace des rapports sociaux »* disait Kenneth Arrow. Tout au long de l'ouvrage couve une forte réflexion sur la rationalité. Le premier chapitre, écrit par le théoricien des jeux Robert Aumann, intitulé « L'irrationalité dans la théorie des jeux », s'efforce de penser la complémentarité entre rationalité et irrationalité : *« La rationalité pure ne peut se suffire à elle-même ; elle ne peut prendre sens que dans un domaine plus vaste où l'irrationalité a sa place. »* Mais si la rationalité « pure » ne conduit pas à des solutions satisfaisantes, l'irrationalité ne doit être ajoutée qu'à doses infinitésimales pour rétablir des résultats satisfaisants...

Troisièmement, l'incertitude conduit à supposer une incomplétude des contrats. L'impossibilité de définir *ex ante* toutes les options des contrats – depuis longtemps reconnue par la théorie standard – laisse la porte ouverte dans le jeu du marché à l'autorité et aux formes non contractuelles de gestion *(voir le chapitre dû à Jean-Pierre Ponssard)*, aux organisations, et encore à ces fameuses conventions...

Avec l'incertitude, et à travers la dynamique des apprentissages, réapparaît l'histoire. Michel Aglietta étudie la transformation historique de la Banque d'Angleterre en banque centrale. Il montre comment celle-ci n'est pas une créature de l'Etat, mais une création « endogène » du marché lié aux crises financières.

CONVERGENCES • Il serait tout à fait erroné de croire que l'économie des conventions n'est que critique : le chapitre de Michel Aglietta, celui d'André Orléan et Robert Boyer sur l'analyse des transformations salariales à partir des jeux évolutionnistes, l'article très concret de François Eymard-Duvernay sur les relations entreprises-clients à travers le concept de qualité, celui de Robert Salais sur les règles d'embauche et les conventions de travail, montrent qu'il existe une économie positive et pratique des conventions. Bref, l'économie des conventions est un vrai programme de recherche.

Serait-il en train de converger avec celui de la théorie standard ? C'est ce que semble exprimer André Orléan, lorsqu'il parle d'une *« même communauté scientifique confrontée à des connaissances fragiles »*. Un signe : Keynes, largement commenté dans le numéro spécial de la *Revue économique* consacré aux conventions en 1989, a presque disparu de la photo de famille...

Preuve de son hétérodoxie, on le retrouve, accompagné d'un autre Antéchrist, Karl Polanyi, dans *Pour une autre économie*, édité par le Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS). Ici la science redevient « humaine », résolument anti-formaliste, utopique... Les flammes des mots ont succédé aux froides logiques, et le livre nous passionne de bout en bout.

Bernard Maris

(1) Qui correspond à la prise en compte par la nouvelle microéconomie de l'information imparfaite et des marchés et des contrats incomplets.

NOTES DE LECTURE

CETTE CRISE QUI N'EN EST PAS UNE
de François Partant
L'Harmattan, 292 pages, 150 F.

Sept ans déjà qu'a disparu François Partant, une sorte de prophète « anti-économiste » qui, à partir de ses expériences dans le tiers-monde, avait jugé que le pouvoir dominant du « Nord » risquait d'être aussi une formidable machine à fabriquer des exclus sur ses propres terres. Voici, rassemblés, une série de ses articles dont la plupart datent du début des années 80. On est frappé par leur actualité. Déjà il soulignait l'ambiguïté du mot « crise », l'étrangeté des discours rassurants, le désarroi de la pensée, l'horreur de poser les vraies questions, *« l'effort désespéré pour se cacher ce qui fait peur »*.

C'est le système même que nous avons choisi de mettre en branle puis d'accélérer jusqu'à l'asphyxie qui lui paraît conduire à la catastrophe. *« Cette vaine recherche de l'opulence*, écrit-il, *finalité du développement technico-économique (...), est aussi absurde que condamnable. »* Pour François Partant, le niveau de vie dépend moins du pouvoir d'achat que de la qualité des rapports sociaux, du sens de la communauté. Ces valeurs s'échangeraient sans doute contre plus de fragilité *mais, comme l'écrit Jacques* Decornoy dans sa préface, *« rien ne nous prépare à cette rupture si tout nous y pousse »*.

P. D.

LUSOTOPIE
Géopolitique des mondes lusophones
Nº 1-2, L'Harmattan,
447 pages, 240 F.

En l'an 2000, les lusophones seront plus nombreux que les francophones : de ce constat – que la petitesse de l'ancienne métropole vient nuancer – vient de naître, avec la bénédiction du CNRS, la revue *Lusotopie*. Le premier numéro, fort copieux, traite de « Géopolitique des mondes lusophones ». Entre un article sur le Mercosur, le marché commun en devenir entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay, et une étude de « La nouvelle géopolitique de l'économie portugaise », la jeune revue de *« recherches politiques en sciences sociales »*, comme elle se définit, consacre un dossier aux relations entre « L'Etat et le marché au Brésil ». Un thème dont il sera bientôt largement question dans ce pays qui pourrait bien, à l'automne, porter à sa tête un homme de gauche.

J.-P. T.

RECTIFICATIF. Une erreur d'impression a modifié le sens du bulletin intitulé *Tournant*, paru dans « le Monde-l'Economie » du 20 septembre. Il fallait lire : *« Prise de conscience durable ou simple effet de mode ? Prions pour que la première hypothèse soit la bonne »*, et non : *« Prions pour que la deuxième hypothèse soit la bonne »*, comme nous l'avons écrit.

AGENDA

MERCREDI 28 SEPTEMBRE. Washington. Ouverture du 49e Congrès annuel du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale (jusqu'au 7 octobre).

JEUDI 29 SEPTEMBRE. Paris. Denis Gautier-Sauvagnac (CNPF), représentant du CNPF, remplace Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, à la présidence de l'Unedic.
Paris. Premier congrès de l'Association française des banques (AFB) *sur le thème* : les banques et le financement des entreprises, au Grand Louvre.

VENDREDI 30 SEPTEMBRE. Paris. La CFE-CGC fête son cinquantième anniversaire en présence de MM. Mitterrand, Balladur et Chirac.

SAMEDI 1er OCTOBRE. Union Européenne. Entrée en vigueur de l'accord de Schengen sur la libre circulation des personnes entre les pays de l'Union, sauf leDanemark, l'Irlande et le Royaume-Uni.
France. Entrée en application du nouveau droit des faillites.

DIMANCHE 2 OCTOBRE. France. Visite de deux semaines de l'empereur du Japon Akihito, en France, puis en Espagne.



LE CRÉDIT AGRICOLE A CENT ANS

Vous avez dit agricole ?

Obsédée par la mondialisation et la performance, la « banque verte », qui a soutenu la modernisation de l'agriculture française, désinvestit peu à peu sa mission d'origine

LE contraste est saisissant. Malmenée par les accords du GATT et une nouvelle politique agricole commune (PAC) moins protectrice demain qu'hier, l'agriculture française, bien que restant haut la main la première d'Europe, traverse une passe difficile, avec ses corollaires inquiétants que sont la chute des revenus, la baisse rapide du nombre d'exploitants, la jachère malthusienne et le spectre de la désertification rurale. En regard, le Crédit agricole continue, année après année, d'afficher une insolente santé, le résultat net passant de 4,52 milliards de francs en 1989 à 5,34 en 1993. De là à conclure que la banque mutualiste pèche par manque d'audace, d'esprit d'entreprise, de solidarité, voire qu'elle « dériverait » et aurait trahi ses missions et l'esprit des origines, il n'y a qu'un petit pas que quelques-uns n'hésitent pas à franchir.

La lecture du message conjoint du président et du directeur général de la Caisse nationale, Yves Barsalou et Lucien Douroux, placé en exergue du rapport annuel 1993, laisse pantois : en deux pages, le mot « agriculture » n'est pas écrit une seule fois, mais ceux de « banque » ou de « finances » reviennent plus de dix fois. Le « guide de l'administrateur » distribué à chaque membre des conseils d'administration des caisses contient, pour sa part, six fascicules pédagogiques à l'adresse de bénévoles non initiés, mais aucune des photos de couverture ne représente un paysage un tant soit peu rural. A force de vouloir devenir universelle, à force de chercher à se diversifier et à élargir ses clientèles, obsédée par la mondialisation et la performance, la « banque verte » aurait-elle oublié qu'il existe encore des paysans, authentiques descendants de ses pères fondateurs, des champs, des étables et des vergers ?

Les dirigeants ont une réponse immédiate : les caisses régionales accordent encore 80 % de l'ensemble des crédits bancaires que sollicitent les exploitants. Malgré la banalisation de la distribution des prêts bonifiés par l'Etat (un marché sur lequel interviennent aussi le Lyonnais, la BNP ou d'autres établissements...), le Crédit agricole rafiait toujours 92,6 % de l'ensemble de la distribution en 1992. Reste que l'ensemble des encours des crédits à l'agriculture (hors logement) accuse un fléchissement constant : 158 milliards en 1987, 162 en 1990, 154 en 1992. *« C'est la baisse du rythme des investissements qui explique cette adaptation du banquier à la demande des ses clients »*, expliquent logiquement les dirigeants.

DÉSENGAGEMENT • A l'appui de ce qu'on appellera ici adaptation, là élargissement ou diversification des missions, mais qui se traduit par un désengagement relatif du secteur choyé d'origine, on avancera encore trois illustrations. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a désigné le 5 août comme conseil du gouvernement pour la modification du capital de Renault à la fois Rothschild et Cie et la Caisse nationale du Crédit agricole. Illustration régionale cette fois : cette même Caisse a été chargée par la STVR (la société concessionnaire du futur tramway de l'agglomération de Caen) de trouver les meilleurs financements bancaires pour ces lourds investissements de transport urbain. Enfin, c'est Unipierre, filiale du Credit agricole, qui a racheté fin août à Bouygues un immeuble d'Issy-les-Moulineaux dans lequel la firme informatique Compaq a installé son siège social.

Voilà des opérations financières qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'agriculture, l'économie des campagnes ou l'industrie agroalimentaire.

Mais à l'inverse, si l'agriculture française est devenue au fil des décennies à ce point compétitive et enviée, il est sûr que le Crédit agricole n'y est pas pour rien. La réussite légumière et porcine de la Bretagne, qui a exigé à la fois la mise en place de réseaux commerciaux et de marques, des investissements coûteux (un atelier porcin revient au bas mot à 1,5 million de francs) et un effort d'éducation économique des paysans, le formidable développement des coopératives dans le secteur de la transformation du lait ou de la viande et de l'alimentation du bétail, n'auraient pas été possibles sans un engagement délibéré de la banque auprès de ses clients sociétaires.

> **“Pour nous Bretons, le Crédit agricole a été bien plus qu'un partenaire, il a été un moteur et il a su prendre en compte autant les critères de compétence des agriculteurs que le volume des capitaux dont ils disposaient.”**

Un homme comme Alexis Gourvennec, président, entre autres fonctions, du Crédit agricole du Finistère (*le Monde*-«l'Economie » du 6 septembre) en est aujourd'hui l'exemple le plus éprouvé. *« Pour nous Bretons, le Crédit agricole a été bien plus qu'un partenaire, il a été un moteur et il a su prendre en compte autant les critères de compétence des agriculteurs que le volume des capitaux dont ils disposaient »*, juge Anne-Marie Crolais, qui préside la Fédération départementale des syndicats d'exploitants des Côtes-d'Armor. *« C'est un banquier prudent, parfois trop prudent face à des projets de diversification »*, corrige pour sa part le marnais Régis Jacobé, trésorier du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). *« Mais c'est assez normal*, ajoute-t-il, *car en Champagne, les Caisses ont un public hétérogène d'agriculteurs. Selon qu'il sera en face d'un « agrimanager » grand exploitant performant ou d'un petit paysan traditionnel, le banquier aura une attitude radicalement différente. On voudrait cependant qu'il s'engage davantage, qu'il lance des initiatives, diffuse son ingénierie, qu'il ne se contente pas de faire des prêts si adaptés soient-ils mais qu'il prenne des participations en capital dans des projets locaux ou des sociétés de développement de tourisme rural par exemple. »*

« Le Crédit agricole a accompagné avec succès les mutations successives de l'agriculture, souligne de son côté François Chauvin, président de la Caisse locale de Fère-en-Tardenois (Aisne). *Mais si elle est la banque privilégiée des paysans, pour son savoir faire et ses accointances spécifiques, elle est « juste » : elle ne loge pas l'agriculteur à meilleure enseigne que le petit commerçant, le patron de PME ou l'artisan, à l'égard desquels elle est prête aussi à favoriser les mutations ».*

TERRITOIRE • Le Crédit agricole a cherché aussi à s'intéresser, avec des fortunes diverses, non seulement aux producteurs agricoles mais à « leur » territoire rural, voire au patrimoine régional. Les caisses de Champagne, des Ardennes et de l'Union Nord-Est (qui viennent de se rapprocher pour donner un ensemble très puissant présidé par le très influent Henri de Benoit, patron de l'association des producteurs de blé) viennent ainsi de décider huit mesures pour relancer l'emploi dans la région, parmi lesquelles deux au moins sont originales : 200 artisans sont sélectionnés pour effectuer des travaux d'entretien des 154 agences et leurs factures réglées à huit jours ! De plus, dans le cadre du soutien à la consommation des ménages, tout emprunt pour l'achat d'un logement ou d'une voiture est assorti, pour les personnes salariées, d'une assurance chômage gratuite (trois ans pour un prêt immobilier, un an pour un crédit automobile).

QUESTIONS • En Bretagne, les quatre caisses régionales ont fait un don de 500 000 francs pour hâter la reconstruction du Parlement de Rennes ravagé par un incendie en février ainsi qu'une avance de trésorerie de 5 millions à taux nul pour la restauration intérieure du prestigieux bâtiment. Les caisses locales elles-mêmes sont des gisements d'emplois et de matière grise. En Savoie, elles procurent 800 emplois et constituent dans les petites communes rurales, comme La Poste, l'école ou le bistrot, le dernier rempart à la désertification. *« Maintenir intact notre réseau de proximité est essentiel*, dit le président René Carron, *d'autant que ce sont souvent des agriculteurs individuels qui détiennent les bonnes « niches » génératrices de valeur ajoutée, comme nos viticulteurs ou les producteurs de fromage de Beaufort. »*

Pour l'avenir toutefois, quatre questions essentielles sont posées au Crédit agricole par ceux qui croient encore que l'agriculture ne sera pas complètement tombée aux oubliettes après l'an 2000.

L'agriculture française va devoir s'habituer à vivre moins protégée et à conquérir des marchés extérieurs sans subventions. La banque est-elle prête à accompagner, voire à précéder les exploitants les plus dynamiques, ou les jeunes qui s'installent, et à faciliter, à l'étranger, la création de sociétés mixtes ? Favorisera-t-elle l'association des producteurs avec les transformateurs de l'aval de la filière agroalimentaire ? Faudra-t-il lui demander d'aller plus loin encore dans l'accompagnement de la politique de bonification d'intérets que le gouvernement veut intensifier ?

L'endettement des agriculteurs reste lourd. Des initiatives ont été prises récemment à travers le fonds d'allègement des charges. Mais à la FNSEA, on insiste pour que la banque fasse un effort supplémentaire, notamment vis-à-vis de l'aviculture, des éleveurs de porcs, de l'horticulture et du secteur des fruits et légumes.

Au chapitre de l'aménagement du territoire et des projets de Charles Pasqua, le Crédit agricole, grâce au maillage serré de son réseau devrait à l'évidence être un partenaire privilégié. Peut-on imaginer un plan de sauvetage des campagnes sans son intervention éminente ? Or, jusqu'à ce jour, on n'a pas entendu de sa part des propositions particulièrement percutantes. *« Nous soutiendrons de façon égale les deux agricultures d'après-demain*, affirme Marc Bué, président de la Fédération nationale du Crédit agricole, *aussi bien les entrepreneurs les plus dynamiques qui auront profité des nouvelles donnes du GATT que les paysans aménageurs du territoire, fauchant les talus et assurant le ramassage scolaire ».*

Enfin, si le recrutement des sociétaires s'élargit encore au-delà de la sphère paysanne, *« certes le dialogue des agriculteurs avec leur environnement s'enrichira »*, comme on le dit dans l'entourage de Jean Puech, mais la nature même de la banque n'en sera-t-elle pas profondément modifiée ? En Savoie par exemple, sur les sept derniers renouvellements de présidents de caisses locales, c'est à chaque fois un non agriculteur qui a été élu. *« C'est une question importante d'appartenance*, résume un jeune agriculteur picard. *Pour nos parents, le Credit agricole était leur banque. Pour nous, c'est une banque... ».*

François Grosrichard

Les attentes de la FNSEA

« La réussite du Crédit agricole est formidable, d'autant plus formidable qu'elle s'est faite avec l'aide de l'agriculture. Cette banque est notre partenaire privilégié et, pour l'essentiel, elle fait ce qu'il faut pour le rester », estime Luc Guyau, président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles). Mais, souligne-t-il, il va falloir s'adapter à des conditions nouvelles : ce n'est plus seulement la modernisation de l'agriculture qu'il faut financer, c'est le renforcement d'entreprises durables dans le secteur de la production comme au stade de la transformation.

« Par rapport à d'autres secteurs, ajoute-t-il, *l'agriculture «ne paie pas», c'est bien connu. »* Investir dans l'agriculture n'est pas la meilleure manière de faire fructifier son argent. *« Alors les choses sont simples : Si les pouvoirs publics veulent maintenir une agriculture dynamique, ils doivent intervenir en offrant des taux d'intérêt privilégiés. Sans bonification des crédits, plus d'agriculture ! »*

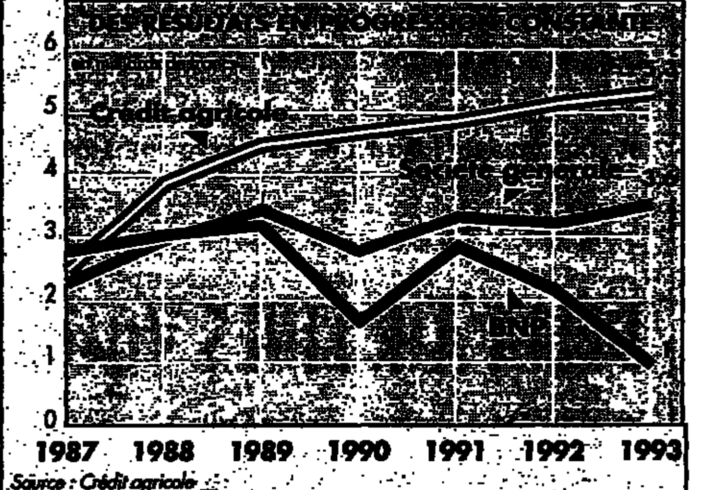
Or c'est tout le contraire qui se produit, regrette le président de la FNSEA, puisque la priorité de l'Etat va au franc fort et à la réduction des déficits, *« chaque année on rogne un peu plus sur le volume des bonifications »*. Il faut revenir à une politique ambitieuse dans ce domaine, conclut Luc Guyau. *« J'attends du Crédit agricole qu'il nous appuie pour obtenir un accroissement des enveloppes. Une agriculture qui investit, c'est un secteur qui conforte les emplois d'aujourd'hui et de demain sur tout le territoire. Le Crédit agricole en est aussi conscient que nous. »*

Les ambitions d'un Janus

Fondé en 1894, le Crédit agricole est devenu, malgré – ou grâce à ? – son particularisme, la plus grosse banque française et l'une des plus saines d'Europe. Son secret : se diversifier sans renoncer à l'acquis

MODESTIE, prudence, collégialité, consensus érigé en dogme et référence obligée à ses origines paysannes, le Crédit agricole cultive sa différence. Il peut d'autant plus se le permettre que sa réussite financière au cours des dernières années, au moment même où la plupart des banques ont été durement secouées, est éclatante. Le Crédit agricole est la plus rentable des banques françaises *(voir le graphique)*. Elle est même la plus richement dotée en fonds propres (109 milliards de francs) de toute l'Europe.

Non content d'avoir traversé intact la crise immobilière, la récession et son cortège de défaillances de PME, d'avoir très bien supporté le durcissement de la concurrence, la « banque verte » en a également profité pour gagner encore des parts de marché. Un Français sur trois – *via* 15,5 millions de comptes – est en contact avec elle. Elle gère 1 000 milliards de francs. La banque des particuliers, c'est elle. Sa force de frappe commerciale, par l'intermédiaire de 8 380 agences, n'a pas d'équivalent et fait l'envie de l'ensemble des réseaux bancaires et para bancaires. Elle lui permet notamment d'afficher une productivité bien supérieure à celle des trois « vieilles » banques que sont la BNP, le Crédit lyonnais et la Société générale. C'est d'ailleurs sa capacité de placement qui lui vaut d'être encore choisie aujourd'hui comme conseil pour la privatisation de Renault.



Source : Crédit agricole

ALCHIMIE • Existe-t-il une alchimie qui lui soit propre, un secret de fabrication Crédit agricole ? Sa culture, sa pratique, son organisation, la proximité avec le client, la capacité à mettre fin rapidement à des expériences ratées sont les arguments le plus souvent avancés pour expliquer le succès de ce centenaire. La distance avec le client, la logique industrielle qui privilégie l'outil et sa sophistication technique plutôt que les besoins réels des consommateurs, sont les ennemis de la banque de masse et le principal défaut de la plupart des concurrents trop centralisés du Crédit agricole. Mais ses atouts, qui tiennent en partie à son histoire de banque construite par le bas, par les caisses locales, n'expliquent pas tout.

La spécificité de la banque verte, c'est aussi autre chose. Elle a su gérer les contradictions nées d'une croissance par strates successives, au fur et à mesure que se sont élargis depuis 1959 ses domaines de compétences. D'où une nature de Janus, entre la modestie affichée (*« vous savez, nous ne sommes que des agriculteurs venus par hasard à la banque »*) et l'ambition réelle, entre la proximité toujours proclamée et la concentration rapide des caisses régionales, ou encore entre la prise de contrôle de l'organe central par les régions et le poids croissant de la Caisse nationale dans les nouveaux métiers.

Le Crédit agricole n'est pas une banque comme les autres, ne veut pas en être une et tient à faire sentir sa différence. Mais plus la banque se banalise, plus elle affiche sa réussite financière, et plus ses clients la considèrent comme un établissement comme les autres. Ce sont, de plus en plus, les ménages urbains, les professionnels, les collectivités locales, les PME et, pour finir, les grandes entreprises. Mais, en bon terrien prudent, le Crédit agricole ne dit pas toujours ce qu'il fait et ne fait pas toujours ce qu'il dit.

Sa puissance, il ne l'étale pas trop, mais compte bien s'en servir pour assouvir de nouvelles ambitions et conquérir de nouveaux territoires qui ont pour nom : international, marchés et grandes entreprises. L'alliance avec Lazard pour créer à Londres une entité spécialisée dans les « financements structurés » (le dernier cri de l'ingénierie financière) et les rumeurs non confirmées de reprise de la BFCE (Banque française du commerce extérieur) montrent que la nouvelle voie du développement est bien celle-ci.

En dépit de ses déboires à la fin des années 80 à l'international, la banque centenaire revient à la charge. Les caisses régionales, toujours inquiètes des aventures « extérieures », l'acceptent d'autant mieux que l'impulsion vient notamment de Lucien Douroux, le directeur général de la Caisse nationale. Ce dernier dispose d'une marge de manœuvre que n'avait pas son prédécesseur, Philippe Jaffré resté marqué du sceau de l'inspection des finances, malgré la « privatisation » du Crédit agricole en 1988 (en fait le rachat, par les caisses régionales et les salariés, de la Caisse centrale auparavant détenue par l'Etat).

Lucien Douroux, lui, fait partie de la famille. Formé par le syndicalisme paysan, il est devenu l'un des banquiers les plus reconnus de la place. Il est passé par la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA), dont il a été le secrétaire général. La FNCA est l'organe politique qui regroupe les caisses régionales. Après avoir joué le rôle de contre-pouvoir à la Caisse nationale quand cette dernière était aux mains de l'Etat, ses missions semblent aujourd'hui plus floues.

MASTODONTE • L'histoire et la réussite du Crédit agricole sont le fruit de ses gains pas à pas de nouvelles clientèles, sans jamais lâcher les acquis. Quitte à ce que sur les 15,5 millions de comptes, la moitié affiche un solde mensuel de moins de 7 500 francs et le quart, inférieur à 500 francs. Ou quitte à procéder par des alliances, le temps d'acquérir un savoir-faire.

Après avoir perdu beaucoup d'argent dans le crédit à la consommation au milieu des années 80, le Crédit agricole a décidé de s'associer il y a deux ans avec Sofinco pour revenir sur ce marché. A l'international, les accords avec Lazard s'inscrivent dans cette logique. En revanche, dans l'assurance, le Crédit agricole n'a eu besoin de personne, sa capacité de placement a fait le reste. Prédica, sa filiale, est devenue la deuxième compagnie d'assurance-vie française avec un chiffre d'affaires de 30,4 milliards de francs en 1993. Le démarrage de la filiale d'assurances-dommages Pacifica est plus lent, mais la machine semble maintenant lancée. Tant que cette force de frappe commerciale restera intacte, l'avenir du Crédit agricole sera rose. Si les nouveaux métiers qu'il s'est choisis sur les marchés, en direction des grandes entreprises et à l'international sont étrangers pour partie à sa culture, il a le temps et les moyens d'apprendre. Le danger, s'il y en a un, est ailleurs.

En dépit de ses dénégations, ce qui peut menacer le Crédit agricole, c'est de perdre sa spécificité et de devenir par le biais d'une concentration des caisses régionales (passées de 94 à 69 et qui devraient à terme être au nombre de 35 ou 40) et de la montée en puissance inéluctable de la Caisse nationale, un mastodonte comme les autres. A l'heure où l'adéquation des produits bancaires avec les besoins réels des clients devient le souci majeur des établissements, le Crédit agricole dispose d'atouts incomparables. Il lui faudra les conserver s'il veut fêter dignement son bicentenaire

Eric Leser



LE CRÉDIT AGRICOLE A CENT ANS

De la solidarité à la finance

En signant, à l'automne 1894, l'acte de naissance du Crédit agricole, Jules Méline avait dit qu'il serait « construit par le bas et non par le haut ». L'histoire lui a donné raison

DANS notre société fortement urbanisée, *« congestionnée et frénétique »*, pour reprendre les mots d'Italo Calvino, il est difficile d'imaginer ce qu'est la solidarité du monde rural. Celle-ci a toujours été très forte. Ainsi, à la fin du XVIe siècle, les habitants de Trebers-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) instituaient un système basé sur la solidarité réciproque pour pallier l'importante mortalité du bétail. Des « cotises » furent de même créées dans le Sud-Ouest en prévention des dégâts causés aux récoltes par la grêle.

Longtemps, ces pratiques de solidarité demeurèrent suffisantes pour une population rurale aux besoins de crédit limités. Lorsque, sous le coup de la nécessité, le paysan devait emprunter, il s'adressait au notaire ou même à l'usurier du chef-lieu, qui pratiquait des taux allant jusqu'à... 100 % pour l'année !

La croissance de la population urbaine au XIXe siècle a pour conséquence une augmentation de la demande en produits de la campagne. Il devient indispensable de moderniser une agriculture peu rentable et enchâssée dans des structures encore très traditionnelles. Ces mesures sont d'autant plus urgentes que le secteur traverse en France une crise importante. Grâce aux progrès réalisés en matière de transport, le coût du fret a diminué, ce qui permet aux pays étrangers de vendre leurs produits à des prix souvent inférieurs aux prix nationaux.

INADAPTATION • Les pouvoirs publics prennent alors conscience de l'inadaptation du système bancaire au monde paysan. Les prêts à échéance de trois mois pratiqués par les banques commerciales ne peuvent en effet convenir à une population qui, dans le cas d'une culture céréalière, met entre sept et neuf mois pour reconstituer son capital. Une première banque de crédit agricole bâtie sur le modèle du crédit foncier – qui s'était très vite éloigné du monde rural – est fondée en 1860 à l'initiative de Napoléon III. Tentative malheureuse, puisque la société sera dissoute en 1876 à la suite de spéculations aventureuses, en Egypte *notamment*. Cet échec renforce la méfiance des hommes de la terre à l'égard du crédit, si bien décrite par Emile Zola : *« Un paysan qui emprunte est un homme fichu, il doit y laisser jusqu'à sa chemise... »* (1).

> **Désormais, l'histoire de la banque sera marquée par une lutte opiniâtre pour faire évoluer la réglementation et étendre ses champs de compétence en matière de crédit, tout en restant fidèle à sa vocation d'origine.**

La loi du 24 mars 1884, en reconnaissant les syndicats, autorise la constitution de sociétés mutuelles de crédit. L'année suivante, la première caisse de crédit spécifiquement agricole voit le jour à Poligny, dans le Jura. *« Notre société est une association dont les membres veulent s'entraider mutuellement*, explique alors Louis Milcent, ancien haut fonctionnaire et instigateur de cet établissement. *Les uns apportent leurs capitaux disponibles et leurs économies pour les mettre à la disposition de ceux qui en ont temporairement besoin. »*

Le 5 novembre 1894, Jules Méline fait voter une loi qui s'inspire du schéma mutualiste mis en place en Allemagne par Friedrich Raiffesen. En donnant un statut aux caisses mutualistes locales, le gouvernement français signe l'acte de naissance du Crédit agricole qui sera, pour reprendre les termes de son fondateur, *« construit par le bas, et non par le haut »*. En 1897, soixante-quinze caisses locales seulement ont été créées. Emprunter n'est toujours pas entré dans les mœurs du monde paysan. Sauf exception, l'épargne drainée est insuffisante pour faire des prêts et le mouvement est menacé d'étouffement. Un financement externe devient nécessaire.

Jules Méline se décide alors à faire intervenir l'Etat. Cette même année, une loi impose à la Banque de France – alors établissement de droit privé – le paiement au Crédit agricole d'une avance de 40 milliards de francs-or et d'une redevance annuelle si elle veut se voir renouveler le privilège d'émission dont elle bénéficiait. Les fonds sont gérés par des caisses régionales. Instituées par la loi du 31 mars 1899, celles-ci jouent un rôle d'intermédiaire entre les caisses locales et le ministère de l'agriculture qui délivre les subsides. *« Cette intervention financière étatique fonde le développement du Crédit agricole »*, explique André Gueslin (2).

A la veille de la Grande Guerre, pratiquement tous les départements disposent d'une caisse régionale et plus de 4 500 caisses locales se répartissent les 240 000 sociétaires attirés par le mouvement. A partir de 1910, les caisses sont autorisées à distribuer des crédits à long terme aux petits exploitants et des avances aux coopératives et assurances mutuelles agricoles.

Le projet initial prévoyait la mise en place d'un organisme central une fois la majorité financière atteinte. Or, en 1920, près de 60 % des ressources sont encore d'origine étatique. On comprend alors le peu d'enthousiasme des caisses régionales pour développer la collecte... Le 5 août de cette même année, le sénateur Clémentel fait voter une loi qui va doter l'institution d'un organe de gestion et de coordination interrégional, l'office national du crédit agricole, qui deviendra la caisse nationale en 1926.

PYRAMIDE • La pyramide mutualiste à trois niveaux est enfin achevée. Elle présentera longtemps la particularité d'associer une structure régie par le droit privé, les caisses locales et régionales, à un *établissement de droit public*, la caisse nationale. Hormis son rôle de réglementation, cette dernière a pour mission de répartir la collecte réalisée à l'échelon local et remontée jusqu'au sommet. *« Ce système de péréquation a été l'un des moteurs du développement du Crédit agricole en France »*, souligne Marie Ballis, directeur de communication de la « banque verte ».

Durant les années 20, le Crédit agricole connaît un développement régulier. L'élargissement du sociétariat aux artisans ruraux et l'ouverture en 1923 de prêts aux collectivités locales pour l'électrification des campagnes constituent les premières étapes d'un processus d'extension de compétence qui ne s'est achevé que récemment. Lors de la seconde guerre mondiale, l'abondance monétaire dans les campagnes et le peu d'opportunités d'investissement ont pour conséquence une forte tendance à la thésaurisation. Grâce à la forte croissance de son taux de collecte, le Crédit agricole est autorisé par l'Etat à émettre en permanence des bons à cinq ans. C'est la caisse nationale qui est chargée de la gestion de ce bon au porteur. Encore en service aujourd'hui, il va longtemps constituer le fer de lance des instruments d'épargne de l'institution.

A la Libération, l'activité du Crédit agricole est encore modeste. L'établissement ne réalise que 7 % du bilan de l'ensemble des banques et à peine 5 % des dépôts bancaires. La création, en 1945, de la fédération nationale du Crédit agricole va grandement contribuer à l'essor de la banque dans les décennies suivantes. Expression du mutualisme au sein de l'institution, elle a pour principale fonction de représenter l'organisme auprès des pouvoirs publics et de ses autres partenaires et d'exprimer au siège la volonté de ses représentants locaux. Cette évolution traduit le rôle croissant joué sur le terrain par les caisses régionales qui se lancent à cette époque dans une politique d'ouverture de « bureaux auxiliaires ». Les caisses locales ne disposaient en effet pas encore de guichets pour servir le public. Les opérations bancaires étaient traitées par des bénévoles, en général des secrétaires de mairie ou des retraités du métier.

RÉSEAU • Insignifiant dans l'après-guerre, le réseau va rapidement se développer. Il compte 8 500 guichets au début des années 70 et près de 11 000 actuellement, ce qui le place au premier rang français derrière la Poste. Dès son avènement, cette politique de proximité porte ses fruits. Le Crédit agricole connaît alors une période de forte croissance que le décret du 8 juin 1959 ne fera que confirmer. Celui-ci, en autorisant la banque à effectuer des prêts-logement en milieu rural marque le début de son implantation au sein des ménages. A la fin des années 50 apparaissent également les premiers prospecteurs, qui vont parcourir les campagnes pour conseiller les fermiers dans leurs placements Grâce à ce rayonnement géographique, il sera plus facile à la banque d'évaluer les difficultés et les besoins des agriculteurs ainsi que la viabilité de leurs demandes de prêts.

Plus qu'un instrument financier, le Crédit agricole devient alors un organe de conseil auprès des pouvoirs publics chargé de faciliter l'application des décisions au niveau local.

> **La pyramide mutualiste présentera longtemps la particularité d'associer une structure régie par le droit privé (les caisses locales et régionales) à un établissement de droit public (la caisse nationale).**

Parvenu à une certaine maturité financière (3), l'établissement n'a maintenant plus besoin de subventions étatiques pour son fonctionnement. Profitant de la volonté du gouvernement de réformer le système bancaire, la caisse nationale de l'institution obtient en 1967 le droit d'assurer seule la gestion de ses ressources d'épargne, notamment sur le marché monétaire. Libre de distribuer les mêmes produits que les autres banques, le Crédit agricole est également autorisé à ouvrir des comptes d'épargne-logement. Désormais, l'histoire de la banque sera marquée par une lutte opiniâtre pour faire évoluer la réglementation et étendre ses champs de compétence en matière de crédit, tout en restant fidèle à sa vocation d'origine. *« Le Crédit agricole ne s'est pas développé par déplacement de son activité mais par cercles concentriques »*, explique Marie Ballis.

La réforme de 1971 constitue une étape importante dans cette course en avant puisqu'elle permet dorénavant à la banque de financer des activités commerciales et industrielles *« ayant pour objet le maintien de l'activité économique régionale »* et de délivrer des prêts aux particuliers. En 1979, une nouvelle catégorie de bénéficiaires de prêts est créée, les « usagers ». Elle regroupe des entreprises agroalimentaires, des PME et des commerçants. A la différence des sociétaires, ils ne détiennent pas de parts sociales. Dans le même temps, le Crédit agricole va perdre l'avantage des exemptions fiscales dont il bénéficiait jusqu'à cette date.

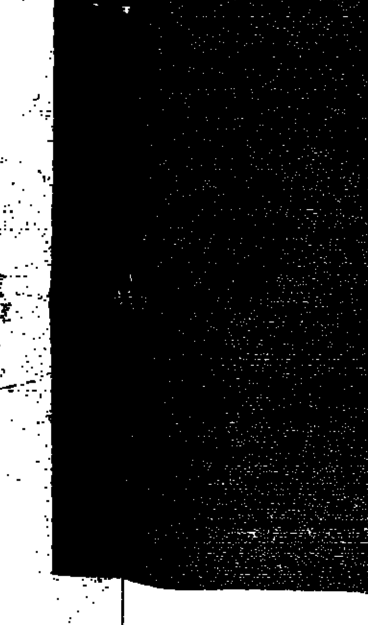
Dernières pierres de l'édifice actuel, la loi de mutualisation du 18 janvier 1988 donne à la caisse nationale un statut de société anonyme alors qu'un décret de 1991 supprime les dernières limites de compétence de l'établissement. Le Crédit agricole devient maître de son destin.

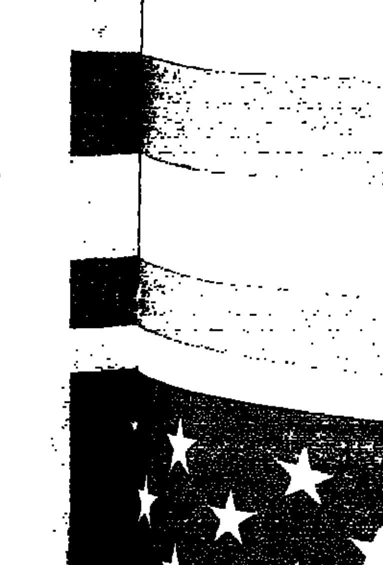
Charles-Emmanuel Haquet

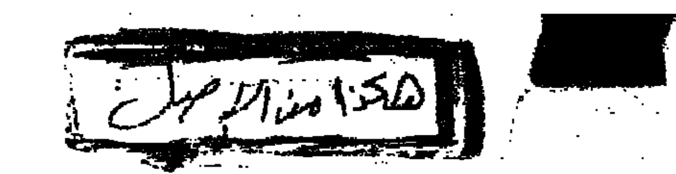
(1) *La Terre*, Emile Zola.

(2) *Le Crédit agricole*, André Gueslin. Ed. La Découverte. 1985.

(3) En 1963, la collecte du Crédit agricole dépasse pour la première fois de son histoire le total de ses prêts.







PERSPECTIVES

LE CRÉDIT AGRICOLE A CENT ANS

Les irréductibles de Libourne

Regrouper les caisses locales ? Facile à dire : celle du Libournais refuse depuis vingt ans de se laisser marier à celle de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondant

DEPUIS près de vingt ans, la caisse du Crédit agricole du Libournais refuse obstinément de fusionner avec sa grande sœur de Bordeaux, malgré les invitations pressantes de la Caisse nationale.

Lors de sa dernière visite à Bordeaux, en mars 1994, Jean Simon, vice-président de la caisse nationale du Crédit agricole, avait évoqué l'inéluctable regroupement des caisses régionales – elles ne sont plus que soixante-neuf fin 1994 et il n'en voit guère que trente-cinq en l'an 2000. Un message qui s'adressait directement à la caisse de Libourne qui, depuis 1977, s'accroche farouchement à son indépendance.

Autre message encore plus appuyé, le 15 avril 1994, à l'occasion du dernier conseil d'administration avant le départ à la retraite de Paul Baro, viticulteur qui préside aux destinées de la caisse depuis 1977. Lucien Douroux, directeur national, n'a pas manqué de lancer un énième appel en faveur du regroupement. Il y voyait des *« possibilités d'adaptations profondes à une crise structurelle »* et rappelait que *« tous les malades d'aujourd'hui ont été des biens portants hier »*. Le président sortant rappelait de son côté que *« ce qui fait la force d'une caisse régionale, c'est la décentralisation »* et avançait un bilan flatteur malgré les difficultés de la filière viticole, tout particulièrement sur le marché des vins blancs.

Les dépôts de la clientèle s'élevaient au 31 décembre à 765 millions. La collecte d'épargne à 2,8 milliards pour 1993, accusant une hausse de 5,7 % par rapport à 1992. Le résultat net a progressé de près de 12 % pour atteindre 13,5 millions. Aujourd'hui, la caisse de Libourne pèse 3,2 milliards, contre 15,3 pour Bordeaux.

Les raisons des réticences libournaises sont nombreuses. Cette bastide anglaise construite au bord de la Dordogne a toujours été une grande rivale de Bordeaux et fonctionne volontiers comme une république indépendante, avec son tribunal de commerce, son agence de la Banque de France et sa chambre de commerce et d'industrie. La longue administration de Robert Boulin n'a fait que renforcer ces velléités d'indépendance. Le TGV s'arrête deux fois par jour à Libourne : essayer de l'empêcher serait mettre le pays à feu et à sang. Personne ne peut admettre de laisser la caisse *«partir à Bordeaux »*.

De son côté, la Caisse nationale n'a peut-être pas su faire preuve de toute la diplomatie souhaitable, en refusant à plusieurs reprises de nommer un directeur à la caisse de Libourne, ou en refusant les directeurs qui lui étaient proposés. La dernière crise remonte au printemps 1994 et a été réglée après le départ de Paul Baro. Son successeur, Paul Glotin, PDG de Marie-Brizard, président de la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux et important viticulteur à dans le Libournais, a su calmer les esprits. Un nouveau directeur vient d'être nommé, ce qui fait dire aux irréductibles qu'il ne fait aucun doute qu'il a été chargé de préparer la fusion.

Très diplomate et très secret, Paul Glotin s'est contenté de demander une étude à un cabinet spécialisé. Dans le secret de la conversation, chacun est convaincu qu'une fusion s'impose et que la seule caisse de France à fonctionner au dessous du niveau d'un arrondissement (1) doit se soumettre aux directives de la Caisse nationale. Ils admettent tous qu'il y a là une étape indispensable à sa sécurité et à son développement. Mais personne n'acceptera de le dire sur la place publique.

Et les Libournais ont déjà trouvé une parade : ils se sont dotés, avec les caisses de Bordeaux et d'Agen, d'un outil informatique puissant. Il y a d'autres collaborations à développer, dans le même esprit, avec les mêmes caisses et celle des Landes : *« Cela ne servirait à rien de raccrocher un petit truc à un gros. A deux, nous représentons 18 milliards. Avec Agen et les Landes, nous pesons 40 milliards. Ça, au moins, c'est quelque chose ! »*.

Pierre Cherruau

(1) L'agence de Saint Emilion, fleuron le plus prestigieux du Libournais, dépend de la caisse de Bordeaux.



RÉFORME PARTIELLE AUX ÉTATS-UNIS



La banque des westerns a vécu

Suite de la page I

Ce projet, outre la suppression des restrictions géographiques, prévoyait d'abolir le Glass Steagall Act, une loi de 1933 interdisant aux banques commerciales les activités de banque d'affaires ou de marché, et instaurait une tutelle unique sur l'ensemble des établissements financiers – idée combattue par la Réserve fédérale (Fed).

Il est paradoxal qu'une administration démocrate obtienne la suppression d'une disposition anachronique qui avait résisté d'abord à la vague libérale des années Reagan, puis à la grave crise bancaire du tournant des années 90. Bill Clinton n'avait pas inscrit la réforme bancaire parmi ses priorités, n'étant poussé ni par l'urgence (les banques américaines ont spectaculairement redressé leurs comptes ces trois dernières années) ni par un quelconque intérêt politique – au contraire, même, puisqu'il vient d'un petit Etat du Sud où l'on chercherait en vain de grosses banques en mal d'expansion. La suppression du McFadden Act, après tout, est peut-être une manifestation du légendaire esprit de contradiction du Congrès américain...

Que dit, en substance, la nouvelle loi, officiellement intitulée The Riegle-Neal Interstate Banking and Branching Efficiency Act ? Les holdings bancaires pourront, dans un an, acheter des banques dans n'importe quel Etat ; à partir du 1er juin 1997, les banques de différents Etats seront autorisées à fusionner, sauf si ces derniers adoptent des lois l'interdisant explicitement *(opting out)*. Le texte tend en revanche à freiner la concurrence venue de l'extérieur, puisqu'il prévoit que les Etats légifèrent spécialement pour autoriser les banques d'autres Etats à ouvrir des succursales chez eux *(opting in)*. Etant donné le nombre considérable de banques, le Congrès n'a pas voulu faciliter une multiplication des guichets, mais plutôt une concentration, qui devrait toucher d'abord les banques moyennes.

Les banques étrangères bénéficient en principe des mêmes possibilités que les américaines *(lire l'encadré ci-dessous)*. C'est plutôt un soulagement, après les déclarations parfois hostiles aux sociétés non américaines qui avaient marqué les débuts de la présidence Clinton, même si la législation n'exclut pas quelques chausse-trapes à leur égard. Les banques étrangères ont fait une percée spectaculaire sur le marché américain, où elles ont réussi à attirer quelque 22 % du total des dépôts. Cette concurrence étrangère croissante a sans doute aiguillonné les *congressmen*, les banques américaines faisant valoir que les coûts liés aux bizarreries de la législation étaient pour elles un sérieux handicap : Nationsbank affirme que le surcoût représente, en ce qui la concerne, 50 millions de dollars par an ; BankAmerica chiffre le sien à 75 millions de dollars *« sans que cela ajoute un iota à la sécurité et à la solidité du système bancaire »*, selon son président, Richard Rosenberg.

COMPLAINTE • La complainte des grandes banques américaines doit être relativisée. Au moment où intervient cette réforme partielle, elles se trouvent dans une situation financière très favorable, trois ans seulement après la crise qui avait ébranlé l'ensemble du système (faillites des caisses d'épargne, accumulation des créances douteuses sur l'immobilier, dégradation des ratios de solvabilité). Le président de l'Agence de garantie des dépôts bancaires (FDIC), Andrew Hove, rappelait, jeudi 22 septembre, devant la commission bancaire du Sénat, que les bénéfices 1993 des banques avaient atteint 43,1 milliards de dollars. Les résultats du premier semestre 1994 *« indiquent que ces bénéfices impressionnants se poursuivent »*, ajoutait-il, précisant que 96 % des banques sont actuellement bénéficiaires avec 22 milliards de dollars de profits. Toujours selon le FDIC, les créances douteuses sont passées de 3,19 % des actifs à la fin de 1991 à 1,27 % à la mi-94, leur plus bas niveau depuis douze ans.

Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, auditionné lui aussi au Sénat, a toutefois recommandé aux banques, *« même si la qualité des actifs s'est considérablement améliorée, de s'assurer que leurs provisions et leurs réserves restent adéquates pour faire face à des pertes éventuelles et au rythme de la croissance de leurs prêts »*. Il a rappelé que l'optimisme débordant des banques pendant les années 80 avait été la cause des difficultés du secteur au début des années 90.

Ces difficultés, Alan Greenspan avait hautement aidé les banques à les surmonter en abaissant constamment le prix de l'argent à partir de 1990 et jusqu'au début de cette année. Les banques n'avaient répercuté qu'une partie de ces baisses à leurs clients, restaurant ainsi leurs marges. Mais depuis le changement de sens de la politique monétaire le 4 février 1994, cet avantage n'existe plus. En outre, les banques avaient beaucoup investi dans des obligations du Trésor dont la valeur a fortement baissé depuis le relèvement des taux d'intérêt, et plusieurs d'entre elles ont essuyé des pertes importantes sur les marchés dérivés. Alan Greenspan se serait presque réjoui de ce coup de semonce, le qualifiant d'« avertissement utile »...

Sophie Gherardi





Chausse-trapes

En principe, les succursales des banques étrangères bénéficieront des mesures tendant à éliminer les barrières géographiques qui entravent le développement des activités bancaires aux Etats-Unis depuis 1927. Mais, si l'égalité de traitement avec les banques américaines est respectée en droit, différentes restrictions s'imposeront en fait.

Ainsi, à partir du 1er juin 1997, les banques étrangères pourront développer un réseau interétatique à partir d'une succursale américaine. Mais, selon les informations de l'Association française des banques, les Etats qui devront modifier leur législation propre n'autoriseront pas la création directe de succursales de banques étrangères, et se limiteront à permettre la fusion-acquisition d'un réseau bancaire existant, ce qui sera nettement plus coûteux.

En outre, si l'acquéreur décide de conserver les activités purement commerciales (banque de dépôt) de ce réseau, il devra obtenir la couverture de l'organisme fédéral qui assure les dépôts des banques (FDIC). S'il ne garde pas ces activités et se cantonne à celles de banque d'affaires, il devra toutefois respecter la loi qui impose une aide aux collectivités locales défavorisées, sous forme de prêts et de services.

Enfin, le nouveau texte interdit à une succursale « off-shore » (îles Caïmans et Bahamas) dirigée ou contrôlée par une succursale américaine d'une banque étrangère de s'engager dans des activités qui ne seraient pas permises à une succursale ou filiale d'une banque américaine située hors du territoire des Etats-Unis. Certes, des instructions interprétatives de cette disposition très restrictive seront sans doute publiées, mais cela laisse planer l'incertitude sur la réglementation régissant ce genre d'activités pour les banques étrangères.

François Renard

BOTSWANA

Un miracle en Afrique

Suite de la page I

Vaste comme la France ou le Kenya, mais désertique, peu peuplé, et privé de tout débouché sur la mer, le Botswana était alors classé parmi les vingt pays les plus pauvres de la planète. Sa richesse s'est longtemps limitée à son cheptel bovin (3 millions de têtes aujourd'hui).

Son sol, très largement aride, l'est resté : le désert de Kalahari, où a été tournée une partie du film *Les dieux sont tombés sur la tête*, mange à lui seul un tiers du territoire. Sa population, peu nombreuse, a pratiquement triplé depuis le milieu des années 60 : de quelque 500 000 habitants, elle est estimée à environ 1,4 million d'habitants aujourd'hui. Guère plus que la population de l'agglomération lyonnaise... Maigres atouts, en vérité ! Il y a encore vingt ans, personne, ou presque, n'aurait voulu miser un *cent* sur ce carré de sable ingrat, perdu au cœur de l'Afrique australe.

DIAMANT • Pendant longtemps, le seul miracle du Botswana s'appela Seretse Khama : le chef du Botswana Democratic Party (BDP), après d'incroyables déboires avec les Britanniques et les dirigeants blancs de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie voisines, a su, jusqu'à sa mort, en 1980, gouverner le pays avec une autorité et une intelligence exemplaires. A l'heure où la majorité de ses pairs africains imposaient à leurs peuples le joug du parti unique, le président Khama instaurait les règles d'un système démocratique, mariant la tradition pastorale aux modernes vertus des républiques parlementaires et du pluralisme politique. Ces règles ont fait leurs preuves, qui expliquent, en partie, l'exceptionnelle stabilité du pays.

Mais c'est dans le domaine économique que Sir Khama a eu, sans doute, l'intuition la plus fructueuse. Contrairement à de nombreux dirigeants africains, qui se sont empressés, dès les lendemains de l'indépendance, de chasser les anciens colons blancs et de nationaliser leurs biens, les autorités botswanaises se sont sagement gardées de toute boulimie revancharde. La société minière sud-africaine De Beers a pu, ainsi, rester sur place. Et c'est elle qui découvrira, en 1967, le premier champ diamantifère d'Orapa.

Mis en exploitation en 1971, ce gisement marquait le tout début de la *success story* botswanaise. Deux autres mines de diamant, l'une à Letlhakane, près d'Orapa, l'autre à Jwaneng, à l'ouest de Gaborone, allaient à leur tour entrer en activité, en 1977 et 1982. Source d'une prospérité aussi inespérée que prodigieuse, la vente du diamant brut rapporte, en moyenne, un peu plus d'un milliard de dollars par an, représentant à elle seule 80 % de la valeur des exportations et assurant près de 55 % des ressources budgétaires. Le revenu (PIB) par tête était estimé, en 1992, à 2 790 dollars. Contre 2 670 dollars en Afrique du Sud...

Dès la découverte du premier gisement d'Orapa, le gouvernement du Botswana avait négocié un *gentlemen's agreement* avec les dirigeants sud-africains de la compagnie De Beers. Les parts de la société Debswana, créée en 1969 pour exploiter la mine d'Orapa, sont réparties à égalité entre les deux partenaires, le Botswana se réservant toutefois, en tant que gardien naturel des ressources, plus de 60 % des bénéfices.

PRIX D'EXCELLENCE • Ailleurs qu'au Botswana, cette rente spectaculaire aurait tourné la tête à plus d'un dirigeant. Les dérives de la Zambie et du Zaïre, le désastre de l'Algérie en sont le triste exemple. Mais là encore, la sagesse de Gaborone l'emporta. Une partie de l'excédent réalisé grâce au diamant a permis d'assurer, dans un premier temps, une couverture correcte des besoins sociaux, notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé – ce qui, s'agissant de l'Afrique, s'avère exceptionnel.

Selon une étude des Nations unies publiée en octobre 1993, 94 % des enfants en âge d'entrer à l'école sont scolarisés. Un chiffre qui place le Botswana en tête des pays africains au sens large, à égalité avec la Tunisie. Pour les enfants âgés de sept à treize ans, le taux de scolarisation est de 83 %.

Un même prix d'excellence pourrait être attribué, dans le domaine de la santé : 86 % de la population dispose d'un poste de soins situé dans un rayon de 15 kilomètres de son domicile. En vingt ans, la mortalité infantile est progressivement tombée de 100 pour mille naissances, en 1971, à 71 en 1981, puis 45 en 1991. L'espérance de vie à la naissance est de 60,3 ans : bien que nettement inférieure à celle enregistrée dans les pays industrialisés, elle dépasse celles des autres pays d'Afrique subsaharienne.

Ces efforts, en tous points remarquables, pas plus que les lourdes dépenses occasionnées par les importations, ne suffisent pas à épuiser les revenus – directs et indirects – de la production de diamant. S'y ajoutent les recettes douanières, réalisées dans le cadre de la Southern African Customs Union (SACU), dont le Botswana fait partie, aux côtés de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Lesotho et du Swaziland. La balance des paiements demeure excédentaire – ce qui représente, là encore, une performance en Afrique. Ce sont ces excédents, placés sur les marchés bancaires, qui rapportent le plus au pays – après le diamant, naturellement, mais bien avant le cupronickel, la cendre de soude ou les exportations de viande (1). Les intérêts de ces placements apportent 20 % des recettes du budget et représentent la seconde source de devises du pays.

Cette gestion de « père tranquille » n'exclut pas quelques audaces. Extrêmement dépendant de l'Afrique du Sud – qui lui fournit 80 % de ses importations, mais dont provient, aussi, la grande majorité de sa main-d'œuvre qualifiée –, le Botswana, néanmoins, n'a pas hésité, au milieu des années 70, à se retirer de la « zone rand » et à créer, en août 1976, sa propre monnaie, le pula (2). La marge d'autonomie n'en reste pas moins étroite. On l'a vu notamment au début des années 90, lors de la récession mondiale, qui a fortement affecté le marché du diamant. De 12,6 %, en 1991, l'inflation était montée, l'année suivante, à 16,5 %. La fièvre est retombée courant 1994 : l'inflation était estimée à 11,2 % au mois de juin.

Entamé en septembre 1992, le relatif déclin de la production de diamant, dont le quota racheté par la De Beers a été ramené à 85 % en juillet 1993 (3), n'a cependant pas diminué les revenus miniers. Ceux-ci, croit-on savoir, auraient même légèrement augmenté durant l'année 1993, du fait de la fermeté du dollar. Le Botswana, officiellement classé parmi les trois plus grands producteurs mondiaux de diamant-gemme (*gem quality diamond*), serait devenu récemment le premier.

Mais le manque de main d'œuvre qualifiée, conjugué à une très forte croissance démographique, de 3,1 % par an – équivalant, à peu de chose près, à la croissance économique prévue pour 1994 –, pose de nouveaux défis aux dirigeants du Botswana. Bien qu'extrêmement rentable, la production de diamant ne peut guère embaucher plus que ses 6 000 salariés actuels (dont 10 % d'étrangers). Même chose pour l'agriculture et l'élevage, tributaires des fluctuations climatiques et de l'ingratitude des sols. Quant à l'industrie, son avenir est entravé par l'enclavement du pays et le coût des services (le prix de l'eau, de l'électricité et des télécommunications est nettement plus élevé au Botswana que chez ses proches voisins du Zimbabwe et d'Afrique du Sud).

Le pays a poussé trop vite. Et les disparités sociales commencent à s'aiguiser. *« Plus de 40 % des habitants du Botswana vivent au-dessous du seuil de pauvreté »*, indique le rapport du PNUD et de l'UNICEF. Les 20 % de privilégiés trônant en haut de l'échelle sociale gagnent ensemble *« près de 40 fois plus »* que les 20 % les plus démunis. Les principales victimes de ces disparités sont les jeunes – 60 % de la population a moins de trente ans – et les femmes, qui représentent 47 % des chefs de ménage.

L'explosion de colère de quelque 500 chômeurs, le 1er août 1994, devant le siège du Labour Office, a pris tout le monde de court. Le cadre d'une entreprise chinoise, venu sélectionner une trentaine d'artisans, a été pris en otage et sévèrement molesté par la foule, frustrée dans ses espoirs d'embauche. L'événement, sans précédent dans les annales de l'histoire botswanaise, a fait l'effet d'une bombe.

FEMMES • Conscient de la nécessité de préparer « l'après-diamant » et d'étudier, dès à présent, les possibilités de diversification de l'activité économique – en particulier, dans le secteur des services –, le gouvernement est également soucieux de contenir au maximum la pression démographique. C'est une tâche *« importante, si l'on souhaite maintenir le niveau de vie auquel les Botswanais se sont accoutumés, durant ces dix dernières années »*, a souligné, le 7 février 1994, lors de sa présentation du budget, le ministre des finances, Festus Mogae, qui occupe également les fonctions de vice-président.

Cet objectif ne pourra être réalisé sans une amélioration sensible de la situation des plus pauvres. Et, en particulier, des femmes, traditionnelles exclues des bienfaits de la croissance. Si quelques-unes d'entre elles ont réussi à conquérir, à la force du poignet, de hautes positions dans l'administration, l'immense majorité continue de piétiner au plus bas de l'échelle sociale.

Un arsenal juridique discriminatoire les empêche, par exemple, d'avoir accès aux prêts bancaires sans le feu vert de leur époux. Autre mesure anachronique : la nationalité botswanaise est refusée aux enfants d'une mère botswanaise mariée à un étranger. A l'inverse, la progéniture d'un Botswanais marié à une étrangère y a droit. Signe des temps, de nombreuses associations féminines tentent désormais, comme les partis de l'opposition, de faire entendre leur voix.

La proximité de l'Afrique du Sud, phare de la lutte politique, n'est peut-être pas étrangère à ces timides bouillonnements. Pour le meilleur et pour le pire, le destin du Botswana – cette *« banlieue de Johannesburg »*, comme disent les esprits ironiques – est lié à celui de son puissant voisin et à l'évolution de l'Afrique australe. Dans la compétition qui s'annonce, le Botswana ne manque cependant pas d'atouts. La politique fiscale y est beaucoup moins contraignante et le rapatriement des capitaux infiniment plus aisé. Autrefois baptisé *« le Koweït de l'Afrique »*, l'ex-Bechuanaland sera-t-il capable de jouer, demain, le rôle d'un *« nouveau Luxembourg de l'Afrique australe »* ? Certains en rêvent déjà.

Catherine Simon

(1) Dont 80 % vers les pays de l'Union européenne. Le quota fixé par celle-ci, dans le cadre des accords de Lomé, est de 19 000 tonnes par an.

(2) Un pula (*« il pleut »*, en langue tswana) équivaut à 2,30 francs français.

(3) La production de diamant est vendue, par convention, à la Central Selling Organization (CSO), branche de la De Beers chargée de la commercialisation. Basée à Londres, la CSO contrôle la presque totalité du commerce mondial du diamant ; elle fixe, en fontion des cours, les parts de production qu'elle s'engage à acheter.

DIAMANT

Un marché menacé par la contrebande

Les ventes parallèles de diamants russes menacent le système mondial de commercialisation mis en place par De Beers, intermédiaire entre les producteurs et les clients

LONDRES
correspondance

LES diamantaires sont des gens qui, généralement, ne s'émeuvent guère devant les plus folles excentricités du marché des joyaux de carbone pur. Pourtant, aujourd'hui, ils s'indignent, jugeant la situation *« dramatique »*. En effet, la Russie vend d'énormes quantités de gemmes directement sur le marché diamantaire anversois, le premier du monde, rompant le contrat d'exclusivité conclu avec la société sud-africaine De Beers (*lire à ce sujet le reportage en Sibérie paru dans* « le Monde-l'Economie » *du 16 novembre 1993*). D'après la compagnie, qui commercialise 80 % du diamant mondial par l'intermédiaire de l'Organisation centrale des ventes (Central Selling Organization ou CSO), plus de 500 millions de dollars de diamants russes se sont *« répandus »* sur le marché au premier semestre et risquent de casser les cours.

Selon certaines rumeurs, ce trafic ne cesserait de prendre de l'ampleur et aurait déjà atteint 200 à 250 millions de dollars en juillet-août. Une véritable hémorragie, quand on sait que, sur les six premiers mois de 1994, les ventes totales de De Beers se sont élevées à 2,58 milliards de dollars. Ces ventes de diamants russes au rabais menacent de déstabiliser un secteur à peine sorti de la récession : dans la Pelikaanstraat d'Anvers, à Ramat-Gan, près de Tel-Aviv, ou dans la 47e rue de New-York, les prix des transactions ont chuté de 10 % à 50 % selon la qualité des lots.

En temps normal, De Beers, le plus grand cartel de tous les temps, agit comme un tampon pour adapter l'offre à la demande en rachetant la totalité de la contrebande, comme ce fut le cas il y a deux ans avec les diamants angolais négociés dans le port flamand. Malgré sa puissance financière considérable, le CSO se révèle aujourd'hui totalement impuissant à endiguer ce dumping russe. *« Depuis l'effondrement de l'URSS, on avait l'habitude de voir passer des petits lots de qualité moyenne, sortis de Russie par la mafia ou d'anciens membres du KGB. Aujourd'hui, on assiste à des ventes officielles de pierres de bonne qualité – 10 à 20 carats – qui échappent à De Beers »*, affirme un négociant londonien, un des cent soixante clients « privilégiés » de la firme, chargés d'écouler le diamant aux professionnels des différents centres de taille.

L'accord de 1990, qui donne au CSO l'exclusivité de la distribution de 95 % de la production russe, provenant principalement des mines de Yakoutie, en Asie, autorise-t-il les ventes de diamants taillés ? Les responsables du comité des métaux précieux de la Fédération de Russie ou ceux des trois sociétés russes de commercialisation trafiquent, par exemple, en ne taillant qu'une partie des diamants. Autre origine des fuites, les joint-ventures entre Russes et négociants occidentaux.

Quatrième producteur mondial en volume en 1993 avec 11,5 millions de carats, mais deuxième fournisseur en valeur, après le Botswana, la Russie dispose d'un stock de pierres évalué 5 à 10 milliards de dollars. Désespérément en quête de devises, l'équipe Eltsine semble avoir du mal à résister à la tentation de puiser dans ces réserves, comme elle l'avait fait auparavant avec l'or.

Avec une telle épée de Damoclès au-dessus de sa tête, le CSO a perdu son sang-froid. A la mi-septembre, une violente explication a eu lieu à Moscou entre le ministre adjoint des finances et Gary Ralse, directeur des affaires russes au CSO. Les Russes ont promis d'œuvrer à la stabilité du marché, mais ils ont accusé De Beers de sous-payer la production et de s'enrichir sur leur dos.

Les soubresauts du diamant russe menacent de faire vaciller un système jusque-là bien verrouillé grâce à un monopole fondé dans les années 30 par Sir Ernest Oppenheimer. A Anvers, le CSO joue une partie très serrée. Ignorer le défit ne peut qu'alimenter le mouvement à la baisse des *« cours »* du diamant, donc mécontenter les membres du *« club »* et surtout lui faire perdre la face devant les pays producteurs (Australie, Namibie, Zaïre, Botswana, etc.) qui, eux, respectent les règles du jeu.

Appliquer des sanctions, comme le retrait des techniciens de chez De Beers, n'est guère envisageable. Ne pas reconduire avec la Russie le contrat d'exclusivité qui expire fin 1995 ne pourrait qu'aggraver la situation déjà chaotique de l'industrie diamantaire russe, où les investissements de De Beers sont importants. Interrogé à ce sujet, un porte-parole du CSO à Londres s'est contenté de répondre sèchement : *« Les discussions se poursuivent. »*

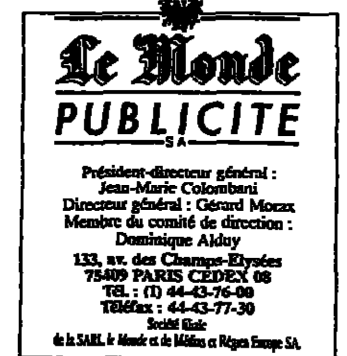
Marc Roche

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

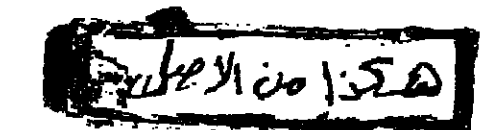
Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.



Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437, ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33



OPINIONS

LES Allemands auront-ils la patience d'attendre les réponses des Français sur la manière de poursuivre la construction européenne, alors que ceux-ci, en raison de l'élection présidentielle et des divergences existant sur ce thème au sein de la majorité, ne seront peut-être pas en mesure de les leur donner avant juin 1995 ?

Le document récemment publié par les chrétiens-démocrates allemands (*le Monde* des 10 et 15 septembre), mais dont plusieurs indices portent à croire qu'il pourrait convenir, pour l'essentiel, aux sociaux-démocrates, propose aux Français d'aller ensemble de l'avant et les invite à souscrire à un contrat de solidarité renouvelé.

Sa trame en est connue : pour éviter que ne resurgisse une instabilité dangereuse au cœur de l'Europe, la priorité de l'Allemagne, qui estime ne pouvoir agir seule, est d'intégrer à l'Union cinq de ses voisins de l'Est, à savoir la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. L'exercice, difficile, coûteux, n'est jouable que dans le cadre d'une Communauté renforcée, ayant retrouvé un dynamisme aujourd'hui perdu.

D'où l'idée d'une Union à géométrie variable, afin, d'une part, de pouvoir accueillir rapidement les pays d'Europe centrale sans qu'ils aient à reprendre la totalité (devoirs et avantages) de l'acquis communautaire ; d'autre part, pour permettre à ceux qui le veulent et qui le peuvent d'accélérer le processus d'intégration.

LETTRE DE BRUXELLES



L'offre faite à la France

par Philippe Lemaitre

Ce « noyau dur » serait composé, tel qu'on le conçoit à Bonn au regard de la situation actuelle, de cinq pays (l'Allemagne, la France et les trois Etats du Bénélux, les quatre derniers étant supposés équilibrer, pour ceux qu'elle inquiète, la puissance allemande), mais il resterait ouvert bien sûr à l'Italie, à l'Espagne, dès que leurs difficultés économiques actuelles seront dépassées, et à la Grande-Bretagne, lorsque l'évolution évidente de sa société se reflètera enfin dans l'action gouvernementale.

Il est suggéré à ceux qui y appartiennent de reserrer leurs liens économiques et monétaires sans même attendre les échéances de l'UEM, de militer pour un renforcement et une démocratisation des institutions communautaires, de mettre sur pied, tout de suite, une défense européenne commune. Mais, explique-t-on à Bonn, un redémarrage d'une telle ampleur exige un saut qualitatif de la relation franco-allemande, un effort des deux parties pour la débarrasser des divergences, des malentendus, qui aujourd'hui, sur bien des points la caractérisent, et de la méfiance qui en résulte. La France, se plaignent les amis du chancelier Kohl, se montre souvent *« indécise »* lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes, partagée entre sa volonté sans doute sincère de poursuivre l'intégration et sa répugnance à consentir des abandons de souveraineté.

Souhaitable à propos des institutions, de la politique étrangère commune, de la défense européenne, une telle clarification, dit-on à Bonn, devrait également porter sur *« les questions politico-économiques essentielles »*. Les Français, demande-t-on ainsi, sont-ils fermement engagés à mener à son terme le processus d'Union économique et monétaire ? Une question qu'il pourrait paraître incongru de poser à des gens qui se sont battus pour la ratification du traité de Maastricht, mais qu'on peut néanmoins comprendre lorsque des partisans de l'« autre politique » continuent à s'exprimer nombreux, y compris dans les allées du pouvoir.

Les débats qui ont accompagné les négociations du GATT ont laissé chez nos voisins une impression pénible, même si c'est en large partie grace à l'appui de l'Allemagne que, voici un an, la France a pu sortir de l'impasse où elle s'était fourvoyée, éviter l'isolement ainsi qu'une crise européenne sérieuse. Considérant que c'est là le corollaire nécessaire de l'UEM, les Allemands souhaitent que les Français abandonnent des comportements trop facilement protectionnistes ou encore que s'atténue l'exception française en matière de dirigisme industriel. Bref, ils réclament des garanties contre le retour en force d'un colbertisme dont ils ont le sentiment, qu'à Paris, il n'est jamais vraiment écarté.

Autres points sensibles soulevés par le document du groupe parlementaire CDU/CSU, la politique agricole commune (PAC) – qu'il faudrait une nouvelle fois réformer pour qu'elle coûte moins cher et qu'on puisse plus facilement intégrer les agricultures d'Europe centrale – et les politiques des fonds structurels, c'est-à-dire l'aide aux régions pauvres.

LE futur élargissement pourrait fournir un prétexte pour tuer la PAC, certains en rêvent peut-être, mais ce n'est apparemment pas ce que veulent les Allemands. Se disant conscients de leurs responsabilités dans les dérapages de l'Europe verte, ils paraissent avoir en tête des baisses de prix moins largement compensées qu'aujourd'hui par des aides au revenu et une meilleure intégration au marché mondial : une évolution qui serait plus douloureuse pour leurs paysans que pour ceux de l'Hexagone, en moyenne plus compétitifs.

S'agissant des fonds structurels, les Français, comme les Allemands, ne seraient pas mécontents de réduire la facture et considèrent certainement eux aussi qu'il n'est pas possible de consentir au profit des Polonais, des Hongrois ou des Slovaques un effort de même ampleur que celui dont bénéficient aujourd'hui les « pays de la cohésion » (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal).

Mais l'affaire est délicate : est-il politiquement pensable de réduire l'aide aux pays de l'Europe du Sud, alors que son objet est de leur permettre de rattraper leur retard et de participer pleinement à l'UEM ? Alors qu'on explique avec aplomb qu'on souhaite les voir le plus vite possible rallier le « noyau dur » ?

Quelle sera par ailleurs la réaction des pays candidats d'Europe centrale à cette perspective d'une adhésion sans vrai soutien financier ? Se contenteront-ils, comme l'expliquent les stratèges chrétiens-démocrates, de l'*« avantage politico-psychologique manifeste »* que signifierait pour eux l'intégration à l'Union ? Certains semblent partager cette opinion du côté français, estimant que la priorité, pour les pays de l'Est, est effectivement de franchir la porte de l'Union, quitte à se montrer à ce stade peu revendicatifs quant aux concours à attendre des nouveaux partenaires.

L'approfondissement, comme l'élargissement, font d'ores et déjà figure de jeu compliqué. L'offre faite à la France par les chrétiens-démocrates allemands mérite évidemment attention, réflexion, et met la balle dans son camp. Le pire serait des réponses biaisées pour des raisons de tactique électorale. Mais il serait aussi malsain de donner l'impression de se dérober.

L'industrie civile et l'arme nucléaire

Les vrais dangers de la prolifération

Suite de la page I

Sa teneur en isotope 239 dépend étroitement du mode d'exploitation du réacteur et du temps pendant lequel le combustible dont il est extrait a séjourné dans celui-ci. En effet, en lui-même, l'uranium 238 n'est pas fissile et, de ce fait, il ne produit pas d'énergie – et, *a fortiori*, il n'a aucun usage explosif (1). Mais au sein du combustible et soumis à un flux de neutrons il produit d'abord du plutonium 239 fissile puis, au fur et à mesure du déroulement des réactions nucléaires, apparaissent d'autres isotopes du plutonium, non fissiles ceux-là.

Les électriciens cherchent à obtenir le plus d'électricité possible en épuisant au maximum le potentiel énergétique du combustible. Ils sont donc conduits à le décharger du réacteur après un séjour de plusieurs années. Le plutonium qui en est extrait est alors relativement riche en isotopes non fissiles (plus de 20 % de plutonium 240) ; il est en outre plus irradiant et plus délicat à manipuler. Pour obtenir du plutonium de qualité militaire, il faut, au contraire, l'extraire d'un combustible n'ayant séjourné que quelques jours en réacteur, ce qui implique que ce dernier soit exploité de manière bien différente.

Pour compléter cet éclairage technique, revenons également sur trois points intéressant l'usage du plutonium :

• Certaines déclarations américaines ont fait état d'une expérience réalisée en 1962 utilisant du plutonium d'origine civile dans une explosion nucléaire. La composition isotopique de ce plutonium n'a pas été publiée, mais les informations connues à ce sujet indiquent que ce plutonium, provenant de réacteurs à uranium graphite-gaz, était certainement, compte tenu de la date de mise en œuvre, très faiblement irradié et donc très proche de la qualité militaire.

• Il apparaît clairement qu'un réacteur est d'autant plus « proliférant » qu'il permet de décharger du combustible faiblement irradié à tout moment. Les problèmes récents posés par la Corée du Nord en sont bien l'illustration : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'organisme des Nations unies chargé du contrôle international des installations civiles, a constamment cherché à vérifier avec précision comment était déchargé le combustible pour vérifier sa durée de séjour dans le réacteur ; le gouvernement américain, de son côté, pousse la Corée du Nord à utiliser des réacteurs électronucléaires standards à eau légère qui nécessitent, pour décharger le combustible, un arrêt d'exploitation aisément décelable.

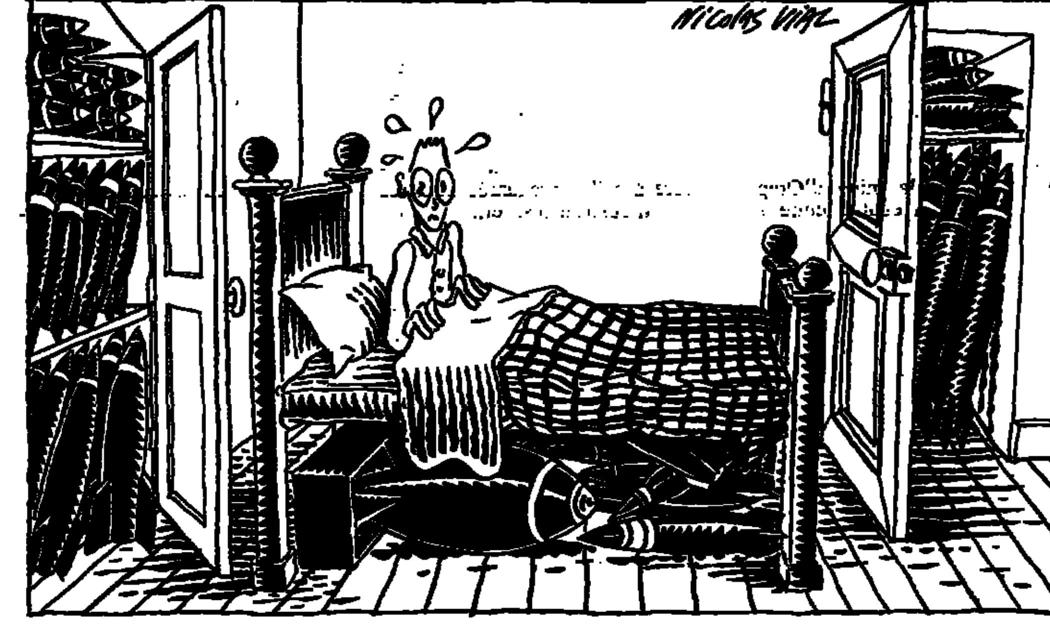
• Le plutonium est bien sûr un produit extrêmement toxique, mais pas au point d'atteindre les sommets terrifiants qui nous sont parfois décrits. Plus de 4 tonnes de plutonium ont été dispersées à l'occasion des essais nucléaires qui ont eu lieu dans l'atmosphère. S'il était vrai, comme on peut le lire parfois, que 300 grammes de plutonium relâchés dans l'air peuvent tuer des millions de personnes (*Newsweek*, 29 août 1994), on aurait fait périr plusieurs fois la population de la planète.

Il existe d'autres substances dont la toxicité est très supérieure à celle du plutonium : à titre d'exemple, un microgramme de toxine botulique ingérée tue en quelques heures (c'est la toxine des boîtes de conserves avariées), de même qu'un milligramme de gaz innervant inhalé. La toxicité du plutonium par ingestion est relativement faible. Elle est très forte par inhalation, et la dose létale est alors d'environ 50 milligrammes, mais c'est le même ordre de grandeur que la nicotine ou la strychnine (la « mort aux rats »). L'utilisation à des fins terroristes du caractère toxique du plutonium est donc à relativiser : il existe bien d'autres substances permettant un chantage à l'empoisonnement, celles qui servent à fabriquer des armes chimiques ou bactériologiques, naturellement, mais aussi celles, infiniment plus accessibles, destinées à lutter contre des parasites animaux ou végétaux.

Des restrictions inévitables

Mentionnons enfin que non seulement la nature physique des matières de qualité civile ne les rend pas propres à la réalisation d'une arme, mais que les conditions dans lesquelles s'exerce le contrôle de celles-ci constituent un obstacle supplémentaire à toute tentative de détournement. Les garanties sont d'autant plus efficaces que la lutte contre la prolifération s'avère être une nécessité bien comprise par les industriels du secteur nucléaire.

Contrairement à une idée répandue, les intérêts à long terme de l'industrie nucléaire ne sont pas liés au développement des programmes militaires ; elle est, au contraire, favorable au progrès de la politique de non-prolifération. Il n'est pas question de nier le rôle capital joué par les retombées des programmes militaires dans les premiers développements de l'industrie nucléaire civile. Mais les programmes militaires, qui ont tenu une place importante dans les activités de l'industrie nucléaire, ne comportent pas de perspective de croissance, bien au contraire. En revanche, les éventuelles craintes



irrationnelles du public de voir les programmes civils enfanter des programmes militaires peuvent nuire au développement d'une source d'énergie primaire compétitive et respectueuse de l'environnement. La demande de l'industrie nucléaire est seulement que les conditions ou restrictions au commerce nucléaire international, inévitables dans l'intérêt de la non-prolifération, soient justifiées, clairement définies et stables.

Le bilan de la lutte contre la prolifération depuis que le TNP (traité de non-prolifération) existe, soit plus de vingt-cinq ans, est clair, et il est aisé d'en tirer les conséquences pour l'avenir : les contrôles de l'AIEA ont été efficaces sur les installations qui y ont été soumises ; aucun pays n'a utilisé à des fins explosives du plutonium provenant de réacteurs électronucléaires à eau légère, ou tenté de produire des armes au moyen de matières et d'installations soumises aux garanties de l'AIEA.

Autrement dit, il ressort des faits que ce n'est pas le développement de l'industrie nucléaire civile, et en particulier du retraitement commercial, qui a favorisé la prolifération, mais l'utilisation hors contrôle de réacteurs à chargement continu, la divulgation des technologies d'enrichissement de l'uranium et le commerce de matériels « sensibles ». Contrairement à ce que certains prévoyaient il y a une vingtaine d'années, cette prolifération n'a pas pris la voie du détournement de matières électronucléaires contrôlées par l'AIEA, mais celle du développement de programmes autonomes non soumis à ce contrôle. Y mettre fin consiste à mettre en place les moyens nécessaires pour détecter et faire supprimer ce qui échappe encore au contrôle international et qui peut exister dans des pays où la liberté de contrôle et d'investigation par l'AIEA est aujourd'hui limitée (l'Irak et la Corée du Nord en sont de bons exemples) : les déchargements clandestins ponctuels de combustible sous-irradié pour produire du plutonium de qualité militaire, les activités clandestines ou non contrôlées de laboratoires ou de petits ateliers permettant de retraiter ce combustible ou d'enrichir de l'uranium.

Tout cela ne doit pas faire oublier non plus que l'obtention d'une arme nécessite la maîtrise d'autres technologies que la production de la matière nucléaire (explosif classique, matériaux divers, lanceurs, etc.) et surtout un savoir-faire nécessitant beaucoup de matière grise, beaucoup de temps et énormément d'argent.

L'utilité du recyclage

Le retraitement des combustibles électronucléaires usés consiste à trier les matières qu'ils contiennent en vue de séparer celles qui sont réutilisables et de réduire au minimum le volume et la toxicité des déchets à éliminer. C'est ce que font, chacune dans sa spécialité, toutes les industries modernes respectueuses de l'environnement : il faut « trier et recycler », il ne faut stocker définitivement que « les déchets des déchets », pour reprendre des slogans à la mode.

Cette politique est conforme aux règles de l'Union européenne en matière de déchets toxiques non nucléaires, dont on ne voit pas pourquoi elles ne s'appliqueraient pas aux déchets nucléaires. La directive CEE du 18 mars 1991 prévoit (article 4) que *« les Etats membres prennent les mesures appropriées pour promouvoir de façon prioritaire la prévention, le recyclage et la transformation des déchets toxiques et dangereux, l'obtention à partir de ceux-ci de matières premières et éventuellement d'énergie, ainsi que toute autre méthode permettant la réutilisation de ces déchets »*.

Le retraitement permet précisément de séparer dans les combustibles usés : 3 % de déchets à éliminer, 96 % d'uranium réutilisable dans des conditions analogues à l'uranium naturel et 1 % de plutonium qui servira de matière fissile pour un combustible appelé MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium).

L'alternative qui consisterait à éliminer tout l'uranium et le plutonium avec les déchets proprement dits présente l'inconvénient d'enfouir dans le sous-sol la substance toxique qu'est le plutonium. Elle n'a fait l'objet à ce jour que d'analyses de faisabilité et son coût exact peut être très supérieur à celui qui est annoncé au vu d'études papier – il est malheureusement courant pour les premières réalisations dans de nombreux domaines de voir le coût effectif être le triple du coût prévu initialement ; le tunnel sous la Manche en est un exemple récent : c'est ce qu'on appelle, de façon dérisoire, le « facteur pi ».

Il paraît en tout cas certain que, dans ce type de stockage, le plutonium présente, à terme, plus de difficulté de contrôle et, s'il est inclus dans un combustible peu irradié, plus de risques de diversion vers des usages illégaux que lorsqu'il est enfermé sous forme d'oxyde mixte de faible teneur dans de lourds assemblages MOX, au cœur d'un réacteur civil en fonctionnement. Les Américains eux-mêmes commencent à s'interroger sur les risques de prolifération à long terme que représenterait la multiplication de telles « mines de plutonium », qui seraient notablement plus riches en matière énergétique que les plus belles mines d'uranium existant dans le monde.

Ce point prend toute son importance lorsqu'on s'intéresse au devenir de l'uranium et du plutonium de qualité militaire extrait des armes à démantelées. La question de fond est en effet aujourd'hui bien moins de craindre l'usage militaire du plutonium produit par l'industrie civile électronucléaire, que de résoudre le problème posé par les stocks d'armes existants qui, eux, ne sont aujourd'hui pas sous contrôle de l'AIEA. En effet, si on ne peut guère faire des armes avec du plutonium civil, on peut faire de l'électricité avec du plutonium militaire. La solution qui apparaît la meilleure est d'utiliser à des fins civiles la matière des armes.

C'est ce qui est amorcé par les Etats-Unis, avec l'uranium enrichi de qualité militaire racheté à la Russie. Dilué avec de l'uranium faiblement enrichi, transformé en oxyde et en combustible pour les réacteurs à eau légère, il produira de l'électricité. C'est ce qui nous paraît devoir être fait de manière semblable avec le plutonium, dans un combustible MOX dont l'utilisation industrielle n'est plus à démontrer puisqu'il a été utilisé pour la première fois il y a plus de vingt ans et qu'EDF brûle couramment ce combustible dans sept réacteurs, pour l'instant.

Cette solution a d'ailleurs été recommandée par le comité technique constitué sur ce sujet par le ministère de l'énergie des Etats-Unis (DOE) et retenue pour examen dans un rapport récent de la National Academy of Sciences des Etats-Unis.

Du même coup, sachant que les stocks de plutonium russes et américains sont évalués à environ 200 tonnes et que 1 gramme de plutonium représente une énergie potentielle équivalant à plus de 1 tonne de pétrole, on peut penser récupérer l'équivalent de plus de 200 millions de tonnes de pétrole, une économie qui n'est pas négligeable : un peu plus d'une année de production de la mer du Nord.

Jean Syrota

(1) Le fait que 9,5 kg aient été volés récemment ne mérite donc guère le tapage médiatique dont cela a fait l'objet : comme cela s'est produit déjà souvent, cet uranium devrait sans doute être l'appât pour un « pigeon » croyant acheter clandestinement des matières nucléaires d'usage militaire.

CONJONCTURE

INDICATEUR ● L'emploi

Amélioration confirmée

SELON les estimations réalisées par Eurostat, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est revenu, en juillet, à 10,8 % de la population active de l'Union européenne, soit 0,2 point de moins qu'en mai 1994.

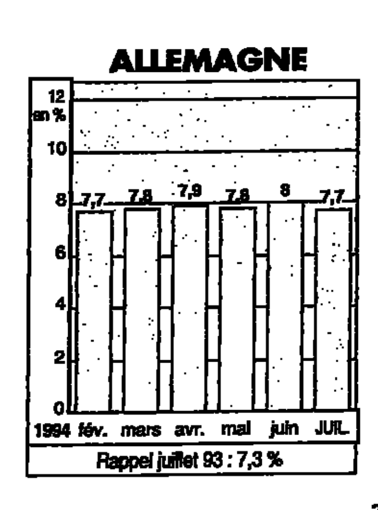
Cette amélioration, qui prend place après quatre années de hausse *continue du chômage*, est *le fruit* d'une *embellie générale* du marché du travail dans les pays de la Communauté depuis le printemps.

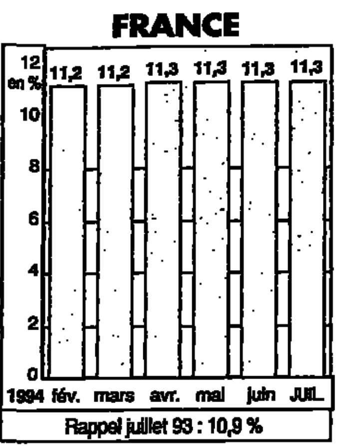
Loin d'être aussi inerte qu'attendu, l'emploi paraît en effet réagir avec une rapidité étonnante à la reprise de l'activité productive. Dans la plupart des pays du continent, les effectifs ont commencé à se redresser avant même qu'on ait pris conscience de la reprise.

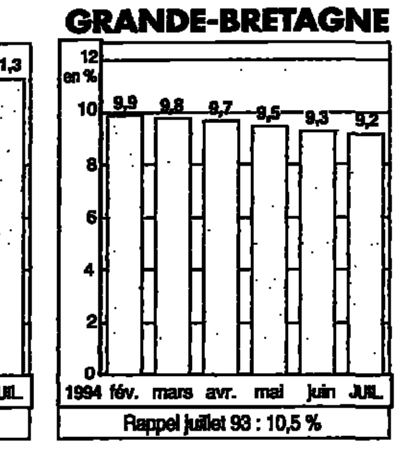
S'agit-il d'une amélioration passagère ou est-ce au contraire l'amorce d'une tendance durable ? Cette seconde hypothèse n'est pas à écarter.

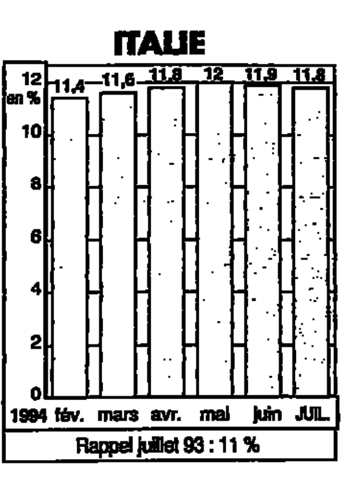
A l'image des économies anglo-saxonnes, la conjoncture européenne épouse depuis le début des années 80 un cheminement de plus en plus cyclique où les récessions brutales, accompagnées d'une flambée du chômage, alternent avec des périodes de reprise soutenue fortement créatrice d'emplois. Si tel est effectivement le cas, c'est donc probablement à l'amorce d'un cycle de croissance que nous assistons aujourd'hui en Europe, tant en termes d'activité que d'emplois.

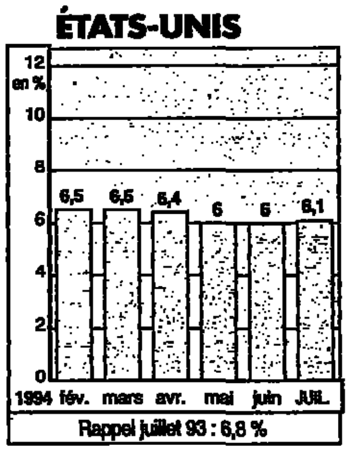
Sans envisager, dès lors, que les créations de postes renouent avec un rythme de croissance comparable à celui du dernier tiers de la décennie passée, il est néanmoins vraisemblable qu'elles connaîtront une accélération significative au cours des prochains trimestres. Aux dégraissages particulièrement élevés des effectifs depuis trois ans devrait succéder une remise à niveau dont les effets pourraient être rapides sur le chômage européen.

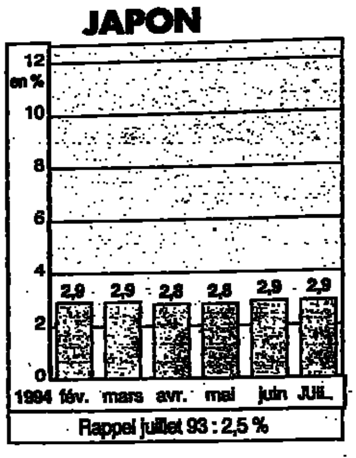












Taux de chômage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon et Etats-Unis : sources nationales).

RÉGION ● Asie du Sud

Toujours l'agriculture

LES réformes économiques en Asie du Sud s'orientent principalement vers la déréglementation de l'économie privée, l'industrie, les services, le commerce international et les investissements étrangers. En bref, elles concernent surtout l'économie urbaine. Ce choix, justifié au départ car il fallait courir au plus pressé, exige aujourd'hui des correctifs en faveur du monde rural. L'agriculture occupe aux alentours de 50 % (Pakistan), 60 % (Inde), et 70 % (Bangladesh) de la population active. Elle constitue près de 30 % du PNB. Enfin, la population rurale avoisine 70 % du total.

Ces dernières années, l'Inde a été favorisée par des moussons plutôt bénéfiques, et le Bangladesh par l'absence d'inondations catastrophiques ou de typhons violents. Les efforts des hommes aidant, la croissance agricole s'est poursuivie. En Inde, les silos sont pleins à craquer (30 millions de tonnes de grains, production de 182 millions de tonnes dans l'année 1993-1994), le riz basmati (haute qualité) pénètre sur les marchés extérieurs et l'on envisage d'exporter un peu de blé. Au Bangladesh, le déficit céréalier recule. Tout danger n'est pas écarté pour autant. En Inde, les zones irriguées sont évidemment moins vulnérables, mais les vastes plateaux au faible potentiel d'irrigation restent très exposés à de gros écarts, allant, selon la mousson, de 0 à 200 kilos par hectare de mil ou de sorgho à 500 ou 1 000 kilos. Au Bangladesh, à *la mousson, jusqu'au tiers du territoire* peut être sous l'eau en cas de catastrophe.

Au Pakistan, après une croissance soutenue, l'agriculture a passablement souffert. En 1992, des inondations exceptionnelles, dans le bassin de l'Indus, ont frappé le riz et le coton, le second souffrant, de surcroît, d'un nouveau virus résistant aux pesticides en usage. En 1993, nouvelle attaque de ce dernier. Dans l'hiver 1993-1994, les petites pluies indispensables au blé non irrigué ont fait défaut, ce qui a affecté la production. Les importations de blé remontent (environ 2 millions de tonnes par an), même si les exportations de riz continuent, autour de 1 million de tonnes. Autrement plus néfaste est la chute du coton, qui alimente la principale industrie du Pakistan. Il en résulte de lourdes pertes pour les paysans, les usines textiles, les exportations de coton brut, de filés et de tissus.

Au-delà de ces phénomènes conjoncturels pointent de plus sombres nuages. Bien avant l'introduction des réformes en Inde et au Pakistan, les investissements publics et privés dans l'agriculture marquent le pas, tandis que, au Bangladesh, ils sont freinés par la plus grande pauvreté du pays. Circonstance aggravante, les dépenses d'entretien des réseaux de canaux d'irrigation sont depuis des décennies tout à fait insuffisantes, ce qui rend aujourd'hui difficiles de nouvelles hausses de rendement.

En effet, les premières phases de la révolution verte pouvaient s'accommoder d'une irrigation inadéquate. Il n'en va plus de même aujourd'hui (en Inde : bon rendement actuel de blé irrigué à 3 000 ou 3 500 kilos par hectare, idem pour le riz décortiqué ; au Pakistan : de 2 200 à 2 500 kilos par hectare pour le blé ou le riz). D'autres terres sont irriguées par des puits tubés à pompe, la plupart fonctionnant à l'électricité. Or celle-ci ne suit pas la demande et les réseaux, eux aussi, sont mal entretenus : d'où électricité rationnée et pannes de courant.

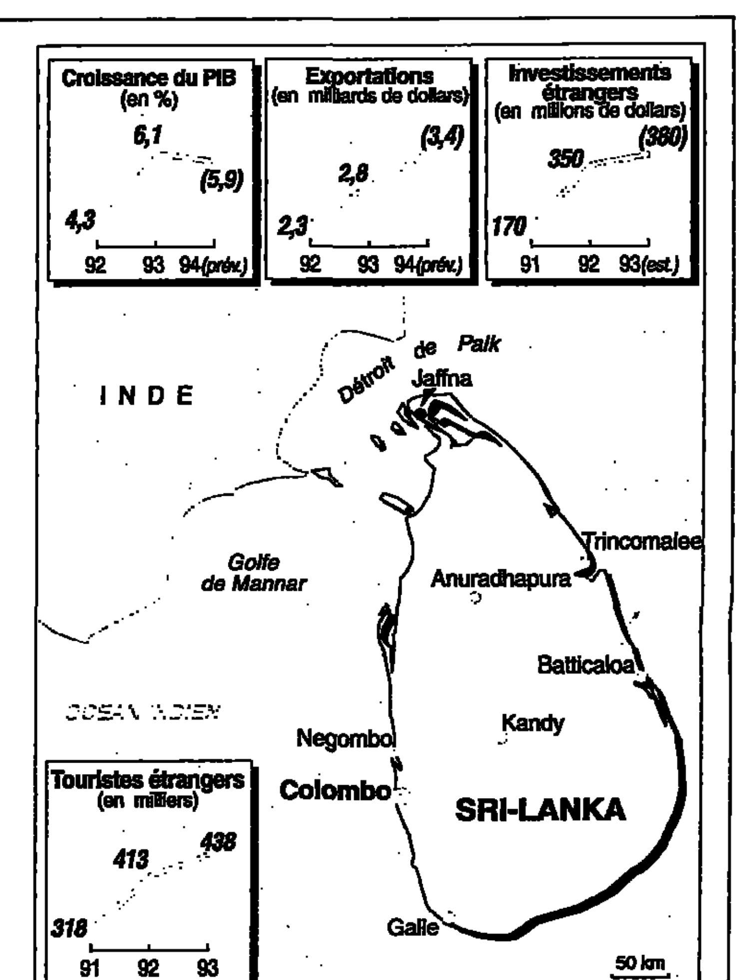
L'objectif devrait être d'atteindre des moyennes de 4 à 5 tonnes par hectare de blé ou de riz, souvent avec deux récoltes annuelles sur le même sol. Pour cela, il faut un système qui fonctionne à peu près sans faille, comme dans nos pays, qu'il s'agisse des semences, des engrais chimiques ou des traitements antiparasitaires. On en est encore assez loin. De gros investissements sont non moins nécessaires pour accroître les périmètres irrigués, surtout en Inde et au Bangladesh, et la part des terres à haut rendement. Le pourcentage des terres irriguées est de 75 % au Pakistan, 35 % en Inde, 25 % au Bangladesh.

Restent les régions qui ne pourront jamais être irriguées, et dont les pluies sont peu sûres. Au prix de coûteux et complexes *travaux d'aménagement des sols*, de lutte contre l'érosion et le ruissellement des pluies, des hausses sont possibles, qui ne dépasseront guère les 1 000 kilos par hectare de grains, et sans possibilité de deuxième récolte en saison sèche, faute d'irrigation.

D'autres facteurs interviennent, pour stimuler l'ensemble de l'économie rurale : l'élevage, les fruits et légumes, le commerce et les petites industries locales, l'essor des routes, les progrès de l'électricité. Dans les districts avancés du sous-continent, tout bouge. Les paysans sans terre voient leur salaire s'élever, et ils trouvent plus de travail. Dans les zones moins actives, faute de croissance et d'une diversification assez large de l'économie, le niveau de vie des pauvres ne s'améliore guère. Ceux-ci ne peuvent acheter le grain des régions riches, ce qui explique la contradiction entre greniers pleins et ventres creux. *Les uns et les autres ne sont pas*, en général, au même endroit.

Dans les trois pays, des voix s'élèvent en faveur de plus gros efforts du côté de l'économie rurale. Il reste à voir dans quelle mesure elles seront entendues.

Gilbert Etienne
Professeur à l'Institut universitaire des hautes études internationales (Genève)



PAYS ● Sri-Lanka

Vents de changement ?

APRÈS dix-sept ans passés dans l'opposition, le Parti de la liberté a remporté les élections *législatives du 16 août*, propulsant Chandrika Kumaranatunga à la tête d'un gouvernement de coalition, quelques mois avant la prochaine élection présidentielle.

Fille des époux Bandaranaike, premiers ministres dans les décennies ayant suivi l'indépendance de Ceylan, Chandrika a vu son père – alors au pouvoir –, puis son mari, assassinés en 1959 et 1988, elle-même ayant dû se réfugier en Europe : elle n'en est que plus déterminée à trouver un règlement négocié avec les séparatistes tamouls après des années de guerre fratricide. Des conversations se sont engagées dès son élection : l'avenir politique et le développement durable du pays en dépendent.

Chandrika est l'héritière d'une dynastie qui a symbolisé une « gauche » nationaliste et étatiste. Elle s'est cependant engagée à poursuivre la politique économique libérale de ses prédécesseurs, tout en corrigeant ses effets les plus ultras (affairisme, corruption, inflation) en faveur des plus démunis.

Pour la quatrième année consécutive, les performances de l'économie sont honorables. Avec 6,1 %, la croissance en 1993 a dépassé les prévisions et devrait rester à ce niveau en 1994. Tirée par les meilleurs résultats de l'agriculture (+5,1 %) après la sécheresse de 1992 (– 1,5 %), elle est surtout dynamisée par la progression du secteur industriel à l'exportation (+7 %), qui a été dopé par des mesures de déréglementation du secteur public, de stimulation financière et fiscale, de promotion du commerce extérieur et de l'investissement étranger, mais aussi par l'implantation d'entreprises à forte densité de main-d'œuvre en provenance des pays industrialisés. Les services continuent aussi à connaître un véritable boom (commerce, finance, transports).

L'Etat poursuit son effort d'ajustement structurel, mais ne parvient pas à endiguer la croissance monétaire (+20 %) et l'inflation (+12 %), celle-ci touchant plusieurs produits de consommation essentielle. Les dépenses militaires et d'aide aux populations déplacées ont encore grevé le budget en 1993 (30 à 35 % du total), et le vaste secteur public pèse encore lourd en dépit d'un effort de restructuration et de privatisation. Ces réformes ne font pas dans l'immédiat reculer le chômage, la création d'emplois nombreux dans le privé compensant juste les pertes enregistrées dans le secteur public.

L'industrie manufacturière représente désormais les deux tiers des exportations (notamment textile-habillement). La forte demande en importations continue à creuser le déficit commercial, sans oblitérer l'excédent de la balance des paiements dû aux investissements étrangers et aux « invisibles » (tourisme et travailleurs expatriés).

Philippe Regnier
Directeur du Centre de recherche sur l'Asie moderne (Genève)

SECTEUR ● Le tourisme

Nombreux mais pingres

EN 1994, les 60 millions de visiteurs étrangers et les 60 milliards de francs d'excédent de la balance touristique atteints en 1993 seront sans doute dépassés : les premiers bilans de l'été sont presque partout favorables et ont fait suite à un hiver convenable. Dans les hôtels, la clientèle est revenue sur les sept premiers mois de l'année, après une année 1993 médiocre. Le regain ne permet cependant pas de dépasser les 70 % de taux d'occupation atteints en 1992. Les hôtels 3 et 4 étoiles se portent mieux (avec une progression de 12,7 %) que les 1 et 2 étoiles, qui stagnent totalement pour avoir perdu en clientèle française ce qu'ils ont gagné en fréquentation étrangère.

Les vacanciers ont fréquenté en masse mer, campagne et montagne, mais ils ont rogné sur les repas de midi et recherché des hébergements meilleur marché. Les hôtels 3 étoiles de bord de mer et les 2-3 étoiles de centre-ville n'y ont pas trouvé leur compte, obligés d'abaisser leurs tarifs, alors que le taux des emprunts n'a jamais été aussi élevé. Exaspérés par un chiffre d'affaires en hausse et des résultats en baisse, les hôteliers, cherchant des boucs émissaires, ont notamment désigné les chambres d'hôtes comme un « paracommercialisme » insupportable.

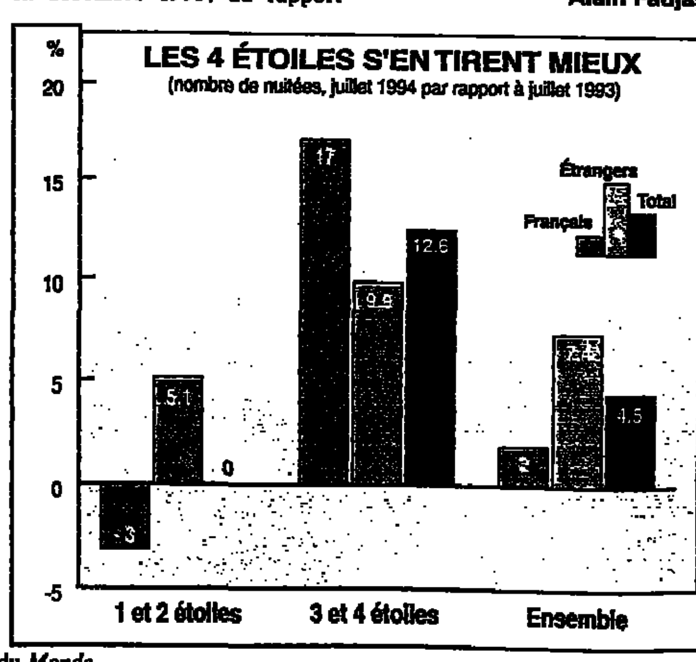
Hugues Parant, nouveau directeur du tourisme au ministère, entend poursuivre l'assainissement des pratiques, afin que les associations, les communes et les initiatives privées foisonnantes ne tuent pas les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et du voyage. *Mais il* ne veut pas procéder par voie d'interdictions et de sanctions : « *Comme si nous avions les moyens de courir après les innombrables chambres d'hôtes !* s'exclame-t-il. *D'autant que ce sont le plus souvent des offres spontanées qui répondent à une vraie demande. Les fermes-auberges des agriculteurs n'ont rien de répréhensible. Cette richesse est précieuse pour la France et nous allons essayer de l'encadrer.* » Après la publication, en décembre 1993, du rapport Radlet sur le paracommercialisme, six départements expérimentaux annoncent un plan de résorption.

Les défaillances des agences de voyages ont été plus rares cet été. Elles n'en posent pas moins, à nouveau, la question de l'étendue des responsabilités des professionnels et, en particulier, des distributeurs qui attendent toujours les textes d'application de la loi du 13 juillet 1992. Protectrice pour le consommateur, celle-ci a été rédigée de telle sorte qu'elle risquerait de rendre impossible la situation du vendeur final : c'est lui, en effet, qui devrait supporter sans limite les responsabilités des autres professions du voyage.

La direction du tourisme est en train de chercher ses marques pour se conformer aux besoins d'un secteur en évolution rapide depuis dix ans. Avec un million d'emplois directs et autant d'emplois induits (hors commerces), avec une décentralisation qui a donné aux collectivités locales le goût d'entreprendre – et plus seulement des golfs ou des pistes de ski –, l'administration ne peut plus se comporter de la même façon, d'autant qu'elle ne dispose que de moyens chichement comptés : un budget annuel de 400 millions de francs et 120 fonctionnaires.

Elle va donc se recentrer sur les spécialités et les compétences que lui reconnaissent les acteurs économiques : dégager les perspectives du marché, qu'une mairie ou même une région ont du mal à appréhender, promouvoir les produits locaux à l'étranger, conseiller dans l'élaboration d'un plan à moyen terme ou dans le choix d'un cabinet d'ingénierie, informer sur les arcanes de la réglementation, arbitrer entre les professions pour protéger les « anciens » sans étouffer les initiatives des « nouveaux ». Les tuteurs du monde des loisirs et du voyage aspirent seulement à être reconnus comme conseillers de référence et à dire leur mot dans les dossiers de ce tourisme sans lequel il n'est plus balance des paiements équilibrée ou aménagement du territoire digne de ce nom.

Alain Faujas



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

